This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

AZ 88 • 2

L'ESPAGNE

DEPUIS LE RÈGNE DE PHILIPPE II

JUSQU'A L'AVÈNEMENT DES BOURBONS

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. BELIN-LEPRIEUR FILS,
rue de la Monnaie, 11.

L'ESPAGNE

DEPUIS LE RÈGNE DE PHILIPPE II

JUSQU'A L'AVÉNEMENT DES BOURBONS

PAR

M. CH. WEISS

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÉGE ROYAL DE BOURBON

TOME SECOND

AZ 88/2

PARIS

CHEZ L. HACHETTE

LIBRAIRE DE L'UNIVERSITÉ ROYALE DE FRANCE

Rue Pierre-Sarrazin, n° 12

1844

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE
LAUSANNE
ET UNIVERSITAIRE

PREMIÈRE PARTIE.

(SUITE.)

DES CAUSES DE LA DÉCADENCE POLITIQUE DE L'ESPAGNE.

CHAPITRE QUATRIÈME.

RÈGNE DE CHARLES II.

(1665-1700)

L'avénement de Charles II fut accueilli par les Espagnols avec un empressement intéressé. Toutes leurs espérances reposaient désormais sur ce jeune prince, dernier gage du repos et de l'unité de la monarchie. Mais Charles II était plus incapable encore de régner que Philippe III et Philippe IV. Soit qu'on prît des précautions excessives, soit qu'il fût impossible de lui donner une autre nourriture, il n'avait eu pour tout aliment que le lait de la nourrice jusqu'à l'âge de quatre ans. Il avait de la peine à marcher sur ses pieds. A l'âge de cinq ans encore, sa gouvernante le tenait dans ses bras, et lorsqu'il faisait quelques pas, il prenait sa main pour s'appuyer. Issu d'un sang épuisé, il était presque

toujours malade. C'étaient tantôt de violentes éruptions, tantôt des attaques de fièvre telles que les médecins désespéraient de ses jours. Aussi ne fut-il jamais en état de s'occuper sérieusement des affaires publiques. A l'âge de trente ans, il crut faire un grand effort en lisant l'histoire une heure tous les jours; mais lorsque le duc de Médina-Cœli l'entretenait des intérêts de l'État, il regardait à chaque instant sa montre et attendait avec impatience le moment de se livrer au repos [1].

Par son testament, Philippe IV avait déclaré la reine régente de tous les États dont se composait la monarchie espagnole, jusqu'à l'époque où Charles II, son fils unique, aurait atteint l'âge de quatorze ans. Il avait établi un conseil de régence composé de six membres, ayant voix consultative, mais ne pouvant limiter son autorité. Ces conseillers étaient le président de Castille, le vice-chancelier d'Aragon, l'inquisiteur général, l'archevêque de Tolède, le marquis d'Ayetone, comme représentant la grandesse d'Espagne, et le comte de Pegnaranda, comme membre du conseil d'État [2].

1. Dépêche du marquis de La Vauguion, du 30 septembre 1683. Archives du Ministère des affaires étrangères.

2. Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. I, p. 382.

Le pouvoir de la régente n'excita ni mécontentement, ni contestation. La veuve de Philippe IV trouva partout une obéissance sans bornes.

« C'était, dit M. Mignet, une princesse fort peu habile, mais très ferme. Elle avait beaucoup moins d'esprit, mais infiniment plus de caractère que son mari. Née en Allemagne et sortie de la maison d'Autriche, elle était dévouée à son pays et à sa famille. Elle n'aimait pas et elle redoutait la France; aussi, l'une de ses premières pensées fut d'accomplir le mariage qui avait été projeté entre l'infante Marguerite et l'empereur Léopold, et qu'avait indéfiniment retardé la prévoyance craintive de Philippe IV. Elle était entretenue dans ces sentiments et ces dispositions par son confesseur, le père Nithard, qui jouissait de toute sa confiance et qui exerçait un empire absolu sur elle. Ce religieux, qui l'avait accompagnée depuis son mariage et sa venue en Espagne, entretenait une correspondance suivie avec la cour de Vienne. La régente disait, en parlant de l'État et de lui, que les affaires lui pesaient, et qu'elle ne pouvait s'en reposer que sur son confesseur [1]. »

Pendant quelque temps, elle se contenta de se laisser diriger par lui. Mais bientôt elle le nomma

1. Mignet, *Succession d'Espagne*, t. I, p. 405.

conseiller d'État; puis, après l'avoir fait naturaliser Espagnol, elle le déclara inquisiteur général. Le père Nithard prit possession de sa charge en 1666. Dès lors, il devint réellement premier ministre, et son pouvoir ne fut pas inférieur à celui qu'avaient exercé le duc de Lerma et le duc d'Olivarès. Mais il était moins propre qu'eux aux affaires. « Son esprit, dit M. Mignet, était incertain, son caractère timide, son coup-d'œil vague et son orgueil excessif. Successeur d'un roi faible, ministre d'une femme aveuglément confiante et invinciblement opiniâtre, dont il n'exerçait pas seulement le pouvoir, mais dont il dirigeait la conscience, il avait tout ce qu'il fallait pour aider à la ruine de la monarchie espagnole[1]. »

L'Espagne était alors en pleine décadence, et la France, sa rivale, parvenait à l'apogée de sa grandeur. Tandis que Louis XIV entretenait cent dix vaisseaux de ligne de soixante à cent canons, beaucoup de frégates, de galères et de brûlots, et que ses flottes réunies portaient quatorze mille six cent soixante-dix canons et cent mille hommes d'équipage[2], l'Espagne était obligée de s'adresser aux Génois et aux Anglais pour maintenir ses communica-

1. Mignet, t. I, p. 409.
2. Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXVI, p. 55.

tions maritimes avec les colonies [1]. Il n'y avait pas vingt mille hommes de troupes disponibles dans toute la Péninsule. Les régiments n'étaient complets que lorsque le roi les passait en revue à Madrid. Le comte de Rebenac transmit des renseignements curieux à Louis XIV sur la manière dont se faisaient les levées :

« Madrid est plein d'un grand nombre de fainéants et de pauvres qui demandent l'aumône. On les prend de toute taille et de tout âge. Il y en a de soixante ans et de treize. On leur donne des souliers et un justaucorps, et jusqu'au jour que le régiment est complet, ils ont à dépenser dans Madrid dix sous et demi par jour. Ils passent complets en revue devant le roi, mais comme il y a impunité pour les déserteurs, ces mêmes gens s'enrôlent quatre et cinq fois par an, sans sortir de Madrid. Ce-

1. En 1663 le gouvernement avait été obligé de s'entendre avec un Génois nommé Facondo, pour qu'il frétât une petite escadre qui était indispensable pour maintenir les communications maritimes entre l'Espagne et ses colonies, et aller au-devant des galions des Indes, qui formaient le revenu le plus net du roi et des particuliers. (Mignet, t. I, p. 316.)

En 1665 le gouvernement fit un traité avec un Génois nommé Ippolito Centurione, pour qu'il frétât huit vaisseaux de guerre. Ces vaisseaux devaient être, en avril, dans la rade de Cadix, pour se rendre devant Lisbonne, pendant que le marquis de Caracena attaquerait cette ville par mer. Mais le gouvernement génois, prétextant la défense de la république, interdit cet armement et l'expédition échoua. (*Ibid.*, p. 365.)

pendant le colonel n'est obligé qu'à rendre son régiment complet pour cette revue, et son propre intérêt le porte à laisser dépérir son régiment, parce qu'il est toujours payé complet pour toute la campagne, c'est-à-dire payé comme on paye en Espagne [1]. »

Telle était la situation de l'Espagne au commencement du règne de Charles II. La guerre de Portugal, que Philippe IV avait léguée à son successeur, ajoutait encore à la détresse publique. La cour de Madrid s'obstinait à traiter de rebelle l'ancien duc de Bragance, quoiqu'elle fût hors d'état de le réduire par la force des armes. En 1665, elle disposait contre lui de toutes les forces de la monarchie, et non seulement elle ne pouvait prendre l'offensive, mais elle n'avait pas même assez de troupes pour faire respecter son propre territoire. Au mois de novembre 1665, les Portugais pénétrèrent jusqu'aux environs d'Alcantara, brûlèrent et saccagèrent un grand nombre de villages, et n'épargnèrent pas même les terres du duc de Médina-Sidonia, beau-frère de Jean IV. Ils se seraient avancés jusqu'aux portes de Séville, sans trouver de résistance, si on ne les avait rappelés de Portugal [2]. En 1666, ils continuèrent leurs dévasta-

1. Dépêche du comte de Rebenac, du 5 février 1689. Archives du Ministère des affaires étrangères.

2. Extrait d'une lettre adressée de Badajoz à l'archevêque d'Embrun,

tions sur la frontière de l'Espagne, qu'ils trouvèrent plus dégarnie que jamais. La régente avait envoyé des troupes en Flandre et en Catalogne, pour mettre ces deux provinces en état de résister aux armées de Louis XIV, qui se préparait à les envahir. Elle n'avait laissé que cinq mille hommes d'infanterie et trois mille huit cents chevaux, pour occuper les places fortes de Gerumena, de Badajoz, d'Orihuela, d'Albuquerque et de Moraleja, qui couvraient la frontière étendue de la Vieille Castille et de l'Estramadure [1]. Les Portugais trompèrent sans peine la surveillance de ces garnisons dispersées. Ils s'avancèrent dans le comté de Niebla jusqu'à douze lieues de Séville, et pendant que les Espagnols accouraient au secours de l'Andalousie, ils entrèrent en Castille avec mille chevaux et quatre mille fantassins, dévastèrent pendant six jours douze lieues de pays, et se retirèrent avec un immense butin [2]. La régente paraissait résignée à leur laisser faire des courses, enlever du bétail et piller des villes ouvertes, sachant bien qu'ils ne pourraient réussir à s'emparer d'une place importante, parce qu'ils n'avaient

et datée du 20 novembre 1665. Archives du Ministère des affaires étrangères.

1. Dépêche de l'archevêque d'Embrun, du 2 mars 1666.

2. *Ibid.*

pas assez d'argent pour entreprendre un long siége, et qu'ils ne disposaient de leurs milices que pour des expéditions rapides ou pour la défense de leur pays [1]. Elle-même était obligée, faute d'argent, de laisser ses troupes dans un tel dénûment que les généraux n'osaient plus châtier les déserteurs. Quelques officiers du régiment du marquis de Liche, qui étaient en garnison dans la ville d'Alcantara, s'avisèrent un jour de prendre des uniformes portugais, et se faisant passer pour des ennemis, ils dévalisèrent les passants sur les avenues de la place publique. Arrêtés et condamnés à mort par un conseil de guerre, ils en appelèrent au marquis de Liche, qui sollicita et obtint leur pardon [2].

L'impuissance de l'Espagne était désormais si bien constatée, que l'empereur crut devoir conseiller un accommodement avec le Portugal. Le père Nithard et la régente étaient disposés à traiter avec l'*usurpateur* à des conditions blessantes pour l'orgueil national. Mais le conseil de Castille n'était pas encore résigné à subir la loi de la nécessité [3]. Il soutint

1. Dépêche de l'archevêque d'Embrun, du 2 mars 1666.

2. Dépêche de M. Dubral à l'archevêque d'Embrun. Badajoz, 7 août 1666. Cf. la lettre d'un officier français à l'archevêque d'Embrun. Badajoz, 10 septembre 1666. Archives du Ministère des affaires étrangères.

3. Tragar este bocado tan amargo (à avaler ce morceau si amer), comme disait l'archevêque d'Embrun, dans sa dépêche du 26 mars 1666.

qu'il ne convenait pas de faire la paix avec un tyran, et de traiter avec lui de puissance à puissance (*hazer paz con un tirano*, *de rey à rey*). La reine résolut alors de s'adresser à l'opinion du pays, représentée par les principaux corps de l'État. Les conseils de Castille, d'Aragon, de Flandre, de Portugal, et celui des ordres de Saint-Jacques, d'Alcantara et de Calatrava, votèrent pour la continuation de la guerre. Les conseils d'Italie et des Indes se déclarèrent seuls publiquement pour la paix, qu'ils croyaient nécessaire à la monarchie. La régente fut obligée de se soumettre à la volonté générale et la guerre continua.

Louis XIV se préparait, à cette époque, à conquérir la Flandre. Son intérêt était d'entretenir la sécurité des Espagnols et de prolonger leur état de faiblesse. Il offrit des secours au cabinet de Madrid, pour l'empêcher d'accepter la médiation du roi d'Angleterre qui s'efforçait de rétablir la paix entre l'Espagne et le Portugal. En même temps, il proposait secrètement à la cour de Lisbonne une alliance contre l'Espagne. Cette dernière proposition était faite avec plus de sincérité[1]. Le 31 mars 1667, la France et le Portugal signèrent une ligue offensive et défensive. Louis XIV prit l'engagement d'entretenir

1. Mignet, t. I, p. 476.

dans ce royaume quatre régiments français, et de payer aux Portugais un subside annuel de cent mille livres sterling. Cette somme devait être réduite à trente-quatre mille livres, lorsque les armées françaises seraient entrées en campagne. Le roi de Portugal promit de son côté de mettre sur pied deux corps d'armées de dix-sept mille hommes, et s'il ne pouvait tenir sa parole, d'y suppléer en faisant attaquer l'Espagne par quatre brigades, composées chacune de quatre mille hommes [1]. Au mépris de ces conventions, les Portugais se hâtèrent de traiter, lorsque l'invasion de la Flandre eut diminué l'arrogance de la cour de Madrid. Les Espagnols reconnurent le roi de Portugal. On restitua de part et d'autre toutes les places conquises, à l'exception de Ceuta qui resta aux Espagnols. Ce traité, conclu le 13 février 1668, termina une guerre qui durait depuis vingt-six ans [2].

La régente avait consenti à cette paix humiliante, pour pouvoir s'opposer aux prétentions de Louis XIV. Ce prince n'admettait pas la validité de l'acte par lequel l'infante Marie-Thérèse, sa femme, avait renoncé à ses droits éventuels à la couronne

1. Mignet, t. I, p. 548.
2. *Ibid.*, t. II, p. 577.

d'Espagne. Mais, outre ces droits qui ne pouvaient être invoqués qu'à la mort de Charles II, il prétendait qu'elle lui en avait apporté dont l'ouverture ne dépendait que de la mort de Philippe IV. Un secrétaire de Turenne, nommé Duhan, avait découvert qu'il existait dans le Brabant une coutume connue sous le nom de *droit de dévolution*. D'après cette coutume, qui était suivie dans quelques provinces des Pays-Bas, les biens patrimoniaux appartenaient aux enfants du premier lit, sans égard à ceux qui pouvaient naître d'un second mariage; la succession était *dévolue* aux enfants au moment même où l'époux survivant contractait une nouvelle union; le père remarié ne restait qu'usufruitier de l'héritage dont ses enfants devenaient propriétaires, quoiqu'ils n'entrassent en possession qu'après sa mort. Louis XIV transporta dans l'ordre politique cette coutume appliquée jusqu'alors aux seules affaires civiles. Il soutint que Marie-Thérèse, issue du premier mariage de Philippe IV, excluait son frère Charles, né d'un second mariage, de l'héritage des provinces de la Flandre qui reconnaissaient le droit de *dévolution*.

L'Espagne était hors d'état de défendre ces possessions lointaines. Elle n'avait ni vaisseaux, ni ar-

mées, ni argent. Au rapport de Gourville, les troupes qu'elle entretenait en Flandre ne vivaient, pour ainsi dire, que d'aumônes. « Les soldats allaient, dit-il, par petites bandes, demandant la charité à ceux qui passaient dans les grands chemins, et les abbayes des environs où ils étaient en nourrissaient une bonne partie [1]. » Le marquis de Castel-Rodrigo, envoyé pour gouverner cette province, avait trouvé les places fortes sans défense, les troupes peu nombreuses et désorganisées, les habitants désaffectionnés et déjà Français de cœur comme ils l'étaient de langage. Il défendit au peuple de porter le costume et de suivre les usages de France [2]. Il rétablit la discipline dans l'armée et ordonna de grands travaux de défense à Charleroi. En même temps, il demandait à l'empereur un secours de six mille hommes. Mais Louis XIV s'était ménagé l'appui de quelques membres du corps germanique, dont les troupes impériales devaient traverser le territoire. C'étaient les électeurs de Cologne et de Mayence, le duc de Neubourg et l'évêque de Munster. Ces quatre princes s'engagèrent à tenir sur pied des forces suf-

1. Mémoires de Gourville, p. 379, t. LII, 2e série. Collection Petitot.

2. Mignet, t. I, p. 323.

fisantes pour fermer à l'empereur la route des Pays-Bas. Louis XIV avait ainsi privé d'avance les Espagnols de leur unique soutien [1]. Déjà cinquante mille hommes étaient concentrés dans les deux provinces les plus rapprochées des Pays-Bas, des magasins de vivres et de munitions étaient établis sur la frontière de Picardie. Alarmé de ces préparatifs menaçants le marquis de Castel-Rodrigo écrivit à la régente, qu'il importunait depuis longtemps de ses avertissements et de ses demandes de subsides :

« J'ai rendu compte à Votre Majesté, par le courrier extraordinaire que je lui ai dépêché, de l'état dans lequel je me trouvais, des craintes que j'avais d'une rupture de la part de la France, de ses grands préparatifs sur les frontières, de notre dénûment et du manque de ressources dans ces provinces, du besoin que nous y éprouvons de troupes espagnoles et italiennes, et même de temps pour améliorer un peu notre situation. — Je continue, et en renouvelant à Votre Majesté les mêmes instances, en lui répétant les mêmes faits, je dois lui dire que je reviens de Namur, de Charlemont et de Charleroi, après avoir mis dans ces places de si grande importance tout ce que j'ai pu de munitions et de trou-

1. Mignet, t. II, p. 24.

pes, et avoir rassuré les esprits abattus. Et comme la nécessité de continuer ces préparatifs militaires réclamait aussi ma présence à Bruxelles, je suis revenu dans cette ville, où je m'occupe à recruter des soldats, à disposer l'artillerie comme les circonstances le permettent, et à prendre des mesures pour assurer le service du pain de munition ; car il n'y a ni moyens ni ressources pour faire entrer dans les places de guerre autant de provisions qu'il le faudrait, les deux cent mille écus [1] que j'ai reçus en dix mois ne suffisent pas pour couvrir le centième des besoins. Je vois bien la nécessité qui vous presse en Espagne, mais la connaissance que j'en ai ne remédie pas aux besoins qu'on éprouve ici [2].... Au reste, il est certain, Madame, que jamais les Français ne pourraient nous faire plus de mal; car, s'ils nous attaquent ce printemps, je ne vois pas comment les Pays-Bas seraient sauvés, à moins d'un miracle. Votre Majesté n'ignore pas que je crie et proteste depuis bien longtemps ; et je crois que si on nous demandait une province d'Espagne pour éviter une rupture cette année, il faudrait en

1. Deux millions 92,000 francs.

2 « Io bien veo las necessidades de por alla, pero mi conocimiento no remedia à las de aqui. »

bonne politique la donner pour gagner du temps et achever de nous mettre en état, puisque, si nous perdons la partie cette fois, il n'y a plus d'espérance [1]. »

Réduit à l'impuissance et plongé dans l'apathie, le gouvernement espagnol aima mieux douter encore de l'imminence de la guerre ; il ne fit aucun préparatif de défense. L'étonnement fut grand à Madrid, lorsqu'on apprit que Louis XIV avait publié son manifeste sur les droits de la reine et qu'il était entré en campagne. Le marquis de Castel-Rodrigo avait si peu de troupes, qu'il fut réduit à faire sauter lui-même les fortifications d'Armentières, de Condé, de Saint-Guilain et d'une foule de petites places moins importantes, qu'il ne pouvait pas défendre. Il voulait traiter de même la forteresse de Charleroi, mais il n'eut que le temps de l'évacuer. Les Français, commandés par Louis XIV et par le maréchal de Turenne, y entrèrent peu de jours après son départ. Turenne fit achever les fortifications commencées par les Espagnols, car il attachait une grande importance à la possession de cette ville, qu'il regardait comme la clef

1. Lettre du marquis de Castel-Rodrigo à la reine d'Espagne Bruxelles, 16 mars 1667. Voyez Mignet, t. II, p. 52-53.

du Brabant et du Hainaut. Pendant que le maréchal d'Aumont occupait Bergues-Saint-Vinox, Furnes et Armentières, Louis XIV repartit de Charleroi et vint mettre le siége devant Tournay. La garnison repoussa courageusement les premières attaques, mais bientôt les bourgeois la contraignirent de se rendre. La ville de Douai, investie par le maréchal de Turenne, et ne recevant pas de renforts, ne résista que quatre jours. Louis XIV y fit son entrée le 6 juillet 1667, puis il revint déposer aux pieds de la reine les drapeaux qu'il avait conquis[1].

La cour de Madrid ne parvint pas à se procurer l'argent nécessaire pour lever des troupes et solder des auxiliaires étrangers. Elle fut réduite à négocier et à faire des promesses. Le marquis de Castel-Rodrigo s'efforça de remuer l'Europe entière et de l'exciter contre la France, en lui persuadant que l'invasion de la Flandre serait bientôt suivie de celle de la Hollande et de l'Allemagne. Un gentilhomme francomtois, le baron de l'Isola[2], publia le *Bouclier d'État et de justice*, pour réfuter les préten-

1. Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXV, p. 127-128.
2. Il était ambassadeur de l'empereur d'Allemagne à la cour de Londres.

tions de Louis XIV et rejeter sur ce prince l'accusation d'aspirer à la monarchie universelle, dont la France avait si longtemps poursuivi la maison d'Autriche.

Pendant que les Espagnols se défendaient par des libelles, les Français avaient mis le siége devant Lille. La tranchée fut ouverte le 13 août 1667. Les sorties fréquentes de la garnison, commandée par le comte de Brossai, n'arrêtèrent pas les progrès des assiégeants. Le comte de Marsin, qui campait à Ypres avec douze mille soldats que le marquis de Castel-Rodrigo venait de réunir, devait secourir les assiégés ; mais il n'osa pas percer les lignes des Français avec des troupes nouvellement levées. Le siége étant poussé chaque jour avec une nouvelle vigueur, les bourgeois se soulevèrent et contraignirent leur commandant à capituler (27 août). Le vicomte de Turenne fit sur-le-champ ses dispositions pour surprendre le comte de Marsin et lui couper la retraite. Il lança contre lui trois corps d'armée, commandés par le marquis de Créquy, le marquis de Bellefonds et le comte de Lillebonne. Il les suivit lui-même de près avec le reste de l'armée. Le comte de Marsin fut surpris près du canal de Bruges, et, quoiqu'il se battît avec acharnement, il perdit deux mille

hommes, et tout le corps qu'il commandait se dispersa [1].

La prise de Lille et la déroute du comte de Marsin terminèrent les opérations de cette première campagne. Louis XIV voulait montrer de la modération dans la victoire et ne pas alarmer l'Europe. Ses troupes reçurent l'ordre de prendre leurs quartiers d'hiver. Le maréchal d'Aumont se porta vers la Flandre maritime ; le marquis de Créquy s'établit sur les bords de la Moselle et le maréchal de Turenne sur la rive droite de la Dender, où il devait attendre le printemps pour renouveler les hostilités [2].

La monarchie espagnole était incapable de faire face aux dépenses de l'année suivante. La paix conclue avec le Portugal n'améliora pas sa position financière. Le conseil d'État, après une longue délibération sur la situation du royaume, écrivit à la reine pour la prier d'examiner dans sa prudence « s'il ne conviendrait pas d'inviter mille personnes de tous états, ecclésiastiques et laïques, à lui prêter chacune mille ducats; elle confierait à des ministres bien au courant des affaires et désintéressés le soin de dresser

1. Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXV, p. 131. Cf. Mignet, t. II, p. 226-228.
2. Mignet, t. II, p. 236.

les premières listes, et les individus qui se trouveraient sur celles-ci pourraient à leur tour indiquer mille autres personnes capables de payer cinq cents ducats. Toutes les opérations relatives à cet emprunt seraient confiées, hors de la cour, aux prélats et aux corrégidors, qui s'entendraient ensemble pour qu'elles fussent exécutées dans le plus grand ordre et avec le plus de succès possible[1]. » Le conseil d'État terminait en suppliant la reine de mesurer le remède à la grandeur du mal et de convoquer les cortès, pour les prier de la secourir dans cette extrémité. Mais il était plus facile de faire de telles propositions que de les mettre à exécution. Le plus habile des ministres, le comte de Castrillo, prévoyant de nouveaux malheurs, et les jugeant irréparables, se démit volontairement de la présidence du conseil de Castille :

« Mon grand âge, dit-il à la reine en prenant congé d'elle, mon peu de force et les affaires sans nombre et embarrassées, m'obligent à remettre entre les mains de Votre Majesté les charges dont je suis revêtu, parce que je vois que le gouvernement de la monarchie est fort différent de ce qu'il devrait être.

1. Extrait d'un mémoire du Conseil d'État d'Espagne. Madrid, 25 novembre 1667. V. Mignet, t. II, p. 603.

Les rois d'Espagne ont établi des conseils afin d'avoir des ministres qui eussent l'œil sur les royaumes, qui cherchassent des sujets de mérite pour remplir les charges, qui représentassent les services qu'ils avaient rendus et les raisons qu'on avait de les proposer, pour que le roi les nommât à ces emplois. Aujourd'hui on ne fait rien de tout cela : la reine peut consulter celui qui gouverne sa conscience et s'informer de lui, sans en parler au conseil et, de sa propre autorité, elle peut ordonner, dans les secrétaireries, qu'on donne les postes à ceux qu'elle a nommés. L'Espagne serait heureuse s'il n'y avait que ce mal à réformer ; mais tous les principaux ministres d'Espagne conviennent qu'on ne peut rien attendre de bon d'un pareil gouvernement, et que la monarchie court à sa ruine et tend à sa fin. Ce m'est une grande douleur de voir arriver ce malheur pendant la régence de Votre Majesté[1]. »

Si la Hollande, la Suède et l'Angleterre n'étaient venues au secours du gouvernement espagnol, en signant la triple alliance, il aurait continué ses négociations avec les diverses cours de l'Europe sans obtenir de résultat. Ces trois États, alarmés des progrès de Louis XIV, imposèrent leur médiation et,

1. Mignet, t. II, p. 604.

pour donner le temps de traiter, ils exigèrent d'abord une suspension d'armes. Le roi de France promit une trêve de trois mois, mais le marquis de Castel-Rodrigo le dispensa de remplir sa promesse, en déclarant qu'il se contentait de la suspension d'armes que l'hiver imposerait aux troupes françaises. Louis XIV répondit à ce nouvel accès d'une fierté incorrigible par la conquête de la Franche-Comté.

Cette province, séparée de la Flandre par la Champagne et la Lorraine, ne tenait plus que par un faible lien à la monarchie espagnole. Le peuple accablé d'impôts et les nobles, éloignés de tous les emplois publics, appelaient de leurs vœux la domination française[1]. Louis XIV chargea le prince de Condé de diriger l'entreprise et d'entrer immédiatement en campagne, quoiqu'on fût au cœur de l'hiver. Gouverneur de la Bourgogne, le prince était admirablement placé pour préparer en secret l'invasion de cette province limitrophe. Il chargea le chevalier de Rivière, le comte de Chamilly et plusieurs ingénieurs de parcourir, sous des déguisements, le pays qu'il allait envahir, et de lui procurer des renseignements exacts sur l'état des troupes et des places fortes.

1. Lettres pour l'histoire militaire de Louis XIV, t. II, p. 217-218.

Grâce à l'annonce d'une expédition en Catalogne, on put diriger sur la Bourgogne une armée de dix-huit mille soldats. Les munitions de guerre furent envoyées comme des marchandises emballées pour Lyon. La Bourgogne dut fournir l'artillerie de siége dont elle était abondamment pourvue. Pendant ce temps, le résident du roi en Suisse négociait avec les Francomtois pour le renouvellement de la neutralité, que leur garantissait le payement d'une somme annuelle. Cette négociation avait pour but d'entretenir les Espagnols dans leur sécurité, et de tromper les Suisses sur les véritables intentions de Louis XIV. Quand tout fut prêt, le roi partit de Saint-Germain et arriva le 8 février en Franche-Comté, où les opérations étaient commencées depuis cinq jours. Le marquis de Jenne, gouverneur de la province, fut pris au dépourvu. Il n'avait ni argent ni soldats, et le parlement de Dôle refusait de fournir les subsides nécessaires. Ainsi la Franche-Comté était encore moins en état de se défendre que les Pays-Bas. Les places fortes se soumirent presque sans résistance; Besançon ouvrit ses portes, le 7 février, au duc de Luxembourg; Salins et ses deux forts se rendirent, le même jour, au prince de Condé. Dôle, investi le 8, capitula le 13. Le chevalier de Grammont,

admis dans la place assiégée, avait effrayé les magistrats en leur représentant « que c'est une épouvantable opération que d'être passé tout vif au fil de l'épée. » En même temps il avait excité leur jalousie en insinuant que le roi ferait de Besançon la capitale de la province, s'ils persistaient à lui résister. Le lendemain de la capitulation, Louis XIV fit son entrée dans la ville, et le parlement rendit un arrêt pour déclarer rebelles tous ceux des Francomtois qui refuseraient de se soumettre. Pontarlier, le fort de Joux, celui de Sainte-Agnès se hâtèrent de capituler ; le marquis de Jenne lui-même fut fait prisonnier. La ville de Gray, qui était la mieux fortifiée de la province, ouvrit, le 19, ses portes à Louis XIV. Lure, Faucognée congédièrent leurs garnisons et reçurent les Français. Toute la Franche-Comté fut conquise en quatorze jours [1].

Cette conquête rapide frappa l'Espagne et l'Europe entière de surprise et de crainte. Les puissances unies par la triple alliance, renouvelèrent leurs offres de médiation auprès de Louis XIV et firent des armements pour lui imposer la paix. Le grand roi ne s'était pas encore accoutumé à l'idée de braver seul

1. Voyez Mignet, t. II, p. 605-608. Cf. Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXV, p. 145-149.

l'Europe entière coalisée contre lui ; d'un autre côté, la monarchie espagnole imposait encore par le prestige de son nom et par le souvenir de ses anciennes victoires. Louis XIV lui-même n'était pas persuadé qu'elle fût désormais sans force pour se défendre. Il accepta les propositions des puissances médiatrices, et la paix fut signée à Aix-la-Chapelle (2 mai 1668). Le roi restitua la Franche-Comté qu'il était sûr de reconquérir sans peine, mais il garda ses conquêtes en Flandre. Les places de Charleroi, Binch, Ath, Douai, Oudenarde, Lille, Tournai, Armentières, Furnes, Bergues et Courtrai, furent réunies à la monarchie française, et Louis XIV eut des avant-postes qui lui facilitèrent dans la suite la conquête du reste des Pays-Bas.

Le rôle des grandes puissances de l'Europe était alors entièrement changé. On avait vu la Hollande s'allier avec la Suède et l'Angleterre, pour maintenir l'intégrité de cette même monarchie espagnole, qu'elle avait combattue pendant quatre-vingts ans. Elle préférait le voisinage des Espagnols à celui des Français. Dans la guerre de Hollande, l'Espagne intervint à son tour en faveur de son ancienne ennemie ; mais cette alliance ne fit qu'attirer sur elle de nouveaux désastres. En 1672, le comte de Monterey, gouver-

neur des Pays-Bas, envoya de l'artillerie, des munitions et des troupes au prince d'Orange qui voulait se rendre maître de Charleroi. Mais la vigoureuse résistance de la garnison française, commandée par le comte de Montal, fit échouer la tentative des Hollandais et découragea leurs alliés [1]. Le comte de Monterey fut désavoué par la cour de Madrid, qui n'osait pas encore se déclarer ouvertement. Il n'en envoya pas moins un corps de cinq mille hommes à Maëstricht pour aider les Hollandais à défendre cette place [2]. Louis XIV résolut de lui inspirer des craintes pour lui-même. Il feignit d'attaquer successivement Gand et Bruxelles, pour le forcer de rappeler les troupes qu'il avait envoyées à Maëstricht; puis il investit cette forteresse, qui fut obligée de se rendre (1673).

La prise de Maëstricht détermina les puissances qui voulaient maintenir l'équilibre européen, menacé par la France, à lever le masque. Le 30 août 1673, l'empereur et le roi d'Espagne signèrent un traité d'alliance avec la Hollande. L'empereur prit l'engagement d'envoyer trente mille hommes sur le Rhin; l'Espagne, d'attaquer la France avec toutes ses for-

1. Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXV, p. 255.
2. *Ibid.*, p. 260.

ces; la Hollande, de restituer Maëstricht à l'Espagne et de lui faire rendre tout ce qu'elle avait perdu par le traité d'Aix-la-Chapelle. Pendant que le prince d'Orange obtenait contre la France l'appui de l'Espagne et de l'Empire, il détachait l'Angleterre de l'alliance française et armait contre Louis XIV les princes catholiques, voisins de la Hollande, l'évêque de Munster, l'électeur de Cologne, puis le Brandebourg et le Danemarck. Ainsi, toute l'Europe était coalisée contre la France, et le moment semblait venu pour l'Espagne de venger ses anciennes défaites et de recouvrer les provinces qu'elle avait perdues. Mais la cour de Madrid agit avec tant de lenteur et de mollesse que Louis XIV put tenir tête à tous ses ennemis. Un corps de troupes fut envoyé dans le Roussillon, pour empêcher les Espagnols de franchir les Pyrénées; et pendant que Turenne et Condé s'opposaient aux impériaux et au prince d'Orange, le roi marcha lui-même pour reconquérir la Franche-Comté.

Cette province était mieux pourvue de munitions et de troupes qu'en 1668. Le nouveau gouverneur, Don Antonio d'Alveyda, avait fait réparer les fortifications de Dôle et de Gray; il avait demandé des secours aux Suisses et à l'empereur. Mais le peuple

et la noblesse désiraient plus vivement que jamais de passer sous la domination française. Plein de défiance dans les habitants, le gouverneur avait dispersé ses troupes dans toutes les villes de la province. Mais, au moment de l'invasion, il n'avait pu rassembler encore, malgré tous ses efforts, que trois mille cinq cents hommes de pied et huit ou neuf cents chevaux[1]. Aussi n'était-il pas en état de tenir la campagne. Le duc de Navailles, lieutenant général du roi dans le duché de Bourgogne, commença les hostilités. Il se rendit maître de Gray et de Vesoul, malgré la valeur des garnisons espagnoles trop peu nombreuses pour opposer une longue résistance. Puis il mit le siége devant Besançon, le 25 avril 1674. Louis XIV vint lui-même animer de sa présence le courage de ses soldats. La ville capitula le 15 mai, la citadelle le 22. Dès le 26 du même mois, le roi fit investir la forteresse de Dôle, qui dominait toute la province, et d'où les Espagnols menaçaient la Champagne, la Bresse et le Lyonnais. Le vieux duc de Lorraine, Charles IV, essaya de la sauver par une diversion. Mais le vicomte de Turenne l'arrêta dans sa marche, et la ville fut obligée de se rendre le 6

1. Lettres pour l'histoire militaire de Louis XIV, t. II, p. 213 sq., et p. 221 sq.

juin 1674. Salins et les autres petits forts se soumirent successivement. Celui de Faucognée opposa une plus longue résistance et fut emporté d'assaut[1]. Toute la Franche-Comté fut conquise au bout de six semaines, et depuis elle est restée à la France.

L'année suivante, le comte de Schomberg, qui commandait l'armée du Roussillon, reçut l'ordre de pénétrer en Espagne. Il passa les Pyrénées et prit les villes de Figuières, d'Ampurias, de Bellegarde, et un grand nombre de châteaux fortifiés [2]. La cour de Madrid ne songea pas même à envoyer des troupes pour repousser l'invasion. Elle confia la défense du territoire national au patriotisme des *Miquelets*[3], volontaires adroits et hardis de la Catalogne, qui connaissaient mieux que les Français les âpres sentiers de leurs montagnes, et qui savaient tantôt tenir ferme, tantôt se disperser au jour pour reparaître le soir, lorsqu'on ne s'attendait plus à une attaque. Ce furent là les ennemis que le comte de Schomberg eut à combattre en Espagne. Leurs efforts seuls l'em-

1. Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXV, p. 274-275.

2. Sismondi, p. 329. Cf. *Gazette de France*, numéro du 25 juin 1675.

3. Ils portaient le nom de *miquelets*, en mémoire d'un de leurs chefs les plus célèbres, Miquelot de Prats, ami et complice du duc de Valentinois, et qui s'était signalé par sa valeur dans les guerres d'Italie. On les appelait autrefois *Almogaraves*. Voyez Melo, liv. IV, chap. II.

pêchèrent de se rendre maître de toute la province où il avait porté la guerre.

La monarchie espagnole paraissait alors sur le point de se dissoudre. La Flandre était envahie, la Franche-Comté conquise, une armée française occupait une partie de la Catalogne. En même temps, une insurrection éclatait à Messine, aux cris de : Vive la France !

Les habitants de Messine avaient pris les armes pour défendre leurs priviléges que les Espagnols s'efforçaient d'anéantir. Les sénateurs, arrêtés par ordre du gouverneur et remis en liberté par le peuple soulevé, implorèrent la protection de Louis XIV et lui offrirent la souveraineté de la Sicile. Le chevalier de Valbelle fut aussitôt envoyé de Toulon pour secourir les insurgés. Il traversa toute la flotte espagnole avec quelques frégates, apporta aux habitants de Messine des vivres, des munitions, et les aida à chasser les Espagnols des forts qui dominaient la ville [1]. Duquesne et Vivonne arrivèrent, l'année suivante, avec une nouvelle escadre de douze vaisseaux. Don Melchior de la Cueva, qui bloquait le port avec vingt vaisseaux, fut contraint à la retraite après un combat opiniâtre. Les Fran-

1. Sismondi, t. XXV, p. 331.

çais débarquèrent, et Vivonne reçut au nom de Louis XIV le serment de fidélité des Messinois [1]. Le 7 août 1675, il s'empara de la ville d'Agosta, d'où il pouvait facilement pénétrer dans l'intérieur de l'île et faire de nouvelles conquêtes [2]. Les Espagnols craignirent que toute la Sicile ne se soumît aux Français. Ils supplièrent les Hollandais, de les soutenir dans leur détresse. Le prince d'Orange envoya Ruyter dans les parages de la Sicile et lui ordonna de mettre ses forces navales à la disposition des Espagnols. Louis XIV chargea Duquesne de combattre l'amiral hollandais, qui passait pour le plus habile marin de son siècle. Duquesne partit de Toulon avec vingt vaisseaux et six brûlots, et se dirigea vers Messine, décidé, s'il le fallait, à s'ouvrir un passage à travers la flotte ennemie. Les deux escadres se rencontrèrent à la hauteur des îles Lipari. Celle de Ruyter était composée de vingt-quatre vaisseaux de guerre, quatre bricks et neuf galères d'Espagne, armées de petits canons et de pierriers. Le combat s'engagea le 7 janvier 1676, vers dix heures du matin, et dura jusqu'à l'entrée de la nuit avec un acharnement sans exemple. Un

1. *Gazette de France*, numéro du 25 mars 1675.
2. *Ibid.*, numéro du 10 octobre 1675.

vent d'ouest très violent avait forcé les galères espagnoles à chercher un lieu de refuge derrière une des îles Lipari. Elles ne prirent aucune part au combat; enfin, vers le déclin du jour, elles parvinrent à quitter leur asile et à remorquer les navires endommagés. La victoire était restée indécise, mais Duquesne ayant reçu le lendemain des renforts, les alliés refusèrent la bataille et se retirèrent à Melazzo. L'amiral français ne voulut pas compromettre le succès qu'il venait d'obtenir, en attaquant de nouveau la flotte ennemie. Il remit à la voile, passa devant Palerme, et, après avoir fait le tour de la Sicile, entra dans le port de Messine avec le convoi de vivres et les munitions de guerre qu'il avait amenés de Provence[1].

Les deux escadres se hâtèrent de réparer leurs pertes. Les Hollandais envoyèrent des renforts à Ruyter, qui venait de faire sa jonction avec une flottille espagnole, commandée par don Francisco Freyre de la Cerda. Une seconde bataille, plus longue et plus sanglante que la première, fut livrée en vue de l'Etna. Cette fois encore, les Hollandais soutinrent presque seuls les efforts des Français. Le combat durait depuis plusieurs heures, lors-

1. *Gazette de France*, numéro du 26 février 1676. Cf. Sismondi, t. XXV, p. 334.

que l'amiral espagnol se porta tout à coup en avant pour seconder ses alliés. Quelques-uns de ses officiers s'écrièrent, dit-on, avec jactance : « Si la puissance de Dieu peut s'acquérir avec l'épée, nous l'aurons bientôt acquise. » Mais ils justifièrent mal ces paroles altières, et les Hollandais leur reprochèrent dans la suite, avec raison, de n'avoir pas élevé leur courage à la hauteur de leur blasphème. Le seul service qu'ils leur rendirent fut de remorquer leurs vaisseaux démâtés par l'artillerie française, et qui allaient tomber aux mains de l'ennemi [1].

Les deux partis s'attribuèrent l'avantage, mais la mort de Ruyter équivalait pour la France à la plus éclatante victoire. Ce grand homme mourut à Syracuse des blessures qu'il avait reçues dans le dernier combat (22 avril 1676). Les Espagnols et les Hollandais ne tardèrent pas à se ressentir de la perte cruelle qu'ils avaient essuyée. Leur flotte était entrée dans le port de Palerme pour réparer ses avaries. Le maréchal de Vivonne et Duquesne, après avoir reçu des renforts de Marseille et de Toulon, vinrent l'y attaquer. Secondés par un vent impétueux, ils poussèrent leurs brûlots dans le port et

1. *Gazette de France*, numéro du 16 juin 1676.

réussirent à mettre le feu à la plus grande partie de la flotte ennemie. Douze vaisseaux de guerre, six galères, quatre brûlots furent incendiés; sept cents pièces de canon furent englouties, plus de cinq mille hommes périrent dans les flammes ou dans les flots, et les plus beaux édifices de Palerme, qui bordaient le port, furent détruits dans cette horrible catastrophe [1].

Les Espagnols n'étaient pas plus heureux en Flandre qu'en Catalogne et en Sicile. En 1677, ils perdirent Valenciennes, Cambray, Saint-Omer; en 1678, les villes de Gand et d'Ypres. Toutes ces places payèrent d'énormes contributions et reçurent garnison française. La défection de la Hollande, qui conclut la paix avec la France, vint encore ajouter à leur détresse. Convaincus enfin de leur impuissance, ils acceptèrent les conditions dictées par Louis XIV. Ils recouvrèrent, par le traité de Nimègue, les villes de Charleroi, d'Ath, de Binch, d'Oudenarde et de Courtrai, qu'ils avaient cédées par le traité d'Aix-la-Chapelle; mais ils renoncèrent pour toujours à la Franche-Comté, et abandonnèrent en Flandre les villes de Valenciennes, de Bouchain, de

1. *Gazette de France*, numéro du 23 juin 1676. Cf. Sismondi, t. XXV, p. 336.

Condé, de Cambrai, d'Aire, de Saint-Omer, d'Ypres et de Maubeuge[1].

Lorsque les Français évacuèrent la Sicile, ils ne firent rien pour soustraire au courroux des Espagnols les malheureux habitants de Messine, qui s'étaient soumis à Louis XIV. La cour de Madrid se montra d'autant plus avide de vengeance qu'elle avait été plus incapable de défendre cette province. Le marquis de Las Navas reçut l'ordre de punir tous ceux qui avaient pris part à la révolte. A peine arrivé à Messine, il fit arrêter les deux sénateurs, Vincenzo Zuffo et don Diego, qui furent destitués et remplacés par des Espagnols. Puis, il publia un règlement par lequel le roi changeait la forme du gouvernement de cette ville. Elle perdit le droit de disposer de ses revenus; le sénat fut cassé; les fonctions, remplies jusqu'alors par les sénateurs, furent confiées à six *élus*, dont deux devaient être Espagnols. Mais on défendit à ces nouveaux magistrats de paraître en public avec les insignes de leur dignité, et précédés, comme autrefois, de tambours et de trompettes. On

1. Mignet, t. IV, p. 661-666. Depuis sa réunion avec la France, la Franche-Comté rétablit ses manufactures et devint une province riche et florissante. Sous la domination espagnole la population avait constamment diminué. *Apendice á la Educacion popular*, t. V. Introduction, p. CLXXXV.

leur enleva la juridiction que leurs prédécesseurs avaient exercée sur le territoire voisin. On les contraignit enfin de s'assembler dans le palais du vice-roi, toutes les fois qu'ils voulaient délibérer sur les affaires publiques. Le Stratico fut remplacé par un gouverneur espagnol que le roi pouvait révoquer à volonté.

Le marquis de Las Navas fit enlever les originaux des priviléges de Messine, que l'on conservait dans le palais de la ville. Il fit saisir jusqu'aux copies de ces priviléges, qui se trouvaient entre les mains des habitants, et le bourreau les brûla sur la place publique. Une ordonnance enjoignit à tous les Messinois de livrer leurs armes, sous peine de dix années de prison et de cinq mille écus d'amende. On les força de bâtir eux-mêmes la citadelle qui devait les surveiller et les contenir. La grande cloche de l'hôtel-de-ville, qui les avait si souvent appelés aux armes, fut enlevée par ordre du marquis de Las Navas et brisée devant lui en mille morceaux. Il fit fondre toutes les cloches de l'église cathédrale pour en faire une statue du roi d'Espagne, qui devait s'élever au milieu de la place publique.

Mais ce ne fut pas encore là le terme de ses vengeances. Vincenzo Zuffo eut la tête tranchée. Tous

ceux qui s'étaient déclarés contre l'Espagne, et que l'on parvint à saisir, moururent sur l'échafaud. Leurs biens furent confisqués, leurs maisons rasées. Plus de sept mille Messinois s'étaient embarqués pour la France. D'autres avaient trouvé un asile à Rome. Le marquis de Liche, ambassadeur d'Espagne auprès du saint-siége, leur conseilla de bonne foi de retourner dans leur ville natale et de profiter de l'amnistie que l'on venait de publier. La plupart se fièrent à cette promesse solennelle de pardon : mais, dès le lendemain de leur arrivée, le marquis de Las Navas les fit arrêter et pendre, sans aucune forme de jugement. Lorsque le nouveau vice-roi, don Vincent de Gonzague, fit son entrée dans Messine, il trouva cette ville, naguère si florissante, presque ruinée. On y comptait soixante mille habitants avant cette fatale révolte; il n'en restait plus que onze mille. Les autres avaient péri dans les supplices ou s'étaient établis dans les pays étrangers [1].

A l'époque où fut signée la paix de Nimègue, la France était arrivée au comble de la puissance, et l'Espagne au dernier degré d'abaissement.

On vit alors une chose étrange : l'Europe entière

1. Voyez la Relation du voyage d'Espagne fait en 1679, p. 125-128. Paris, 1692.

avait désarmé et Louis XIV ne désarmait pas. Il voulait forcer les puissances étrangères à reconnaître les décisions de ses parlements et faire en pleine paix de nouvelles conquêtes. Dans ce but, il institua les *chambres de réunion*, qui devaient interpréter les traités de Westphalie, d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue, et réunir à son royaume les dépendances des places et des provinces qui lui avaient été cédées. L'Espagne fut sommée de lui livrer le comté d'Alost, le vieux bourg de Gand et plusieurs villes de Flandre, auxquelles il prétendait n'avoir pas renoncé par le dernier traité. La cour de Madrid répondit qu'il n'avait aucun titre à la possession des villes réclamées par ses ambassadeurs, et qu'il ne les occupait pas même au moment où il avait signé la paix de Nimègue. Aussitôt Louis XIV fit investir Courtrai par le maréchal d'Humières. Cette ville, qui ne s'attendait pas à une attaque, fut obligée de se rendre après une résistance de peu de jours. Dixmude ouvrit ses portes à la première sommation (1683). Louis XIV offrit de rendre ces deux forteresses, à condition que l'Espagne lui céderait en retour la ville de Luxembourg ou Pampelune et Fontarabie. A ces propositions injustes l'Espagne ne put opposer qu'une déclaration de guerre. Mais, en prenant les

armes, elle n'avait pas consulté ses anciens alliés, et elle n'avait pas fait les préparatifs nécessaires pour repousser la force par la force et résister à une injuste agression. Louis XIV s'en trouva plus à l'aise pour faire de nouvelles conquêtes. Aussitôt qu'il eut appris la déclaration de guerre de la cour de Madrid, il fit avancer ses armées dans le Luxembourg, la Catalogne et la Navarre. Ces trois provinces étaient également dépourvues de soldats. Elles furent dévastées, livrées au pillage, et au malheur d'être dépouillés en pleine paix, les Espagnols joignirent l'humiliation d'être battus [1]. Pendant l'hiver, les marquis de Boufflers et de Montal portèrent le ravage dans toutes les parties du Brabant. Ils mettaient à contribution les villes ouvertes et brûlaient celles qui refusaient de se rendre. Au mois de mars 1684, le maréchal d'Humières investit Oudenarde et lança sur cette malheureuse ville un si grand nombre de bombes et de boulets rouges qu'elle fut presque entièrement détruite. La forteresse de Luxembourg fut livrée par le prince de Chimay, après que l'artillerie française eut battu les murs en brèche, et Vauban se hâta de rendre formidables les fortifications de cette place que

1. Sismondi, t. XXV, p. 456.

Louis XIV voulait conserver[1]. Enfin, pour punir les Génois de leur attachement à l'Espagne, le roi chargea Duquesne de bombarder leur ville. Le marquis de Seignelai, ministre de la marine, voulut assister à cette barbare exécution. Il fit lancer sur Gênes plus de douze mille bombes, et lorsque les plus beaux édifices eurent été réduits en cendres, la flotte française retourna dans les ports de la Provence. L'Espagne n'avait pas osé prendre la défense de cette république qui, depuis un siècle, était restée fidèle à son alliance. Hors d'état de lutter contre la France, elle mettait toute sa dignité dans sa lenteur à accepter les injustes conditions de paix que lui imposait Louis XIV. Après avoir imploré l'intervention de l'empereur et de la diète de Ratisbonne, elle dut s'estimer heureuse d'obtenir une légère diminution des contributions de guerre dont l'armée française avait frappé les Pays-Bas. Lorsqu'on eut tiré quatre millions de livres de cette province et qu'il parut impossible d'extorquer de nouvelles sommes, Louis XIV fit grâce aux vaincus des sept cent mille écus[2] que ses généraux avaient encore à percevoir[3]. Il restitua les villes de Dixmude et de

1. Sismondi, t. XXV, p. 460.
2. Huit millions 400,000 francs.
3. Simondi, t. XXV, p. 472.

Courtrai, dont les fortifications avaient été rasées par ses ordres, mais il conserva la forteresse de Luxembourg.

Deux ans après, une nouvelle coalition se forma contre la France; elle fut signée à Augsbourg le 9 juillet 1686. Le but des alliés était d'opposer une digue aux envahissements de Louis XIV, et de maintenir l'intégrité de l'Empire telle qu'elle avait été garantie par les traités de Westphalie et de Nimègue et par la trêve de Ratisbonne. La roi d'Espagne entra dans cette ligue comme membre de l'Empire pour le cercle de Bourgogne, mais il ne joua qu'un rôle secondaire dans la guerre qui suivit. Sa faiblesse était si grande que, malgré l'épuisement de la France, obligée de lutter à la fois contre l'Empire, l'Angleterre, la Hollande, la Suède et la Savoie, il ne parvint pas à reconquérir les provinces qu'il avait perdues, et qu'il fut obligé de se tenir sur la défensive. Le duc de Noailles, gouverneur du Roussillon, passa les Pyrénées en 1689, et, ranimant par ses proclamations les vieilles haines de la Catalogne contre la Castille, il réussit à tenir en échec une grande partie des forces de l'Espagne. Les troupes qu'il commandait étaient composées de recrues mal armées, mal approvisionnées; l'élite des soldats français combat-

tait en Flandre, en Allemagne, en Irlande et sur mer. Et cependant il parvint à se rendre maître de Campredon, de Ripoll, de Saint-Jean de las Badessas. En 1691, il s'empara d'Urgel et de Belver, et ces deux villes furent obligées de payer d'énormes contributions pour échapper au pillage [1]. En même temps le comte d'Estrées bombardait Barcelonne. Huit cents bombes furent lancées dans cette ville. Elles brûlèrent la douane, l'arsenal, le palais du vice-roi, la cathédrale et une centaine de maisons. Les habitants ne parvinrent à maîtriser l'incendie que lorsque le bombardement eut cessé [2]. Pour calmer l'irritation des Catalans, le comte d'Estrées fit publier des proclamations dans lesquelles il les exhortait à se déclarer contre le roi d'Espagne, qui ne faisait rien pour les défendre. Il ajoutait qu'il n'avait cessé le feu qu'en considération des habitants de Barcelonne. Après cette exécution, il remit à la voile, et le 12 juillet 1692 il jeta l'ancre devant Alicante. Deux mille bombes lancées sur cette malheureuse ville la détruisirent presque tout entière [3]. Cette diversion permit au duc de Noailles d'investir

1. Mémoires de Noailles, t. I, p. 178 sq. Paris, 1777.
2. *Ibid.*, p. 181.
3. Sismondi, t. XXVI, p. 107.

par terre la ville de Roses, qui se rendit après un siége de trois jours (1693)[1]. En 1645, elle s'était défendue pendant quarante-neuf jours, et sa résistance avait coûté la vie à huit mille hommes. Mais le gouvernement avait négligé de relever les fortifications ruinées, et les soldats n'ayant reçu ni les poudres ni les autres munitions de guerre qui leur étaient indispensables, elle succomba presque sans se défendre. La prise de Roses répandit la consternation en Espagne. Le vice-roi de Catalogne tremblait pour Girone; il en fit sortir les religieuses et toutes les bouches inutiles. Le duc de Noailles se disposait à mettre le siége devant cette place forte, lorsqu'il reçut l'ordre d'envoyer ses meilleurs régiments à l'armée du Piémont. L'année suivante, il rentra en campagne avec quinze mille hommes de pied et dix mille chevaux (1694). Le duc de Médina-Sidonia occupait les bords du Ter et paraissait décidé à empêcher les Français de passer cette rivière. On faisait de grands préparatifs à Madrid pour lui envoyer des renforts, mais ils n'aboutirent à aucun résultat. « Ici, écrivait l'ambassadeur d'Angleterre, on n'a pu mettre ensemble mille hommes, car il déserte chaque jour autant de vieux soldats qu'on amène

1. Mémoires de Noailles, t. I, p. 219

de recrues, et quand ces nouvelles levées sortiront de la ville, plus de la moitié disparaîtra avant d'entrer en Catalogne; les officiers eux-mêmes qui désirent seulement marcher avec éclat hors de Madrid, leur ayant promis de fermer les yeux sur leur fuite[1]. »

Les Français forcèrent le passage du Ter après un combat meurtrier. Les Espagnols se retirèrent abandonnant leur caisse militaire et leurs bagages. Ils avaient perdu neuf mille hommes, morts ou blessés[2]. Le premier fruit de cette victoire fut la prise de Palamos. La garnison, composée de quatre cents soldats, se rendit prisonnière[3]. La ville de Girone, qui avait soutenu vingt-deux siéges sans avoir jamais été prise, fut obligée de capituler à son tour, après que l'artillerie eut fait une large brèche à ses remparts. La garnison sortit avec armes et bagages, mais elle s'engagea par serment à ne plus servir contre la France, pendant le reste de la campagne[4]. Les châteaux forts d'Ostalrich et de Castel-Follit, qui dominaient la vallée de Girone, furent attaqués avec tant de vigueur qu'ils se hâtèrent de ca-

1. *Spain under Charles II*, p. 41-43.
2. Mémoires de Noailles, t I, p. 251.
3. *Ibid.*, p. 257.
4. *Ibid.*, p. 266.

pituler, et si le marquis de Louvois avait envoyé quelques renforts au duc de Noailles, ce général n'aurait pas hésité à mettre le siége devant Barcelonne.

En 1695, le maréchal de Villeroi se porta rapidement en Flandre, s'empara des villes de Deynse et de Dixmude et fit sept mille prisonniers. Puis il se présenta devant Bruxelles, déclarant qu'il venait venger le bombardement de Dieppe, du Havre, de Dunkerque et de Calais, que les alliés avaient attaqués pendant les campagnes précédentes, au mépris des lois de la guerre et de l'humanité. Le gouverneur des Pays-Bas espagnols n'était pas en état de s'opposer à cette exécution militaire. Trois mille bombes et douze cents boulets rouges furent lancés sur Bruxelles; plus de trois mille maisons furent incendiées, la plupart des couvents et des édifices publics furent détruits. La perte essuyée par les habitants fut évaluée à vingt-trois millions de livres [1].

Pendant ce temps, la guerre continuait en Catalogne. L'Espagne était réduite à un tel état d'abaissement qu'elle fut forcée de demander des secours au roi de Portugal et à l'empereur [2]. Une

1. Sismondi, t. XXVI, p. 183-184.
2. Mémoires de Noailles, t. I, p. 321.

armée autrichienne, commandée par le prince de Hesse-Darmstadt, vint s'établir en Catalogne, pour défendre cette province contre les troupes françaises [1]. Le duc de Vendôme, qui venait de succéder au duc de Noailles, n'en entreprit pas moins le siége de Barcelonne, quoiqu'il n'eût sous ses ordres que vingt et un mille fantassins et sept mille chevaux (1697). L'artillerie eut bientôt fait une large brèche aux remparts, et la ville fut obligée de capituler.

Enfin, un dernier coup frappa la monarchie espagnole en Amérique. Louis XIV avait autorisé l'armement de dix vaisseaux de guerre, commandés par le baron de Pointis, pour tenter un coup de main sur Carthagène, capitale du nouveau royaume de Grenade. Arrivé à Saint-Domingue, Pointis reçut sur son escadre seize cents flibustiers, auxquels il promit leur part du pillage de cette grande ville, qui était le principal entrepôt du commerce de l'Amérique. La flotte remit à la voile le 1er avril, et arriva le 12 devant Carthagène. La garnison de cette ville ne se composait que de dix compagnies de troupes régulières, formant un effectif de 770 hommes. Elles étaient réparties dans la ville et dans les trois forts de Bocachica, de Sainte-Croix et de Saint-Lazare, qui

1. Sismondi, t. XXVI, p. 209.

en défendaient les approches [1]. Le baron de Pointis débarqua les flibustiers, qui avaient une connaissance exacte du terrain. Après un combat opiniâtre, ils se rendirent maîtres des trois forts et s'avancèrent jusque sous les murs de Carthagène, garnis de plus de quatre-vingts pièces de canon. Les habitants, effrayés par la menace d'un bombardement, capitulèrent le 3 mai 1697, à condition que la ville ne serait pas livrée au pillage, et que les vainqueurs se contenteraient de l'or, de l'argent et des pierres précieuses, qu'ils pourraient trouver dans les églises, les édifices publics et dans les maisons des particuliers. Les flibustiers, mécontents du partage, n'en pillèrent pas moins la ville avec la dernière barbarie [2].

Cette longue série de désastres détermina la cour de Madrid à demander la paix. Charles II était mourant, et la grande question de la succession espagnole tenait l'Europe en suspens. L'intérêt de la France était de ménager le sentiment national des Espagnols. Louis XIV se montra donc aussi habile que généreux

1. Ulloa et Jorge Juan, *Noticias secretas*, 2 vol. in-4°. Voyez t. I, p. 131.

2. Relation de ce qui s'est fait à la prise de Carthagène, située aux Indes espagnoles, par l'escadre commandée par M. de Pointis. Bruxelles, 1698.

en restituant, par le traité de Ryswick, toutes les provinces et toutes les villes qu'il avait conquises, depuis la paix de Nimègue. Ces restitutions comprenaient Girone, Roses, Barcelonne ; et, en Flandre, les villes de Mons, de Charleroi, d'Ath et de Courtrai (1697).

Jusqu'ici, nous n'avons fait qu'énumérer les revers que l'Espagne essuya sur les champs de bataille, pendant le règne de Charles II. Ce prince ne gouverna jamais par lui-même. Son incapacité notoire et l'acharnement des partis qui se disputaient le pouvoir ajoutèrent encore à la détresse publique.

Pendant les premières années qui suivirent la mort de Philippe IV, la cour fut divisée entre le père Nithard, confesseur et directeur de la reine régente, et don Juan d'Autriche, fils naturel du feu roi. Exilé à Consuegra, don Juan se réfugia en Aragon, où il avait des partisans, puis il se rapprocha de la capitale avec une troupe de sept cents hommes. La noblesse lui était favorable, et la voix populaire l'appelait au gouvernement. Beaucoup de personnes l'accueillirent aux cris de : *Viva el rey don Juan!* et *muera el mal govierno*! [1]. Il s'avança sans obstacle jusqu'à Torrejon, à trois lieues de Madrid. La cour était dans

1. Extrait d'une dépêche du marquis de Villars à Louis XIV. Madrid, 6 mars 1669. Voyez Mignet, t. III, p. 423-425.

la consternation; car les portes de la capitale n'étaient pas gardées, et l'on n'avait pas de troupes à lui opposer. « Si, le lendemain, comme l'écrivait à l'ambassadeur de Vienne M. de Lionne, qui connaissait le prix du temps et le succès habituel de l'audace, don Juan fût entré dans Madrid, non seulement il se fût rendu maître des affaires, il eût établi ses créatures dans les conseils et chassé tous ceux qui lui étaient contraires ou suspects, mis la reine dans le couvent *de las Descalzas*, mais il aurait pu se faire proclamer roi, tant il avait pour lui la faveur des peuples [1] ! » Le jeune prince manqua lui-même à sa fortune. Il se contenta de l'exil de Nithard, et accepta la vice-royauté d'Aragon, de Catalogne et de Valence, différant l'exécution de ses desseins jusqu'à la mort de Charles II. Après cet arrangement, il s'établit à Saragosse, et l'Espagne se trouva divisée entre deux cours jalouses l'une de l'autre, et dépourvues également de toute influence dans les conseils de l'Europe (1669).

Lorsqu'en 1675, Charles II fut parvenu à l'âge de quatorze ans, et qu'il eut pris possession du gouvernement, don Juan se hâta d'accourir à Madrid,

1. Lettre de M. de Lionne au chevalier de Gremonville, du 30 avril 1669. Voyez Mignet, t. III, p. 433.

dans l'espoir de succéder à l'autorité de la régente. Trompé dans son attente, il revint à Saragosse, assembla ses partisans et marcha de nouveau sur Madrid, où ses amis l'attendaient en armes. Il convint avec eux que si les ordres du roi lui prescrivaient de retourner en Aragon, *on les respecterait, mais qu'on n'y obéirait point.* Cette entreprise réussit. Sitôt qu'il fut arrivé près de Madrid, le peuple manifesta ses vœux, la reine se troubla et finit par écrire à don Juan de venir aider le roi dans son gouvernement. Charles II consentit sans peine à l'éloignement de sa mère et à l'élévation de don Juan, qu'il nomma premier ministre et président de tous les conseils de l'État. Revêtu d'un pouvoir illimité, le jeune prince essaya de remédier au désordre de l'administration et à la misère des classes inférieures. Il publia des lois somptuaires, supprima le conseil des Indes, qui absorbait des sommes immenses, et modifia celui des finances, en réduisant de moitié le nombre des offices. Ces réformes incomplètes ne relevèrent point le crédit public et ne soulagèrent que faiblement le peuple. On s'aperçut bientôt que don Juan n'était qu'un ambitieux vulgaire; il perdit sa popularité, et mourut poursuivi du mépris public, en 1679. La reine-mère, qu'il avait fait reléguer à To-

lède, revint alors à Madrid et recouvra son ancienne influence. Le faible Charles II, dominé tour à tour par son frère, par sa mère, par sa femme, par son confesseur, était entièrement incapable de prendre en mains les rênes de l'État.

Il n'était pas possible que sous un pareil gouvernement l'Espagne fît un pas vers la centralisation politique, qui lui était si nécessaire et qu'elle ne pouvait atteindre. Charles II ne songea même pas à modifier la constitution qui régissait les provinces basques, pour la concilier avec celle de la Castille. En 1677, il se rendit à Saragosse, et, en présence du grand justicier et des magistrats supérieurs de l'Aragon, il jura solennellement de maintenir les priviléges de ce royaume[1]. En 1678, les États d'Aragon, encouragés par la faiblesse de la cour de Madrid, publièrent plusieurs règlements qui prouvèrent à l'Europe étonnée combien était fragile le lien qui attachait ce royaume à la monarchie espagnole. Un de ces règlements portait que, à moins d'être marié dans le pays, aucun Français ne pourrait s'y établir[2], sous peine de confiscation de ses biens et d'amendes consi-

1. *Viage del Rey don Carlos II al Reyno de Aragon, el año* 1677; por don Francisco Fabro Bremundan.

2. Voyez le Mémoire donné au marquis de los Balbases, le 2 décembre 1688. Archives du Ministère des affaires étrangères.

dérables. Ensuite, ils promulguèrent des ordonnances si dures pour toute la nation française, qu'ils ruinèrent presque entièrement le commerce du Languedoc, du Roussillon et de la Guienne avec l'Espagne. Ces provinces, lésées dans leurs intérêts, proposèrent au gouvernement français d'user de représailles. Le comte de Rébenac, ambassadeur de France en Espagne, écrivit à Louis XIV pour lui conseiller l'adoption des mesures proposées par les habitants de ces provinces. Il terminait sa dépêche par ces paroles remarquables : « Il arrivera donc, Sire, ou que le roi d'Espagne se chargera de remédier lui-même aux vexations que vos sujets souffrent dans l'Aragon, ou qu'il déclarera, comme il a déjà fait, que les priviléges de ce pays-là lui ôtent la connaissance du détail de son gouvernement intérieur; et pour lors, Sire, ce sera une affaire à démêler entre Votre Majesté et l'Aragon. Si cela est, Votre Majesté n'aura qu'à laisser agir les peuples de ses frontières, qui sauront bien trouver les moyens de réduire les Aragonais[1]. »

Le même esprit d'indépendance régnait en Catalogne. Cette province avait conservé toute sa haine contre la Castille. On regarda comme un acte de fidé-

1. Extrait d'une dépêche du comte de Rébenac, du 2 décembre 1688. Archives du Ministère des affaires étrangères.

lité que la ville de Barcelonne levât, en 1665, l'étendard royal pour Charles II, quoique, d'après ses fueros, elle eût le droit de ne faire cette acclamation solennelle qu'après avoir été visitée par le roi [1]. Bientôt les Catalans s'aperçurent de la faiblesse du nouveau souverain et de l'impuissance où il était de les protéger contre les armées de Louis XIV. Ils se défendirent par leurs propres forces, et pendant longtemps ils repoussèrent l'invasion de leur territoire. Mais ils ne conservèrent plus aucun respect pour la cour de Madrid, et se gouvernèrent à peu près comme un peuple indépendant. Le 28 février 1689, le comte de Rébenac écrivait à Louis XIV : « Le roi d'Espagne ne conserve plus le nom de son autorité en Catalogne que parce qu'il ne la fait paraître en aucune chose [2]. » Peu de jours auparavant, il avait écrit : « La Catalogne paraît entièrement révoltée; elle ne veut ni recevoir de troupes ni donner de subsides, en sorte qu'il ne manque à cette province que le nom de rebelle déclarée; car, pour les effets, ils y sont presque tous [3]. » Lorsque la guerre eut recommencé avec la France, le vice-roi fit venir des troupes de

1. Dépêche de l'archevêque d'Embrun, du 9 octobre 1665.
2. Dépêche du comte de Rébenac, du 28 février 1689.
3. Dépêche du même, du 5 février 1689.

Castille, pour les disséminer dans la province. Il voulut faire loger à Saint-André quelques régiments qu'il devait envoyer ensuite à Roses et à Girone; mais les magistrats de cette petite ville refusèrent de les recevoir. Le commandant fut même maltraité. Il essuya patiemment l'insulte et obligea ses troupes de camper. Louis XIV profita de cette disposition des esprits. Depuis longtemps, le duc de Noailles, gouverneur du Roussillon, entretenait des intelligences dans le pays pour y fomenter la révolte. Lorsqu'il eut passé les Pyrénées à la tête de son armée, il annonça dans ses proclamations qu'il ne venait pas faire la guerre aux Catalans, mais à leurs oppresseurs. Ce langage fut entendu. La ville de Puycerda se mit sous la protection de Louis XIV et prêta serment de fidélité. Les villages de la plaine suivirent cet exemple. Plusieurs villes du Lampourdan se déclarèrent avec tant d'empressement que le duc de Noailles leur conseilla d'attendre que son armée fût sur les lieux pour les mettre à couvert[1]. Le duc de Guarra, qui avait réuni des milices en Aragon, n'osa pas entrer en Catalogne lorsqu'il apprit ces nouvelles. Partout le peuple se soulevait contre Charles II. Les paysans assommaient et pendaient par les pieds les soldats castillans, égarés

1. Mémoires du duc de Noailles, p. 128-129.

dans leurs villages, tandis qu'ils ramenaient les soldats français à l'armée sans leur faire aucun mal, quoiqu'ils n'eussent pas toujours à se louer de leur conduite [1]. Lorsque le duc de Noailles se fut rendu maître de Girone, et que l'on eut chanté le *Te Deum* dans la cathédrale, il fit lire les lettres patentes par lesquelles Louis XIV lui conférait le titre de vice-roi, et qu'il convenait alors de rendre publiques; puis il jura de respecter les lois et les coutumes de la province. La ville consentit de bonne grâce à payer au roi de France les sommes qu'elle avait payées jusqu'alors au roi de Castille, et qui montaient à près de cent mille livres. « Vos véritables sujets, écrivit le maréchal à Louis XIV, ne pourraient mieux faire; je suis même étonné de l'extérieur de ces gens-là, parce qu'ils passaient pour être les plus Espagnols de toute la Catalogne [2]. » Si Louvois n'avait pas ordonné au duc de Noailles de faire vivre son armée aux dépens du pays qu'elle occupait, et si l'on ne s'était pas imprudemment aliéné les esprits des Catalans par le bombardement de Barcelonne, toute la province se serait déclarée pour la France en haine

1. Mémoires du duc de Noailles, p. 194.
2. *Ibid.*, p. 267-268.

de la Castille, et il n'eût pas été impossible à Louis XIV de la conserver.

C'est à cet état d'anarchie qu'avaient abouti les efforts de la maison d'Autriche pour établir l'unité politique en Espagne. « Si on examine de près le gouvernement de cette monarchie, écrivait le comte de Rébenac, on trouvera que le désordre y est excessif; mais que, dans l'état où sont les choses, on ne peut presque y apporter de changement sans s'exposer à des inconvénients plus à craindre que le mal même, et il faudrait une révolution entière avant d'établir un ordre parfait dans cet État. Cette révolution ne peut se trouver qu'en changeant la forme du gouvernement, et les gens éclairés conviennent que celui de la maison d'Autriche les conduit inévitablement à une ruine entière[1]. » Il ajoutait que ce n'étaient pas les éléments de force qui manquaient en Espagne, mais qu'ils y étaient épars comme dans le chaos, et que l'on ne voyait pas d'esprit capable de les démêler et de les réunir. En effet, la dynastie qui régnait à Madrid avait passé de l'incapacité à l'impuissance, et il ne restait plus désormais à l'Espagne que sa loi

1. Mémoire du comte de Rébenac sur son ambassade d'Espagne, du 20 mai 1689. Manuscrits français de la Bibliothèque du roi, supplément français, n° 63, fol. 224.

de succession pour la tirer de son abaissement. Le malheureux Charles II faisait et défaisait son testament : il désignait pour son successeur tantôt un prince de Bavière, tantôt un prince de la maison d'Autriche. Enfin, il choisit un petit-fils de Louis XIV, dans l'espoir d'intéresser la France à la conservation de l'unité de la monarchie. Lorsqu'il eut signé ce testament, il ordonna d'ouvrir les tombeaux de l'Escurial, fit exhumer son père, sa mère, sa première femme, et baisa leurs os. Peu de jours après, il mourut, et la dynastie de Charles-Quint s'éteignit avec lui (1700).

SECONDE PARTIE.

DES CAUSES DE LA DÉCADENCE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

CHAPITRE PREMIER.

DES CAUSES DE LA DÉCADENCE DE L'AGRICULTURE.

I. — LA DÉPOPULATION DU ROYAUME.

Les principales causes de la décadence de l'agriculture sont : la diminution toujours croissante de la population espagnole, depuis le règne de Philippe II jusqu'à l'avénement de la dynastie des Bourbons, le droit de main-morte attribué aux terres du clergé, les majorats de la noblesse et les dévastations annuelles des troupeaux voyageurs.

Nous allons examiner d'abord par quel fatal enchaînement de circonstances ce royaume perdit, dans l'espace d'un siècle, près de la moitié de ses habitants.

Pour éviter une nouvelle effusion de sang et pour consolider la victoire du christianisme en Espagne, les rois catholiques entreprirent, après la conquête

de Grenade, de donner à leur royaume l'unité religieuse la plus complète. Ferdinand et Isabelle commencèrent cette œuvre. Charles-Quint et Philippe II, témoins des luttes acharnées dont la France, l'Allemagne et l'Angleterre étaient devenues le théâtre, depuis que la réforme avait pénétré dans ces États, résolurent d'épargner des discordes semblables à l'Espagne, en resserrant encore cette unité religieuse qu'ils voyaient menacée par de nouveaux ennemis. Ils enveloppèrent dans une même haine et le culte des juifs, et les fureurs iconoclastes des calvinistes, et l'opiniâtre attachement des pauvres Mauresques à la religion, à la langue et au costume de leurs ancêtres.

On raconte que Philippe II, informé du soulèvement des réformés en Flandre et de la profanation de plus de quatre cents églises, jura de donner un exemple dans la personne de ses ennemis *de manière à faire tinter les oreilles de la chrétienté, dût-il mettre en péril tous ses États* [1]. La pensée de Philippe II est contenue tout entière dans ces paroles menaçantes. Ce prince et ses successeurs ne tinrent aucun compte

1. Lettre de l'envoyé d'Espagne à Paris, adressée à la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, citée par Schiller, dans son *Histoire de l'Insurrection des Pays-Bas.*

des idées nouvelles, et adoptèrent une série de mesures dont l'effet immédiat fut la diminution de la population espagnole.

Ferdinand le Catholique avait le premier mis en pratique ce système de répression. En 1492, il avait condamné à l'exil tous les juifs qui refusaient de recevoir le baptême. Mariana porte à 800,000 le nombre de ceux qui préférèrent leur religion à leur patrie[1]. En même temps ce prince avait institué le tribunal de l'inquisition, pour surveiller et poursuivre les *nouveaux chrétiens*, que l'on accusait de pratiquer secrètement le culte de Moïse. Dirigée à l'origine contre les *chrétiens judaïsants*, l'inquisition reçut bientôt la mission de surveiller la conduite des Maures nouvellement convertis. Plus tard, elle fut chargée d'empêcher les doctrines du protestantisme de se répandre en Espagne. L'inquisition accomplit cette triple mission, et pendant trois siècles elle maintint l'unité religieuse, mais elle n'y parvint qu'en employant des moyens d'une extrême violence. Dans une seule année, le tribunal du saint-office, établi à Séville, fit brûler 2,000 hérétiques; 2,000 autres furent

1. Mariana, anno 1492. Suivant Agustin de Blas il n'y eut que 30,000 familles juives, c'est-à-dire environ 150,000 personnes qui partirent pour l'exil. V. Agustin de Blas, *Origen Progresos y Límites de la Poblacion de España*, p. 163. Madrid, 1833.

brûlés en effigie, et 16,000 condamnés à diverses pénitences[1]. Suivant Llorente, l'inquisition, depuis son origine jusqu'à son abolition en 1808, a fait brûler 31,912 Espagnols, 17,659 en effigie, et elle a condamné à des peines rigoureuses 291,450 personnes, ce qui donne un total de 341,021 Espagnols, condamnés les uns à mort, les autres à des peines qui entraînaient toutes une flétrissure morale et la confiscation des biens[2]. Ainsi l'inquisition ruina et avilit plus de 340,000 personnes, dont la honte rejaillissait sur leurs familles, et qui ne transmettaient à leurs enfants que l'opprobre et la misère. Qu'on ajoute plus de cent mille familles, qui émigrèrent pour échapper aux poursuites de ce tribunal de sang[3], et l'on reconnaîtra que l'inquisition a été l'instrument le plus actif de la ruine de l'Espagne. Il faut remarquer encore qu'en menaçant incessamment des tortures et de la mort tant de milliers de citoyens, qui pratiquaient secrètement un autre culte que celui de l'État, le saint-office paralysait leurs bras et détruisait cette confiance en l'avenir et cette sécurité sans lesquelles

1. Voyez Mariana, anno 1482.
2. Llorente, *Histoire de l'Inquisition d'Espagne*, t. IV, p. 271.
3. *Ibid.*, t. I, p. 235.

l'agriculteur et l'ouvrier se découragent et se dégoûtent de leur travail. Mais l'acte le plus désastreux que provoqua l'inquisition fut l'expulsion des Maures. Sous prétexte qu'ils entretenaient des intelligences avec leurs frères d'Afrique, et qu'ils favorisaient les descentes des Barbaresques sur les côtes de l'Andalousie et des royaumes de Grenade, de Murcie et de Valence, Philippe III signa le fatal édit qui les condamnait à un exil éternel. On n'a jamais su le nombre exact des Maures qui furent chassés d'Espagne. Mais si l'on ajoute aux 800,000 juifs qui sortirent de ce royaume, en 1492, l'innombrable foule de Maures qui périrent dans les insurrections du XVIe siècle, et le nombre plus considérable encore de ceux que l'Espagne rejeta de son sein, sous le règne de Philippe III, on reconnaîtra que ce royaume perdit, dans l'espace de cent vingt ans, environ trois millions de ses habitants les plus laborieux [1]. La race infortunée des Maures ne laissa dans le pays conquis jadis par ses ancêtres que la tradition de la plus belle agriculture du monde, et d'une industrie qu'aucun peuple n'avait encore

1. Voyez Navarrête, *Conservacion de Monarquias*, p. 50. Madrid, 1626. Cf. Mignet, Introduction, p. XXVIII. Cf. Delaborde, *Itinéraire descriptif de l'Espagne*, Introduction, p. XXXVII.

égalée. L'année même qui suivit leur expulsion, Philippe III accorda par un édit les honneurs de la noblesse, avec exemption du service militaire, à tous les Espagnols qui s'adonneraient à la culture des terres; mais tant d'autres causes contribuaient à dépeupler le pays que cet édit demeura sans résultat[1].

A l'extérieur, les rois d'Espagne soutinrent une lutte gigantesque pour défendre la foi catholique et la suprématie de la maison d'Autriche; mais cette lutte était au-dessus des forces de la monarchie. Des milliers d'Espagnols perdirent la vie sur les champs de bataille, en France, en Allemagne, en Flandre, en Irlande, en Afrique et sur mer, lorsque leurs bras auraient été nécessaires pour défricher tant de champs restés incultes depuis l'expulsion des Mauresques. Cette guerre qui se prolongea jusqu'à la fin du XVIIe siècle, fut d'autant plus funeste à l'Espagne, qu'elle était forcée de disperser ses soldats dans toutes les parties du monde, pour garder d'innombrables provinces, séparées les unes des autres par des États hostiles ou par l'immensité des

1. Navarrête conseillait à Philippe III de chasser les Gitanos et les Irlandais catholiques, réfugiés en Espagne, et qui vivaient d'aumônes au lieu de travailler à la terre. Navarrête, p. 57.

mers. Les villes du Mexique et du Pérou, les forteresses du Milanais, du royaume de Naples, de la Sicile, de la Sardaigne, celles de Flandre et de la Franche-Comté ne pouvaient, sans de nombreuses garnisons, contenir dans l'obéissance tant de peuples différents de langage, de mœurs et de coutumes, ou les défendre contre les attaques des ennemis du dehors. Les anciennes colonies portugaises, conquises par l'Espagne, sous le règne de Philippe II, étaient occupées par des troupes qui veillaient sans cesse au maintien de la sécurité publique. Ces troupes étaient échelonnées sur toutes les côtes du Brésil, sur les points les plus menacés du littoral de l'est et de l'ouest de l'Afrique, et dans les principaux ports de mer de l'ancienne Inde portugaise. La plupart des soldats que l'on envoyait ainsi loin du pays natal, se mariaient et mouraient à l'étranger. En Sicile, en Sardaigne, dans le royaume de Naples, en Flandre, une grande partie de la population actuelle est espagnole d'origine ; mais c'était en Amérique que les Espagnols s'établissaient de préférence, et ils en revenaient rarement. Un grand nombre succombaient aux maladies produites par le changement de climat, principalement à Porto-Bello et à Lima. Ceux qui survivaient et qui parvenaient à s'enrichir se livraient

à l'indolence et à la débauche, qui leur faisaient perdre souvent jusqu'au souvenir de la patrie. Leurs enfants, peu nombreux et débiles, ne propageaient à leur tour qu'une race abâtardie. Le nombre de ceux qui retournaient en Espagne était fort limité. Quoique beaucoup d'entre eux fussent tout disposés à s'établir dans le pays de leurs pères, l'appauvrissement de cette contrée les en éloignait à jamais [1].

On a calculé qu'au XVIIe siècle plus de quarante mille hommes sortaient tous les ans de l'Espagne, soit pour se fixer en Amérique, soit pour défendre les provinces des Pays-Bas, de l'Italie et de l'Afrique qui faisaient partie de la monarchie [2]. C'étaient pour la plupart des hommes robustes, accoutumés au travail et à la fatigue : pauvres dans leur pays natal, ils cherchaient fortune à l'étranger. Les émigrations en Amérique devinrent de plus en plus fréquentes, à mesure que l'État éprouvait plus de revers. Un décret de Philippe IV s'opposa inutilement à cette manie d'émigration qui entraînait les Espagnols, et principalement les Biscayens et les Navarrais, vers

1. Mémoire du comte de Rébenac sur son ambassade d'Espagne, du 20 mai 1689. Apud manuscrits français de la Bibliothèque du roi, supplément français, n° 63, fol. 225.

2. Navarrête, p. 58.

les régions du Nouveau Monde [1]. Le 22 février 1681 le marquis de Villars écrivait de Madrid à Louis XIV : « Les galions sont partis le 28 du mois passé. On m'assure qu'outre les gens qui se sont embarqués pour le commerce, plus de six mille Espagnols ont passé aux Indes par la seule nécessité de ne pouvoir vivre en Espagne [2]. » Ainsi, malgré les défenses les plus formelles, les émigrations continuèrent, et c'étaient les vaisseaux de l'État qui transportaient loin de leur patrie cette foule innombrable d'exilés volontaires. Il résulte des calculs de Robertson que le Mexique et le Pérou sont peuplés aujourd'hui d'environ trois millions de blancs. Or, si l'on songe combien le climat de l'Amérique est fatal aux Européens, on admettra sans peine que ces trois millions ont fait perdre à l'Espagne une population dix fois plus considérable. Il paraît, en effet, que la colonisation du Nouveau Monde a coûté à l'Espagne environ trente millions d'habitants ; cette évaluation même donne à peine le chiffre exact de ceux qui succombèrent prématurément et sans postérité.

En 1618, le conseil de Castille adressa un mé-

1. Cadalso, *Cartas Marruecas*, p. 72. Barcelonne, 1756.

2. Dépêche du marquis de Villars, du 22 février 1681. Archives du Ministère des affaires étrangères. Correspondance d'Espagne.

moire à Philippe III, sur les moyens d'arrêter la dépopulation croissante du royaume. Il lui recommandait d'alléger le poids des impôts, en augmentant le nombre des contribuables, c'est-à-dire en supprimant les priviléges qui mettaient une foule de citoyens à l'abri de toute imposition. Cette mesure aurait eu pour résultat d'empêcher, ou du moins de rendre plus rares ces émigrations en Amérique, si fatales à l'Espagne. Il proposait ensuite d'abolir un grand nombre de charges aussi onéreuses pour le trésor qu'inutiles à l'État; de contraindre les grands à s'éloigner de la cour, à vivre dans leurs domaines, au milieu de leurs vassaux, pour encourager l'agriculture et répandre l'aisance jusqu'au fond des provinces; d'accorder des priviléges et des récompenses aux laboureurs; de ne pas permettre qu'on les emprisonnât pour cause de dettes, pendant les mois consacrés aux travaux de la campagne. Il proposait même de remettre les dettes aux cultivateurs pour les encourager[1]. La pensée de Sully inspirait les membres du conseil de Castille, lorsqu'ils rédigèrent ce mémoire. « Le labourage

1. *Compendio de la Historia de España*, por don Joseph Ortiz y Sanz, t VI, p. 331-346. Madrid, 1801.

et le pâturage, disait le ministre de Henri IV, voilà les deux mamelles dont la France est alimentée, les vrais mines et trésors du Pérou. » On sait qu'il encourageait partout l'agriculture et le défrichement des terres laissées incultes pendant les guerres de religion; qu'il avait obtenu un édit, contresigné par le roi, qui défendait de comprendre les instruments aratoires dans le nombre des objets exposés à la saisie; qu'il avait ouvert de tous côtés des routes plantées d'arbres fruitiers ou destinés à la marine[1]. L'Espagne n'était pas placée, au commencement du XVIIe siècle, dans des circonstances aussi favorables que la France; elle venait de bannir les Maures dont le travail l'avait longtemps enrichie, et, tous les ans, elle perdait quarante mille de ses habitants qui cherchaient fortune à l'étranger. Ainsi la raison d'État commandait impérieusement à Philippe III de remédier au mal, lorsqu'il en était peut-être temps encore; cependant ce prince ne songea pas à convertir en lois les vœux exprimés par le conseil de Castille. Son successeur fit enfin paraître un décret pour arrêter les progrès de la dépopulation en Espagne. A l'exemple de Colbert, il accorda des

1. On les appelait des Rosny.

exemptions d'impôts et des priviléges honorifiques aux cultivateurs mariés. Il réduisit des deux tiers le nombre des conseillers, des greffiers, des procureurs, des alcades, des régidors et des alguazils. Il ordonna aux grands propriétaires de quitter Madrid et d'habiter leurs terres, pour soulager la détresse de leurs fermiers[1]. Ces mesures tardives et incomplètes restèrent presque sans résultat au milieu de la lutte gigantesque que l'Espagne soutenait contre l'Europe protestante, secondée par les armes de la France. Quelques écrivains de la Catalogne avaient mieux compris par quels moyens on pouvait mettre un terme à la misère toujours croissante du peuple. Voici les reproches fondés qu'ils adressèrent au duc d'Olivarès sur sa politique extérieure :

« Nous devions rester chez nous, lui dirent-ils, repeupler le royaume, cultiver nos champs, relever les fortifications de nos villes, ouvrir nos ports au commerce, rétablir nos fabriques et nos manufactures. C'est là l'emploi qu'il fallait donner aux trésors de l'Amérique ; il était inutile de les dépenser pour des guerres lointaines et insensées. Pourquoi perpétuer en Allemagne une lutte meurtrière, au

1. Ortiz y Sanz, t. VI, p. 358.

prix de notre sang et de nos richesses? Quel profit retirons-nous des guerres de Flandre, gouffre béant où s'engloutissent nos soldats et nos millions [1] ? »

La véritable cause du mal était, en effet, cette guerre de propagande, que Philippe II avait commencée et que son petit-fils avait reprise. Pour porter un remède efficace à ces souffrances, il eût fallu que l'Espagne renonçât à la vieille politique de la maison d'Autriche et qu'elle rompît sans retour avec son passé. Les choses en étaient venues à un point où les demi-mesures ne pouvaient plus suffire, où il fallait, pour sauver l'État, comme l'a écrit un ambassadeur de France, une révolution complète dans le gouvernement.

Les remèdes proposés par Campanella étaient proportionnés à la grandeur du mal. Dès la fin du XVIe siècle, cet écrivain avait conseillé à Philippe II de refuser certains honneurs à tout Espagnol resté célibataire après l'âge de 21 ans, à moins qu'il ne fît partie de l'armée; de défendre qu'un laboureur ou un artisan donnât plus de trois cents pièces d'or pour dot à sa fille; de permettre aux soldats qui faisaient la guerre en Flandre, en Angleterre, en Irlande et en Afrique, d'enlever les femmes pour les

1. Ortiz y Sanz, p. 400.

épouser; de pardonner aux proscrits tous les sept ans, et de gracier les condamnés à mort, à condition qu'ils combattraient contre les infidèles pendant un temps déterminé [1]. Il conseillait aussi d'établir en Espagne, en Flandre, en Sicile et dans le royaume de Naples, des séminaires de soldats, pour servir d'asile aux enfants naturels et à ceux des pauvres. Exercés dès l'âge le plus tendre au métier des armes, ne connaissant d'autre père que le roi, d'autre volonté que la sienne, d'autre espérance que sa faveur, ils deviendraient, selon lui, des soldats aussi braves que dévoués. Plus tard, ils épouseraient des femmes enlevées en pays ennemi et propageraient ainsi leur race guerrière. Si l'on adopte ces mesures, disait-il, les pauvres hésiteront moins à se marier, ayant la certitude que leurs fils ne manqueront jamais du nécessaire, et le roi pourra facilement recruter ses armées, en puisant dans ces pépinières de soldats [2].

Si Philippe II avait suivi les conseils de Campanella et créé des janissaires chrétiens, il eût été contraint bientôt de rétablir l'esclavage, et la chrétienté aurait reculé vers la barbarie. Heureusement

1. Campanella, p. 103-105.
2. *Ibid.*, p. 106.

il n'en fut rien. Ni ce prince, ni ses successeurs n'osèrent recourir à de pareils moyens pour relever l'Espagne et pour assurer leur prépondérance en Europe.

Constatons par des chiffres la diminution progressive de la population de la Péninsule, dans la période comprise entre la seconde moitié du XVIe siècle et l'avénement de la dynastie des Bourbons.

Depuis les derniers temps de la domination des Arabes jusqu'à l'avénement de Philippe II, la population de l'Espagne s'était élevée à près de dix millions d'habitants [1]. En 1588, on assurait en Angle-

1. Nous empruntons ce chiffre à Agustin de Blas, dont l'ouvrage sur la population de l'Espagne est plein de renseignements précieux qu'il a puisés dans des documents authentiques. Voici par quel calcul il est parvenu à ce résultat, qui n'est qu'approximatif :

La Castille en 1482.	7,900,000	habitants.
Grenade en 1594.	359,500	
Aragon en 1495.	266,190	
Valence en 1609.	486,860	
Catalogne en 1553.	326,970	
Alava en 1704.	60,696	
Biscaye en 1704.	56,145	
Guipuscoa en 1600.	69,665	
Navarre en 1553.	154,165	
	9,680,191	

Tous ces dénombrements, consignés dans les Archives de Simancas, en ont été extraits pour la première fois par Tomas Gonzalez, en 1829. Voyez Agustin de Blas, p. 153.

terre que le nombre des habitants mâles ne s'élevait plus qu'à 1,125,390 [1]. Le recensement, qui fut fait en 1594 dans toutes les provinces, ne donna que 8,206,791 âmes [2]. Ainsi, dans l'espace de cinquante ans, la population de l'Espagne avait diminué de 1,473,400 habitants. Elle décrut plus rapidement encore sous le règne de Philippe III. La ville de Médina del Campo comptait autrefois une population de 5,000 âmes; en 1607, elle n'en compta plus que 600 [3]. Davila rapporte que l'on fit, en 1600, un recensement de tous les cultivateurs de l'évêché de Salamanque, et que l'on en compta 8,384, possédant 11,745 attelages de bœufs. Un nouveau recensement, opéré en 1619, ne donna que 4,135 cultivateurs et 4,822 attelages. En moins de vingt ans, la population de ce district avait diminué de plus de moitié [4]. Au commencement du règne de Philippe IV, la totalité de la population n'excédait plus guère six millions [5]. Un grand nombre de villes et de villages tombaient en ruines. A Valladolid, les regards du voyageur s'arrêtaient avec surprise sur

1. Relation de Papys, secrétaire de l'Amirauté, dans Anderson, *Histoire du Commerce*, t. IV, p. 235. V. Ranke, p. 436.
2. Agustin de Blas, p. 177.
3. Capmany, *Memorias III*, c. 3, V. Ranke, p. 436.
4. Davila, anno 1619.
5. Agustin de Blas, p. 195.

une multitude de belles maisons qui étaient restées inachevées. On y voyait partout les traces d'une grande prospérité subitement interrompue [1]. Les trois quarts des villages de la Catalogne étaient inhabités. On en comptait 194 dans la Nouvelle Castille, 308 dans la Vieille Castille, 202 dans la province de Tolède, près de 1,000 dans celle de Cordoue, dont les habitants avaient disparu [2]. L'Estramadure, cette terre promise de l'Espagne, si renommée jadis par sa fertilité et par la douceur de son climat, offrait l'aspect d'une vaste solitude. Un tiers des terres de l'Alava était en friche, et les habitants avaient entièrement abandonné la culture de la vigne, qui faisait autrefois une partie de leur richesse [3]. En Andalousie, la plaine, naguère si bien cultivée, qui s'étend autour de Tarife, était devenue déserte. Le voyageur traversait cinq à six lieues d'un paysage magnifique, sans trouver une maison, ni un champ cultivé [4]. Dans la Vieille Castille, on voyait une immense étendue de terrains couverts de ronces et d'épines; pas un arbre à l'ombre duquel on pût se reposer. Une herbe courte et desséchée y suffisait à

1. Bory de Saint-Vincent, *Guide du voyageur en Espagne*, p. 427.
2. Moreau de Jonnès, *Statistique de l'Espagne*, p. 44 sq.
3. Voyez l'article Alava, dans le *Dictionnaire* de Miñano.
4. Journal du voyage d'Espagne fait en 1659, p. 125.

peine à la nourriture des troupeaux mérinos. Encore n'en trouvait-on que dans un petit nombre de vallées où étaient disséminés les rares villages de cette province. Pour exprimer le dénûment absolu qui attendait le voyageur dans ces plaines arides, les Castillans avaient coutume de dire : « L'alouette qui veut traverser la Castille, doit porter son grain [1]. » Les conseillers de Philippe lui dirent avec effroi : « Les maisons s'écroulent, et personne ne les reconstruit; les habitants prennent la fuite, les villages sont abandonnés, les champs incultes, les églises désertes. » Les cortès lui dirent à leur tour : « Si ce mal continue, il n'y aura bientôt plus de paysans pour cultiver les terres, de pilotes pour diriger les vaisseaux, personne ne voudra se marier. Il est impossible que le royaume subsiste encore un siècle, si l'on ne trouve un remède efficace [2]. » Dans un transport de zèle religieux, elles résolurent de recourir à l'assistance divine. Une ordonnance prescrivit d'adresser des prières publiques à sainte Thérèse de Jésus, et, au risque de blesser la

1. Bory de Saint-Vincent, p. 281.

2. « Pues era llano y evidente, que si este estado se aumentasse (al passo mismo que hasta alli) avrian de faltar à los lugares habitadores y vezinos, los labradores à los campos, y los pilotos à la mar... y desdeñado el casamiento, duraria el mundo un siglo solo. » *Cespedes y Meneses*, lib. II, chap. X, p. 50, édit. de Barcelonne, 1634.

susceptibilité de saint Jacques, les cortès la proclamèrent patronne de l'Espagne [1]. Après la signature de la paix des Pyrénées, Philippe IV ne parvint à mettre sur pied que quinze mille hommes pour combattre les Portugais; et, parmi ces soldats, il y avait infiniment plus d'Allemands, d'Italiens et de Wallons que d'Espagnols [2].

L'Espagne, qui est un pays aussi étendu et plus fertile que la France, se vit réduite sous le règne de Charles II à une population de cinq millions sept cent mille âmes [3]. Les Maures recommençaient à insulter les côtes de l'Andalousie et s'emparaient impunément des barques qu'ils surprenaient à une lieue du rivage. Lorsqu'en 1688, ils entreprirent le siége d'Oran, on craignit à Madrid qu'ils ne songeassent bientôt à passer le détroit pour tenter de nouveau la conquête de l'Espagne. « On n'a point de nouvelles d'Oran, écrivait le comte de Rébenac à Louis XIV, et

1. *Cespedes y Meneses*, lib. VII, chap. IX, p. 273.

2. « Comme don Juan a entièrement décrié le courage de la nation espagnole, prétendant qu'elle a tout à fait dégénéré de la réputation des temps passés, et que l'on a encore ici plus besoin d'hommes pour labourer la terre ou pour maintenir les Indes, l'on a pris la résolution d'entretenir peu de régiments espagnols, et de se servir autant que l'on pourra de troupes étrangères. » Dépêche de l'archevêque d'Embrun. V. Mignet, t. I, p. 315.

3. C'est le chiffre que donne Ustariz et qu'adopte M. Mignet. Introduction, p. 31.

on en est toujours en peine. Si les Espagnols perdaient cette place et quelques autres petites qu'ils ont dans le détroit, les Maures rentreraient plus facilement en Espagne qu'ils ne l'ont fait autrefois. *Le pays est si dépeuplé de ce côté-là*, l'ordre y est si mauvais, et on serait si peu en état de leur résister, que les plus habiles en sont actuellement dans l'appréhension [1]. » L'intérieur de l'Espagne n'était pas moins dépeuplé que les provinces frontières d'Andalousie, de Grenade, de Murcie et de Valence. Il y avait dans les environs de Ségovie un territoire de vingt-quatre lieues de circuit, que l'on appelait le *Despoblado*, parce qu'il était entièrement inhabité. Au centre de cette vaste solitude, s'élevait un château fortifié, *la casa castrillo*, dont le propriétaire était regardé comme un petit souverain [2]. Dans la province d'Estramadure, il n'y avait plus que 184 habitants par lieue carrée [3]. Les montagnes de la Sierra-Morena étaient désertes, et pendant près d'un siècle, elles servirent de repaire aux bandits et aux bêtes fauves. Elles ne furent repeuplées qu'en 1763. Secondé par le comte d'Olavidès, Charles III appela

1. Dépêche du comte de Rébenac à Louis XIV, du 7 octobre 1688. Archives du Ministère des affaires étrangères. Correspondance d'Espagne.
2. Voyez l'article Despoblado, dans le *Dictionnaire* de Miñano.
3. *Apendice à la Educacion popular*, t. I, p. 313. Madrid, 1775.

des colons de France, de Suisse et d'Allemagne, pour défricher ce sol qui était resté si longtemps inculte. En 1767, le Bavarois Turrigel y conduisit plus de six mille de ses compatriotes. Le territoire montagneux, compris entre les provinces de Jaën, de Cordoue et de Séville fut enfin repeuplé; dans l'espace de quelques années, on vit s'élever plus de cinquante-huit villages, et la capitale de cette population d'origine étrangère reçut le nom de Caroline[1]. Ainsi, l'Espagne, qui avait colonisé le Nouveau Monde, eut besoin d'être colonisée à son tour.

II.— LA MAIN-MORTE DES TERRES DU CLERGÉ.

La concentration de la propriété entre les mains de la noblesse et du clergé ne contribua pas moins que la dépopulation de l'Espagne au dépérissement de l'agriculture.

L'usage de faire des donations aux églises remonte aux premiers siècles du moyen âge. Il existait dans tous les pays de l'Europe, mais nulle part il n'entraîna de plus graves abus qu'en Espagne. Au XIVe siècle,

1. Voyez l'article Nuevas Poblaciones de Sierra Morena, dans le *Dictionnaire* de Miñano. — Cf. *Nouveau voyage en Espagne fait en* 1777 *et* 1778, t. I, p 296.

l'Église y possédait déjà des biens immenses, et pendant les trois siècles suivants, elle continua de s'enrichir, tandis qu'en France, en Angleterre et en Allemagne, une partie des biens ecclésiastiques était sécularisée ou confisquée au profit de la couronne.

Les biens de l'Église tombaient en main-morte, suivant l'énergique formule du moyen âge. La main était ouverte pour recevoir; elle se refermait pour toujours après avoir reçu. Dans les premiers temps, cet usage ne présentait pas de grands inconvénients en Espagne. Les terres du clergé n'étaient pas plus exemptes d'imposition que celles des laïques, et pendant la guerre, les prêtres n'hésitaient pas à marcher au combat. Les évêques étaient à la fois pasteurs et généraux, et nul ne pouvait parvenir à cette dignité s'il n'avait fait preuve de force corporelle et d'intrépidité [1]. Mais à mesure que les Maures étaient refoulés vers le midi de la Péninsule, le clergé des provinces du nord, qui n'étaient plus exposées à aucun danger, renonçait à porter les armes, et invoquait les lois de l'Église pour se soustraire au payement de l'impôt. La concentration de tant de

1. On disait en Galice que l'archevêque de Saint-Jacques devait être *baculo y ballesta*. Sempere y Guarinos, *De los Vinculos y Mayorasgos*, p. 306. Madrid, 1805.

propriétés entre les mains des prêtres devint alors un danger public. Aussi les rois de Castille essayèrent-ils d'arrêter cet entraînement général des âmes pieuses à léguer leurs biens au clergé. Plusieurs fois les assemblées des cortès interdirent aux corporations religieuses d'accepter les donations des laïques, à moins d'une autorisation royale [1]. Mais les lois qui ne sont pas conformes aux mœurs et à l'opinion publique demeurent frappées d'impuissance. La législation religieuse l'emporta sur la législation civile. Un grand nombre d'Espagnols crurent faire une œuvre méritoire en soutenant les prêtres dans leur résistance aux décrets des cortès. Les magistrats eux-mêmes laissaient transgresser sous leurs yeux les lois qu'ils étaient chargés de faire exécuter. Bientôt ils en vinrent à douter du droit de l'autorité temporelle à promulguer des décrets contraires à ceux des conciles [2]. Ainsi les lois tombèrent en désuétude, malgré les énergiques remontrances des cortès. On écouta d'autant moins leurs réclamations, au XVIe siècle, que l'Église était alarmée des progrès de la réforme qui avait débuté en Allemagne et en Angleterre par la démolition des couvents et la confiscation des biens

1. Sempere y Guarinos, *De los Vinculos y Mayorazgos*, p. 121.
2. *Ibid.*, p. 124.

du clergé [1]. La moindre innovation pouvait, à cette époque, entraîner des conséquences de la plus haute gravité. Aussi leur fut-il répondu constamment par les ministres de Charles-Quint et de Philippe II, que l'occasion d'innover en matière de religion n'était pas opportune (*que no convenia que sobre esto se hiciera novedad*).

Le mal ne fit donc que s'accroître au XVIe siècle. Lorsque Philippe II eut construit l'Escurial avec une magnificence telle que les prêtres l'appelèrent un nouveau Salomon, les grands, qui se conformaient en tout à l'exemple de la cour, jugèrent qu'il convenait à leur dignité de fonder des couvents richement dotés et d'ouvrir des asiles à ceux de leurs vassaux qui vivaient dans l'indigence et qui n'avaient pas de goût pour le travail [2]. Les moines se présentèrent en foule, et leur nombre s'accrut au point que, sous le règne de Philippe III, l'état monastique devint une véritable plaie pour le royaume. On comptait alors plus de neuf mille couvents, contenant environ soixante mille religieux [3], et neuf cent quatre-vingt-huit couvents de femmes

1. *Semperē*, p. 319.
2. Davila, *Vida y hechos del rey Felipe III*, c. 85.
3. Navarrête, p. 289.

entièrement remplis [1]. Dans les deux évêchés de Pampelune et de Calahorra, le nombre des prêtres et des moines ne s'élevait pas à moins de vingt mille [2].

En 1619, le conseil de Castille adressa à Philippe III un mémoire, dans lequel il établissait la nécessité de réduire le nombre excessif des moines et des couvents, afin de venir en aide à l'agriculture et à l'industrie. Il terminait en suppliant le roi d'en représenter les inconvénients au pape, pour qu'il songeât à y remédier.

« Celui qui rejaillit sur l'état monastique lui-même, disait-il, n'est pas le moindre de tous. Le relâchement s'y introduit, parce que le plus grand nombre y cherche bien moins une pieuse retraite que l'oisiveté et un abri contre l'indigence. Cet abus a les plus funestes conséquences pour l'État et pour le service de Votre Majesté. La force et la conservation du royaume consistent dans le grand nombre des hommes utiles et occupés. Nous en manquons et par cette cause et par d'autres. Les séculiers cependant s'appauvrissent de plus en plus ; les charges

1. Davila, c. 85.
2. *Ibid.*

de l'État retombent uniquement sur eux, tandis que les couvents en sont exempts, ainsi que les biens considérables qu'ils accumulent et qui ne peuvent plus sortir de leurs mains. Il serait donc très convenable que Sa Sainteté, informée de ces désordres, réglât que les vœux ne pourront être faits avant l'âge de vingt ans[1], et que l'on ne pourra entrer au noviciat avant l'âge de seize. Un grand nombre de sujets ne prendraient plus alors cet état, qui, pour être plus parfait et plus sûr, n'en est pas moins préjudiciable à la société[2]. » Ces réclamations ne furent pas écoutées, et le nombre des ecclésiastiques augmenta encore sous les règnes de Philippe IV et de Charles II. A la fin du XVIIe siècle, on comptait en Espagne environ quatre-vingt-six mille prêtres, soixante-deux mille moines, trente-trois mille religieuses, ce qui fait un total de cent quatre-vingt mille personnes, qui vivaient dans la plus complète oisiveté[3]. Or, la

1. On faisait faire des vœux à des enfants âgés à peine de six à sept ans. Le père ou la mère, ou quelque proche parent, les prononçaient en leur nom, pendant que l'on faisait quelque présent à la petite victime qui se laissait habiller comme on voulait. *Relation du voyage d'Espagne fait en* 1679, t. I, p. 141.

2. Ustariz, *Théorie et pratique du Commerce et de la Marine*, 2e part., p. 190.

3. Sempere, p. 329.

population entière ne s'élevait qu'à cinq millions sept cent mille âmes. Ainsi le clergé séculier et régulier formait à lui seul la trentième partie de la population[1].

Les cortès avaient demandé inutilement que l'on diminuât au moins le nombre des jours de fête, qui entravaient les travaux de l'agriculture et augmentaient le prix de la main-d'œuvre[2]. Les écrivains espagnols n'osaient aborder ce sujet qu'avec une extrême réserve, et cependant ils attachaient une haute importance à la mesure proposée par les cortès. On peut en juger par ce passage de Saavedra :

« Le travail est si essentiel à la conservation d'une monarchie, qu'un prince doit veiller à ce qu'il ne soit pas interrompu par un trop grand nombre de jours destinés aux divertissements publics, ou voués par

1. Ulloa, *Rétablissement des manufactures et du commerce d'Espagne*, 1re partie, p. 106-108 (traduit de l'espagnol).—En France, Colbert avait publié divers édits pour arrêter l'accroissement excessif des communautés religieuses. En 1666 il promit une pension de mille livres à tout gentilhomme, père de dix enfants, et de douze cents livres, s'il en avait douze, à condition qu'aucun de ses enfants ne serait ni prêtre, ni religieux, ni religieuse. Les bourgeois devaient recevoir la moitié de la somme qui était promise aux gentilshommes. En 1667, il défendit aux particuliers de vendre ou de léguer à fonds perdu aux communautés religieuses et même aux hôpitaux aucuns deniers comptants, rentes ou héritages.

2. Dans plusieurs évêchés la troisième partie de l'année se composait de jours fériés. Navarrête, p. 79.

une pieuse légèreté à des confréries, dont le peuple est avide par goût pour les spectacles plutôt que par un motif de religion... Il n'est point de plus grand tribut que celui d'un jour de fête où tous les arts sont dans l'inaction ; et, comme le dit saint Chrysostôme, les martyrs n'aiment point à être honorés avec l'argent que pleurent les pauvres [1]. »

Les capitaux enlevés à l'agriculture et à l'industrie, pour être enfouis à tout jamais dans les monastères, étaient immenses. Un voyageur français, qui parcourut l'Espagne sous le règne de Charles II, raconte qu'il avait connu un homme fort mal dans ses affaires, qui ne laissa pas, en mourant, de vouloir que l'on dît quinze mille messes pour le salut de son âme ; sa dernière volonté fut exécutée. Le clergé resta maître de presque toute la fortune que le défunt enlevait à ses pauvres créanciers. Quelque légitimes que fussent les réclamations de ces derniers, ils ne purent rien recevoir tant que le clergé n'eut pas dit toutes les messes demandées par le testament. On disait de celui qui dépouillait ainsi ses créanciers ou ses parents : *Ha dejado su alma heredera,* il a fait son âme héritière ;

1. Ustariz, 2e partie, p. 192.

et l'on entendait par là qu'il avait laissé ses biens à l'Église, afin qu'elle priât Dieu pour lui[1]. Lorsqu'un religieux issu d'une famille riche devenait fils unique, on persuadait au père de léguer ses biens au monastère dans lequel son fils avait pris l'habit, à condition qu'il en toucherait le revenu pendant sa vie, et qu'après sa mort le couvent serait son héritier. Il en résultait que quelquefois de simples religieux avaient à leur disposition des revenus de trente à quarante mille ducats[2]. Le couvent de San-Salvador, à Madrid, avait des biens qui valaient deux millions de livres, et ne nourrissait, à la fin du XVIIe siècle, qu'un seul religieux. Les revenus du clergé séculier n'étaient pas moins considérables. Ceux de l'archevêque de Tolède s'élevaient à 200,000 ducats[3]; ceux de l'archevêque de Saint-Jacques de Compostelle à 60,000; ceux de l'archevêque de Séville à 100,000; ceux de l'archevêque de Valence à 50,000[4]. On a calculé qu'à la fin du XVIIe siècle l'Église possédait dans les vingt-deux provinces du royaume de Castille

1. *Relation du voyage d'Espagne, fait en* 1679.

2. *Ibid.*, t. II, p. 103.

3. Un million 460,600 francs. — Valeur relative : Deux millions 920,000 francs. Le ducat de Philippe IV vaut 7 francs 30 centimes.

4. Ces chiffres sont empruntés au manuscrit de Denys Godefroi, qui se trouve à la Bibliothèque de l'Institut. *Espagne et Portugal*, t. II, n° 493.

douze millions d'arpents de terre, qui rapportaient cent soixante et un millions de réaux[1]. Or, les laïques n'y possédaient pas plus de soixante et un millions d'arpents de terre, dont le rapport était de huit cent dix-sept millions de réaux[2]. Ainsi, la cinquième partie des terres était entre les mains du clergé, dont les revenus s'élevaient encore, en 1817, à cent cinquante millions de francs[3].

Il faut dire, à l'honneur des communautés religieuses et des évêques d'Espagne, qu'ils faisaient l'emploi le plus généreux de leurs richesses. C'est au clergé que la Péninsule doit un grand nombre de ses édifices publics, de ses ponts, de ses fontaines, de ses aqueducs, de ses hospices. Dans les calamités publiques, il nourrissait un grand nombre de pauvres. Pendant une disette, un archevêque de Tolède transforma le fameux Alcazar, construit par les Maures et agrandi par Herrera, en un vaste hô-

1. Quarante et un millions 860,000 francs. Valeur relative : Quatre-vingt-trois millions 780,000 fr. Voyez Sempere, p. 329.

2. Deux cent douze millions 420,000 francs, *ibid.*

3. Mignet, Introduction, p. 30. Note. — Telle était la richesse des jésuites du Pérou que, 50 ans après l'abolition de leur ordre, lorsqu'ils furent rétablis dans leurs anciens priviléges par le roi Ferdinand VII, en 1816, on put leur rendre sur-le-champ des biens de la valeur de quatre millions de pesos (vingt millions 800,000 francs). Et cependant la plus grande partie de leurs biens avait été confisquée. Voyez *Noticias secretas*, p. 534.

pital où neuf cents indigents étaient reçus et nourris tous les jours. Les évêques et les supérieurs de couvents n'étaient pas moins généreux comme propriétaires. Ils attendaient avec patience un terme arriéré. Lorsque la récolte avait manqué, ils donnaient volontiers au fermier du grain pour les semailles et lui faisaient remise d'une partie de ses redevances, proportionnée à la perte qu'il avait essuyée. La concentration de tant de capitaux et de propriétés entre les mains de l'Église n'en porta pas moins un coup funeste à l'agriculture. Bon administrateur, mais conservateur par essence et n'ayant que des besoins constants qu'aucun accroissement de famille ne venait augmenter, le clergé se bornait à entretenir ses propriétés et ne se livrait pas à des travaux d'amélioration, qui auraient pu tripler ses revenus. Les terres qu'il possédait rapportaient à peine 1 1/2 pour cent d'intérêt[1]. Il les faisait cultiver par des familles de fermiers qui se les transmettaient de père en fils, et dont la position n'était guère meilleure que celle des serfs attachés à la glèbe, au moyen âge. Ces fermiers n'avaient pas d'intérêt à rendre plus productifs les champs qu'ils cultivaient pour le compte de leurs maîtres, car le prix des fermes aurait été augmenté

1 Jovellanos, *Informe de la Sociedad Economica de Madrid*, p. 86.

en proportion des revenus. Aussi, l'agriculture resta-t-elle stationnaire en Espagne, tandis qu'elle se perfectionnait dans tous les autres pays de l'Europe.

III. — LES MAJORATS DE LA NOBLESSE.

La main-morte des terres du clergé fit recevoir avec moins de répugnance l'institution des majorats. Les écrivains de l'Espagne s'accordent à dire que cet usage n'est pas antérieur à la fin du XIVe siècle, et ils en rapportent l'origine au roi Henri de Transtamare. Mais déjà, sous le règne d'Alphonse le Sage, qui vivait à la fin du XIIIe siècle, le comte d'Aguilar avait reçu l'autorisation de fonder un majorat en faveur de son fils et de ses héritiers directs, avec les terres de Monturque et d'Aguilar [1]. Sanche le Brave, Alphonse XI et Pierre le Justicier avaient accordé le même privilége à plusieurs nobles dont ils voulaient rémunérer les services; mais cet usage ne devint général que sous le règne de Henri de Transtamare. Pour récompenser ses partisans qui l'avaient aidé à détrôner son frère, ce prince leur permit de créer des majorats destinés à les élever au niveau des comtes d'Aguilar, de Zuniga, de Ponce de Léon, de Sandoval, de Benavides, qui avaient reçu ce pri-

1. Sempere, p. 274.

vilége des anciens rois de Castille. La législation des *partidas* était contraire à cette institution nouvelle, mais cette fois encore l'usage prévalut contre la loi. Ce fut en vain que Ferdinand le Catholique et Isabelle essayèrent de lutter contre cette coutume funeste, ils furent obligés eux-mêmes de la consacrer par la loi de Toro [1]. Le système des majorats prit alors une immense extension. Pendant le XVIe et le XVIIe siècle, toute l'Espagne se couvrit de terres substituées [2]. Philippe II et ses successeurs ne songèrent pas à s'y opposer dans l'intérêt général. Ce fut seulement sous le règne de Charles III que le gouvernement limita le droit de constituer de nouveaux majorats [3], et ce droit ne fut entièrement aboli qu'en 1789, sous le règne de Charles IV [4].

Voici quelles étaient les principales dispositions de la loi relatives aux majorats : Lorsque le possesseur d'un majorat se rendait coupable du crime d'hérésie ou de celui de lèse-majesté, ses biens n'étaient pas confisqués, mais ils passaient à son fils ou à son plus proche héritier. Un majorat ne pouvait servir d'hypothèque à une dette contractée

1. Sempere, p. 282. Cf. Jovellanos, p. 88.
2. Jovellanos, p. 105.
3. Sempere, p. 326 sq.
4. *Ibid.*, p. 383.

par le possesseur. Le créancier ne pouvait dans aucun cas en exiger la vente; il pouvait tout au plus en réclamer le revenu. Mais il ne parvenait pas toujours par ce moyen à recouvrer son capital; car, avant qu'il touchât un ducat, les juges assignaient au débiteur une pension conforme à son rang et au nombre de ses enfants. Il fallait que cette pension fût suffisante pour payer sa table, ses vêtements, ses domestiques, ses chevaux et jusqu'à ses menus plaisirs. Le revenu tout entier était souvent absorbé, sans que le créancier fût en droit de se plaindre [1]. Le propriétaire lui-même ne pouvait ni vendre ni partager son majorat, à moins d'en avoir obtenu du roi la permission expresse, et cette permission ne s'accordait presque jamais.

Cette législation eut pour résultat de faire d'une partie de l'Espagne l'inaliénable propriété des grands. En effet aucune circonstance ne pouvait démembrer leurs domaines, tandis que les successions, les alliances et les donations testamentaires tendaient sans cesse à les augmenter. Au XVIe et au XVIIe siècles les rois de France exilaient un duc et pair dans ses terres; les rois d'Espagne exilaient un grand dans ses États, *en sus Estados*. Sous le règne de

1. *Relation du voyage d'Espagne fait en* 1679, t. II, p. 30.

Philippe II, les ducs de l'Infantado, de Médina de Rioseco, d'Escalona et d'Ossuna, qui étaient les chefs des puissantes familles des Mendoza, des Enriquez, des Pacheco et des Girone, possédaient d'immenses domaines qui étaient presque de petits royaumes. L'Andalousie leur appartenait à peu près tout entière. Le duc de l'Infantado tirait de ses terres un revenu de 90,000 ducats [1]; le duc de Médina de Rioseco, de 130,000 [2]; le duc d'Escalona, de 100,000 [3]; le duc d'Ossuna, de 130,000. Plus de trente mille familles vassales dépendaient de ces quatre seigneurs [4]. Dans la Vieille Castille les ducs d'Albe, de Najara et de Zuniga possédaient des terres qui rapportaient 80,000, 60,000 et 70,000 ducats. Dans le royaume de Tolède le duc de Médina-Cœli possédait un revenu de 150,000 ducats. Dans les provinces de Grenade, d'Estramadure et de Jaën le duc de Médina-Sidonia, le duc d'Arcos et le duc de Feria, qui étaient les chefs des anciennes et glorieuses familles de Guzman, de Ponce de Léon et de Figueroa, possédaient des revenus de 150,000,

1. 743,000 francs.
2. Un million 73,800 francs.
3. 826,000 francs.
4. Voir à la Bibliothèque de l'Institut le manuscrit de Denys Godefroi, Espagne et Portugal, t. II, n° 493.

de 70,000 et de 60,000 ducats. Dans les royaumes de Catalogne et de Valence, les ducs de Cordoue et de Gandia possédaient chacun un revenu de 80,000 ducats [1]. Depuis plusieurs siècles, les immenses propriétés de ces familles se transmettaient de père en fils, sans jamais être diminuées par aucun partage. Les cadets devaient aller chercher fortune en Amérique, entrer dans l'Église, ou se mettre à la solde du monarque.

L'Espagne, aux XVIe et XVIIe siècles, présentait, sous le rapport de la propriété, le même aspect que l'Italie sous les empereurs romains. Les résultats furent les mêmes. Les sénateurs, qui possédaient presque tout le sol de l'Italie, habitaient Rome pendant la plus grande partie de l'année ; ils abandonnaient la culture de leurs terres à des esclaves qui les laissaient quelquefois en friche pendant des années entières; ils convertissaient une grande partie de leurs champs en pâturages et transformaient en jardins les terres qui entouraient leurs innombrables *villæ*. Bientôt l'Italie ne put plus nourrir ses habitants, et l'on fut obligé de faire venir les blés de Sicile et d'Afrique. Un écrivain du siècle

1. Voir à la Bibliothèque de l'Institut le manuscrit de Denys Godefroi, Espagne et Portugal, t. II, n° 493.

de Trajan, témoin oculaire de la répartition des richesses à cette époque, disait avec raison que c'était la grande propriété qui perdait l'Italie et les provinces [1]. Sous le règne d'Honorius, lorsque ce système eut porté ses derniers fruits, la contrée la plus fertile de l'Italie, la Campanie heureuse, était changée en un désert. Il en fut de même en Espagne. Dès le commencement du règne de Philippe III, les seigneurs abandonnèrent leurs châteaux pour s'établir à Madrid. En leur absence les fermiers cultivèrent mal les terres qui leur étaient confiées; ils convertirent en pâturages une grande partie des domaines de leurs maîtres, et laissèrent en friche des champs entiers qui faisaient partie de ces accumulations gigantesques. L'Espagne, à son tour, ne produisit plus assez de blé pour nourrir ses habitants, et l'on fut obligé d'accorder des exemptions d'impôt aux marchands qui apportaient par mer du pain sur le marché de Séville [2]. On a calculé que, dans l'espace de dix-huit ans [3], les étrangers fournirent à

1. Latifundia perdidere Italiam, jam vero et provincias. Pline, *Hist. XXVIII*, VII, 3.

2. Mandamos que sean francos, y no paguen Alcavala, los estrangeros de fuera de nuestros reynos, del pan que traxeren por la mar à vender à Sevilla. *Recopilacion de* 1640, liv. IX, tit. XVIII, ley 36.

3. De 1756 à 1773.

l'Espagne 11,315,851 fanègues de blé et 1,601,750 fanègues d'orge [1]. La fanègue de blé revenant à 36 réaux de veillon, et celle d'orge à 22, il en résulta une dépense de 442,609,136 réaux de veillon [2], qui furent exportés du royaume, comme le constatent les registres des douanes [3].

Des économistes modernes ont vanté les avantages de la grande propriété. Elle empêche, disent-ils, les pauvres de se marier et de mourir de faim dans les années de disette. Elle permet aux riches d'améliorer leurs terres sans toucher à leurs capitaux. Elle n'exige, pour les travaux des champs, qu'un petit nombre de bras, et en conséquence elle ne porte pas préjudice au développement de l'industrie. Que ceux qui partagent cette opinion parcourent les provinces de Biscaye, de Navarre et de Guipuscoa. C'est un territoire montagneux et ingrat que les habitants ont rendu productif au point qu'il nourrit deux mille hommes par lieue carrée. Ce résultat est dû, en grande partie, à la division du sol qui force chaque propriétaire à ne reculer devant aucun travail, pour améliorer son champ et pour

1. La fanègue vaut trois boisseaux.
2. Cent quinze millions 78,375 francs 36 centimes.
3. Collection des Mémoires de la Société économique de Madrid, t. III, 2e partie, p. 12.

rendre plus abondante la récolte qui doit nourrir sa famille [1]. Dans la Galice et dans les Asturies, où le même système a prévalu, il a produit les mêmes résultats [2]. Que l'on compare à ces contrées si peu favorisées de la nature et qui produisent tous les ans de si riches moissons, les terres grasses et fertiles de l'Andalousie. Le système des majorats a dépeuplé cette province et couvert de ronces d'immenses étendues de terrain.

Ce fut en vain que la législation essaya de remédier à cet abus et d'encourager l'agriculture en protégeant le cultivateur. Lorsqu'un fermier ne payait pas exactement ses termes, il ne pouvait être poursuivi pour ce motif, et lors même qu'il ne payait pas du tout, le propriétaire qui voulait le renvoyer, devait le prévenir un an d'avance. Dans les provinces d'Andalousie et d'Estramadure, le fermier pouvait, en dépit du contrat qu'il avait signé, demander, après la récolte, une nouvelle estimation de la terre, afin d'obtenir une diminution du prix convenu ; et comme les experts étaient choisis ordinairement parmi les autres fermiers de la province, ils lui donnaient presque toujours gain de cause. Il

1. Agustin de Blas, p. 70.
2. *Ibid.*, p. 43.

y avait ensuite une espèce d'inféodation connue sous le nom de *censo enfiteotico*. Le possesseur d'un majorat cédait ses terres à un fermier qui s'engageait à lui payer tous les ans une certaine redevance. Depuis ce moment, le fermier succédait à presque tous les droits du propriétaire. Il pouvait défricher des champs incultes, changer eu pâturages des terres labourables et décupler par ses travaux le revenu du majorat, sans que le prix du fermage pût être augmenté. Lors même que les monnaies venaient à perdre de leur valeur, le contrat restait le même : il était à perpétuité. Malgré cette protection que la loi accordait au cultivateur, l'agriculture dépérit partout où s'établit le système des majorats, parce que la classe des fermiers était trop peu nombreuse et que la durée illimitée des baux éloignait toute idée d'amélioration. Le fils ne cultivait pas les champs affermés avec plus de soin que son père, sachant bien qu'ils fourniraient sans peine à la subsistance de sa famille, et qu'en tout cas il n'avait rien à craindre de son propriétaire, accoutumé à supporter des délais dans le paiement de ses immenses revenus. Les produits de la terre se vendaient d'ailleurs à des prix fixés d'avance par la loi [1]. Il en résultait que si la moisson

1. Cette coutume était fort ancienne. On la fait remonter au règne

était abondante, le fermier vendait nécessairement à bas prix, tandis que dans les années stériles, il ne lui était pas permis de tirer parti de sa récolte. Cette loi décourageait le fermier et ajoutait encore à son apathie naturelle [1].

IV.—LE PRIVILÉGE DE LA MESTA.

Une autre cause contribuait encore au dépérissement de l'agriculture. Chaque année les champs étaient dévastés par les troupeaux voyageurs qui passaient l'été dans les montagnes des Asturies et du royaume de Léon, l'hiver, dans les plaines de l'Andalousie et de l'Estramadure. Vers le mois d'octobre, ils descendaient des montagnes du nord de l'Espagne, traversaient la Castille et se dirigeaient vers les contrées du midi de la Péninsule, d'où ils retournaient vers le nord au commencement de l'été.

Or, dans les provinces que parcouraient ces troupeaux au XVIIe siècle, il était défendu aux cultivateurs d'enclore leurs propriétés de haies et de fossés. Cette défense remontait au règne d'Alphonse le Sage, qui vivait à la fin du XIIIe siècle [2]. Elle ne

d'Alphonse X. Elle ne fut abolie qu'au XVIIIe siècle. Agustin de Blas p. 163. Note.

1. Navarrête, p. 274.

2. *Memorial ajustado del expediente de concordia que trata el hon-*

présentait aucun inconvénient à cette époque, où nulle sécurité ne régnait en Espagne, où la guerre avec les Maures n'était interrompue que par des trêves aussitôt violées que conclues. Chaque jour, on attendait l'ennemi qui, dans ses courses rapides, arrachait les vignes, coupait les oliviers, incendiait les moissons et réduisait les habitants en esclavage. Qui pouvait songer alors à cultiver des champs exposés sans cesse à être dévastés? Aussi les rois de Castille encourageaient-ils l'éducation des troupeaux mérinos que l'on pouvait aisément sauver à l'approche des Maures, lorsqu'ils n'étaient arrêtés par aucun fossé, par aucune clôture [1].

La fabrication des laines mérinos était la seule industrie qui offrît des bénéfices certains dans les provinces que se disputaient encore les Maures et les Chrétiens. Or, toutes les contrées de l'Espagne devinrent successivement, au moyen âge, des provinces frontières : le royaume des Asturies et la Galice, avant la conquête de Léon; le royaume de Léon et la Vieille Castille, avant la conquête de To-

rado concejo de la Mesta con la diputacion general del Reyno y provincia de Extramadura, ante el ilustrissimo señor conde de Campomanès, p. 20. Madrid, 1783.

1. Jovellanos, *Informe de la sociedad economica de Madrid*, p. 31. Madrid, 1820.

lède; la Nouvelle Castille, avant la conquête de Séville et de Cordoue; l'Andalousie, avant celle de Grenade. Lorsqu'enfin l'Espagne entière se trouva réunie sous le sceptre de Ferdinand et d'Isabelle, lorsque la paix régna dans toute la Péninsule et que la nation, fatiguée de tant de combats, put ramener ses regards sur elle-même, le gouvernement ne fit rien pour restreindre dans de certaines limites cette industrie si funeste à l'agriculture. Charles-Quint et Philippe II ne changèrent rien aux lois qui protégeaient l'éducation des troupeaux voyageurs. Ce dernier ne fit qu'apporter de nouvelles entraves au travail des champs par les lois sévères qu'il publia sur la vente des blés. Il alla jusqu'à défendre au laboureur de pétrir lui-même le pain qui servait à sa nourriture ou d'en vendre sur les marchés publics. Les contrevenants étaient passibles de six années d'exil et de la confiscation du quart de leurs biens ; en cas de récidive, ils étaient menacés de dix années d'exil et de la confiscation de la moitié de leurs biens; et, après une troisième contravention, ils étaient condamnés au bannissement à vie et tous leurs biens étaient confisqués [1]. Ces lois

1. Agustin de Blas, p. 171. Voyez ley 10, tit. 25, lib. 5 *de la Recopilacion.*

étaient conformes à l'esprit de l'ancienne législation peu favorable à l'agriculture. Mais les circonstances n'étaient plus les mêmes à cette époque; Philippe II finit par s'apercevoir lui-même de la faute qu'il avait commise. En 1594, il essaya pour la première fois d'encourager les travaux des champs, en accordant aux laboureurs le droit de faire du pain avec la moitié de leur blé et de le vendre sur les marchés publics [1]. Mais la loi funeste qui défendait d'enclore les champs ne fut pas rapportée. Les bergers continuèrent à mener librement leurs troupeaux à travers l'Andalousie, l'Estramadure, les deux Castilles, les Asturies et la Galice. Ils étaient protégés par la puissante compagnie de la Mesta, composée des plus riches seigneurs et d'un grand nombre d'évêques et de supérieurs de monastères intéressés au maintien de cette industrie. Cette compagnie qui s'intitulait *el honrado concejo de la Mesta* s'assemblait tous les ans pour délibérer sur ses intérêts communs. Elle était entièrement indépendante des autorités civiles et religieuses du royaume; elle avait ses lois, ses tribunaux, et jugeait elle-même et sans appel les

1. Collantes de Avellaneda, *Commentarium pragmaticæ in favorem rei frumentariæ*. Madrid, 1606. V. Agustin de Blas, p. 172.

différends qui survenaient entre ses membres [1]. Telle était la puissance de cette compagnie qu'elle parvint à conserver son privilége, malgré les réclamations nombreuses qui furent adressées à Philippe III, Philippe IV et Charles II. Enfin, sous le règne de Charles III, tous les propriétaires de terres se réunirent contre cette corporation privilégiée. Ils adressèrent les plaintes les plus vives au gouvernement qui chargea Campomanès de prendre connaissance de cette affaire. Cet économiste, qui a rendu tant de services à son pays et dont le nom est resté attaché à toutes les réformes qui ont illustré le règne de Charles III, comprit bientôt que le procès élevé entre la compagnie de la Mesta et les propriétaires ne finirait jamais. Il voulut, du moins, en tirer parti pour recueillir les documents relatifs à l'économie rurale de l'Espagne. En conséquence, il ordonna aux plaideurs de lui transmettre leurs raisons par écrit et de les appuyer de documents et de titres authentiques. Lorsqu'il eut reçu les mémoires des deux partis, il remit à la compagnie de la Mesta celui des propriétaires, et aux propriétaires celui de la compagnie, enjoi-

1. Voyez *Libro de los Privilegios y leyes del Concejo de la Mesta general*. Madrid, 1586.

gnant aux uns et aux autres de répliquer. Les répliques faites, il réunit chez lui les plaideurs et ouvrit entre eux plusieurs conférences. Il n'y prenait lui-même aucune part active et se bornait à rédiger tout ce qui se disait. Puis il publia ces mémoires, ces répliques et les procès-verbaux des conférences, afin de rendre la nation tout entière juge du différend. Cette publication déplut fort à la compagnie de la Mesta, qui perdit son procès dans l'opinion publique et qui n'eut plus désormais d'autres défenseurs que ceux qui étaient intéressés au maintien de son privilége [1].

Le nombre des troupeaux mérinos était immense au XVIIe siècle, et il l'est encore aujourd'hui. On a calculé que quatre millions de moutons passent l'hiver en Estramadure [2]. Les propriétaires de cette contrée fertile préfèrent l'éducation des troupeaux à l'agriculture, parce qu'ils réalisent ainsi de faciles bénéfices. L'extrême finesse de la laine des mérinos la fait rechercher dans toutes les parties de l'Europe;

1. Ces faits sont empruntés en partie à une note manuscrite de Daunou, qui se trouve en tête de l'exemplaire de l'ouvrage de Campomanès sur le privilége de la Mesta, déposé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Daunou tenait ces renseignements de Labène, ancien secrétaire de la légation française à Madrid, et membre de l'Institut.

2. Voyez l'article Estramadure, dans le *Dictionnaire* de Miñano.

chaque mouton rapporte jusqu'à quarante réaux[1]. La certitude d'un gain si considérable a maintenu jusqu'à nos jours cette industrie funeste. A l'époque de l'invasion française, sous l'Empire, le seul monastère de Paular, situé près de Ségovie, possédait plus de six cent mille moutons[2]. Il y a des propriétaires qui en possèdent jusqu'à huit cent mille; et comme ils ont le privilége de les mener partout et de prendre les pâturages à ferme à des prix fort modiques, ils s'enrichissent au bout de quelques années. Aussi s'opposent-ils à tout changement, sous prétexte que les pâturages de l'Estramadure, des Asturies et de la Galice sont trop éloignés des grandes villes pour être cultivés avec soin, et que dès lors ils en tirent le meilleur parti possible et même le seul qu'on puisse obtenir.

Une autre conséquence de cette loi fatale, qui défendait aux laboureurs d'enclore leurs champs, fut la disparition presque totale des arbres. Quel propriétaire eût osé planter de jeunes arbres, lorsqu'il devait craindre que les mérinos ne vinssent détruire en un jour le fruit de plusieurs années de travail? Un pré-

1. 10 francs.

2. Je tiens ce fait de M. Ivanès, ancien procureur général de la province de Palencia.

jugé singulier a contribué à ce même résultat. Dans toutes les provinces du royaume de Castille, les cultivateurs sont persuadés que les arbres attirent les oiseaux qui viennent dévorer les grains avant la récolte. Ils soutiennent aussi que l'ombre des arbres fait pousser les épis, mais qu'elle les empêche de grener [1]. Aussi leur déclarent-ils une guerre acharnée [2]. Ce préjugé, qui remonte aux premiers siècles du moyen âge, a fait disparaître les forêts dans toutes les provinces du centre de l'Espagne, depuis les frontières de l'Alava jusqu'à la Méditerranée [3]. De là vient en partie la sécheresse et l'aridité de la vieille et de la nouvelle Castille. En effet, les chaleurs de l'été font tarir tous les ans les rivières et les ruisseaux avec les sources qui les alimentaient autrefois. Déjà, sous le règne de Philippe III, on faisait venir à Madrid les eaux potables des montagnes voisines de Guadarrama, qui n'en fournissaient même pas tou-

1. Voyez l'article Avila, dans le *Dictionnaire* de Miñano.

2. M. Bory de Saint-Vincent attribue ce préjugé à d'anciennes ordonnances sur les forêts, qui attribuaient au roi, pour le service de sa marine, la propriété de deux arbres sur cinq plantés dans toute la Castille. *Guide du voyageur en Espagne*, p. 222.

3. Voyez un passage curieux sur la pénurie de bois en Espagne, dans Mariana, *de Regis institutione*, p. 332. Tolède, 1599, in-4°. Cet ouvrage est aujourd'hui fort rare. Il s'en trouve un exemplaire à la Bibliothèque de l'Arsenal.

jours en quantité suffisante, pendant les grandes sécheresses [1]. En Catalogne, en Biscaye, en Galice et dans les royaumes de Valence et de Murcie, les arbres ne sont point l'objet d'un préjugé si étrange. Il est vrai que les laboureurs n'ont rien à craindre des troupeaux mérinos. Ces provinces sont restées plus fertiles que les autres, et produisent en abondance tout ce qui est nécessaire à la nourriture de l'homme, tandis que la Castille fournit à peine assez de blés pour la consommation de ses habitants, lorsqu'elle pourrait être le grenier de l'Espagne [2].

La dépopulation de l'Espagne, la main-morte des terres du clergé, les majorats de la noblesse et le privilége de la Mesta furent les principales causes du dépérissement de l'agriculture. Il nous reste à signaler quelques causes secondaires qui ont contribué au même résultat.

Dans toutes les parties du royaume de Castille, et même aux environs de Madrid, les cultivateurs se contentaient de labourer légèrement le sol, et, après avoir répandu la semence, ils la couvraient de quelques pelletées de terre. Ils n'échardonnaient leurs champs qu'une fois l'été, puis ils attendaient les

1. Voyez l'article Madrid, dans le *Dictionnaire* de Miñano.
2. Voyez l'article Vieille Castille, dans le *Dictionnaire* de Miñano.

vents du nord-ouest pour couper les moissons [1]. Aussi les récoltes n'étaient-elles pas très abondantes, tandis que, dans les provinces du nord, où le laboureur cultivait ses champs avec plus de soin et les échardonnait trois et quatre fois par été, les produits de la terre le dédommageaient avec usure de son travail assidu. Il faut remarquer aussi que, dans les provinces de Soria, d'Estramadure, de Galice, de Biscaye, d'Alava, et dans quelques districts de l'Andalousie et de la Manche, les cultivateurs se servaient de bœufs pour le labourage, tandis que dans les deux Castilles, ils employaient le plus souvent des mulets [2]. Or l'expérience a démontré que les mulets ne font pas pénétrer le soc assez profondément dans la terre. Il est vrai qu'ils sont moins lents que les bœufs à labourer un certain nombre d'arpents. Un autre inconvénient résultait de cet usage, c'était la cherté des mulets. Souvent le prix d'un mulet s'élevait à cent ducats. La loi défendait aux habitants des contrées situées entre le Tage et la Méditerranée d'employer ces animaux, qui ne pouvaient propager leur espèce. Il eût été d'une sage politique d'étendre cette défense aux autres provin-

1. Voyez l'article Madrid, dans le *Dictionnaire* de Miñano.
2. Mémoires de la Société économique de Madrid, t. III, p. 1-9.

ces; alors les chevaux seraient devenus plus nombreux, on les eût vendus à des prix plus modérés, et le laboureur aurait pu les substituer avec avantage aux mulets [1].

Ajoutons que, pendant tout le XVIIe siècle, le gouvernement ne songea pas à la construction de grandes routes qui eussent décuplé la valeur des terres. Il ne fit pas creuser, à l'exemple des Maures, des canaux d'arrosage, pour fertiliser les terrains stériles. La plupart des rivières, taries pendant la saison des chaleurs, devenaient en hiver des torrents qui couvraient les plaines : on n'opposa point de digues à ces inondations annuelles. Dans la province d'Avila, des marais infectaient l'air : le gouvernement n'entreprit rien pour les dessécher; l'eau potable manquait dans plusieurs villes de cette contrée : le gouvernement ne songea pas à élever des aqueducs et à creuser des fontaines, pour les assainir. Cette incurie décourageait les laboureurs et les déterminait souvent à renoncer aux travaux des champs, pour entrer dans l'armée ou dans l'Église [2].

1. Navarrête, p. 284. Cf. Melo, liv. III, chap. 90 : « No habia caballos, fue menester comprar mulas en gran cantitad; buscaronse en toda España, y aun de Francia fueron traidas algunas por Aragon y Navarra. »

2. Campanella, p. 188.

Telles sont les causes dont l'influence pernicieuse fit dépérir l'agriculture en Espagne et changea ce beau pays en une contrée presque stérile.

CHAPITRE DEUXIÈME.

DES CAUSES DE LA DÉCADENCE DE L'INDUSTRIE.

I.—LE RENCHÉRISSEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE.

Il est difficile d'établir une ligne exacte de démarcation entre les causes de la ruine de l'industrie et les causes de la ruine du commerce. Nous essaierons cependant de distinguer celles qui ont eu pour résultat direct et immédiat la ruine des manufactures et celles qui ont influé plus particulièrement sur la décadence du commerce en Espagne.

Le dépérissement de l'industrie peut être rapporté à trois causes principales: au renchérissement de la main-d'œuvre, au préjugé qui repoussait les arts mécaniques et à l'augmentation de l'impôt.

La découverte de l'Amérique et la conquête du Mexique et du Pérou pouvaient devenir pour les Espagnols une source inépuisable de richesses. Le

débouché le plus vaste était ouvert aux produits de leurs manufactures, et il semblait que leur industrie dût prendre aussitôt un essor immense. Ce fut cependant l'or du Nouveau Monde qui devint la cause la plus active de la ruine des fabriques nationales, par le renchérissement subit qu'elle occasionna dans le prix de la main-d'œuvre.

Depuis le milieu du XIVe siècle, les rois de Castille avaient interdit l'exportation des métaux précieux. Mais cette défense étrange n'avait jamais été exécutée avec rigueur. Elle avait au moins un motif plausible au moyen âge. Les Espagnols exportaient peu de marchandises à l'étranger. Dès lors, on devait craindre que l'or et l'argent qui étaient en circulation dans le royaume n'en sortissent peu à peu, et que le commerce intérieur n'en éprouvât une gêne funeste. C'est pourquoi Ferdinand le Catholique et la reine Isabelle confirmèrent cette loi prohibitive, en 1480, sur la demande formelle des cortès assemblées à Tolède. Non seulement ils défendirent l'exportation de l'or en barres, ils prohibèrent en outre celle de l'or monnayé, de la vaisselle d'or et d'argent et d'une foule d'articles de luxe pour la fabrication desquels on faisait usage de ces métaux. Ces ordonnances nouvelles étaient conformes à l'an-

cienne législation de la Castille; elles obtinrent l'assentiment unanime de la nation. Mais après la découverte de l'Amérique et la conquête du Mexique et du Pérou, l'or et l'argent devinrent si abondants en Espagne que l'on ne pouvait plus maintenir sans danger des lois prohibitives, promulguées sous l'empire de circonstances entièrement différentes. Il était facile de prévoir que l'accumulation des métaux précieux augmenterait le prix de la main-d'œuvre, et que les manufactures espagnoles ne seraient bientôt plus en état de soutenir la concurrence avec l'étranger.

Il fallait donc envisager l'or et l'argent comme des matières premières que leur abondance allait rendre embarrassantes et dont on devait faciliter la sortie hors du royaume. Après en avoir employé une partie pour leurs propres besoins, les Espagnols pouvaient, à l'aide du reste, faire la loi sur les marchés de France, d'Italie et d'Angleterre. On eût pu maintenir tout au plus la défense d'exporter l'or en barres, afin de stimuler l'industrie nationale et d'assurer aux Espagnols le bénéfice de la façon. En suivant ce système, on établissait un juste équilibre entre la valeur de l'or et celle des objets manufacturés en Espagne; on em-

pêchait le renchérissement subit de la main-d'œuvre, parce que le même renchérissement aurait eu lieu dans les contrées voisines, et les manufactures espagnoles auraient pu soutenir la concurrence avec celles des autres pays.

Chose bizarre ! le gouvernement ne comprit pas qu'une situation nouvelle exigeait des lois différentes. Au lieu de modifier la législation castillane, il la maintint et la fortifia en promulguant des lois somptuaires qui apportèrent des restrictions à la fabrication des objets d'or et d'argent, et des lois fiscales qui rendirent plus difficile encore l'exportation des métaux précieux. La pragmatique de Tolède du 9 mars 1534, celle de Valladolid du 29 juin 1539 et celle de Toro du 29 décembre 1551, défendirent, sous des peines rigoureuses, de fabriquer ou de porter des fils et des tissus d'or ou d'argent, des armures, des harnais, des gardes d'épée dans la composition desquels on aurait fait entrer des métaux précieux. En même temps elles firent exécuter avec une nouvelle rigueur les peines appliquées à ceux qui exportaient de l'or monnayé, de l'or en barres ou en poudre et des objets d'art fabriqués avec le même métal. Les étrangers ne purent se faire payer qu'en monnaie de billon, sur laquelle ils

perdaient jusqu'à cinquante pour cent pour la convertir en or ou en argent.

Quel eût été le résultat de ce système étrange, si le gouvernement avait eu le malheur d'être strictement obéi ? Le moindre inconvénient pour l'Espagne eût été de se voir forcée de renoncer à l'exploitation des mines du Mexique et du Pérou. En effet, l'or s'accumulant dans le royaume sans qu'il fût permis d'en faire usage, sa valeur eût tellement diminué qu'on l'eût trouvé incommode pour le commerce intérieur; et, comme il n'était pas permis de l'exporter, les Espagnols auraient gardé pour eux-mêmes leurs métaux précieux et la nation tout entière eût ressemblé à l'avare de Molière qui contemplait tous les jours son trésor.

Heureusement ces lois furent éludées, mais elles n'en eurent pas moins pour résultat d'entraver l'exportation des richesses stériles qui s'amassaient dans le royaume. Quelle fut la quantité de métaux précieux que les Espagnols exportèrent du Mexique et du Pérou pendant le XVIe et le XVIIe siècle ? C'est ce que l'on n'a jamais su et ce que l'on ne saura jamais exactement. Sous le règne de Charles-Quint, les fonctionnaires royaux passèrent dix

ans sans rendre compte de leur gestion [1]. Les livres de compte que l'on conserve dans les archives de la trésorerie provinciale de Potosi, ne remontent pas plus haut que la première année du règne de Philippe II [2]. Ainsi les évaluations contenues dans Moncada, Ustariz, Ulloa, Navarrête et dans les autres écrivains d'Espagne, ne peuvent être considérées que comme des résultats de calculs approximatifs, basés le plus souvent sur des données fort inexactes. Suivant Moncada, il serait entré en Espagne deux milliards de piastres [3], depuis la découverte de l'Amérique jusqu'en 1595. Ustariz admet ce chiffre sans aucun contrôle, et ajoute que, dans l'intervalle de 1595 à 1724, l'Espagne tira du Mexique et du Pérou la somme de 1536 millions de piastres [4]. Le produit des mines de l'Amérique aurait donc été de trois mille cinq cent trente-six millions de piastres, depuis la découverte jusqu'en 1724. Ces deux écrivains ajoutent qu'une somme au moins égale fut importée en Espagne par contrebande et sans être enregistrée. Ainsi la moyenne des importations se serait élevée de cinquante-

1. De 1533 à 1543.
2. Humboldt, livre IV, chap. XI.
3. 10 milliards 400 millions de francs.
4. 7 milliards 987 millions 200,000 francs.

quatre à cinquante-cinq millions de piastres, et le *Quinto* ou la cinquième partie de la moitié de cette somme serait entrée dans le trésor royal [1].

Toutes ces estimations sont exagérées et les recherches récentes de M. de Humboldt les ont réduites à leur juste valeur. Cet écrivain, s'appuyant tour à tour sur des données positives et sur des conjectures, conclut que les trésors du Nouveau Monde furent importés en Espagne dans la progression suivante : deux cent cinquante mille piastres [2], année moyenne, de 1492 à 1500; trois millions, de 1500 à 1545 [3]; onze millions, de 1545 à 1600 [4]; seize millions [5], de 1600 à 1700 [6].

Cette quantité de métaux précieux que la législation s'efforçait de conserver dans le royaume et qui n'en sortait qu'avec de grandes difficultés, finit

1. Ustariz, *Théorie et pratique du Commerce et de la Marine*, 1re part., p. 11-13, traduit de l'espagnol. Paris, 1753.

2. Un million 300,000 francs.

3. Quinze millions 600,000 francs.

4. Cinquante-sept millions 200,000 francs.

5. Quatre-vingt trois millions 200,000 francs.

6. Vingt-deux millions cinq cent mille piastres, de 1700 à 1750; trente-cinq millions trois cent mille, de 1750 à 1803. Voyez Humboldt, liv. IV, chap. XI. M. Ranke a cru jeter un jour nouveau sur cette question. Il n'a fait, suivant nous, que l'obscurcir en admettant sans critique les évaluations des ambassadeurs vénitiens qui n'étaient pas mieux informés que M. de Humboldt. V. Ranke, p. 371-375, traduit de l'allemand.

par porter un coup funeste aux manufactures. Tous les produits de l'industrie augmentèrent rapidement de valeur, par suite du renchérissement de la main-d'œuvre, conséquence nécessaire de la dépréciation progressive de l'or et de l'argent. Dans l'espace d'un siècle, les métaux précieux perdirent plus des quatre cinquièmes de leur ancienne valeur [1]. L'extrême avidité des négociants de Séville qui avaient le monopole du commerce du Nouveau Monde, rendit le mal irréparable. Ils crurent, pour ainsi dire, à la fertilité de l'or [2], et dédaignant tout le reste, ils finirent par ne plus charger leurs vaisseaux que de ce métal précieux. Ils laissèrent avec dédain le quinquina, l'indigo, le coton, les cuirs et les laines, qui étaient nécessaires aux manufactures de l'Espagne. Peu à peu les étrangers s'emparèrent de ce commerce. Au XVIIe siècle, les Hollandais, maîtres de l'île de Curaçao, et les Anglais établis à la Jamaïque achetaient à bas prix ces marchandises sur les marchés de Panama et de Porto-Bello, les revendaient en Europe et réalisaient d'énormes bénéfices [3]. Bientôt les ma-

1. *De l'Influence du gouvernement d'Isabelle.* Mémoire inséré dans la collection de l'Académie de l'histoire de Madrid, t. VI, p. 293.

2. Mancipantes se ipsos fertilitati pecuniæ. Campanella, p. 128.

3. Mémoires de la Société économique de Madrid, t. III, 2e part., p. 264 et sq.

nufactures de la métropole ne furent plus en état de suffire aux besoins des colonies, car les ouvriers étaient rares et les matières premières commençaient à manquer. Les négociants de Séville furent obligés parfois d'acheter six ans d'avance les produits des fabriques nationales dont le prix ne cessait d'augmenter. Il n'en était pas de même dans les contrées voisines, où l'or était répandu avec moins de profusion. Le prix de la journée de l'ouvrier y resta moins élevé. Aussi les étrangers firent-ils bientôt une concurrence redoutable. Ils inondèrent de leurs produits les marchés de la Castille et ruinèrent les manufactures de ce pays. Les Génois auxquels Charles-Quint avait accordé des franchises commerciales, pour les récompenser de l'appui qu'ils lui avaient prêté dans ses guerres d'Italie, apportèrent les premiers d'énormes quantités de marchandises en Espagne. Déjà, sous le règne de Philippe II, ils dominaient sur la plupart des marchés, et lorsque l'expulsion des Maures eut privé le royaume de ses habitants les plus industrieux, leur concurrence acheva la ruine des fabriques de Cuença[1], de Ségovie et de Tolède, qui

1. Mémoires de la Société économique de Madrid, p. 289. Cf. Jovellanos, *Colleccion de varias obras*, t. I, p. 110.

avaient fourni jusqu'à cette époque les principaux articles destinés aux colonies.

Toutefois, malgré l'abondance du numéraire en Espagne et malgré la défense de l'exporter dans les autres pays, le monopole du commerce avec le Nouveau Monde aurait pu soutenir l'industrie nationale. Les colonies fournissaient assez d'or pour permettre aux manufacturiers de continuer leurs travaux, quoique le renchérissement de la main-d'œuvre les empêchât d'écouler leurs produits en France, en Italie et dans les autres contrées de l'Europe. Il eût fallu, pour cela, que l'Espagne s'efforçât de suffire aux besoins des colonies et qu'elle rendît impossible le commerce de contrebande; mais, chose incroyable! l'échange des produits de l'industrie nationale contre l'or du Nouveau Monde fut regardé par les Espagnols comme une calamité. C'est à cet échange qu'ils attribuèrent le renchérissement subit de tous les articles de première nécessité. Ils auraient voulu que l'Amérique leur envoyât ses métaux précieux, sans lui donner en retour les objets manufacturés dans leur pays. L'opinion générale s'éleva contre l'exportation des produits de l'industrie, et pendant tout le XVIe siècle les cortès reçurent, à ce sujet, des réclamations si étranges, que l'on serait tenté de les révoquer en doute si l'au-

thenticité n'en était attestée par le témoignage unanime des historiens contemporains. Nous ne citerons qu'un seul passage, emprunté à la pétition qui fut adressée aux cortès assemblées à Valladolid en 1548.

« Tous les jours nous voyons augmenter le prix des vivres, des draps, des soieries, des cordouans et des autres articles qui sortent des manufactures de ce royaume et qui sont nécessaires à ses habitants. Nous savons aussi que ce renchérissement ne provient que de l'exportation de ces marchandises dans les Indes... Aujourd'hui le mal est devenu si grand que les habitants ne peuvent plus lutter contre la cherté croissante des vivres et de tous les objets de première nécessité... Or, il est notoire et incontestable que l'Amérique fournit abondamment une laine d'une qualité supérieure à celle de l'Espagne; pourquoi les habitants n'en fabriquent-ils pas eux-mêmes leurs draps?... Plusieurs de leurs provinces produisent de la soie; pourquoi n'en font-ils pas eux-mêmes des étoffes de velours et de satin?... Le Nouveau Monde ne produit-il pas assez de cuirs pour suffire à ses besoins et même à ceux de ce royaume. Nous supplions Votre Majesté de défendre que l'on exporte ces articles en Amérique[1]. »

1. Cortès de 1548. Petic. CCXIV.

Il était difficile de soutenir un système plus erroné. Les signataires de la pétition ne comprenaient pas que la véritable cause du renchérissement de la main-d'œuvre était l'accumulation des métaux précieux en Espagne, et que l'on ne pouvait remédier à ce mal qu'en permettant l'exportation de l'or et de l'argent en France, en Angleterre et en Italie. Mais le gouvernement était lui-même sous l'influence de ce singulier préjugé. Il satisfit au vœu général en établissant le monopole de Séville et en limitant les départs des galions qui approvisionnaient tous les ans le Mexique et le Pérou. La défense absolue de commercer avec l'Amérique n'aurait pas eu des résultats beaucoup plus fâcheux que ces restrictions fatales[1]. En même temps, le gouvernement, dans l'espoir de faire diminuer le prix exorbitant de toutes les marchandises, promulgua des ordonnances qui favorisaient l'acheteur au détriment du vendeur. Déjà, en 1518 et en 1523, il avait interdit, sous peine de confiscation des biens, d'exporter du royaume des blés ou des bestiaux. Cette défense fut renouvelée par les cortès assemblées à Madrid en 1528, à Ségovie en 1532, et à Valladolid dans les années

1. Mémoires de la Société économique de Madrid, t. III, p. 289.

1537 et 1548 [1]. L'exportation de ces objets, disait la loi, est nuisible au royaume, car elle augmente la cherté des vivres, et porte préjudice à tous les habitants [2]. En 1552, on défendit d'exporter des draps, des étoffes de bure, des toiles de frise, des laines cardées ou filées [3]. Dès ce moment les manufactures de laine manquèrent de débouchés et ne firent plus que languir. Les fabriques de cuirs, de cordouans et de basanes, si longtemps florissantes, ne tardèrent pas à dépérir lorsqu'on eut défendu aux fabricants, sous peine de mort, de vendre leurs produits en pays étranger [4]. En même temps, le gouvernement fixa le prix des cuirs et porta, sans le vouloir, un nouveau coup à cette industrie [5]. Pendant la première moitié du XVIe siècle, les Espagnols envoyaient leurs soieries à Gênes, à Florence, et jusqu'à Tunis. En 1552, on défendit d'exporter la soie écrue et la soie façonnée [6]; il en résulta qu'au bout de quelques années les manufactures de Tolède fournirent cinquante mille li-

1. *Influence du gouvernement d'Isabelle.* Mémoire inséré dans la collection de l'Académie de Madrid, t. VI, p. 282-283.

2. *Nueva Recopilacion* ley 27, tit. 13, lib. VI.

3. Collection de l'Académie de l'histoire de Madrid, tome VI, p, 288.

4. *Ibid.*, p. 289.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*, p. 290.

vres de soie de moins qu'auparavant[1]. Les cortès veillaient au maintien de ces lois prohibitives. Plus d'une fois elles empêchèrent Philippe II de vendre à quelques négociants le privilége de l'exportation des cuirs, de peur que le prix de la chaussure n'augmentât encore. Elles se plaignirent à plusieurs reprises de ce que les mulets et les ânes que le pays produisait en si grande abondance se vendaient deux fois plus cher qu'autrefois, et demandèrent avec instance que l'on aggravât les peines infligées à ceux qui les exporteraient à l'étranger. Elles exigèrent avec la même imprévoyance que l'on autorisât l'importation des soieries étrangères, dans l'espérance illusoire de faire baisser le prix de cette marchandise[2]. Les manufactures nationales reçurent alors une nouvelle atteinte. Les Génois et les Vénitiens seuls en profitèrent. Les successeurs de Philippe II firent d'inutiles efforts pour rétablir le bon marché des denrées et de tous les objets de première nécessité. En persévérant dans le système prohibitif adopté sous le règne de Charles-Quint et de son fils, ils ne pouvaient parvenir au but qu'ils se proposaient d'atteindre. Les ordonnances tyranniques par lesquelles

1. Jovellanos, *Colleccion de varias obras*, t. I, p. 112.
2. Cortès de 1560. Petic. XXVIII.

ils obligèrent les fabricants à vendre leurs marchandises à des prix fixés d'avance, sans tenir aucun compte de la dépréciation des anciennes monnaies, n'eurent pas de meilleur résultat; elles découragèrent les fabricants sans rétablir le bon marché des articles manufacturés[1]. Charles II imita ses prédécesseurs, et, lorsque le mal était déjà sans remède, il y ajouta encore en aggravant les peines portées contre ceux qui exportaient des soieries, et en interdisant la sortie des fers, de l'acier, des laines moyennes et communes[2]. Il avait conçu le dessein de prohiber l'exportation des laines fines, mais il y renonça, parce qu'il n'y avait plus en Espagne assez de manufactures pour employer la moitié des laines qu'elle produisait[3]. Ainsi le gouvernement, loin de réussir à faire baisser le prix des marchan-

1. *Apendice à la Educacion popular*, t. III, Disc. prel., p. cxv. — Les fabricants de soie, par exemple, ne pouvaient vendre leurs marchandises que sur les marchés (alcaicerias) de Grenade, de Malaga et d'Almeria. Un alcade était chargé de les peser, de les sceller et de les garder jusqu'au jour fixé pour la vente. On ne pouvait les introduire dans la ville de Grenade que par la porte de Bibarambla. Il fallait la présence de deux témoins au moment de la vente. Si le marchand ne voulait pas vendre sa marchandise au prix fixé par la loi, l'acheteur avait le droit de s'en emparer, en ne payant que le dixième de la somme qu'il offrait d'abord. V. ley 1, 2 et 3, tit. 30, lib. IX de la *Recopilacion*.

2. Agustin de Blas, p. 173.

3. Ustariz, 2e part., p. 54-55.

dises, les vit augmenter de valeur à mesure que le numéraire devenait plus abondant, et les lois qui en défendaient la sortie du royaume n'eurent d'autre résultat que d'empêcher la production et de ruiner les fabricants nationaux au profit des étrangers.

II. — LE PRÉJUGÉ CONTRE LES ARTS MÉCANIQUES.

Les trésors du Nouveau Monde accumulés en Espagne y répandirent le goût du luxe et de la mollesse. La cour et les grands rivalisèrent bientôt de magnificence. Philippe II et ses successeurs déployèrent dans les moindres circonstances un faste inconnu jusqu'alors. Lorsqu'ils allaient de Madrid à Tolède, à Saragosse ou dans quelque autre ville de leur royaume, ils observaient le cérémonial le plus sévère et le plus coûteux. La veille du jour fixé pour le départ, une partie de la cour se mettait en route au son des trompettes ; les rois d'armes, les gardes espagnoles et allemandes précédaient le royal cortége. Derrière eux s'avançaient deux mules qui conduisaient, sous un baldaquin richement orné, un char recouvert d'une étoffe verte, sur lequel était placée une cassette de velours cramoisi, renfermant le sceau du roi. Suivaient quatre massiers por-

tant leurs masses d'armes, et un corps de fantassins et de cavaliers qui servaient d'escorte au monarque. Les hauts dignitaires de l'État faisaient partie du cortége et déployaient un luxe proportionné à leur rang. Dans les circonstances extraordinaires, le roi dépensait des sommes immenses. La construction de l'Escurial coûta, dit-on, six millions de pistoles [1] à Philippe II; le mariage de Philippe III avec Marguerite d'Autriche, qui fut célébré à Valence, fit sortir plus d'un million de ducats [2] des coffres de l'État [3]; les noces de l'infant d'Espagne avec Elisabeth de France coûtèrent neuf cent cinquante mille ducats [4]. Ferdinand le Catholique n'avait pas dépensé une somme aussi considérable pour la conquête des Deux-Siciles [5].

Les grands imitèrent le luxe de la cour. Sous le règne de Philippe II, ils habitaient encore dans leurs terres ces palais d'architecture mauresque ornés avec autant de goût que de simplicité, et ils y dépensaient leurs richesses au milieu de leurs vassaux. Au commencement du XVIIe siècle, la plupart s'établi-

1. 53 millions 640,000 francs.
2. 8 millions 260,000 francs.
3. Davila, *Vida y hechos del rey Felipe III*, lib. II.
4. 7 millions 847,000 francs.
5. Davila, *ibid.*

rent à Madrid pour se rapprocher du monarque. Dès lors, ils déployèrent un faste inouï, que les ambassadeurs de France remarquèrent avec surprise [1]. Lorsqu'ils sortaient pour faire des visites de cérémonie, ils traînaient à leur suite un long cortége de gentilshommes, qui remplissaient jusqu'à vingt carrosses [2]. Leurs femmes ne paraissaient dans les rues de Madrid qu'accompagnées d'un écuyer à cheval et de tous les gentilshommes de la maison. Les ducs de l'Infantado, de Médina de Rioseco, d'Escalona et d'Ossuna avaient, à l'exemple du roi, une cour, des intendants du palais, des majordomes, des chambellans, des pages. On voyait des grands s'entourer d'une garde composée de deux cents hommes d'armes. Ils tenaient à honneur d'avoir de riches chapelles, une bonne musique et beaucoup d'enfants de chœur, qu'ils élevaient à grands frais. La dame de la maison était traitée comme une reine. Ses femmes la servaient à genoux; le page qui lui présentait à boire restait agenouillé pendant qu'elle buvait; le gentilhomme qui lui rendait visite et qui la trouvait assise, mettait un genou à terre pour la

1. Sous le règne de Philippe IV, un comte de Villa-Mediana mit lui-même le feu à son palais, pour emporter dans ses bras la reine d'Espagne qu'il aimait avec passion.

2. Bassompierre, *Journal de ma vie*, p. 536.

saluer. Dans les occasions extraordinaires, les grands luttaient de magnificence avec le roi lui-même. Le duc de Lerma, qui possédait un revenu de six cent mille ducats [1], en dépensa trois cent mille [2] pendant les fêtes qui furent célébrées à Valence pour le mariage de Philippe III, et quatre cent mille [3] à l'occasion de l'entrée d'Elisabeth de France en Espagne. Il consacra plus de quinze cent mille ducats [4] à des fondations pieuses. Ses parents et ses amis dépensaient leurs revenus avec la même prodigalité. Miranda avait un trésor composé de pierres précieuses. Caldéron rivalisait de faste avec les plus riches seigneurs. Lorsqu'il fut arrêté après la disgrâce du duc de Lerma, on confisqua dans son palais et dans ceux de ses amis plus de six cent mille ducats, sans compter les joyaux et la vaisselle d'or et d'argent [5].

L'exemple donné par le duc de Lerma et par les chefs des puissantes familles de Mendoza, d'Enriquez, de Pacheco et de Girone finit par devenir con-

1. 4 millions 956,000 francs.
2. 2 millions 478,000 francs.
3. 3 millions 304,000 francs.
4. 12 millions 390,000 francs.
5. Voyez, à la Bibliothèque de l'Institut, le manuscrit de Denys Godefroi. Espagne et Portugal, n° 493, t. II.

tagieux. Un grand nombre de gentilshommes à qui leur fortune ne permettait pas de dépenses superflues, achetèrent des joyaux pour briller dans les fêtes de la cour[1]. Ils crurent au-dessous de leur rang d'habiter des maisons que beaucoup de grands d'Espagne n'auraient pas dédaignées sous les règnes de Charles-Quint et de Philippe II[2]. Il leur fallait les meubles les plus somptueux, des lambris dorés, des cheminées en jaspe, des colonnes de porphyre, des cabinets de toilette remplis d'objets rares et coûteux, des tables d'ébène incrustées de pierres précieuses. Les pots de fleurs en argile furent remplacés par des vases d'argent. Ils ne voulurent plus des tapis qui naguère suffisaient à des princes. Ils dédaignèrent les cuirs dorés et les taffetas d'Espagne qui étaient recherchés dans tous les pays de l'Europe. Au lieu des tentures grossières dont se contentaient leurs ancêtres, ils faisaient venir à grands frais des tapisseries de Bruxelles. Ils faisaient peindre à fresque les murs de leurs appartements qui n'étaient pas ornés des tapisseries les plus précieuses[3]. La plupart de leurs vêtements

1. Navarrête, p. 240.
2. *Ibid.*, p. 243.
3. Navarrête, p. 245-246.

étaient tirés de l'étranger. Ils aimaient à porter des manteaux anglais, des bonnets de Lombardie, des chaussures d'Allemagne. Ils achetaient des lins de Hollande, des toiles de Florence ou de Milan [1]. Le moindre gentilhomme voulait que sa femme ne sortît qu'en voiture, et que sa voiture ne fût pas moins brillante que celle d'un seigneur de la cour [2]. A l'exemple des grands, ils avaient des chapelains attachés à leurs maisons, des secrétaires, des *mayor domos* ou maîtres d'hôtel, des *guardas ropa* ou valets de chambre, des cuisiniers, des garçons de cuisine, des *boleros* ou cochers, des palefreniers, des *mozos aguadores*, qui allaient chercher l'eau et que l'on employait aux gros ouvrages, des *mozos damesa*, chargés du service dans l'intérieur des appartements, des *escuderos* ou écuyers qui couraient à cheval, l'épée au côté, devant les voitures de leurs maîtres. Ils avaient aussi un grand nombre de servantes. C'étaient les *criadas mozas*, chargées des travaux pénibles, les *criadas graves* ou femmes de chambre, qui faisaient les ouvrages délicats de leurs maîtresses, et qui ne mangeaient pas à la même table que les domestiques et les autres servantes.

1. Navarrête, p. 245-246.
2. *Ibid.*, p. 256.

Le gouvernement fut obligé d'intervenir pour réprimer ce luxe extravagant. Il remit en vigueur les anciennes lois somptuaires tombées en désuétude. Sous le règne de Charles II, il n'était permis qu'aux ambassadeurs et aux étrangers de distinction de sortir accompagnés de leurs pages et suivis d'une brillante escorte. Les grands ne pouvaient plus mener à leur suite que deux laquais, quoiqu'ils en nourrissent jusqu'à quatre et cinq cents dans leurs palais. Il leur était défendu de porter des habits brodés d'or. On ne les voyait plus en public qu'avec des manteaux de drap vert doublé de velours bleu. Les manches étaient de velours, de satin ou de damas. Les pages étaient habillés de noir dans toutes les saisons de l'année [1]. Mais le luxe qu'ils déployaient dans l'intérieur de leurs palais resta le même qu'autrefois. On peut en juger par le fait suivant, cité dans plusieurs relations de voyage de la fin du XVIIe siècle : « Le duc d'Albuquerque est mort il y a déjà quelque temps. L'on m'a dit que l'on avait employé six semaines à écrire sa vaisselle d'or et d'argent et à la peser. Pendant ce temps, l'on y passait chaque jour deux heures entières; cela ne se faisait qu'à gros frais. Il y avait

1. *Relation du voyage d'Espagne fait en* 1679, t. II, p. 119.

entre autres choses quatorze cents douzaines d'assiettes, cinq cents grands plats et sept cents petits; tout le reste à proportion; et quarante échelles d'argent pour monter jusqu'en haut de son buffet, qui était par gradins, comme un autel placé dans une grande salle. Quand on me dit cette opulence d'un particulier, je crus que l'on se moquait de moi; j'en demandais la confirmation à don Antoine de Tolède, fils du duc d'Albe, qui était au logis. Il m'assura que c'était une vérité, et que son père, qui ne s'estimait pas riche en vaisselle d'argent, avait six cents douzaines d'assiettes d'argent et huit cents plats[1]. »

La plupart des grands avaient si peu d'économie qu'ils gardaient dans leurs coffres les richesses amassées dans les provinces dont ils étaient les gouverneurs. Lorsqu'un père de famille venait à mourir, laissant des enfants en bas âge, les tuteurs enfermaient son argent dans des coffres-forts, et personne ne songeait à le faire valoir. C'est ainsi qu'à la mort d'un duc de Frias, qui laissait trois filles et six cent mille[2] écus comptant, on mit cet argent dans trois coffres, dont les tuteurs gardèrent les clefs,

1. *Relation du voyage d'Espagne fait en* 1679, t. II, p. 173-174.
2. 7 millions 200,000 francs.

et ils n'ouvrirent celui de l'aînée, qui avait à peine sept ans à la mort de son père, que pour compter à son mari la dot qui lui revenait [1].

Les bourgeois imitèrent à leur tour ce luxe exagéré dont les grands avaient donné l'exemple. Ils eurent de nombreux domestiques, dont chacun remplissait des fonctions distinctes. Sous les règnes de Philippe III, de Philippe IV et de Charles II, on ne voyait pas un menuisier, un sellier, ou quelque autre artisan, qui ne fût habillé de velours ou de satin, comme les gentilshommes, et qui n'eût son épée, son poignard et sa guitare attachés aux murs de sa boutique [2]. Un grand nombre renoncèrent au travail pour vivre dans l'oisiveté.

Pour comprendre les véritables causes du changement que subit peu à peu le caractère national au XVIe et au XVIIe siècle, il faut se rappeler que l'on distinguait en Espagne la classe des *hidalgos* et celle des *pecheros* [3]. Les premiers étaient les descendants de ces vieux chrétiens des montagnes qui avaient,

1. *Relation du voyage d'Espagne fait en* 1679, t. II, p. 177.

2. *Ibid.*, p. 114. Cf. Mariana, *de Regis Institutione*, p. 155-156. Édition de Tolède, 1599, in-4°.

3. *Pechero*, el que está obligado à pagar el pecho ó tributo. Définition du Dictionnaire de l'Académie de Madrid. Le *pecho* était un impôt sur la propriété foncière.

repoussé les Arabes et reconquis la patrie de leurs ancêtres. Les autres avaient vécu méprisés au milieu des Mahométans, et devaient tout à leurs libérateurs. Aussi la législation était-elle exclusivement favorable aux *hidalgos*. « Il faut les favoriser, disaient Ferdinand et Isabelle, car c'est avec leur épée que nous gagnons des batailles [1]. » Et d'abord la loi protégeait l'*hidalgo* contre son créancier. On ne pouvait lui enlever, pour cause de dettes, ni sa maison, ni son cheval, ni sa mule, ni ses armes, ni surtout sa liberté. Il ne pouvait être appliqué à la torture, et même il était exempt de payer l'impôt [2]. Les *pecheros*, au contraire, cultivaient la terre, soutenaient les manufactures et supportaient le fardeau des charges publiques. Ainsi, à l'*hidalgo* la gloire et le danger, au *pechero* le mépris et le travail. Or, ce mépris que les chrétiens des montagnes professaient pour ceux de la plaine, ils le témoignèrent bientôt pour toutes les occupations des *pecheros ;* et, dans ce pays classique de l'honneur, l'industrie fut frappée d'une sorte de réprobation. On regarda comme une chose vile de travailler à l'exemple de ces hommes dégradés, qui formaient cependant la

1. Voyez *Nueva Recopilacion*, t. II, p. 10.
2. *Ibid.*, ley 13, p. 12.

majorité de la nation. L'opinion publique se déclara surtout contre les arts mécaniques, que les Arabes exerçaient presque exclusivement. Chacun craignait de se souiller par le contact des infidèles [1]. En France, on accordait la croix de Saint-Michel à tous les artistes distingués par leur mérite; Louis XIV décorait d'un titre illustre l'habile ingénieur auquel nous devons le canal du Midi, récompensant ainsi moins le travail matériel que l'heureuse inspiration qui l'avait rendu possible; en Angleterre, Guillaume III se faisait admettre dans la corporation des drapiers, et les chefs des familles les plus distinguées sollicitaient les suffrages des douze corporations de Londres pour parvenir à la dignité de lord-maire; mais, aux yeux des Espagnols, celui qui exerçait un métier se déshonorait pour toujours. Les nobles qui travaillaient perdaient aussitôt leur privilége de noblesse; leurs enfants, leurs neveux même étaient frappés de mépris et ne pouvaient plus être investis d'une fonction publique [2]. Aucune ville n'eût supporté un ancien artisan pour corrégidor;

1. *Apendice à la Educacion popular*, t. III, Introd., p. XXVII. Madrid, 1775.

2. Mémoires de la Société économique de Madrid, t. III, 2e partie, p. 116.

les cortès d'Aragon n'auraient pas même toléré dans leur assemblée un député qui eût dû sa fortune à l'industrie [1].

Que résulta-t-il de cette disposition des esprits? On vit les *pecheros* rechercher avec ardeur toutes les occasions d'obtenir les prérogatives de l'*hidalguia*. Ils étaient sans cesse en instance devant les tribunaux pour faire légaliser de prétendus titres de noblesse. Les tribunaux s'occupaient, tous les samedis, des contestations suscitées par ces demandes, et ne pouvaient suffire au grand nombre des affaires [2]. Il y eut même des Maures qui sollicitèrent des lettres de noblesse, et Charles-Quint accorda cette distinction à plusieurs d'entre eux qu'il voulait s'attacher.

1. Marina, *Teoria de las cortes*, t. II, p. 417.

2. Un voyageur français raconte que le marquis de Palacios manquait d'argent pour paraître convenablement à une fête que donnait le roi. Il avait plusieurs villes à lui; il s'avisa d'y aller en poste, et dès qu'il fut arrivé dans la première, il fit afficher que tous ceux de la ville qui voudraient être faits grands, vinssent le trouver. Il n'y eut ni juges, ni bourgeois, ni marchands, qui ne se sentissent pressés d'un désir extrême d'arriver au grandat. Sa maison se trouva remplie en un instant. Il fit marché avec chacun de ses vassaux, tira de lui le plus d'argent qu'il put, puis il leur dit de se couvrir en sa présence, à l'exemple du roi qui permet aux grands de se couvrir devant lui. Il fit de même dans les autres villes, délivra des patentes en forme à tous ceux qui voulaient en acheter, puis il revint à la cour où il se distingua par son fasto et sa prodigalité. *Relation du voyage d'Espagne fait en* 1679, t. II, p. 97.

Cette tendance générale, qui est si marquée sous les règnes de Philippe III, de Philippe IV et de Charles II, s'était fait sentir dès la fin du XVIe siècle, lorsque la conquête du royaume de Grenade eut livré les Maures à la discrétion des vainqueurs. Depuis cette époque, les *hidalgos* avaient montré le plus profond mépris pour l'industrie des *pecheros* et des Arabes, et partout l'opinion publique avait sanctionné ce jugement du plus fort. Toutefois le mal ne se fit pas sentir sous le règne de Charles-Quint. Les vieilles habitudes conservaient encore de la vigueur; les anciennes mœurs ne s'étaient pas altérées; le luxe naissait à peine ; le peuple n'avait pas renoncé à cette sobriété traditionnelle qui le distinguait de toutes les autres nations; le fils demeurait longtemps sous le toit de son père, et la vie de famille subsistait dans sa forte simplicité. On ne se mariait généralement que fort tard; les filles à vingt-cinq ans, les hommes à trente. D'ailleurs Charles-Quint avait ouvert un champ immense à l'activité des Espagnols ; l'Europe, pleine de guerres, était un théâtre où se déployait leur ardeur belliqueuse ; l'Afrique elle-même était ouverte à leurs armes, et dans le Nouveau Monde il y avait de vastes régions à conquérir au christianisme et à la civilisation. L'industrie

elle-même avait reçu une prodigieuse impulsion du commerce des Indes, qui offrait alors un aliment inépuisable à l'activité des *pecheros*. Dans les commencements du règne de Philippe II, l'ancienne prospérité subsista d'abord; mais, vers la fin du XVIe siècle et dans la première moitié du siècle suivant, le mal intérieur qui rongeait depuis si longtemps le royaume se manifesta clairement à tous les regards. On vit les *pecheros* renoncer en foule aux habitudes de travail de leurs ancêtres. Ceux qui étaient pauvres se faisaient moines et entraient dans les couvents, où les attendaient à la fois la considération publique et une opulente oisiveté. D'autres embrassaient le métier des armes, afin de se glorifier du titre de *caballeros* et de *nobles soldados del rey*. Les plus riches constituaient des majorats à leurs enfants, pour les élever au rang d'*hidalgos*. Lorsqu'un marchand possédait un revenu de cinq cents ducats, il se hâtait de faire du capital un majorat pour son fils [1]. Dès lors le fils devenait noble, du moins aux yeux de sa famille. Ses frères, réduits à l'indigence, rougissaient cependant de reprendre le métier que leur père avait exercé. Ils aimaient mieux augmenter le nombre de ces nobles mendiants qui

1. Navarrête, p. 75.

auraient craint de déroger en travaillant, et qui souffraient de la faim, pendant que leur imagination se nourrissait des rêveries les plus fantastiques. Madrid, Séville, Grenade, Valladolid, étaient remplis de ces cavaliers vêtus de haillons. A la fin du XVIIe siècle, on comptait six cent vingt-cinq mille nobles[1], et le plus grand nombre ressemblaient à ce cavalier de Caldéron, dont les pourpoints troués et les paroles emphatiques égayaient l'alcade de Zalamea.

Voici le tableau de la vie journalière de ces gentilshommes sans patrimoine, tel que l'a tracé la plume satirique de Quevedo : « Notre viande est d'ordinaire celle des caméléons, et nos estomacs ne se repaissent parfois que de vent..... Réduits à nous contenter d'un oignon, nous faisons mine avec un curedent dans la bouche d'avoir mangé un chapon. Si quelqu'un vient nous visiter et qu'il trouve notre chambre pleine d'os de mouton ou d'oiseaux, la porte jonchée de plumes ou de peaux de lapin que nous amassons la nuit dans les rues pour nous en honorer le jour, nous faisons semblant de nous indigner et de nous écrier : Est-il possible que je ne puisse gagner sur mes gens qu'ils s'accoutument à

1. Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne.* Introduction, p. XXX. Note.

plus de propreté... Quand nous avons échangé la moitié d'un salut avec un étranger, nous l'abordons familièrement le lendemain, nous demandons son logis, et, à l'heure du dîner, nous allons lui rendre visite et nous lui disons que notre désir de l'honorer et de le servir nous oblige à en agir ainsi... Si par malheur ces sortes de rencontres viennent à nous manquer, nous avons recours à la marmite de quelque couvent, et nous faisons accroire à celui qui distribue la soupe que nous n'obéissons pas à la nécessité mais à un sentiment de dévotion... Pour ce qui est de nos vêtements, nous connaissons l'usage de la friperie et l'art de raccoutrer. Il n'y a point sur nous de pièce d'habillement qui n'ait servi à maint usage et dont on ne puisse faire la généalogie. Voyez ce manteau que je porte : il descend en ligne directe d'une couverture de mulet, qui était fille d'un tour de lit en housse. Mes chausses proviennent de trois chaises percées de drap vert, qui avaient pour père un paravent; et mon pourpoint est fils d'une contreporte, qui était issue d'une garniture de jeu de billard; dans peu de temps il sera converti lui-même en semelles de bas de chausses... Nous sommes tenus d'aller à cheval une fois tous les mois et en carrosse une fois l'an. Alors nous

avons soin de nous placer à la portière, afin de nous faire voir à toutes les personnes de notre connaissance que nous rencontrons par les rues [1]. »

Telle fut par toute l'Espagne l'influence funeste de l'exemple des *hidalgos*. Ce préjugé national qui déversait le mépris sur les arts mécaniques fut une des causes qui contribuèrent le plus puissamment à la décadence de l'industrie. Bientôt, les étrangers accoururent de toutes parts, pour exercer les métiers qui répugnaient à l'orgueil espagnol. Déjà, vers la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, une foule d'ouvriers provençaux, gascons, allemands, anglais et lombards était répandue dans toutes les villes de l'Espagne et surtout à Salamanque et à Burgos [2]. Sous les règnes de Philippe II et de ses successeurs, leur nombre ne fit qu'augmenter. A la fin du XVIe siècle, il y avait à Madrid plus de quarante mille étrangers, Français, Bourguignons, Lorrains et Wallons, qui exploitaient à leur profit les manufactures et se hâtaient de faire fortune, pour retourner au plus tôt dans leur pays natal. A l'exem-

1. Quevedo, l'*Aventurier Buscon*, t. II, p. 130-134, traduit de l'espagnol. Paris, 1664. Cf. un grand nombre de passages du Lazarillo de Tormès.

2. Martinez Marina, *Ensayo historico-critico sobre la antigua legislacion de los Reynos de Leon y Castilla*, p. 159.

ple des Espagnols, ils portaient le manteau à larges bords avec la roupille à grandes basques et la ceinture de maroquin. Aussi ne rencontrait-on dans les rues de Madrid que des personnes de qualité, si ce n'est dans sept ou huit rues, habitées par des artisans pauvres venus des provinces. Il en était de même à Séville, à Cordoue et dans la plupart des autres villes d'Espagne. Partout les métiers étaient exercés par des étrangers. Les nationaux ne tenaient le plus souvent d'autres boutiques que celles où se vendaient les confitures et les liqueurs, les eaux glacées et la pâtisserie [1]. Encore aujourd'hui presque tous les boulangers de Saragosse sont Français. Les travaux pénibles étaient entièrement dédaignés par les Espagnols. Une foule de Béarnais et d'Auvergnats se répandaient, tous les ans, dans les provinces du royaume, pour faire des briques, de la chaux, du charbon, pour cultiver la terre, moissonner les blés [2]. Les charpentiers, les maçons, les cordonniers venaient presque tous de France ou d'Italie [3].

1. *Relation du voyage d'Espagne fait en* 1679, t. II, p. 172.

2. Voyez le mémoire servant d'instruction au sieur évêque de Béziers, s'en allant ambassadeur en Espagne, sur le fait du commerce. Ap. Forbonnais, *Histoire des Finances*, t. I, p. 411. Édition de Bâle, 1758.

3. *Voyage d'Espagne fait en* 1655, p. 124.

Il eût été facile aux Galiciens de fabriquer à bon marché des cuirs corroyés. La chaux se trouvait en abondance dans leur province, et les vaisseaux marchands pouvaient apporter à peu de frais à la Corogne les cuirs qui encombraient les marchés de Porto-Bello. Mais cette industrie était si méprisée que les plus pauvres la dédaignaient. Si le fils d'un artisan se faisait corroyeur, sa honte retombait sur toute sa famille. Il ne pouvait plus exercer aucune fonction publique ni remplir un ministère religieux. Les ordres monastiques, institués pour enseigner l'humilité et pour en donner l'exemple, se seraient crus avilis en recevant le parent le plus éloigné d'un corroyeur. Le fait suivant peut donner une idée de la ténacité de ce préjugé. Le fils d'un gentilhomme de Galice avait hérité d'un majorat de quatre ou cinq cents ducats. Il épousa la fille d'un riche corroyeur. Son frère marié depuis longtemps et qui convoitait l'héritage avait fait d'inutiles efforts pour s'opposer à cette union. Il s'avisa de réclamer le majorat, sous prétexte que son frère avait dérogé en contractant alliance avec la fille d'un vil artisan. Ce fut pour les nouveaux mariés un grand sujet de douleur. Le procès intenté avec éclat et porté successivement

devant plusieurs tribunaux les couvrit d'opprobre aux yeux de leurs concitoyens. L'époux tomba dans un abattement profond et mourut avant la fin des débats. Son frère ne renonça point au projet de spolier sa belle-sœur et parvint au moins à déshonorer une famille entourée naguère de l'estime publique [1].

Dès le milieu du XVIe siècle, il n'y eut plus d'ingénieurs en Espagne. On les faisait venir de Flandre, d'Allemagne ou d'Italie. Les fortifications de la citadelle d'Anvers furent élevées, en 1568, sous la direction de l'Italien Paciotto. Un autre Italien, Baptiste Antoneli, fut chargé, en 1586, de réparer les fortifications de Saint-Domingue, de Nombrededios, de Porto-Rico, de Carthagène et de Panama [2]. Le même ingénieur avait entrepris, en 1581, de rendre le Tage navigable depuis Lisbonne jusqu'à Tolède. Lorsque l'archiduc Albert commença le siége d'Ostende, il appela des ingénieurs d'Italie. Philippe III s'aida longtemps des conseils de l'Italien Pignatelli. En 1626, Philippe IV manda des ingénieurs de Flandre pour étudier le cours du Guadalquivir, qu'il voulait rendre navigable depuis Séville jusqu'à Cor-

1. Mémoires de la Société économique de Madrid, t. IV, p. 5 et 6.
2. Herrera, *Historia general*, p. 16.

doue [1]. Il chargea deux Italiens, Louis Carduchi et Jules Marteli, de continuer les travaux commencés par Antoneli pour resserrer le lit du Tage [2]. La régente Anne d'Autriche, qui gouverna l'Espagne pendant la minorité de Charles II, fit venir de Flandre les frères Charles et Ferdinand de Grunemberg, pour joindre le Tage et le Douro par l'intermédiaire du Mançanarès et du Jarama [3].

Faute d'ouvriers habiles on ne construisit plus de vaisseaux dans les ports de l'Espagne et l'on ne fabriqua plus les objets nécessaires à leur équipement. Dans l'espace de cinq ans [4], Philippe IV dépensa, dit-on, pour l'armement et l'entretien de ses flottes soixante-six millions quatre-vingt-cinq mille ducats, et l'étranger seul en profita [5].

Les mines de la Nouvelle Espagne, du Chili, des îles de Cuba et de Porto-Rico fournissaient le cuivre en si grande abondance, que les vaisseaux en prenaient pour lest à leur retour; et cependant les Espagnols n'employaient pas les cuivres de l'Amérique à la fonte de l'artillerie, car ils manquaient

1. Ulloa, 1re part., p, 91.
2. Voyez l'article Canales, dans le *Dictionnaire* de Miñano.
3. *Ibid.*
4. De 1649 à 1654.
5. Coxe, l'*Espagne sous les Bourbons*, t. VI, p. 582-583.

d'ouvriers habiles pour les affiner, les mélanger et les réduire en bronze [1]. La plupart des instruments et des ustensiles de cuivre dont ils faisaient usage étaient fabriqués à l'étranger. Les Hollandais les achetaient en Allemagne pour les revendre aux Espagnols [2]. Le fer de la Biscaye est d'une qualité supérieure, mais on manquait d'ouvriers capables de le façonner, et l'on faisait venir l'acier soit du Milanais, soit d'autres contrées [3]. Quoiqu'il y eût une immense quantité de ruches d'abeilles dans les montagnes de la Castille et des provinces voisines, on tirait de la cire de France, d'Angleterre et de Hollande. Tous les ans on expédiait de Lille et d'Arras des toiles de toutes qualités, du linge de table, du fil à coudre, des rubans de fil de lin, des dentelles, des étoffes de laine, des cuirs tannés et une foule d'autres objets confectionnés dans ces deux villes et dont les matières premières se trouvaient en Espagne [4].

On n'avait pas d'imprimeurs pour entreprendre de grands ouvrages. La majeure partie des bréviaires,

1. Ustariz, 2e part., p. 74.
2. *Ibid.*
3. *Apendice à la Educacion popular*, t. IV, Introduction, p. XXXIV. Cf. *Voyage d'Espagne fait en* 1655, p. 323.
4. Voyez le Mémoire de M. Lebon, sur la Flandre wallonne au XVIe et au XVIIe siècle.

des missels, des livres de chant venaient de l'étranger[1]. Au XVIe siècle on les faisait imprimer à Rome, à Venise, à Nuremberg, à Cologne ou à Mayence[2], plus tard à Anvers ou à Lyon[3]. Depuis l'expulsion des Maures il ne restait plus d'ouvriers pour raffiner les sucres, conserver les magasins à riz, entretenir les canaux et les aqueducs[4]. Philippe IV fut obligé de concéder à une compagnie allemande l'exploitation de la riche mine de cobalt qui se trouve dans la vallée de Gistani située sur les confins de la Navarre. Le minerai que l'on trouvait supérieur à celui de Saxe et de Norwège, était dirigé sur Toulouse, Lyon et Strasbourg ; il alimentait les fabriques de bleu d'Allemagne. En 1623, Philippe IV, par une ordonnance, permit aux artisans étrangers de travailler temporairement dans ses États et de s'y établir, à condition qu'ils fussent catholiques et qu'ils consentissent à séjourner dans l'intérieur du royaume[5]. Bientôt, pour en attirer un plus grand nombre, il les exempta pendant six ans de l'impôt de l'alcavala[6]. Cette foule de Limousins, de Gascons

1. Ustariz, 2e part., p. 40.
2. Martinez Marina, *Ensayo*, p. 402.
3. *Journal du voyage d'Espagne fait en* 1659, p. 195.
4. Fonseca, *Justa expulsion de los Moriscos*, p.215-218. Rome, 1612.
5. *Apendice à la Educacion popular*, t. III. Introduction, p. XXVII.
6. *Ibid.*, t. V, p. 321.

et de Languedociens qui allaient travailler en Espagne devint alors plus considérable que jamais. On peut en juger par un passage de Gourville qui avait parcouru ce royaume au milieu du XVIIe siècle :

« Je n'eus pas de peine à découvrir l'extrême paresse et en même temps la vanité de ces peuples. Il y a des ouvriers pour faire des couteaux, mais il n'y en aurait pas pour les aiguiser, si une infinité de Français, que nous appelons gagne-petits, ne se répandaient par toute l'Espagne : il en est de même des savetiers et porteurs d'eau de Madrid. La Guienne et d'autres provinces de France fournissent un grand nombre d'hommes pour couper le blé et le battre. Les Espagnols appellent ces gens-là *gavaches*, et les méprisent extrêmement; ils emportent néanmoins la meilleure partie de leur argent en France[1]. »

Tous les ambassadeurs de France en Espagne devaient expressément protéger les Français établis temporairement ou pour toujours dans ce royaume. En 1680 le marquis de Villars reçut l'ordre de transmettre à sa cour un Mémoire exact sur les sujets de Louis XIV répandus dans les différentes provinces. Il s'adressa aux consuls de France

1. Mémoires de Gourville, ap. Collection Petitot, 2e série, t. LII, p. 411.

qui résidaient dans les ports de mer et demanda des renseignements à toutes les personnes que leur position mettait à même d'être bien informées. Il résulte des documents envoyés à Paris qu'il y avait :

Mille Français répandus dans la Navarre ; c'étaient des marchands colporteurs, des bergers, des laboureurs, des porteurs d'eau, qui gagnaient tous les ans environ quinze cent mille livres.

Vingt mille en Aragon, dont deux mille marchands et dix-huit mille ouvriers. Les premiers faisaient pour trois millions d'affaires, et si les États assemblés à Saragosse avant le traité de Nimègue n'avaient prohibé l'entrée de tous les articles manufacturés en France, ils en auraient fait pour quinze cent mille livres de plus. Les ouvriers emportaient beaucoup d'argent comptant.

Mille en Catalogne, dont cent marchands et neuf cents ouvriers. Le nombre des Français établis dans cette province était peu considérable, parce que les habitants ne partageaient pas le préjugé contre les arts mécaniques.

Douze mille dans les royaumes de Valence et de Murcie, dont six cents marchands qui faisaient pour trois millions d'affaires. Les ouvriers emportaient

également des sommes considérables en argent comptant.

Seize mille dans les deux Castilles, dont trois mille cinq cents marchands en gros, colporteurs et vendeurs en détail qui gagnaient environ six millions de livres.

Mille dans la Biscaye, les Asturies, la Galice et l'Estramadure, presque tous valets ou hommes de peine.

Seize mille en Andalousie, qui faisaient tous les ans pour neuf millions d'affaires[1].

On y trouvait en tout soixante-sept mille Français, dont sept mille marchands et soixante mille ouvriers. Il y avait en outre une foule innombrable de marchands et d'ouvriers italiens, allemands et anglais qui tous exploitaient à leur profit la vanité nationale.

Toutefois, le pays tout entier ne fut pas infecté de ce préjugé contre l'industrie. Les provinces du nord, et surtout la Navarre, le Guipuscoa, la Biscaye et l'Alava, résistèrent à la contagion de l'exemple, peut-être par l'effet de l'influence française, peut-être aussi parce que les Maures en avaient été expulsés

1. Voyez la Dépêche du marquis de Villars, du 25 janvier 1680. Archives du Ministère des affaires étrangères. Espagne, t. XVII.

depuis plus longtemps et que la population chrétienne s'y était adonnée de tout temps à l'industrie. Aussi les manufactures restèrent-elles florissantes dans ces provinces; la population tout entière aimait le travail; les femmes elles-mêmes s'exposaient à tous les dangers de la mer pour se livrer à la pêche qui était pour le pays une source de richesses; elles prenaient part aux travaux des champs, pétrissaient elles-mêmes leur pain et s'occupaient des soins du ménage, sans se croire inférieures à ces femmes castillanes qui vivaient dans la misère et dans une orgueilleuse oisiveté [1]. Il en était de même en Catalogne : les ouvriers étaient nombreux dans cette province, parce que les habitants honoraient le travail, tandis que dans le royaume de Valence la seule qualification d'*artesano* ou de *menestral* avait quelque chose de déshonorant [2].

III. — L'AUGMENTATION DE L'IMPÔT.

Pendant que le renchérissement de la main-d'œuvre et le goût de l'oisiveté faisaient dépérir un grand nombre de manufactures, les rois d'Espagne épui-

1. *Apendice à la Educacion popular*, t. V, p. 359.
2. Campomanès, *Sobre la Industria popular*, t. II, p. 68. Cf. Mémoires de la Société économique de Madrid, t. III, 2e part., p. 110.

saient en entreprises gigantesques les ressources de plus en plus insuffisantes de la nation. Les affaires de la ligue coûtèrent à Philippe II trente millions de ducats [1]. Le désastre de la flotte invincible et le pillage de Cadix par les Anglais absorbèrent également des sommes immenses. Dix-huit cent millions de livres furent dépensés inutilement dans l'espace de moins d'un siècle pour replacer sous le joug les provinces révoltées des Pays-Bas [2]. La guerre contre les Turcs, qui dura vingt-deux ans, coûta des sommes incalculables. Philippe II prodigua ses trésors pour entretenir un parti en Angleterre, en Irlande, en Allemagne, en Suisse, en Italie, et jusqu'en Suède et en Pologne. Suivant Sully, les dépenses extraordinaires de ce règne s'élevèrent à six cent millions de ducats [3].

Elles ne diminuèrent pas beaucoup sous le règne pacifique de Philippe III. Ce prince entretenait des agents dans toutes les contrées de l'Europe, et envoyait de l'argent jusqu'en Perse pour susciter des ennemis aux Turcs et pour tenir la guerre éloignée

1. 247 millions 800,000 francs. Voyez Herrera, *Historia general*, p. 413.

2. Mémoires de Gourville, p. 415.

3. 4 milliards 956 millions de francs. V. *Économies royales de Sully*, t. III, p. 253.

de ses royaumes. En même temps il chassa les Maures qui emportèrent au moins deux millions huit cent mille écus [1]. Les guerres désastreuses de Philippe IV contre la France, la Hollande, l'Angleterre et le Portugal achevèrent la ruine financière de l'Espagne, et cependant la nation persista dans ses rêves de grandeur. Sous le règne de Charles II, lorsque la monarchie était sur le point de se dissoudre, la cour de Madrid trouva de l'argent pour secourir l'Autriche menacée par les Turcs et contribuer encore à la défense de la chrétienté [2]. A tant de dépenses il faut ajouter cette quantité de millions qui étaient envoyés tous les ans à Rome. Les écrivains espagnols craignaient de toucher à ce sujet, et ne l'abordaient qu'avec la plus grande réserve. » Je ne m'étendrai pas, dit Ustariz, sur ces inconvénients ni sur les précautions que prennent d'autres États catholiques pour y remédier ; l'entreprise est trop au-dessus de mes forces, et elle est étrangère à ma profession... Il n'y a d'ailleurs rien à ajouter aux représentations imprimées qui furent faites à Rome en 1633 par ordre de Philippe IV, et qui contenaient le mémoire que les États de Castille, assemblés en cour, remirent

1. 29 millions 288,000 francs. V. Fonseca, p. 325.
2. Sabau, t. XIX, p. 222.

au roi sur divers droits qu'on perçoit à Rome [1]. »

Les représentations adressées à la cour de Rome n'eurent pas de résultat. L'Espagne resta tributaire du saint-siége, et comme elle continua cette propagande armée qu'elle avait entreprise, les trésors qu'elle retirait des Indes s'écoulèrent rapidement au dehors, pendant que la décadence de ses manufactures l'empêchait de réparer ses pertes. Ainsi le pays s'appauvrissait et les dépenses augmentaient d'année en année. L'orgueil national prêtait au gouvernement un appui factice, mais il ne pouvait pas lui donner de forces réelles. Il fallut créer des ressources : on recourut à l'impôt. Philippe II et ses successeurs usèrent largement de ce moyen, et rendirent les charges publiques si lourdes et si accablantes que le travail des manufactures devint impossible et que la ruine de l'industrie se trouva consommée.

Examinons d'abord quel était le système des impôts au commencement du règne de Philippe II.

A l'époque où l'Espagne était encore divisée en un grand nombre de royaumes, tant chrétiens que mahométans, chacun de ces petits États avait un système d'impositions qu'il croyait conforme à ses

1. Ustariz, 1re part., p. 11-13.

intérêts, quoique préjudiciable aux intérêts de ses voisins. Les royaumes de Navarre, de Castille, d'Aragon, de Grenade, s'étaient entourés de lignes de douanes qui les isolaient les uns des autres, et qui favorisaient l'industrie de quelques provinces au détriment des autres. Lorsque l'Espagne ne forma plus qu'un seul royaume, l'ancien ordre de choses subsista. L'Aragon, la Castille, la Navarre, continuèrent à se gêner réciproquement par une foule de règlements qui entravaient le développement de l'industrie. Chaque province, on pourrait dire chaque ville, se considérait comme une souveraineté indépendante, et s'isolait par ses douanes, ses octrois et ses péages, des provinces et des cités voisines. Les provinces basques et la Navarre exportaient librement leurs produits en France, et affranchissaient de tout droit les articles manufacturés qui leur venaient de l'étranger, soit par mer, soit par la frontière du Languedoc et de la Guienne, tandis qu'elles soumettaient à des droits rigoureux les marchandises qui leur arrivaient de la Castille [1]. Ce royaume, qui comprenait vingt-deux provinces et qui formait le noyau de la monarchie espagnole,

1. Ulloa, 1re part., p. 138. « Je ne puis m'empêcher, dit Ulloa, de remarquer notre mauvaise politique. Nous souffrons que les peuples de la

était entouré de toutes parts d'une ligne de douanes qui le séparait des contrées voisines. Les marchandises que l'on envoyait en Castille par la frontière du nord devaient payer la *dîme de la mer*, soit dans les villes de Vittoria, d'Ordunna et de Balmaseda, si elles passaient par la Biscaye et le Guipuscoa; soit à Oviedo, si elles passaient par les Asturies; soit à Sanabria et à Villafranca, si elles passaient par la Galice [1]. A l'est et à l'ouest de la Castille, sur la frontière de la Navarre, de l'Aragon, des royaumes de Portugal et de Valence, se trouvaient les *ports secs*, *puertos secos*, dans lesquels les marchandises payaient également la dîme de la mer, à leur entrée comme à leur sortie [2]. La réunion de tous ces royaumes sous l'autorité d'un même prince ne les avait pas rapprochés sous le rapport du commerce, et l'industrie souffrait de ces entraves. Les Castillans ne pouvaient commercer librement jusqu'à

Biscaye et de la Navarre, pour leur avantage particulier, chargent de droits l'entrée des denrées de la Castille, et affranchissent l'exportation des leurs ainsi que l'importation de celles qui leur viennent de l'étranger par mer et par la frontière de France; à quoi il convient de remédier, en établissant précisément le contraire. »

1. Recopilacion de 1640, t. III, titulo XXVIII et XXIX. *De los diezmos de los puertos de la mar.*

2. *Ibid.*, titulo XXXI. *De los diezmos de los puertos secos, entre Castilla, Aragon, Portugal y Navarra.*

la mer que du côté du sud. Il n'existait pas de séparation douanière entre la Castille et l'Andalousie, mais on avait conservé les douanes établies autrefois par les Maures dans cinq ports de mer qui avaient été les capitales d'autant de petits États indépendants. Il en existait deux autres à Xérès et à Lebrija, et toutes avaient conservé la dénomination mauresque d'*almojarifazgos*.

« Lorsque l'Andalousie, dit Ulloa, était partagée en cinq royaumes différents sous la domination des Arabes, il était naturel qu'il y eût cinq douanes pour percevoir les droits des marchandises qui passaient d'un royaume dans un autre... Mais, certes, il est étrange, et les autres nations doivent rire de notre ignorance, tout en en profitant, lorsqu'elles voient qu'après l'expulsion des Arabes et la réunion des Castilles et celle de cinq royaumes en un seul, on a conservé tant de douanes dans l'intérieur, et jusqu'à Xérès et à Lebrija, qui ne sont ni capitales ni ports de mer... C'est une barbarie à peine concevable. Les douanes sont moins vexatoires en Turquie [1]. »

Ajoutons enfin qu'il y avait à Séville, outre la douane générale, une douane particulière pour

1. Ulloa, 1re part., p. 59.

les marchandises que l'on exportait en Amérique.

Le commerce intérieur était soumis à l'impôt comme le commerce extérieur. On prélevait les droits d'Alcavala sur toutes les marchandises vendues ou échangées. Aucune ville, aucune bourgade, aucune terre n'en était exempte, soit qu'elle fût la propriété du roi, soit qu'elle appartînt à une église, à un seigneur, à un écuyer, à un juge ou à tout autre fonctionnaire de l'État. L'Alcavala formait le revenu le plus net du roi d'Espagne. Mais ce n'était pas l'unique charge qui pesait sur le commerce et l'industrie. Les soieries de Grenade étaient sujettes à des droits particuliers dans les villes de Grenade, de Malaga et d'Almeria[1]. Un impôt spécial était prélevé sur les troupeaux mérinos qui passaient l'hiver dans les plaines de l'Estramadure et l'été dans les montagnes des Asturies[2]. Le gouvernement avait le monopole du sel. Il faut ajouter à tous ces impôts quelques taxes de moindre importance, les amendes, les confiscations, les rentes des grandes maîtrises de Saint-Jacques, de Calatrava et d'Alcantara, enfin les sommes considérables que le roi tirait des mines de l'Amérique et qui

1. Agustin de Blas, p. 161 sq.
2. On appelait cet impôt *servicio y montazgo*

s'élevaient, au milieu du XVIe siècle, à quatre ou cinq cent mille scudi [1].

Tels étaient les revenus réguliers du royaume à l'avénement de Philippe II. Comme ils ne suffisaient pas pour couvrir les dépenses, chaque province fournissait tous les ans une contribution volontaire. Le *servicio* ou don gratuit de la Castille s'élevait à quatre cent mille ducats [2]; celui de la Sicile à soixante-quinze mille scudi [3]; celui de Naples à quatre cent mille ducats; celui du Milanais à la même somme; celui de la Flandre à cinq cent mille ducats [4]; celui de l'Aragon à deux cent mille [5]. La nécessité de subvenir aux frais de nombreuses expéditions obligea bientôt le roi de créer de nouveaux impôts. Mais il trouva des obstacles devant lesquels il fut souvent obligé de céder. Les royaumes d'Aragon, de Catalogne et de Valence parvinrent à résister à ses exigences toujours croissantes et à se soustraire à tous les impôts nouveaux qu'il établit successivement. La Sicile réussit également à se faire exempter des impositions nouvelles, lorsque son *servicio* eut

1. 400,000 scudi font 4 millions 184,000 francs. V. Ranke, p. 372.
2. 3,304,000 francs.
3. 784,500 francs.
4. 4,130,000 francs.
5. 1,652,000 francs. V. Ranke, p. 360-362.

été porté à deux cent-cinquante mille ducats [1]. On augmenta les contributions du duché de Milan. Mais elles suffisaient à peine à la solde des garnisons espagnoles. Les provinces vascongades ne payèrent pas les impôts consentis par les cortès après l'an 1590, et elles ne furent pas soumises aux monopoles établis après l'an 1632 [2]. Restaient les Pays-Bas, le royaume de Naples et la Castille. Mais bientôt les Pays-Bas se révoltèrent contre Philippe II, et ces riches provinces qui lui avaient prêté vingt-quatre tonnes d'or, en 1553, et qui dans une seule année lui avaient fourni cinq millions de florins [3], ne versèrent plus rien dans son trésor et lui coûtèrent des sommes immenses [4]. Alors il se trouva réduit aux royaumes de Naples et de Castille. Il augmenta les impôts des Napolitains au point qu'à la fin de son règne ils se trouvèrent presque quintuplés. En même temps il leva des contributions plus fortes sur les Castillans.

On peut distinguer cinq époques principales dans l'histoire de l'administration financière de la Castille sous le règne de Philippe II.

1. 2,035,000 francs.
2. Llorente, *Provincias vascongadas*, t. II, p. 321-323.
3. 34,850,000 francs.
4. Ranke, p. 382.

A l'avénement de ce prince, la dette publique s'élevait à trente-cinq millions de ducats [1]. Ses conseillers lui proposèrent une banqueroute, sous prétexte que les créanciers de son père étaient suffisamment indemnisés par les intérêts usuraires qu'on leur avait payés. Le roi rejeta cet avis pour ne pas anéantir le crédit public. Il prit la résolution de supporter le lourd fardeau que son père lui avait légué, et pour faire face aux dépenses qu'entraînait la guerre contre la France il falsifia secrètement les monnaies. Les remontrances de son confesseur et celles de l'assemblée des cortès le déterminèrent à renoncer à cet expédient dangereux. Il recourut aux impôts. L'exportation des laines faisait la principale richesse de la Castille. Sous prétexte que les manufacturiers et les marchands devaient contribuer à l'entretien des flottes armées pour purger la mer des corsaires qui l'infestaient, Philippe II exigea un ducat [2] pour chaque sac de laine envoyé en Flandre, et deux ducats pour chaque sac de laine envoyé en France ou en Italie. Si la laine

1. 289,100,000 francs. L'ambassadeur vénitien Tiepolo, dans une relation manuscrite à la seigneurie de Venise, évalue ainsi les dettes de la monarchie espagnole vers les commencements du règne de Philippe II : « E solecito quanto ogn' altro al accrescimento del denaro, e certo ha grandissima ragione di farlo, essendo impegnate le entrade sue per 35 millioni d'oro. » Apud Mignet, Introduction, p. xx. Note.

2. 8 francs 26 centimes.

était exportée sur des vaisseaux étrangers, l'impôt était doublé [1]. Les cortès réclamèrent avec énergie contre cette innovation; elles alléguèrent que le nouvel impôt pèserait non sur les marchands, mais sur les propriétaires des troupeaux que l'on obligerait de vendre leurs laines à meilleur marché. Philippe II répondit que les circonstances le forçaient à prendre cette mesure. Il aliéna les biens communaux d'un grand nombre de villages, au mépris des serments qu'il avait prêtés et qui s'opposaient à cette audacieuse violation des droits de ses sujets. Il vendit des commanderies, des titres de noblesse, des places de *régidors* et d'*alcades*, malgré les réclamations des cortès. Il ne recula pas même devant l'attentat le plus grand à la propriété privée : en 1556, il fit saisir tout l'argent que les marchands de Séville rapportaient des Indes. Il leur assigna, il est vrai, des rentes ou *juros* sur les revenus de l'État, mais il n'en fit pas moins éprouver une perte considérable à ceux qu'il dépouillait et à leurs créanciers. Pendant quatre années consécutives, il eut recours à cet expédient ruineux. Enfin en 1560, il déclara qu'à l'avenir il n'userait plus de ce moyen [2].

1. *Nueva Recopilacion*, lib. IX, tit. 34, ley 1.
2. Ranke, p. 391.

Telles furent les premières mesures financières de Philippe II. Elles procurèrent l'argent nécessaire à la solde des armées qui remportèrent les victoires de Gravelines et de Saint-Quentin et procurèrent à l'Espagne la paix glorieuse de Câteau-Cambrésis.

Bientôt la révolte de la Flandre et la guerre contre les Turcs, qui devenait d'année en année plus menaçante, forcèrent Philippe II de recourir à de nouveaux impôts. Se fondant sur la nécessité de maintenir l'intégrité de la monarchie espagnole et de veiller à la défense commune de la chrétienté, il déclara qu'il était contraint de demander à la nation de nouveaux sacrifices. Il ajouta qu'après en avoir délibéré avec ses ministres, il avait résolu d'augmenter les droits sur les importations et les exportations. Le 29 mai 1566 il publia trois décrets portant :

1° Qu'à l'avenir, on payerait quatre ducats pour chaque sac de laine exporté en France, en Italie ou dans toute autre contrée, soit par des nationaux, soit par des étrangers;

2° Que l'*almojarifazgo mayor* de Séville serait augmenté. Autrefois, le sucre, le vin, l'huile, les fruits secs, la soie ne payaient que trois et demi pour cent à leur sortie du royaume : on en exigea sept et demi.

Les droits sur les pierres précieuses, les perles, la cochenille et le cuir furent portés de deux et demi à dix pour cent;

3° Que l'*almojarifazgo* des Indes serait également augmenté. Le commerce entre la métropole et ses colonies avait été libre à l'origine. Charles-Quint avait le premier restreint cette liberté que Ferdinand et Isabelle avaient établie. Philippe II fit un pas de plus dans ce système funeste. Il ordonna que toutes les marchandises envoyées dans les Indes payeraient cinq pour cent à leur sortie du royaume, et dix pour cent à leur entrée dans les ports du Mexique et du Pérou. Les droits sur les vins furent portés en tout à vingt pour cent [1].

Ces impôts doublèrent les revenus que Philippe II tirait de la Castille. En 1558, ils étaient d'un million et demi de piastres [2]; en 1567, le Vénitien Tiepolo les estimait à trois millions [3]. Cette somme ne suffisant pas pour couvrir les dépenses de la guerre de Flandre, Philippe II augmenta d'un tiers le prix du sel, qu'il faisait vendre à son profit, et pendant plusieurs années il exigea des négociants de Séville

1. Voyez Ranke, p. 392-393.
2. 7,800,000 francs.
3. 15,600,000 francs, Voyez Ranke, p. 393.

un prêt forcé de huit cent mille écus[1], en leur promettant un intérêt de cinq pour cent. Il établit ensuite l'impôt connu sous le nom de *tercias reales*[2]. On donna ce nom aux deux neuvièmes de la dîme ecclésiastique, qui furent perçus pour le compte de l'État. Le pape approuva cet impôt qui devait être supporté par le clergé, pour contribuer à l'extirpation de l'hérésie en Flandre. On avait compté sur un rapport annuel de soixante et dix millions de réaux[3]; mais le nouvel impôt produisit beaucoup moins, parce que les frais de perception absorbaient la plus grande partie du revenu, et que les besoins du moment obligeaient presque toujours le roi de l'engager à des conditions onéreuses. Aussi le pape Pie V permit-il à Philippe II de percevoir à son profit la dîme entière d'une maison sur trois, dans toutes les provinces du royaume[4]. Il n'accorda d'abord ce nouvel impôt que pour cinq ans; mais la continuation de la guerre de Flandre l'obligea de décider, en 1571, que la dîme de la maison la plus riche de chaque paroisse de

1. 8,368,000 francs.

2. Voyez l'article Espagne, dans le *Dictionnaire* de Miñano : las tercias son dos novenos de los frutos, rentas y otras cosas que en estos reynos se diezman, que pertenecen à la corona por concesiones apostolicas.

3. 18,200,000 francs.

4. Cet impôt fut appelé l'*excusado*.

l'Espagne serait perçue par l'État pendant le même nombre d'années. Cette concession fut renouvelée depuis tous les cinq ans, et accordée à perpétuité aux rois d'Espagne en 1757.

Toutes ces charges, si accablantes pour le pays, furent aggravées encore en 1575, et pendant les trois années qui suivirent.

La guerre de Chypre, l'expédition de Lépante, la continuation de la guerre de Flandre forcèrent le roi de recourir à un remède héroïque, qui sauva le présent en ruinant l'avenir. Un édit, publié en 1575, suspendit le payement des rentes, et ordonna la révision de tous les contrats passés depuis quinze ans avec les créanciers de l'État. On réduisit le taux des intérêts, on retrancha des capitaux la somme des intérêts qui avaient été payés en sus du taux déclaré légal, et l'on remit aux créanciers de nouveaux titres conformes à cette réduction arbitraire. Cet édit, qui équivalait à une déclaration de banqueroute, causa une perturbation générale en Espagne et dans toute l'Europe. Une foule de maisons de Lyon, de Rouen, d'Augsbourg, d'Anvers, de Rome, de Venise, de Milan, de Gênes, qui avaient prêté de l'argent au roi d'Espagne, furent ruinées. Que serait-il arrivé si chacun avait acquitté ses dettes comme ce prince

acquittait les siennes? Car Philippe II, érigeant son manque de foi en principe, avait reconnu à tous ses sujets le droit de traiter leurs créanciers comme lui-même avait traité ceux de l'État [1].

Aussi perdit-il tout crédit. Personne ne voulut plus prêter de l'argent à un prince qui montrait tant de conscience. Toutefois la nécessité de contracter un nouvel emprunt amena une transaction entre le gouvernement et les banquiers de Gênes, qui étaient à cette époque les plus riches capitalistes de l'Europe. Philippe II fit une exception en leur faveur, et promit de ne pas toucher à leurs capitaux. Les Génois consentirent à leur tour à laisser réduire les intérêts de sept et un tiers à quatre et un tiers pour cent. Cette réduction eut un effet rétroactif, de sorte que le roi ne paya pas plus d'intérêt pour un ancien capital de vingt-quatre mille ducats que pour un nouveau capital de quatorze mille. Ainsi l'édit de 1575 fut pour les Génois une déclaration de banqueroute d'un peu plus de cinquante-huit pour cent [2].

Malgré le nouvel emprunt, Philippe II fut bientôt

1. Cabrera, Con facultad de pagar las deudas que por razon de los asientos hizieron, al mismo precio che el Rey pagaba à ellos. V. Ranke, p. 395.

2. Ranke, p. 398.

obligé de recourir à d'autres expédients. Il augmenta les droits des douanes de Séville; il frappa d'une taxe plus considérable les laines que l'on exportait du royaume; il s'empara du monopole des cartes à jouer et du mercure; il s'attribua la vente exclusive de la cire à cacheter, du plomb, du soufre, de la poudre à canon [1]. Toutes ces mesures étaient ruineuses pour l'industrie, et d'ailleurs elles n'atteignaient qu'imparfaitement la but que se proposait le monarque. En effet, une énorme quantité de poudre était importée par contrebande en Espagne et dans les colonies. Ce qui le prouve, c'est que les mineurs de l'Amérique achetaient tous les ans de trois à quatre mille quintaux de poudre dans les magasins du roi, tandis que, pour la seule mine de Valenciana, ils en consommaient quinze à seize cents [2]. Il en était de même ponr les autres articles dont le gouvernement s'était arrogé depuis longtemps le monopole. La saline de Mata, dans le royaume de Valence, aurait pu fournir du sel à toutes les provinces de l'Espagne; mais Philippe II avait tellement haussé le prix de cette denrée, que les habitants de la Galice et des con-

1. Ulloa, 1re part., p. 117.
2. Humboldt et Bonpland, *Essai politique sur le royaume de la Nouvelle Espagne*, liv. V, chap. XII.

trées voisines s'approvisionnaient par contrebande en France et en Portugal [1].

En 1576, les cortès déclarèrent que la nation n'était plus en état de supporter ces charges accablantes. Leurs prières, leurs plaintes ne furent pas écoutées. La guerre de Flandre et les troubles religieux, qui prenaient en France un caractère de plus en plus sérieux, ne permettaient pas à Philippe II de diminuer le fardeau public. Heureusement l'acquisition du Portugal et de ses colonies augmenta ses revenus de deux millions sept cent quatre-vingt mille cruzades [2]. Cet argent permit au roi de ne pas augmenter les impôts pendant quelques années. Mais bientôt les préparatifs de la grande expédition dirigée contre l'Angleterre amenèrent une crise nouvelle. On leva de fortes contributions en argent dans tout le royaume, et chaque province dut en outre fournir sa part à l'approvisionnement de la flotte invincible : l'Andalousie donna douze mille quintaux de biscuit; Séville, six mille tonneaux

1. Ustariz, 2e part., p. 102.

2. Archives du Ministère des affaires étrangères. Mémoire sur les revenus et les dépenses du roi d'Espagne en 1610. — La cruzade portugaise n'a pas tout à fait la même valeur que le ducat d'Espagne. Mais la différence n'est pas bien grande.

de vin ; la Galice, six mille tonneaux de viande salée [1].

Tant d'efforts n'aboutirent qu'à des désastres suivis de nouveaux sacrifices. Pour réparer les pertes occasionnées par la défaite de la flotte invincible et mettre l'Espagne en état de soutenir la lutte commencée contre l'Angleterre, Philippe II établit l'impôt des *millones*, qui fut prélevé sur le vin, l'huile, la viande, et généralement sur tous les objets de consommation de première nécessité. Cet impôt devait rapporter huit millions de ducats [2] dans l'espace de six ans. Il fut renouvelé dans la suite et devint permanent, malgré les remontrances des cortès [3]. Philippe II recourut en même temps à trois nouvelles mesures. Il exigea des grands un don gratuit de quatre millions et demi de ducats [4]. Il contracta un emprunt qui lui procura neuf cent mille ducats [5]. Enfin, il réclama le payement de l'impôt des années suivantes, mais les populations épuisées ne purent lui en avancer qu'une faible partie [6].

1. Dell' apparato della guerra quest' anno 1588. Apud *Tesoro politico*, I, 67. V. Ranke, p. 402.
2. 66,080,000 francs.
3. Voyez l'article Espagne, dans le *Dictionnaire* de Miñano.
4. 37,170,000 francs.
5. 7,847,000 francs.
6. Environ deux cent cinquante mille ducats.

L'inégale répartition de toutes ces charges les rendait plus insupportables encore. Campanella observa le premier qu'elles pesaient entièrement sur les classes laborieuses; que les nobles s'en débarrassaient aux dépens des bourgeois, les bourgeois aux dépens des artisans et des manufacturiers. Il proposa l'établissement d'un impôt équitable, moins onéreux pour les pauvres et mieux réparti. Son système n'était autre que celui de nos contributions directes et indirectes. Il voulait que l'on taxât l'huile, le vin, la viande, mais en les frappant d'un impôt léger, comme objets nécessaires à la consommation du pauvre; il demandait que l'on imposât fortement les objets de luxe tels que les cartes à jouer, le tabac, les lieux d'amusements publics. Il proposait d'établir l'impôt principalement sur la valeur des propriétés foncières, laissant au luxe et aux besoins factices des riches le soin d'en défrayer le reste. Ces conseils ne furent pas suivis. Les nobles auraient cru déroger en supportant leur part des charges publiques. Ils aimaient mieux en rejeter le poids sur les artisans qu'ils méprisaient.

Par une heureuse coïncidence, on venait de trouver l'art de mélanger le bronze et le mercure. Cette

innovation augmenta le produit des mines de l'Amérique vers la fin du XVIe siècle. Pendant les vingt-trois premières années du règne de Philippe II, la mine d'argent de Potosi n'avait rapporté qu'un quint de neuf millions huit cent mille piastres [1]. A partir de l'an 1579, ces produits augmentèrent rapidement. En 1579, le quint fut de 1,091,025 piastres [2]; en 1580, de 1,189,323 [3]; en 1585, de 1,526,455 [4]; en 1592, de 1,578,823 [5]; en 1593, de 1,589,662 [6].

C'était à la trésorerie provinciale de Potosi que l'on percevait cet argent. On le dirigeait de là sur Cadix. Mais la détresse financière était si grande que tant de trésors ne faisaient que traverser la Castille. Les intérêts de la dette publique absorbaient la meilleure partie des revenus. De trente-cinq millions de *scudi*, qui passèrent, dit-on, par la barre de San-Lucar en 1595, il ne restait pas l'année suivante un seul réal dans toute la Castille [7].

1. 50,960,000 francs.
2. 5,673,330 francs.
3. 6,184,479 francs 60 centimes.
4. 7,937,566 francs.
5. 8,209,879 francs 60 centimes.
6. 8,266,242 francs 40 centimes. V. Humboldt, liv. IV, chap. XI, t. III, p. 362-363, traduit de l'allemand.
7. Davila, *Vida y hechos del Rey Felipe III*, p. 35. Apud Ranke, p 404.

Le fait suivant prouve à quel point le trésor de Philippe II était épuisé :

Le cardinal archevêque de Tolède mourut en 1594, laissant une fortune de plus d'un million d'écus. Philippe II se hâta d'écrire au pape pour obtenir la permission de s'approprier cet argent, qui l'aiderait, disait-il, à poursuivre les guerres qu'il avait entreprises contre les ennemis du saint-siége et de la religion catholique. Le pape surpris répondit d'une manière évasive. Mais le roi n'attendit pas sa décision pour s'emparer de la plus grande partie de cette somme destinée, par la volonté du testateur, à être employée en œuvres pieuses [1].

En 1596, Philippe II recourut à de nouveaux moyens pour remédier au désordre des finances. Il déclara que l'épuisement du trésor provenait des intérêts exorbitants qu'il payait à ses créanciers, et, de même qu'en 1575, il leur retira les rentes, les propriétés engagées, tous les titres qu'on leur avait remis et fit passer de nouveau toutes ces valeurs sous l'administration royale [2]. Aussitôt des banqueroutes se déclarèrent de toutes parts en Espagne, en Italie, en Flandre et en Allemagne. Il n'y eut pas un seu

1. Gregorio Leti, 2e part., liv. XVI.
2. Ranke, p. 405.

commerçant à Pise et à Florence qui n'essuyât des pertes, et les créanciers de l'État n'obtinrent d'être traités avec moins de rigueur qu'en souscrivant un nouvel engagement de huit millions de ducats[1], qu'on promit de leur rembourser avec les revenus des années suivantes. Enfin, la dernière année de son règne, Philippe II exigea un don gratuit, qui fut perçu comme une aumône aux portes des maisons[2].

A l'avénement de Philippe II, la dette publique de l'Espagne était de trente-cinq millions de ducats. A sa mort, elle s'élevait à cent millions de ducats[3], et les revenus de plusieurs années étaient engagés d'avance aux créanciers de l'État[4]. L'argent était devenu si rare que le taux de l'intérêt fut porté jusqu'au tiers de la somme prêtée[5]. Contraint par la nécessité, Philippe III, par un édit, enjoignit aux églises, aux corporations religieuses et à tous les habitants du royaume, de soumettre à des magistrats délégués à cet effet un inventaire

1. 66,080,000 francs.

2. El fundador del Escorial, el armador de la *Invencible*, el dueño enfin de las Indias, iba de puerta en puerta á solicitar los ausilios de los habitantes pudientes de la corte, por medio de una cuota vergonzosa, cual pudiera un mendigo. Baralt, p. 344.

3. 826,000,000 francs. Valeur relative : 826,000,000 × 2 = 1,652,000,000 francs.

4. Davila, anno 1598.

5. Campomanès, *Educacion popular*, t. I, p. 417.

exact de la vaisselle d'or et d'argent qu'ils possédaient. Il justifiait cette mesure en alléguant que, d'après les informations qui lui étaient parvenues, la quantité de métaux précieux fondus en vaisselle et en vases sacrés était si prodigieuse, que, si elle était convertie en monnaie et mise en circulation, elle suffirait pour ranimer le commerce et l'industrie et rendre à la nation son ancienne prospérité. Tout le monde comprit qu'il s'agissait d'une spoliation. Le clergé s'éleva contre cette mesure, dont il redoutait les effets surtout pour lui-même. Il l'attaqua dans ses écrits et du haut de la chaire, la qualifiant de violation directe des priviléges et immunités de l'Église. En vain la cour de Madrid obtint-elle du pape Clément VIII un bref qui lui permit de disposer de l'argenterie du clergé, à condition d'en restituer la valeur dans l'espace de huit ans; en vain les évêques de Valladolid et de Zamora donnèrent-ils l'exemple et livrèrent-ils volontairement la vaisselle de leurs églises : le clergé persista dans son opposition et résista avec tant de vigueur que l'édit de Philippe III ne fut pas exécuté [1].

L'ordonnance rendue en 1601 pour soumettre les Biscayens à l'impôt des *millones* ne fut pas mieux

1. Davila, anno 1601.

accueillie. La junte, assemblée à Guernica, protesta contre cet édit illégal, et Pedro de Gamboa fut envoyé à Valladolid, où séjournait la cour, pour en obtenir la révocation. Cette fois encore, le roi fut obligé de céder [1].

Il résolut alors de recourir pour la seconde fois à un vol déguisé, à l'altération des monnaies. Les monnaies qui, suivant l'expression de Saavedra, devraient être maintenues pures comme la religion, furent falsifiées par ordre de Philippe III [2]; et, comme si l'Espagne avait été un royaume fermé de toutes parts et sans relations avec les contrées voisines, on y doubla la valeur du billon proportionnée jusqu'alors à celle des autres matières. En 1603, le gouvernement émit de la monnaie de cuivre pour la valeur de plus de six millions de ducats [3], et réalisa un bénéfice équivalent à la moitié de cette somme. Mais bientôt tout le monde s'aperçut de la fraude. Les manufacturiers cachèrent leurs marchandises, le travail fut partout interrompu, et l'on éprouva au sein de la paix les besoins que fait subir la guerre la plus désastreuse [4]. Les étrangers ajoutèrent encore à

1. Llorente, *Provincias vascongadas*, t. II, p. 322.
2. Ustariz, 2e part., p. 166.
3. 49,660,000 francs.
4. Olmeda, *Derecho publico de la paz y de la guerra*, t. I, p. 137.

l'embarras général. Ils inondèrent l'Espagne d'immenses quantités de cuivre, qu'ils échangèrent contre de l'or et de l'argent. Bientôt il y eut dans le seul royaume de Castille cent vingt-huit millions environ de cette monnaie qui avait un cours forcé et qui ne pouvait manquer de tomber en discrédit. Les ventes et les achats devinrent de plus en plus rares et il en résulta une diminution sensible dans les revenus publics [1].

Il fallut augmenter de nouveau les droits que l'État percevait sur le vin, l'huile et les autres objets de consommation. Pour empêcher toute fraude, le gouvernement établit des commissions qui devaient protéger les intérêts du fisc et exercer les unes sur les autres une surveillance réciproque. Malgré ces mesures les recettes ne couvraient pas les dépenses. On résolut de pressurer les Juifs portugais. En 1605, on les obligea de payer deux millions quatre cent mille cruzades, pour obtenir la remise des peines qu'ils avaient encourues par leur apostasie et l'annulation des poursuites dirigées contre eux

1. Joannis Marianæ, *Tractatus de monetæ mutatione*. Dans ce livre curieux, qui parut à Cologne en 1609, Mariana fit ressortir les funestes conséquences de l'altération des monnaies. On l'en punit par la prison. — V. *Compendio de la Historia de España*, por don Joseph Ortiz y Sanz, t. VI, p. 294.

pour cause d'usures [1]. En 1608, on augmenta l'impôt des *millones*. En 1610, l'Espagne était en paix avec la France, l'Angleterre et la Hollande, et cependant elle ne pouvait parvenir à rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, ni à faire refleurir le commerce et l'industrie. Henri IV s'était procuré un état exact des dépenses et des revenus de Philippe III, au moment où il allait entreprendre la guerre pour abaisser la maison d'Autriche et replacer la France au rang qu'elle avait perdu. Nous empruntons à ce document les faits suivants. Ils font connaître le désordre qui régnait dans les finances : en 1610, le gouvernement avait déjà engagé les revenus des salines de la Castille affermés tous les ans pour trois cent douze mille ducats [2]; la dîme de la mer, que l'on percevait sur les marchandises à leur entrée en Castille et qui était affermée pour trois cent six mille ducats [3] ; l'impôt sur les soies, que l'on recueillait dans le royaume de Grenade et qui rapportait cent vingt mille ducats [4]. Le revenu des sucres perçu dans cette même pro-

1. Archives du Ministère des affaires étrangères. Mémoire sur les revenus et les dépenses du roi d'Espagne en 1610.

2. 2,577,120 francs. Valeur relative : 2,577,120 × 2 = 5,154,240 fr.

3. 2,527,560 francs.

4. 991,200 francs.

vince et qui s'élevait à quinze mille ducats [1], était libre. Mais celui des ports secs situés sur la frontière de la Castille et des royaumes d'Aragon, de Valence et de Navarre, et que l'on affermait pour cent quarante mille ducats [2], était entièrement engagé. Des droits perçus sur les laines que l'on exportait du royaume et qui rapportaient deux cent seize mille ducats [3], cent quarante mille [4] étaient engagés et le reste était libre. Les revenus des ports secs situés sur les confins de la Castille et du Portugal étaient engagés pour cent cinquante mille ducats [5], quoiqu'ils ne fussent affermés que pour cent quatre mille ducats [6]. Le monopole du mercure qui rapportait quatorze mille ducats [7]; celui des cartes qui en rapportait soixante et dix mille [8]; l'*almojarifazgo mayor* de Séville qui était affermé pour six cent quatre mille ducats [9]; celui des Indes que l'on affermait pour deux cent soixante seize mille [10], étaient

1. 123,900 francs.
2. 1,156,400 francs.
3. 1,784,160 francs.
4. 1,156,400 francs.
5. 1,239,000 francs.
6. 859,040 francs.
7. 115,640 francs.
8. 578,200 francs.
9. 4,989,040 francs.
10. 2,279,760 francs.

entièrement engagés. Le monopole du poivre qui rapportait soixante deux mille ducats [1]; le monnayage de l'argent des Indes qui s'élevait à soixante mille [2]; les revenus des maîtrises de Saint-Jacques, de Calatrava et d'Alcantara, qui étaient affermés aux Fugger pour trois cent cinquante mille ducats [3]; ceux des mines d'Almaden qui étaient affermés à la même maison pour cent vingt mille [4], étaient libres. Le *servicio y montazgo* que l'on percevait sur les troupeaux voyageurs et qui était affermé pour quarante mille ducats [5]; le revenu de la *cruzade* qui s'élevait à huit cent mille [6] et qui servait à l'entretien des galères destinées à protéger le littoral de l'Espagne et de l'Italie; le revenu appelé *el subsidio*, qui s'élevait à deux cent soixante mille ducats [7] et qui était payé par le clergé; celui de l'*escusado* qui valait cinq cent vingt mille ducats [8], étaient engagés jusqu'en 1612 à des banquiers de Gênes qui avaient avancé de l'argent pour la guerre de Flandre. Le droit de la *moneda*

1. 512,120 francs.
2. 495,600 francs.
3. 2,891,000 francs.
4. 991,200 francs.
5. 330,400 francs.
6. 6,608,000 francs.
7. 2,147,600 francs.
8. 4,95,200 francs.

forera qui s'élevait à vingt-quatre mille ducats [1] et que l'on prélevait tous les sept ans sur les *pecheros* à raison de sept maravédis [2] par tête, était libre. Les revenus provenant des amendes et de la vente des offices de notaires, de greffiers et de juges, étaient libres également. On les estimait à quatre cent mille ducats [3]. Mais le quint des mines de Potosi, du Pérou et de la Nouvelle Espagne, joint aux autres revenus de la couronne en Amérique, était engagé aux Génois jusqu'en 1612. L'Amérique, toutes dépenses soldées, donnait au trésor, à cette époque, deux millions deux cent soixante et douze mille ducats [4]. La taille appelée *el servicio ordinario*, que l'on percevait aux Indes sur tous les habitants qui n'étaient ni vieux chrétiens, ni gentilshommes, et qui rapportait trois cent cinquante mille ducats [5], était également engagée. Les revenus de la Navarre qui s'élevaient à cent mille ducats [6], étaient libres. Ceux des royaumes d'Aragon, de Catalogne et de Valence, qui étaient de deux cent mille du-

1. 198,240 francs.
2. 8 centimes et 3/4.
3. 3,304,000 francs.
4. 8,766,720 francs.
5. 2,891,000 francs.
6. 826,000 francs.

cats [1], étaient engagés. Ceux des îles de Majorque, de Minorque et d'Ivice étaient absorbés par les dépenses que nécessitait la surveillance exercée sur les côtes. Ceux du royaume de Sicile étaient consacrés à l'entretien des galères, et le faible excédant de la recette sur la dépense était engagé. Les dix-huit cent mille ducats [2] que rapportait le royaume de Naples étaient ou engagés ou employés à la défense de ce royaume. Il en était de même des revenus du Milanais qui s'élevaient à huit cent mille ducats [3]. Les revenus de la Flandre dépassaient, avant la guerre, la somme de dix-huit cent soixante mille ducats [4]. En 1610, ils étaient entièrement absorbés par les dépenses, et cette province coûtait, en outre, au roi d'Espagne une somme plus que double de celle qu'elle lui rapportait autrefois. Les produits de l'Alcavala et des *tercias reales* qui s'élevaient à trois millions cent mille ducats [5] étaient entièrement engagés. Enfin l'impôt des *millones*, qui avait été renouvelé pour huit ans en 1608 et qui rapportait à cette époque deux millions de ducats [6], était libre.

1. 1,652,000 francs.
2. 14,868,000 francs.
3. 1,808,000 francs.
4. 14,868,000 francs.
5. 25,606,000 francs.
6. 16,520,000 francs.

La somme totale des revenus de la monarchie espagnole, abstraction faite de ceux du Portugal, était de quinze millions six cent quarante-huit mille ducats [1]. En 1610, ces revenus étaient engagés pour la somme de huit millions trois cent huit mille cinq cents ducats [2]. On devait en outre aux Génois quatre millions deux mille cent quarante-sept ducats [3]. Ainsi le revenu net de la couronne n'était que de trois millions trois cent trente mille ducats [4]. C'était là tout ce qui restait au roi pour l'entretien de ses places fortes, pour la solde de ses armées de terre et de mer, et pour la dépense ordinaire de sa maison. La somme totale de ces dépenses s'élevait à trois millions quatre cent dix mille ducats [5]. Ainsi, même en temps de paix la dépense excédait la recette de quatre-vingt mille ducats [6]. A ces charges, il faut ajouter trois millions de dettes qui remontaient aux règnes de Philippe II et de Charles-Quint et dont le gouvernement acquittait les intérêts en prélevant un droit de onze deniers par mille sur tou-

1. 129,252,480 francs. Valeur relative : 129,252,480 × 2 = 258,504,960 francs.
2. 68,628,210 francs.
3. 33,057,734 francs 22 centimes.
4. 27,505,800 francs.
5. 28,166,600 francs.
6. 180,800 francs.

tes les rentes de l'Espagne. Les finances du Portugal n'étaient pas dans un état plus prospère. Les revenus de ce royaume et de ses colonies s'élevaient à la somme de deux millions sept cent quatre-vingt mille cruzades. Mais ils étaient engagés pour un million neuf cent soixante-sept mille cinq cents cruzades. Ainsi le revenu net ne dépassait pas la somme de huit cent douze mille cinq cents cruzades. Or les dépenses s'élevaient à un million soixante et dix mille cruzades. La dépense excédait donc la recette de deux cent cinquante-sept mille cinq cents cruzades [1].

La mort de Henri IV et le double mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche et du prince des Asturies avec Élisabeth de France ajournèrent la guerre européenne qui paraissait imminente. L'Espagne eut le temps de respirer. Le duc de Lerma s'efforça de remédier au désordre des finances, et les impôts ne furent pas beaucoup augmentés pendant les neuf dernières années du règne de Philippe III. Mais, sous son successeur, la monarchie se trouva bientôt engagée dans une lutte opiniâtre avec la Hollande, la France et l'Angleterre, et la nation fut contrainte à de nouveaux sacrifices. En

1. Mémoire sur les recettes et les dépenses du roi d'Espagne en 1610. Archives du Ministère des affaires étrangères.

1621, les cortès établirent les impôts de *barrilla* et de *sosa*. Le premier était un droit de six réaux perçu par le fisc pour chaque quintal de soude naturelle; le second un droit de trois réaux prélevé pour chaque quintal de soude purifiée. Ces deux impôts établis l'année même de l'avénement de Philippe IV, pour faire face aux dépenses de la guerre de Hollande, furent confirmés par les cortès assemblées en 1634. L'argent était devenu si rare à cette époque que Philippe IV défendit, en 1624, la sortie des métaux précieux du royaume, sous peine de mort et de confiscation des biens[1]. En 1631 il établit l'impôt connu sous le nom de *media anata*. Toute personne qui recevait un bénéfice ecclésiastique, une pension ou un emploi quelconque, fut obligée de renoncer en faveur du fisc à la moitié des appointements de la première année. On exigea en même temps la somme de quatre mille ducats [2] pour la transmission d'un titre de grand de Castille en ligne directe, et la somme de six mille ducats [3] pour la transmission en ligne indirecte [4]. Le gouvernement établit ensuite l'impôt

1. Ustariz, 1re part., p. 132.
2. 33,040 francs.
3. 49,560 francs.
4. Voyez l'article Espagne, dans le *Dictionnaire* de Miñano.

des *lances* qui permettait aux grands de se racheter du service militaire pour la somme de trois mille six cents réaux[1]. En 1632, Philippe IV confirma tous les anciens monopoles et en établit de nouveaux. Ce prince et son successeur conservèrent jusqu'à la fin du XVIIe siècle le privilége de la vente exclusive du sel, du tabac, de la poudre, du salpêtre, du plomb, des cartes, du soufre, du sublimé, du mercure, de la cire, du poivre, de la gomme, de l'eau-de-vie[2]. Ils en retirèrent des bénéfices immenses. Qu'on en juge par ce seul fait : il y eut un moment de crise financière où Philippe IV vendit trois cent vingt-et-un réaux la fanègue de sel qui se vendait habituellement trente à quarante réaux. En 1637, il ordonna que les contrats, les marchés, les baux, les brevets, les assignations, les procédures fussent écrits sur papier timbré (*el papel sellado*). Cet impôt rapporta des sommes considérables, et cependant il fut augmenté de moitié peu de temps après[3].

Cette même année, le cabinet de Madrid ajouta cinq

1. 936 francs. *Ibid.*

2. Philippe IV renonça au monopole de l'eau-de-vie en 1663. Mais il frappa cet article d'un impôt équivalent au huitième de sa valeur. Llorente, *Provincias vascongadas*, t. II, p. 306 sq.

3. Ustariz, 1re part., p. 66. Cf. *Voyage d'Espagne fait en* 1659, p. 256-259.

cent mille cruzades aux anciennes contributions du Portugal. Les troubles qui éclatèrent à cette époque dans les villes d'Evora et de Villaviciosa furent comme le prélude de la révolution qui sépara ce royaume de la couronne de Castille [1]. Mais, de toutes les mesures financières, la plus funeste à l'industrie fut le changement apporté à la perception de l'alcavala.

L'alcavala était un droit de dix pour cent que le fisc prélevait sur toutes les marchandises vendues ou échangées. Cet impôt avait été toujours d'un recouvrement difficile, et, malgré la multiplicité des lois destinées à en régler la perception, il se présentait toujours des difficultés nouvelles que le législateur n'avait pas prévues. L'alcavala ne se percevait généralement pas en entier. Les villes convenaient avec le gouvernement d'une somme fixe qu'elles faisaient percevoir elles-mêmes et qu'elles versaient dans le trésor de l'État. On donnait à cet impôt le nom d'*encabezamiento*. Au commencement du XVIe siècle, l'*encabezamiento* n'équivalait pas même au vingtième du prix des marchandises vendues. De temps en temps les villes en sollicitaient la prorogation, et elles l'obtenaient toujours par l'intermédiaire des

1. *Noticias de la vida de don Francisco de Melo*, p. 21.

cortès [1]. Philippe II fut le premier qui exigea rigoureusement le dixième à partir de l'an 1575 [2]. Philippe IV ajouta, en 1639, le droit des *cientos* à celui d'alcavala. D'abord ce droit ne fut que d'un pour cent ; on le porta à deux pour cent en 1642 ; à trois pour cent en 1656 ; enfin à quatre pour cent en 1664 [3]. Alors les droits réunis des *cientos* et d'alcavala s'élevèrent à quatorze pour cent. Depuis cette époque, il s'établit une lutte permanente entre les marchands et les fermiers royaux. Les marchands ne songeaient qu'à éluder les droits dont la perception rigoureuse les aurait ruinés, tandis que les fermiers leur tendaient des piéges pour augmenter leurs profits. Ils intervenaient dans les moindres transactions entre les particuliers ; sonvent ils confisquaient les marchandises vendues en fraude ; quelquefois ils allaient jusqu'à mettre sous clef les étoffes des marchands dont ils suspectaient la bonne foi [4]. Ce qu'il y avait de plus odieux, c'est qu'ils percevaient plusieurs fois sur les mêmes marchandises les droits

1. Cortès de 1558, Petic. V : *De dar el dicho Encabezamiento perpetuamente en el precio en que estava, à lo menos prorogacion por otros veynte años.*

2. Cabrera, *Ayudaba al Reg muy bien el frudo de la nueva imposicion de la alcavala de diez por ciento.*

3. Ustariz, 1re part., p. 66. Cf. Ulloa, 1re part., p. 26-49.

4. *Ibid.*, 2e part., p. 108.

des *cientos* et d'alcavala; ils les percevaient d'abord sur les matières brutes, puis sur les matières manufacturées, et non seulement à la première vente, mais à toutes celles qui suivaient[1].

Ainsi, les économistes espagnols avaient raison de demander l'abolition de l'alcavala comme le seul moyen de venir en aide aux manufactures. En effet, la perception rigoureuse de cet impôt ne tarda pas à ruiner complétement l'industrie[2]; qu'on en juge par les faits suivants :

Un ouvrier faisait par jour quatre vares d'une étoffe connue sous le nom de *manto* ; en supposant qu'il travaillât trois cents jours par an, son ouvrage montait à douze cents vares, sur lesquelles le fisc prélevait pour les droits des *cientos* et d'alcavala une somme équivalente à la valeur de cent soixante-huit vares. La vare se vendant huit réaux, la somme à payer était de treize cent quarante-quatre réaux. Mais l'ouvrier ne gagnant qu'un réal par vare ou quatre réaux par jour, était obligé, lorsqu'il vendait son étoffe, de payer aux

1. Ustariz, 2e part. ,p. 107.

2. *Apendice à la Educacion popular*, t. IV, Introduction, p. XXXII : Habiendo sido esta la principal causa de la decadencia de las artes y oficios en España, mientras dure la Alcabala, subsistiran abatidas é imperfectas.

agents du fisc tout ce qu'il avait gagné, plus cent quarante-quatre réaux. Par conséquent il perdait en travaillant. Il gagnait donc à ne rien faire [1].

Il y avait de nombreuses manufactures de savon, de verre, de cristaux. Les matières premières de ces articles se trouvaient en abondance dans le pays; l'impôt d'alcavala et des *cientos* les fit tomber [2].

Les sucreries des provinces de Grenade et d'Andalousie disparurent sous le règne de Philippe IV. Soumises aux droits d'alcavala, des *cientos* et des *millones*, elles ne purent plus lutter contre les sucres étrangers vendus à bas prix [3].

Les manufactures de soie de Séville et de Grenade furent ruinées. Indépendamment des droits de revente, elles étaient surchargées d'un droit de douane de quatorze pour cent. A la fin du XVIIe siècle, on n'en comptait plus que cent à Séville [4].

Il devint impossible de fabriquer le lin, le chanvre, le coton, le poil de chameau et de chèvre. Toutes ces matières premières sortaient du royaume pour y revenir fabriquées. Les fabricants de papier, de

1. Ulloa, 1re part., p. 30.
2. *Ibid.*, 1re part., p. 51.
3. *Ibid.*, p. 55.
4. Voyez la requête que les fabricants de soie de Séville adressèrent en 1712 à Philippe V. Ustariz, 2e part., p. 108.

chapeaux, de boucles et de boutons de métal, d'épingles, de peignes, renoncèrent à leur industrie. Les ouvriers en poterie et en porcelaine, les ouvriers en laiton, en acier, les serruriers, les forgerons, cessèrent de travailler[1].

Quelquefois le gouvernement accordait des exemptions d'impôt. Ainsi la petite ville de Motril, située près de Grenade, par un privilége spécial, ne payait pas les droits des *cientos* et d'alcavala. Mais les autres impôts étaient si considérables, que ses manufactures, naguère si florissantes, finirent par succomber. Dans les dernières années du règne de Philippe IV, on n'y comptait plus que quatre ateliers[2].

La ruine de tant de manufactures rendait de plus en plus improductifs les impôts établis sous ce règne funeste. Il fallait cependant subvenir aux dépenses de la guerre que l'Espagne avait à soutenir sur toutes ses frontières. Le soulèvement de la Catalogne et du Portugal mit le comble à la détresse publique. Les impôts anciens et les impôts récemment établis ne pouvant plus suffire, on fut obligé d'en créer de nouveaux.

En 1642, Philippe IV établit l'impôt de *fiel medi-*

1. Ulloa; 1re part., p. 121-124.
2. Ustariz, 2e part., p. 95.

dor[1]. C'était un droit de quatre maravédis que l'on percevait pour chaque arrobe de vin, d'huile et de vinaigre[2]. Cet argent fut affecté d'abord à la remonte de la cavalerie, mais bientôt il ne servit plus qu'à défrayer le luxe de la cour[3]. En 1649, le gouvernement frappa d'une contribution de quatre maravédis[4] chaque livre de savon employée dans les manufactures qui subsistaient encore dans la Castille. En 1650, il fit percevoir deux maravédis pour chaque livre de glace qui se vendait à Madrid et dans les autres villes du royaume[5]. Il taxa de nouveau le vin, l'huile, la viande et la plupart des autres denrées. Il contraignit les corporations de métiers à fournir tous les ans une certaine somme pour l'entretien des troupes, et ne supprima cet impôt arbitraire qu'après la conclusion du traité des Pyrénées[6]. Il eut enfin recours à la falsification des monnaies et à la banqueroute.

Fidèle aux traditions de son prédécesseur, Philippe IV fabriqua de la monnaie de cuivre argenté, à

1. Le fidèle mesureur.
2. L'arrobe vaut vingt-cinq livres.
3. Voyez l'article Espagne, dans le *Dictionnaire* de Miñano.
4. 5 centimes.
5. Llorente, *Provincias vascongadas*, t. III, p. 306 sq.
6. Voyez, à la Bibliothèque de l'Institut, le manuscrit de Denys Godefroi, Espagne et Portugal, n° 495, t. III.

laquelle il donna une valeur fictive quatre fois supérieure à sa valeur réelle. Il se ménagea par ce moyen un bénéfice de vingt-quatre millions qui furent absorbés par la guerre contre le Portugal[1]. Cette mesure fut ruineuse pour le commerce et l'industrie. Les étrangers et surtout les Hollandais inondèrent une seconde fois l'Espagne de monnaies de billon pareilles à celles que le gouvernement avait émises. Ils en introduisirent pour six millions et firent ainsi de grands profits. La Catalogne seule ne voulut jamais leur donner cours, mais les autres provinces en furent remplies. Il fallut enfin les retirer de la circulation. Le 14 octobre 1664, le gouvernement publia un édit par lequel il réduisait la monnaie de cuivre à la moitié de sa valeur. Aussitôt le prix des denrées augmenta dans toutes les provinces, le pain manqua sur les marchés, et pendant plusieurs jours il n'y eut presque pas de transaction commerciale. Une grande effervescence régnait dans les villes de Cadix, de Séville, de Malaga et de Cordoue. Le bruit courait que l'on allait bientôt réduire la monnaie de cuivre au quart de sa valeur fictive. Toutefois ces

1. Mémoires de Gourville, p. 410. Cf. la Dépêche de l'archevêque d'Embrun, du 23 octobre 1664. Archives du Ministère des affaires étrangères.

rumeurs se calmèrent peu à peu, et le peuple témoigna au milieu de sa détresse une obéissance que le gouvernement était loin de mériter [1].

La banqueroute termina dignement ce règne désastreux. En 1664, la junte de *medios* [2] décida que l'on supprimerait tous les *juros* ou rentes qui avaient été créés sur les revenus de l'État depuis l'an 1634, sous prétexte qu'ils avaient été achetés à vil prix par d'avides créanciers. Elle ordonna en outre que l'on retrancherait dix pour cent des anciens *juros* ou rentes constituées sous les règnes de Philippe II et de Philippe III. Déjà précédemment, elle en avait retranché cinquante pour cent, de sorte que le gouvernement ne paya plus que quarante pour cent des rentes anciennes dont il ne contestait pas cependant la légitimité [3]. En 1665, elle réduisit de moitié les pensions qui avaient été accordées en grand nombre pour récompenser des services éminents rendus à l'État. Une dernière mesure financière augmenta de deux pour cent les droits que le gouvernement percevait sur toutes les marchandises à leur entrée comme à leur sortie du royaume. Il est vrai que les marchands

1. Voyez, aux Archives du Ministère des affaires étrangères, la dépêche de l'archevêque d'Embrun, du 23 octobre 1664.

2. Le conseil des finances.

3. Voyez la dépêche citée de l'archevêque d'Embrun.

ne pouvaient plus acquitter les anciennes impositions, mais comme elles avaient été aliénées presque toutes en faveur des créanciers de l'État, le gouvernement s'inquiétait fort peu des moyens que ces derniers emploieraient pour se tirer d'affaire, et il était décidé à ne faire payer exactement que les nouveaux impôts sans lesquels il ne pouvait se soutenir[1].

Sous le règne de Charles II, la détresse financière fut au comble. La plupart des manufacturiers renoncèrent à leur industrie pour se soustraire à la rapacité du fisc. La misère publique était devenue si grande que beaucoup de maisons religieuses se voyaient réduites, pour subsister, à engager l'argenterie de leurs églises[2]. Souvent les gens de qualité vendaient à bas prix leurs effets les plus précieux, ne trouvant plus personne qui voulût leur avancer de l'argent. A voir les riches meubles qui sortaient de Madrid tous les ans, pour être transportés en pays étranger, on eût dit une ville livrée au pillage[3]. La pauvreté de la cour était extrême. A l'avénement de Charles II, les intérêts de la dette absorbaient déjà le

1. Voyez la dépêche citée de l'archevêque d'Embrun.

2. Dépêche du marquis de Villars, du 11 juillet 1681. Archives du Ministère des affaires étrangères.

3. Dépêche du même, du 3 octobre 1681.

tiers des revenus[1]. Le roi mettait en gage les joyaux de la couronne et les tableaux qui ornaient son palais[2], sans pouvoir parvenir à payer les troupes qu'il envoyait contre les Portugais. Un grand nombre de soldats réformés erraient dans les rues de Madrid et demandaient l'aumône; abandonnés par le gouvernement, ils auraient succombé à la misère, si la comtesse de Salvatierra ne leur avait légué trois cent mille écus[3]. Il fallut songer cependant à faire face aux dépenses d'une guerre nouvelle. En 1667, une armée française envahit la Flandre, et Louis XIV se rendit maître de Charleroi, de Furnes, d'Armentières et de Douai. Le peuple de Madrid ne fut point ému de ces tristes nouvelles. La détresse publique était si grande et le sentiment national si affaibli que la régente n'osa pas, dans ce danger pressant, établir un impôt de guerre; elle aima mieux faire appel à la générosité publique. Voici les renseignements que l'ambassadeur de France transmit à Louis XIV sur la souscription que l'on organisa pour venir au secours de l'État.

1. Los intereses absorvian el tercio de las rentas. Voyez Sabau, *Continuacion de Mariana*, t. XIX, préface.

2. Manuscrits français de la Bibliothèque du roi. Supplément français, n° 63, fol. 60, verso.

3. Dépêche de M. de La Vauguyon, du 29 avril 1683. Archives du Ministère des affaires étrangères.

« L'extrémité est si grande ici qu'il se fait une contribution volontaire de tous les particuliers, que l'on appelle *donativo*, pour fournir quelque argent présent pour les nécessités publiques. M. le président de Castille donne deux mille pistoles [1]; MM. les cardinaux d'Aragon et de Montalte contribuent d'une pareille somme. L'on dit aussi que M. le duc de Médina offre deux mille pistoles. M. le comte de Pegnaranda, qui se fait pauvre, se contente d'en donner cinq cents [2], et il fait trouver un fonds de cinquante mille écus dans le conseil des Indes. J'ai su même que l'amirante de Castille, lequel, quoique grand seigneur par sa naissance, est fort incommodé dans ses affaires, avait offert mille pistoles, et l'on prétend qu'un chacun se taxera ainsi volontairement, à proportion de ses biens ou de son zèle... Ces sommes-là sont fort éloignées des trois millions d'or que l'on envoyait autrefois en Flandre pour y maintenir la guerre, et il est certain que ces pays-là ne peuvent pas se défendre par les secours de l'Espagne; ils se maintiendront dorénavant dans son obéissance ou par l'affection des peuples, ou par l'intérêt des princes voisins.

1. 21.800 francs.
2. 5,450 francs.

« L'on commence aussi déjà à dire que les Pays-Bas ont causé la ruine de l'Espagne, qu'ils l'ont épuisée d'hommes et d'argent, et qu'ils ont consommé tout celui des Indes, ainsi qu'il est véritable; et comme le peuple voit que l'orage est fort éloigné de dessus sa tête, il se met peu en peine de cette guerre. Il n'y a que le conseil d'État qui reconnaît l'importance de la défense des Pays-Bas, car ils maintiennent la réputation de la monarchie à l'égard de l'Angleterre et de l'Allemagne ; et, de plus, ils lui servent de boulevard contre la France par la diversion de ses forces en ce théâtre ancien de la guerre [1]. »

Cette souscription ne produisit pas même les sommes que l'on avait espérées. L'ambassadeur de France se hâta d'en instruire son gouvernement.

« Je me suis informé plus particulièrement des moyens que l'on avait tenus ici pour trouver de l'argent, afin d'envoyer un secours prompt en Flandre... Messieurs du conseil de Castille ont donné volontairement la moitié de leurs gages d'une année, qui peut s'évaluer à vingt mille écus [2], dont ils se

1. Dépêche de l'archevêque d'Embrun à Louis XIV. Madrid, 2 juin 1667. Voyez les documents publiés par M. Mignet, t. II, p. 127-128.

2. 240,000 francs. L'écu d'or au soleil de Louis XIV vaut 12 francs.

sont privés, ainsi que je l'ai appris d'un d'entre eux. Le conseil des Indes a donné quarante mille écus [1] en certains biens confisqués qui revenaient à son profit. Les autres conseils en ont usé de même à proportion jusqu'au conseil d'État, où les particuliers se sont taxés; et j'ai su que le marquis de Mortara, qui n'est pas fort accommodé, y avait été compris pour mille patagons [2].

« Ce moyen a pu produire quelque somme présente de cent cinquante à deux cent mille écus, que l'on a envoyés en Flandre par lettres de change, qui peut-être ne seront pas acceptées.

« Quant aux autres donatifs des personnes de condition, je n'en ai encore appris aucun que celui de M. l'amirante de Castille, de mille pistoles. La reine a cependant écrit une lettre circulaire à tous en particulier, où elle expose la nécessité des affaires, et les assure qu'elle aura un souvenir particulier du secours qu'ils lui accorderont en cette occasion, suivant leurs forces. Je ne crois pas que, comme ce moyen se réduit à la volonté, il produise beaucoup d'argent, car l'on commence déjà à dire que c'est en quelque façon demander l'aumône.

1. 480,000 francs.
2. 5,880 francs.

« L'on a pris nouvellement une autre résolution, qui est de retrancher encore quinze pour cent, par forme de secours en cette occasion, des rentes *de los juros*. L'on avait retranché auparavant cinquante pour cent, et encore dix pour cent sur l'autre moitié, et l'on y ajoute présentement quinze pour cent; de sorte que *el jurista*[1] ne compte quasi plus ce revenu entre ses biens, ce qui appauvrit ici une infinité de maisons et de particuliers. L'on croit que l'on pourra bien retirer de ce retranchement de quinze pour cent une somme de trois cent mille écus[2]. L'on a aussi fait un décret pour faire payer cent ducats par an[3], qui est un peu plus de cinquante écus[4], monnaie de France, pour les carrosses à quatre mules, cinquante ducats[5] pour ceux à deux mules, et quinze ducats[6] pour les mules *de passo*, que les particuliers montent par la ville. Voilà, les derniers efforts qui peuvent se faire ici pour tirer de l'argent[7]. »

1. Le rentier.
2. 3,600,000 francs.
3. 730 francs.
4. 600 francs.
5. 365 francs.
6. 109 francs 50 centimes.
7. Dépêche de l'archevêque d'Embrun à Louis XIV. Madrid, 16 juin 1667. V. Mignet, t. II, p. 132-133.

Telle était, au commencement de la guerre de Flandre, la détresse financière de la monarchie espagnole. Il fallut bientôt recourir à des expédients ruineux. Malgré la funeste expérience des règnes précédents, les ministres de Charles II ne craignirent pas de fabriquer de nouvelles monnaies falsifiées. Elles devaient avoir cours sous peine d'amende [1]. Il y en avait pour quinze millions de livres dans la circulation, lorsqu'ils la discréditèrent subitement en 1680. Ils avaient établi dans toutes les villes des bureaux où les habitants devaient porter la monnaie décriée pour l'échanger contre la nouvelle monnaie de cuivre. Mais ils n'indemnisèrent en réalité que les pauvres qui portaient de petites sommes. A ceux qui en remettaient pour cinquante écus, on donnait un billet payable dans trois mois; à ceux qui en remettaient pour cent écus, un billet payable dans six mois. Quant aux riches qui voulaient échanger des sommes plus fortes, on leur déclara que le roi se chargeait du remboursement [2]. Cette mesure arbitraire fit augmenter le prix de tous les objets de consommation, et le gouvernement fut obligé, pour soulager le peuple, de diminuer les droits d'en-

1. Dépêche du marquis de Villars, du 4 avril 1680. Archives du Ministère des affaires étrangères.

2. Dépêche du même, du 31 mai 1680. Cette dépêche est adressée à M. de Seignelay.

trée sur les vins et les huiles. Mais dès l'année suivante, il établit de nouveaux impôts sur la plupart des denrées, et il augmenta d'un huitième les droits perçus sur les viandes, afin de pouvoir donner les présents d'usage aux ambassadeurs de Moscovie, qui devaient prendre congé du roi catholique [1]. Peu de temps après, le connétable de Castille avança vingt mille écus pour les dépenses qu'exigeait la table de Charles II. Les marchands avaient refusé de fournir à crédit les provisions de bouche [2]. En 1683, plus de soixante palefreniers désertèrent les écuries royales, parce qu'on leur devait près de trois années de gages, et cette aventure obligea don Pedro de Leyva, premier écuyer, de ramasser dans les rues des *esportillaires* [3] pour panser les chevaux du roi [4].

En 1689, le comte de Rébenac faisait le tableau le plus sombre de l'état financier de l'Espagne :

« Il est malaisé de comprendre à quel excès le mauvais gouvernement a porté la faiblesse de l'Espagne. Il est incertain même si elle a des ressources véritables qui dépendent d'elle. Il y en a qui ont

1. Dépêche du marquis de Villars, du 18 septembre 1681.
2. Dépêche du même, du 7 février 1681.
3. Des crocheteurs.
4. Dépêche de M. de La Vauguyon, du 21 janvier 1683.

paru sûres, à en juger selon les apparences, et qui néanmoins ne l'ont point été en effet. Ce seul exemple suffira pour faire entendre ma pensée. Le roi d'Espagne dissipe ses finances en pensions et autres libéralités, qu'il distribue entre les grands seigneurs, lesquels sont à l'état d'une inutilité entière. Le retranchement de ces pensions avait paru devoir remplir les coffres du roi ; on l'a fait, et il n'y a profité en rien. La raison est que le plus grand et le plus sûr revenu de l'Espagne se tire des entrées et des douanes de Madrid et des principales villes. Ce sont ceux qui reçoivent les bienfaits de la cour qui les payent. Du moment donc qu'on les leur retranche, ils sont dans une nécessité absolue de congédier leurs domestiques et diminuer leurs dépenses. Le revenu diminue à proportion et d'une manière d'autant plus sensible, que les moindres impositions d'entrée sont de deux cents pour cent, et il y en a qui vont à quatre cents. D'ailleurs, les domestiques retranchés et les ouvriers qui vivaient par leurs moyens, ne pouvant plus subsister, se sont retirés; les uns sont allés aux Indes, les autres sont péris de misère, ce qui est assez commun en Espagne ; de sorte qu'il est constant que le roi a converti en non valeur ce qu'il croyait devoir être un moyen de remplir les coffres de son

épargne, et n'a fait qu'augmenter le nombre des mécontents [1]. »

En 1697, pendant que le duc de Vendôme assiégeait Barcelonne, Charles II fit saisir toutes les sommes d'argent placées en dépôt dans les églises. Il alléguait comme prétexte les besoins des troupes qui devaient marcher au secours des Catalans. Mais sitôt que ce pillage royal eut été accompli dans toutes les provinces, il envoya ordre au vice-roi d'accepter la capitulation qui lui était offerte [1].

A la mort de Charles II, la dette publique s'élevait, dit-on, à un milliard deux cent soixante millions de réaux [2].

1. Mémoire donné par le comte de Rébenac sur son ambassade en Espagne, du 20 mai 1689. Manuscrits français de la Bibliothèque du roi. Supplément français, n° 63, fol. 224.

1. Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXVI, p. 209.

2. C'est le chiffre que donne Sempere. V. Coxe, l'*Espagne sous les Bourbons*, t. III, p. 545.

CHAPITRE TROISIÈME.

DES CAUSES DE LA DÉCADENCE DU COMMERCE.

I. — LA CONTREBANDE NÉCESSITÉE PAR LA RUINE DES MANUFACTURES.

La ruine de l'industrie eut pour conséquence immédiate la ruine du commerce. Les Espagnols pouvaient-ils encore exporter les produits de leurs manufactures, lorsqu'elles ne suffisaient plus à leurs propres besoins? Leur commerce devint purement passif. En retour des articles fabriqués que leur expédiaient la France, l'Angleterre, la Hollande et les villes industrieuses de Gênes et de Hambourg, ils furent obligés de donner leurs matières premières et celles de leurs colonies, les laines, les soies, la cochenille, l'indigo, le bois de campêche, les drogues médicinales, les cuirs, le vin, les fruits secs et bientôt jusqu'à leurs lingots d'or et d'argent.

A la fin du XVIIe siècle, les étrangers vendaient aux Espagnols les cinq sixièmes des articles manu-

facturés qui se consommaient dans le pays, et ils faisaient les neuf dixièmes du commerce de l'Amérique dont l'Espagne avait voulu se réserver le monopole[1]. Nous allons examiner l'origine, la nature et les conséquences de ce commerce de contrebande avec les Indes, qui devint bientôt pour les nations étrangères une source inépuisable de richesses.

Après la conquête du Mexique et du Pérou, l'intérêt des Espagnols était de veiller à la conservation des tribus indiennes, de les civiliser peu à peu en leur enseignant les arts et les sciences des nations policées, de favoriser les branches d'industrie qui convenaient à la nature du sol, et de fournir aux indigènes tous les articles qu'ils n'auraient pu confectionner eux-mêmes, et dont ils auraient cependant senti le besoin. Ils justifiaient ainsi l'exclusion des étrangers des marchés du Nouveau Monde, et en concentrant entre leurs mains le monopole de ce commerce lucratif, ils auraient élevé rapidement leur pays au plus haut degré de prospérité. La reine Isabelle voulut suivre cette politique, qui était à la fois conforme à la justice et aux véritables intérêts

1. « Los estrangeros negocian en España de seis partes las cinco, de quanto se negocia en ella ; y en Indias de diez partes las nueve. » Moncada, *Restauracion politica de España*. Voir *Apendice à la Educacion popular*, t. IV, p. 366. Cf. Agustin de Blas, p 195.

de l'Espagne et de ses colonies. Sous son règne on introduisit dans les îles nouvellement conquises la culture du blé, de la vigne, de l'olivier, et l'on y acclimata la plupart des animaux domestiques de l'Europe, tels que le mouton, la chèvre, le cheval et surtout le bœuf et l'âne qui devaient être d'un grand secours pour le laboureur. Mais le plus grand nombre des Espagnols établis dans le Nouveau Monde ne songeaient qu'à exploiter le présent, sans se préoccuper de l'avenir. Cédant à leurs instances, Charles-Quint dut soumettre les vastes régions du Mexique et du Pérou, dont Fernand Cortez et François Pizarre avaient achevé la conquête, à des règlements injustes et arbitraires, qui avaient pour but d'étouffer leur industrie naissante et de les tenir dans la dépendance la plus absolue de la métropole. On défendit aux habitants d'exercer les métiers de teinturier, de foulon, de tisserand, de cordonnier, de chapelier, et on les força d'acheter aux Espagnols jusqu'aux étoffes dont ils avaient besoin pour se vêtir. Les Indiens formaient encore, sous le règne de Philippe II, la partie la plus nombreuse de la population. Avant la conquête, ils vivaient presque nus, et fabriquaient eux-mêmes le peu de tissus dont ils avaient besoin pour leur parure plu-

tôt que pour leur habillement. Devenus sujets du roi d'Espagne, ils furent contraints de se vêtir d'étoffes étrangères. Mais souvent leur travail suffisait à peine pour les nourrir, et alors ils étaient réduits à retourner dans les forêts et à reprendre la vie presque sauvage de leurs ancêtres[1].

Une seconde ordonnance non moins vexatoire défendit aux Indiens de cultiver la vigne et l'olivier. On ne fit une exception qu'en faveur du Pérou et du Chili, trop éloignés de l'Espagne, mais on défendit aux habitants de ces deux provinces, sous les peines les plus sévères, d'envoyer de l'huile ou du vin à Panama, à Guatimala et dans les autres contrées qui pouvaient en recevoir de la métropole[2]. Ce fut une nouvelle faute de borner le commerce des Indes au seul royaume de Castille et d'en exclure la Catalogne et l'Aragon. Charles-Quint rendit cette faute irréparable en concédant à une seule ville le monopole de l'approvisionnement du Mexique et du Pérou[3]. Ce monopole obtenu par les habitants de Séville, en

1. C'est à cette cause, bien plus qu'au travail des mines, que l'on doit attribuer la diminution rapide de la race des Indiens. Voyez Ulloa, 2e part, p. 193-206.

2. Robertson, *Histoire de l'Amérique*, t. III, p. 286.

3. Jovellanos, *Coleccion de varias obras*, t. I, p. 107-110.

1529, fut transféré dans la suite à Cadix. On défendit formellement aux autres ports de mer d'envoyer directement en Amérique les produits de leur industrie. Un tribunal de commerce, établi à Cadix sous le titre de *Casa de la contratacion*, fixait tous les ans la nature et la qualité des marchandises destinées aux colonies. Il en résulta un abus qu'il eût été facile de prévoir : un petit nombre de négociants de Cadix se concertèrent pour étouffer toute concurrence, et ils y parvinrent sans peine. Dès lors, ils haussèrent le prix des marchandises au gré de leur cupidité, et, lorsqu'ils s'entendaient pour n'en pas envoyer en quantité suffisante, ils réalisaient d'énormes bénéfices.

Deux escadres sortaient, tous les ans, du port de Cadix pour approvisionner le Mexique et le Pérou. On les appelait la flotte et les galions. Les galions fournissaient les marchés du Pérou et du Chili. C'étaient dix vaisseaux de guerre, dont huit portaient de quarante-quatre à cinquante-deux canons; les deux autres étaient de simples *pataches*, dont la plus grande était armée de vingt-quatre canons, la plus petite en avait six ou huit. La flotte était destinée à faire le commerce avec la Nouvelle Espagne et les provinces voisines; elle se composait de deux vais-

seaux de cinquante-deux à cinquante-cinq canons. Les deux escadres étaient accompagnées d'un certain nombre de vaisseaux marchands auxquels elles servaient d'escorte, et qui avaient chacun de trente à trente-quatre canons et cent vingt hommes d'équipage. Au temps de Philippe II, soixante ou soixante-dix vaisseaux de cinq à huit cents tonneaux, approvisionnaient la Nouvelle Espagne, et quarante du même port approvisionnaient le Pérou[1]. Sous Charles II, il n'y en avait plus que dix ou douze qui accompagnaient les galions à Carthagène et à Porto-Bello, et huit ou dix qui accompagnaient la flotte à Véra-Cruz[2]. Quelques jours avant l'arrivée des galions, les commerçants du Pérou et du Chili transportaient à Porto-Bello les produits de leurs mines et toutes sortes de marchandises précieuses destinées à être échangées contre les articles manufacturés de l'Espagne. Cette ville se remplissait alors d'une foule innombrable. Le marché restait ouvert pendant quarante jours. Mais il ne régnait aucune liberté dans les transac-

1. Voyez le Mémoire adressé à Philippe III par Alonso de Clanca. J'ai trouvé ce mémoire dans une collection de pièces relatives au commerce de l'Espagne, qui appartenait à Colbert. Communiqué par M. Ternaux Compans.

2. Voyez la seconde partie du Mémoire du comte de Rébenac, du 20 mai 1689. Manuscrits français de la Bibliothèque du roi. Supplément français, n° 63.

tions commerciales. Tout était prévu, réglé d'avance. Il y avait des articles dont le prix fixé devait offrir cent pour cent de bénéfice, d'autres cent cinquante, quelques-uns jusqu'à trois cents. Lorsque le prix des marchandises était rendu public, on entrait en négociation, et les marchands d'Espagne et d'Amérique faisaient aisément leurs comptes en se réglant sur les prix convenus. Puis on échangeait les marchandises contre l'argent en barres ou en piastres, et des deux côtés on apportait tant de bonne foi à cet échange, que l'on n'ouvrait pas même les caissons de piastres et que l'on ne vérifiait pas le contenu des ballots. Cette confiance réciproque n'était jamais déçue. Lorsque, par erreur, il se trouvait des sacs d'or mêlés aux sacs d'argent, ou, dans la livraison des marchandises, quelques articles qui n'avaient pas été portés sur les factures, ils étaient restitués immédiatement[1].

Pendant ce temps, la flotte allait aborder à Véra-Cruz, où les négociants américains avaient transporté d'avance les produits les plus précieux de la Nouvelle Espagne et des provinces qui en dépendaient. L'échange se faisait aux mêmes conditions

1. Ulloa, 2e part., p. 100.

que sur le marché de Porto-Bello. Après avoir détaché quelques vaisseaux pour approvisionner les îles, les deux escadres se rejoignaient à la Havane et revenaient ensemble en Europe. Dans les premiers temps, elles abordaient au petit port de San-Lucar, à l'entrée duquel se trouvait une tour que l'on appelait la tour de l'Or [1]; plus tard, elles abordèrent dans le port de Cadix.

Sous les règnes de Charles-Quint et de Philippe II, elles rapportaient de l'indigo, de la cochenille, du sucre, de la vanille, du bois de campêche, des cuirs tannés en quantité prodigieuse, que leur fournissait la Nouvelle Espagne [2]. A ces produits il faut ajouter le quinquina du Pérou, le tabac de la Havane, le cacao et une foule d'autres articles recherchés sur tous les marchés de l'Europe. Mais dans la suite, les Espagnols dédaignèrent presque entièrement les marchandises, et leurs vaisseaux ne revinrent plus que chargés d'or et d'argent, de perles et de pierres précieuses. Ils fournissaient en retour aux colonies des draps, des toiles, des meubles, des instruments aratoires, des objets de luxe, du vin, de l'huile et une portion considérable des autres provisions

1. *Journal d'un voyage en Espagne*, p. 414. Paris, 1669.
2. Humboldt et Robertson, *passim*.

de bouche qui se consommaient en Amérique[1].

Les marchandises vendues aux négociants de Carthagène, de Porto-Bello et de Véra-Cruz étaient remises aux corrégidors qui en faisaient la répartition (*repartimiento*). Ces magistrats parcouraient aussitôt les districts auxquels ils étaient préposés et fixaient arbitrairement la qualité, la quantité et le prix des marchandises que chaque Indien devait recevoir. Ces malheureux étaient obligés de prendre les articles qu'on leur donnait sans savoir quelle somme ils allaient être obligés de payer en retour. Souvent même, ils recevaient des objets dont l'usage leur était inconnu. Ils avaient beau réclamer alors auprès de leurs tyrans, les corrégidors refusaient de reprendre les marchandises qu'ils leur avaient livrées[2]. Peu leur importait qu'un pauvre Indien, vivant du travail de ses mains et subvenant avec peine aux besoins de sa famille, eût reçu pour sa part trois ou quatre vares de velours entièrement inutiles et qu'il était obligé de payer à raison de quarante ou cinquante pesos[3]. Un autre recevait des bas de soie, lorsqu'il se serait estimé trop

1. Voyez la dernière partie du rapport du comte de Rébenac. Cf. Robertson, *Histoire de l'Amérique*, t. III, p. 290.

2. *Noticias secretas*, p. 242.

3. 40 pesos font 208 francs.

heureux de porter des bas de laine. Ils donnaient des miroirs à un demi-sauvage dont la cabane n'avait pas même un plancher, des cadenas à un autre dont la chaumière était suffisamment gardée par une porte de jonc ou d'osier, des plumes et du papier à un malheureux qui ne savait pas écrire, des cartes à jouer à un autre qui ne trouvait aucun plaisir à cet amusement frivole. Les Indiens n'ont point de barbe, et on les forçait d'acheter des rasoirs; ils ne connaissaient guère l'usage du tabac, et on leur donnait des tabatières... Ils étaient condamnés à prendre des peignes, des bagues, des boutons, des dentelles, des rubans, des livres et mille autres objets de luxe qu'on leur faisait payer au poids de l'or [1]. On les forçait d'acheter des fruits secs, du vin, de l'huile et surtout de l'eau-de-vie dont l'usage leur répugnait. Souvent un pauvre Indien s'estimait heureux s'il pouvait revendre pour dix ou douze pesos une bouteille d'eau-de-vie qu'il avait payée six ou huit fois plus cher [2].

Cette première répartition qui suivait régulièrement l'arrivée de la flotte et des galions ne suffisait point à l'avidité des corrégidors. Le plus souvent ils

1. *Noticias secretas*, p. 248.
2. *Ibid.*, p. 249.

revenaient au bout de quelques jours offrir aux Indiens d'autres marchandises qu'ils avaient tenues en réserve [1]. Afin d'en assurer le débit, ils ne distribuaient la première fois que des objets inutiles à ces malheureux, et gardaient soigneusement pour cette nouvelle répartition les articles de première nécessité. C'étaient des toiles, des draps, des instruments de labourage. Les Indiens choisissaient alors librement les marchandises, mais ils étaient forcés de les payer au prix fixé par les corrégidors, et ils étaient si accoutumés à obéir qu'ils n'opposaient presque jamais de résistance à ce procédé tyrannique [2]; d'ailleurs leurs réclamations n'auraient pas été écoutées. On peut en juger par le fait suivant. Un corrégidor acheta des draps à Quito et les reven-

1. Les corrégidors justifiaient ces odieuses exactions en alléguant que sans les *repartimientos* les Indiens cesseraient de travailler pour vivre dans l'oisiveté. *Noticias secretas*, p. 260.

2. *Noticias secretas*, p. 242. En 1780, les corrégidors des petites villes de Chayanta et de Tinta s'avisèrent de faire successivement trois *repartimientos*. Cette fois les Indiens se soulevèrent, et ayant choisi pour chef le cacique Tupac-Amaru, qui descendait des Incas, ils massacrèrent les corrégidors et tous les Espagnols qu'ils avaient faits prisonniers. Ils ne furent replacés sous le joug qu'après une guerre civile qui dura trois ans. Leur chef fut conduit à l'échafaud. On fit périr sous ses yeux sa femme, ses enfants et ses plus proches parents. Ensuite le bourreau lui arracha la langue, et après lui avoir fait souffrir des tourments inouïs, il finit par l'écarteler. *Ibid.*, p. 254.

dit à des prix si exagérés, que les Indiens se plaignirent au vice-roi de la province. Celui-ci promit de leur rendre justice, et l'affaire fut portée à l'audience de Quito. Qu'en résulta-t-il ? Les Indiens furent arrêtés et traités comme des factieux. Le corrégidor, informé à temps de leur démarche, avait écrit aux juges de l'audience que ses accusateurs étaient des séditieux auxquels il fallait infliger un châtiment exemplaire. Lorsque la vérité fut connue, les autorités se hâtèrent d'étouffer l'affaire, et les Indiens durent s'estimer trop heureux qu'on leur rendît la liberté [1].

Ce vaste débouché ouvert aux marchandises de la métropole ne ranima point l'industrie nationale. La dépopulation croissante de l'Espagne, le manque d'ouvriers, le préjugé contre les arts mécaniques et l'augmentation des impôts avaient ruiné peu à peu les manufactures de ce pays. Le royaume tout entier n'aurait pu suffire aux besoins de ses colonies, et une seule ville possédait le monopole de ce commerce. Déjà en 1545 on avait jugé impossible de fournir avant six ans les marchandises réclamées par les négociants de Carthagène, de Véra-Cruz et de Porto-Bello; et cependant, à cette époque,

1. *Noticias secretas*, p. 247.

les fabriques de l'Espagne étaient encore nombreuses et florissantes [1]. Or, au milieu du XVIIe siècle, les escadres réunies de la flotte et des galions ne portaient habituellement qu'environ vingt-sept mille tonneaux [2]. Ces chargements étaient bien insuffisants pour approvisionner toutes les provinces que les Cortèz, les Pizarre, les Quesada, les Mendoza et les Valdivia avaient soumises à l'Espagne.

La nécessité contraignit bientôt les négociants de Cadix de recourir eux-mêmes à l'étranger, et de prêter leurs noms pour éluder la loi qui s'opposait au commerce des colonies avec les autres nations. Dès lors, la contrebande s'exerça dans toute la Péninsule avec une audace inouïe et un bonheur insolent. Le contrebandier devint un personnage classique au théâtre et dans les romans ; il inspira de l'intérêt et presque de l'admiration. On ne le regardait pas comme un mercenaire qui violait la loi dans un intérêt personnel, mais comme un partisan résolu qui risquait bravement sa vie contre un plus fort. Dans les rencontres si fréquentes entre ces hardis fraudeurs et les soldats de la *real hacienda*, la sympathie publique était acquise aux premiers. Victorieuse ou vaincue,

1. Robertson, *Histoire de l'Amérique*, t. III, p. 464. Note.
2. *Ibid.*, p. 260.

l'autorité avait toujours tort aux yeux du peuple. D'ailleurs les moyens de répression étaient insuffisants. Comment empêcher la contrebande dans un pays dont les côtes et les frontières présentent une étendue de sept cents lieues? Les magistrats chargés de l'empêcher la favorisaient eux-mêmes. Bientôt tout le commerce qui se faisait à Cadix ne roula plus que sur des fraudes. Les négociants de France, d'Angleterre, de Hollande, de Gênes et de Hambourg embarquaient sur les galions leurs propres marchandises, en les faisant passer de bord à bord et sans les faire inscrire sur les registres de la *contratacion*. Au retour des galions ils recevaient le prix de leurs marchandises en lingots d'or ou d'argent et en piastres qu'on leur livrait à la barre de Cadix. Cette double fraude se faisait avec le secours et la connivence des Espagnols. Lorsqu'un navire entrait dans la rade de Cadix, il était d'usage que la douane envoyât un garde pour empêcher qu'on ne débarquât une partie des marchandises sans payer les droits. Mais le garde se laissait aisément corrompre, et sa présence à bord du navire facilitait souvent le débarquement clandestin des articles prohibés. D'ailleurs il n'était reçu que sur la présentation d'un billet du consul d'Espagne, qui ne le lui donnait

quelquefois qu'au bout de trois ou quatre jours, afin de laisser aux étrangers le temps suffisant pour décharger en fraude une partie de la cargaison. Le capitaine du navire descendait ensuite à terre et remettait son livre de bord au consul. Tous ceux qui avaient un intérêt dans la cargaison se rendaient également auprès du consul, et chacun convenait du nombre de ballots qu'il voulait déclarer à la douane. On en faisait un état en gros qui ne spécifiait ni la qualité ni la quantité véritable des marchandises, et qui ne contenait quelquefois pas même la vingtième partie du chargement. Cet état, signé par le capitaine de vaisseau et par le commis du consul, était porté à la douane où l'on délivrait les *expéditions* aux négociants. Ils envoyaient ces *expéditions* à bord du navire; les marchandises étaient débarquées et portées à la douane où les ballots devaient être vérifiés. Mais le plus souvent on négligeait cette visite; et si par hasard on découvrait une plus grande quantité de marchandises que celle qui avait été déclarée, au lieu de les confisquer on se contentait d'exiger une augmentation de droits proportionnée à l'excédant[1].

Le marquis de Feuquières écrivit à Louis XIV au

1. Voyez la seconde partie du rapport du comte de Rébenac.

sujet de cette contrebande, qui se faisait sous les yeux des autorités espagnoles :

« La confiance, Sire, que les étrangers, spécialement les Français, prennent en leurs commissionnaires espagnols, n'est nullement un secret tel qu'on s'imagine. Elle est connue en détail dans tout le pays et dans les Indes, encore qu'il n'en faille jamais parler pour y fonder un droit. Mais seulement il est impossible de la découvrir juridiquement, à cause que ceux de la *Contratacion* et Consulat de Cadix, et généralement tous ceux qui s'en enrichissent, aident à la couvrir, jusque-là que l'excommunication n'y fait rien, et qu'un homme exposerait son honneur et sa vie s'il avait révélé en justice ce prétendu secret...

« J'ai fait, Sire, cette digression, trouvant quelque chose de fort extraordinaire dans cette espèce de point d'honneur que des sujets se font si hautement pour tromper leur roi. Ce qui pourtant me ferait penser qu'il y aurait d'ailleurs quelques grandes raisons politiques pour le souffrir, et que peut-être la conservation du commerce des Indes en dépend[1].»

1. Dépêche du marquis de Feuquières, du 6 avril 1686. Archives du Ministère des affaires étrangères.

Il paraît en effet certain que la contrebande qui se faisait si ouvertement à Cadix était autorisée tacitement par le cabinet de Madrid. La loi ordonnait que toutes les marchandises embarquées à Cadix pour les Indes et aux Indes pour Cadix fussent inscrites sur les registres de la *Contratacion*. Elle prescrivait en outre que les registres de Cadix fussent envoyés en Amérique, et ceux d'Amérique à Cadix, afin d'y être vérifiés. Si le gouvernement avait tenu la main à l'exécution rigoureuse de cette loi, il aurait rendu impossible le commerce de contrebande. Mais il savait sans aucun doute que l'Espagne ne pouvait plus suffire aux besoins de ses colonies, et il ne se souciait pas de proclamer lui-même sa détresse. Il aima mieux maintenir en apparence son système d'exclusion que d'y renoncer avec éclat.

Cette politique à double face était assez habilement calculée. Elle ne compromettait pas la dignité du gouvernement, et lui procurait en outre de grands avantages. Et d'abord, elle lui assurait une part dans les bénéfices d'un trafic qu'il ne pouvait empêcher. A chaque départ de la flotte et des galions, le consulat de Cadix ordonnait l'imposition d'un *indult*, qui dédommageait le roi

du tort que lui faisait le commerce de contrebande. Les députés du consulat s'adressaient, pour cela, aux négociants eux-mêmes, qui ne craignaient pas de leur communiquer les livres de facture, et qui payaient une taxe proportionnée à leurs profits. En réalité, cet impôt était supporté par les marchands étrangers. A la fin du XVIIe siècle, l'*indult* des galions rapportait quatre cent mille écus[1]; celui de la flotte deux cent soixante-quinze mille[2]; et, à leur retour des Indes, les deux escadres étaient frappées d'une nouvelle contribution proportionnée aux besoins de l'État. Les députés du consulat de Cadix et les ministres eux-mêmes participaient à ces bénéfices; car, tandis que l'on ne versait qu'environ six cent mille écus dans le trésor public, les députés en faisaient payer un million, et quelquefois davantage; ils gardaient pour eux-mêmes une partie de cette somme et employaient le reste à acheter le silence des ministres par des dons magnifiques. Ensuite le gouvernement s'était ménagé, par cette politique tortueuse, un moyen facile d'exclure du commerce des Indes toute nation contre laquelle il avait

1. 4,800,000 francs.
2. 3,300,000 francs.

quelque grief. Il suffisait de lui appliquer les lois qu'on laissait habituellement sans exécution. C'est ainsi qu'en 1601, le duc de Lerme fit arrêter un grand nombre de négociants français qui avaient introduit à Cadix des marchandises prohibées [1]. Il voulait se venger de Henri IV, qui avait enfreint les stipulations du traité de Vervins en accordant secrètement des secours à la Hollande. En 1614, Philippe III publia un édit condamnant à la peine de mort tous ceux qui introduiraient des marchandises étrangères en Amérique [2]. Mais il n'en continua pas moins à tolérer tacitement le commerce de contrebande avec les nations amies de l'Espagne, quoiqu'il le proscrivît ostensiblement. En 1624, le duc d'Olivarès fit saisir plus de cent soixante vaisseaux hollandais, qui étaient entrés à Cadix et dans les autres ports du royaume sous pavillon autrichien, et qui allaient débarquer une immense quantité de marchandises destinées aux colonies [3]. Environ vingt ans plus tard, un différend étant survenu entre l'Espagne et la ré-

1. Archives de Simancas A. 58, 24 ; et A. 58, 39. Dépêches adressées à l'ambassadeur d'Espagne en France, Jean-Baptiste de Tassis, du 4 juillet et du 22 décembre 1601.

2. Ulloa, 2e part., p. 190.

3. *Compendio de la Historia de España*, por don Joseph Ortiz y Sanz, t. VI, p. 294.

publique de Gênes, au sujet de Final, Philippe IV fit séquestrer les biens des négociants génois qui commerçaient dans ses États [1]. Lorsque le même prince eut appris la véritable destination de la flotte que Cromwell avait envoyée aux Indes en 1655, il fit arrêter les Anglais qui se trouvaient à Cadix et à Séville, et confisqua toutes leurs marchandises [2]. Les empiétements de Louis XIV, qui suivirent le traité de Nimègue, indisposèrent la cour de Madrid contre la France. En 1679, les ministres de Charles II attendaient le retour des galions pour s'emparer des lingots d'or et des denrées coloniales qui appartenaient aux négociants de cette nation. Mais Louis XIV veillait aux intérêts de ses sujets. Le marquis de Villars, son ambassadeur en Espagne, reçut ordre « d'aller au-devant des nouveautés qu'il verrait que l'on voudrait apporter au commerce des Français, d'appuyer fortement les marchands et d'employer en leur faveur l'adresse et l'autorité lorsqu'elle sera nécessaire, selon qu'il verrait que l'on les voudrait traverser, soit dans le trafic de leurs marchandises, soit dans le recouvrement des sommes qu'ils ont accoutumé de retirer au retour

1. *Voyage d'Espagne fait en* 1655, p. 71 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 162 et suiv.

des flottes de Cadix [1]. » Les réclamations énergiques du marquis de Villars firent reculer le cabinet de Madrid. Il ne fut plus question, pendant plusieurs années, d'inquiéter les commerçants français. [2]. Mais lorsque Louis XIV eut bombardé la ville de Gênes, et qu'il se fut emparé en pleine paix des fortes places de Courtrai, de Dixmude et de Luxembourg, qui appartenaient à l'Espagne, les ministres de Charles II résolurent de se venger. Ils firent saisir, en 1685, les marchandises de tous les Français qui faisaient le commerce de contrebande en Espagne, et punirent d'une amende de cinq cent mille écus les négociants du Mexique, dans les magasins desquels ils trouvèrent des articles manufacturés en France. Les mêmes magasins regorgeaient de marchandises provenant d'Angleterre et de Hollande, et cependant les commissaires du vice-roi ne parurent pas même s'en apercevoir. Louis XIV essaya, cette fois encore, de prendre en mains les intérêts de ses sujets. Mais le marquis de Feuquières, son nouvel ambassadeur en Espagne, ne réussit point dans cette négociation délicate. « Je n'ai point, écrivit-il à Louis XIV, in-

1. Extrait des Instructions remises à M. de Villars. Saint-Germain, 30 avril 1679. Archives du Ministère des affaires étrangères.

2. Voyez les dépêches du marquis de Villars, du 2 et du 20 mars 1681. *Ibid.*

sisté contre le droit de confiscation, parce que j'aurais inutilement aigri les esprits [1]. » Il ajouta que le roi d'Espagne était en possession de faire valoir ce droit en temps de paix comme en temps de guerre, et qu'il lui avait plu de l'exercer sur les Français, assez convaincus du fait par leurs propres plaintes, et qui devaient s'estimer heureux d'en être quittes à si bon marché [2]. Louis XIV usa de représailles. Il fit saisir les biens des Espagnols établis en France, et envoya devant Cadix une escadre commandée par le maréchal d'Estrées. La menace d'un bombardement intimida le gouvernement espagnol. Après bien des hésitations, il remboursa les cinq cent mille écus qu'il avait exigés des Mexicains, ce qui contribua beaucoup à conserver aux Français la bienveillance du consulat de Cadix et à fortifier la confiance qu'ils inspiraient aux commissionnaires espagnols [3].

Ainsi le gouvernement était parvenu à se créer des ressources financières, et, en même temps, il s'était réservé le moyen de frapper quand il le vou-

1. Dépêche du marquis de Feuquières, du 19 juin 1685. Archives du Ministère des affaires étrangères.

2. *Ibid.*

3. Dépêche du marquis de Feuquières, du 14 juin 1686. Archives du Ministère des affaires étrangères.

lait les peuples étrangers. Un troisième résultat qu'il obtint par cette politique habile fut d'associer les nationaux au bénéfice du commerce de contrebande. Si les articles manufacturés en France, en Angleterre et en Hollande étaient introduits dans les ports du Mexique et du Pérou, c'était du moins sous pavillon espagnol, et les négociants de Cadix en retiraient de grands profits.

Mais déjà, sous le règne de Philippe III, les étrangers entreprirent de continuer, sans intermédiaire, ce commerce lucratif, et de vendre directement leurs marchandises en Amérique.

Dès le commencement du XVIIe siècle, deux cents vaisseaux de cent à quatre cents tonneaux sortaient, tous les ans, des ports du Portugal avec de riches cargaisons de toiles, de soieries, de draps, d'étoffes grossières, de tissus de laine, d'or et d'argent. Les Portugais achetaient ces articles aux Flamands, aux Français, aux Anglais et aux Allemands. Ils les embarquaient à Lisbonne, à Oporto, à Viana, à Mondego et dans les petits ports de Lagos, de Villanova, de Faro et de Tavila, situés dans le royaume des Algarves. Arrivés au Brésil, leurs vaisseaux remontaient le Rio de la Plata, et, lorsque le fleuve cessait d'être navigable, on débarquait les marchandi-

ses et on les transportait par terre, à travers le Paraguay et le royaume de Tucuman, à Potosi et jusqu'à Lima, d'où il était facile de les envoyer dans les principales villes du Pérou. Les négociants espagnols établis dans ce royaume avaient des correspondants au Brésil, aussi bien qu'à Séville et à Cadix; et, comme les droits perçus en Portugal sur les marchandises destinées au Brésil étaient moins élevés que ceux que l'on percevait dans ces deux villes, les Portugais pouvaient les fournir à bien meilleur marché que les Espagnols [1]. Le droit qu'ils avaient de vendre des nègres dans les colonies facilitait encore cette contrebande si préjudiciable aux Castillans. Après avoir séjourné quelques jours sur les côtes de la Guinée, ils allaient à Carthagène, à Porto-Bello, à Saint-Domingue, à la Jamaïque, à la Havane, et ils profitaient de ce privilége pour vendre leurs autres marchandises sans que personne y mît le moindre obstacle [2].

Quelquefois ils achetaient dans les Canaries, à Ténériffe, à Madère, ou dans les îles Açores, un peu de vin et quelques fruits confits, qu'il leur était permis de vendre en Amérique, et ils en profitaient

1. Voyez le rapport adressé à Philippe III par Alonso de Cianca.
2. *Ibid.*

également pour faire le commerce de contrebande[1].

Quant aux autres nations, il leur était expressément défendu de venir, sous aucun prétexte, trafiquer dans les colonies. Les Espagnols, sur le plus léger soupçon de contrebande, confisquaient tous les vaisseaux dont ils pouvaient se rendre maîtres, soit qu'ils les trouvassent mouillés sur leurs côtes, soit qu'ils les rencontrassent loin du rivage. Tout bâtiment chargé d'articles manufacturés en pays étranger, ou d'argent provenant des colonies d'Espagne, était réputé contrebandier[2]. Il y avait cependant deux moyens d'éluder la loi.

Lorsqu'un vaisseau français voulait entrer dans quelque port du Mexique ou du Pérou pour y faire le commerce, le capitaine prétextait le manque de vivres, un mât brisé, une voie d'eau que l'on ne pouvait boucher. Il envoyait un placet au gouverneur, et, moyennant un présent considérable, obtenait la permission d'entrer pour décharger le bâtiment et pour le remettre en état de continuer le voyage. Toutes les formalités étaient observées minutieusement. On avait soin d'enfermer les mar-

1. Voyez le rapport adressé à Philippe III par Alonso de Cianca.
2. Labbat, *Nouveau voyage aux îles de l'Amérique*, t. V, p. 217. Paris, 1722.

chandises et d'apposer le sceau à la porte du magasin. Mais il s'en trouvait toujours une autre qui n'était pas scellée et par laquelle on les emportait pendant la nuit, après y avoir substitué des caisses d'indigo, de cochenille, de vanille, des lingots d'or ou de l'argent monnayé [1]. Sitôt que le commerce était achevé, la voie d'eau se trouvait bouchée, le mât relevé, et le bâtiment mettait à la voile pour se diriger vers le Havre ou vers quelque autre port de France [2].

Ainsi se débitaient les fortes cargaisons. Pour les cargaisons moins considérables, on abordait dans les lieux écartés et, le plus souvent, aux embouchures des grands fleuves. On avertissait par un coup de canon les habitants qui venaient en canot, pendant la nuit, acheter les objets de contrebande. La plupart étaient déguisés et portaient leur argent dans des pots de mantègue. Le marché conclu, les payements se faisaient presque toujours en piastres neuves, sur lesquelles on pouvait distraire dix sous

1. La meilleure marchandise que l'on pût porter dans les ports près desquels se trouvaient des mines, était le mercure. Les rois d'Espagne s'étaient réservé le monopole de ce commerce, qui leur procurait de grands bénéfices. Lorsque les contrebandiers en apportaient en Amérique, le prix ne se disputait point. On donnait une livre d'argent pour une livre de mercure. *Ibid.*, p. 222.

2. Labbat, p. 218.

d'argent, sans altérer leur valeur monétaire, ce qui augmentait beaucoup les bénéfices [1]. Mais il fallait être sur ses gardes, lorsqu'on recevait ces dangereux visiteurs, et ne jamais en admettre à bord un trop grand nombre à la fois. L'usage était de former devant la chambre du capitaine une espèce de retranchement, composé de quelques bancs et d'une table sur laquelle on étalait les échantillons des marchandises. Derrière ce retranchement, se tenait le marchand entouré de ses amis et de quelques matelots armés. On plaçait aussi des hommes armés sur le gaillard du vaisseau. Le reste de l'équipage avec le capitaine se tenait sur le pont, pour recevoir les personnes qui se présentaient et pour les reconduire. Ces précautions n'étaient pas inutiles; car, lorsque les Américains se voyaient les plus forts et qu'ils trouvaient une occasion favorable de s'emparer du navire, ils n'y manquaient presque jamais. Ils le pillaient et le coulaient à fond avec l'équipage, afin de ne pas laisser vivre une seule personne qui pût se plaindre un jour de leur perfidie; car, lorsqu'un pareil événement venait à la connaissance des autorités espagnoles, elles forçaient les coupables à une entière restitution des objets enlevés, non pas,

1. Labbat, p. 285.

comme on pourrait le croire, pour les rendre aux propriétaires étrangers, mais pour se les approprier comme articles de contrebande [1].

Ce qui favorisait surtout ce commerce illicite, c'était la connivence des gouverneurs des ports [2]. Cet abus ne doit pas surprendre, car la plupart des fonctions étant vénales, les fonctionnaires avaient hâte de rentrer dans leurs déboursés. Le conseil des Indes ne choisissait pas les hommes éminents par leur mérite, mais ceux qui lui fournissaient le plus d'argent. Personne n'était pourvu d'un gouvernement qu'il ne l'eût chèrement acheté, à l'exception des vice-rois du Mexique et du Pérou, toujours choisis parmi les grands d'Espagne, qui emportaient ces hauts emplois par la faveur. Ces deux gouvernements supérieurs et tous ceux des ports de mer étaient confiés à des hommes que la métropole envoyait en Amérique. Quant à ceux de l'intérieur du pays, les vice-rois les vendaient au plus haut enchérisseur [3]. Les présidents de Panama, de Saint-Domingue, de Guatimala, qui avaient la

1. Labbat, t. V, p. 219-221.
2. *Noticias secretas*, p. 202.
3. Voyez la seconde partie du rapport du comte de Rébenac.

même autorité que les gouverneurs, achetaient comme eux leurs emplois [1].

Il y avait dans chaque port de mer trois juges royaux ou corrégidors. Ces magistrats joignaient à leurs attributions judiciaires la haute inspection sur les finances. Ils étaient chargés particulièrement d'empêcher la fraude; mais, comme ils achetaient également leurs emplois, ils s'entendaient avec les gouverneurs pour faire plus promptement leurs affaires [2].

Tous ces employés ne restaient en fonctions que cinq années [3]. Ce temps leur suffisait pour amasser de grandes richesses qu'ils emportaient en Europe. Pendant leur séjour en Amérique, la plupart achetaient et revendaient pour leur propre compte les articles prohibés. Il y avait, sous le règne de Charles II, un gouverneur qui entendait admirablement son métier. Il s'appelait Pimiento. L'Électeur de Bavière, sous le commandement duquel il avait servi, s'était entremis auprès du roi pour lui faire obtenir un de ces postes lucratifs; et il lui avait conseillé d'amasser promptement quatre

1. Voyez la seconde partie du rapport du comte de Rébenac.
2. *Ibid.*
3. Les vice-rois seuls étaient nommés pour sept ans.

à cinq cent mille écus et de se hâter de revenir en Europe. Pour ne pas manquer au premier point, Pimiento garda pour lui seul le monopole de la contrebande, et feignant pour la loi un respect profond et sincère, il ne laissa participer personne à ses bénéfices illicites. Pour ne pas manquer au second point, il écrivit à Madrid par le vaisseau qui l'avait conduit à Carthagène, pour demander son congé, sachant bien qu'avant de recevoir la réponse il aurait assez de temps pour faire fortune. Le congé se fit attendre en effet si longtemps que Pimiento mourut avant d'être en état d'en profiter, laissant à ses héritiers près de cinq millions d'écus [1].

Le plus souvent les gouverneurs possédaient, au moment de leur retraite, de deux à quatre cent mille écus. Les vice-rois rapportaient jusqu'à deux millions qu'ils devaient également à la contrebande [2]. Un vice-roi, plus intègre en apparence que les autres, feignit un jour une indignation vertueuse, en apprenant que des objets de contrebande étaient introduits dans un petit port dont le gouverneur fournissait aux étrangers des guides pour les aider à faire leur

1. Labbat, t. V, p. 225-226.

2. *Noticias secretas*, p. 205. Cf. la seconde partie du rapport du comte de Rébenac.

négoce avec une entière sécurité. Il envoya sur-le-champ un homme de confiance pour faire une enquête et poursuivre juridiquement tous ceux qui avaient trempé dans le délit. Le député du vice-roi fit entendre tout d'abord de terribles menaces, mais bientôt il se laissa fléchir et reçut pour prix de son silence le tiers de la somme que le gouverneur avait gagnée. Un second envoyé ne se montra pas plus sévère que le premier. Lorsque le gouverneur eut été suffisamment pressuré, on vint apprendre au vice-roi qu'un navire chargé d'étoffes arrivant de la Chine était attendu dans le même port. Cette fois il envoya des commissaires qui confisquèrent le bâtiment et arrêtèrent le gouverneur et ceux qui passaient pour ses complices. Leur procès fut instruit avec éclat : tous avaient prévariqué dans l'exercice de leurs fonctions; il était facile de les en convaincre, et cependant ils furent acquittés à l'audience de Lima [1].

L'acquisition de la Martinique, de la Guadeloupe et de la partie occidentale de Saint-Domingue par la France, au commencement du règne de Louis XIV [2]; les établissements fondés par les Hollandais à Saint-

1. *Noticias secretas*, p. 206.
2. Les îles de la Martinique et de la Guadeloupe avaient appartenu à

Eustache et dans l'île de Curaçao, située dans le golfe du Mexique [1]; l'occupation de l'île de Saint-Thomas par les Danois; celle de la Barbade, de Saint-Christophe, d'Antigoa, et, avant tout, la conquête de la Jamaïque par les Anglais, donnèrent un nouvel essor au commerce de contrebande [2]. Des *balandres* légères allaient débiter les marchandises prohibées à la vue des vaisseaux espagnols qui stationnaient sur les côtes, mais qui ne pouvaient les poursuivre au milieu des sables du rivage. Si les Espagnols armaient d'autres *balandres* pour les lancer à la poursuite de celles des Hollandais ou des Anglais, alors la flottille ennemie, chargée de protéger ce commerce, détachait quelques chaloupes qui leur donnaient la chasse et les forçaient de se retirer dans le port le plus voisin [3]. Un grand nombre d'armateurs du Havre et de Saint-Malo prenaient part à ces expéditions aventureuses, et s'enrichissaient par le trafic de contrebande qu'ils

l'Espagne sous le règne de Philippe II. Au XVIIe siècle, elles furent occupées par des colons français et rachetées ensuite par Colbert pour le compte du gouvernement.

1. Les Hollandais occupèrent Saint-Eustache en 1632 et l'île de Curaçao en 1634.

2. Ulloa, 2e part., p. 31.

3. *Ibid.*, 2e part., p. 142.

faisaient *à la longueur de la pique* [1]. Il était difficile d'empêcher cet abus, à cause de l'immense étendue des côtes du Mexique et du Pérou. D'ailleurs le gouvernement espagnol n'avait pas assez de vaisseaux pour exercer une surveillance active sur les côtes de la Péninsule. Comment aurait-il entretenu des forces suffisantes dans ces parages lointains? Sous le règne de Charles II, l'Espagne ne possédait dans l'Océan Pacifique que trois vaisseaux de guerre, construits en 1690 par ordre du vice-roi du Pérou [2]. Encore n'y en avait-il que deux qui fussent en état de tenir la mer, et pendant l'hiver ils étaient tous à l'ancre dans le port de Callao [3]. Aussi la contrebande prenait-elle chaque année plus d'extension. Les *retours* de la Jamaïque en Angleterre finirent par s'élever tous les ans à la somme de six millions de piastres [4]. Le traité qui autorisa les Hollandais à transporter les nègres de la Guinée dans les colonies espagnoles facilita encore ce commerce

1. Dépêche du marquis de Feuquières, du 7 novembre 1686. Archives du Ministère des affaires étrangères. Cf. un mémoire adressé à Mazarin, le 22 mai 1648, avec ce titre : *Advis pour le commerce d'oultre mer*.

2. *Noticias secretas*, p. 69.

3. *Ibid.*

4. 31,200,000 francs. Voyez Ulloa, 2e part., p. 33.

illicite [1]. En vertu de ce privilége, la Hollande établit des commissionnaires à Carthagène, à Porto-Bello, à Panama et à Véra-Cruz. Dès lors les négociants d'Amsterdam et de Curaçao reçurent, tous les ans, des renseignements détaillés sur la nature et sur la quantité des marchandises qui pouvaient être importées avec le plus d'avantage, et ils organisèrent la contrebande avec plus d'assurance et d'étendue que jamais [2]. Faut-il s'étonner si les marchés réguliers de Porto-Bello et de Véra-Cruz restaient déserts ? A la fin du règne de Philippe IV, les galions attendaient quelquefois trois ans l'arrivée des marchands américains. Pendant ce temps les vaisseaux pourrissaient dans les ports, les marchandises s'avariaient et les négociants de Cadix et de Séville dépensaient d'avance leurs profits. On fut

1. On donnait à ces priviléges de traite le nom d'*assientos*. A l'origine la cour de Madrid les concédait à des favoris qui se les disputaient pour les revendre à d'impitoyables spéculateurs.

2. Voyez la dépêche du marquis de Feuquières, du 26 septembre 1686; celle du même, du 7 novembre 1686; celle du comte de Rébenac, du 10 mars 1689. Archives du Ministère des affaires étrangères. — Au XVIIIe siècle l'Angleterre rechercha le monopole du transport des noirs, dans l'intérêt de sa marine et de son commerce. Aux négociations d'Utrecht elle réclama impérieusement et obtint les *assientos*, c'est-à-dire le privilége du trafic des nègres dans les colonies espagnoles, clause perfide qui donna lieu à de continuelles contestations et même à des guerres maritimes.

obligé de laisser s'écouler quatre, cinq et jusqu'à six ans entre une expédition de galions et la suivante, afin d'éviter une attente si longue et si ruineuse. Ces retards accoutumèrent les Américains à s'adresser de préférence aux étrangers, et laissèrent le temps aux interlopes anglais, français et hollandais de remplir les marchés de leurs denrées avant l'arrivée des navires espagnols [1].

Pendant les guerres maritimes, les vice-rois du Mexique et du Pérou ne prenaient conseil que de l'intérêt public, et permettaient le commerce avec les neutres aussi longtemps que les communications restaient interrompues avec la métropole. C'est ce qui arriva sous le règne de Philippe IV, lorsque les Anglais se furent emparés de la Jamaïque. Établis dans ce poste avantageux d'où ils dominaient tout le golfe du Mexique et en vue duquel passaient tous les navires venant de terre-ferme, ils épièrent tous les ans le retour des galions pour les capturer ou pour les détruire. Tant que dura le protectorat de Cromwell, ils conservèrent la prépondérance qu'ils avaient acquise sur mer et ils en firent usage pour ruiner la marine marchande de l'Espagne et

1. Ulloa, 2e part., p. 113.

pour rompre toute communication régulière entre ce pays et ses colonies.

« Dans cette guerre toute maritime, dit M. Villemain, les richesses mêmes des Espagnols leur tournaient à désavantage. Ils avaient de trop grandes pertes à faire; et les galions, chargés d'or, que leur envoyait le Mexique, à travers cette vaste étendue de mers, allaient rencontrer les escadres anglaises, animées par une proie si riche. Le premier ordre que donna Cromwell à Blake et à Montague, fut d'épier le retour annuel de ces trésors. Les deux amiraux, à la tête d'une flotte nombreuse, vinrent croiser devant Cadix; et de la hauteur des côtes d'Espagne, ils fermaient la route d'Amérique. En même temps, par l'ordre du Protecteur, ils envoyèrent quelques vaisseaux pour bloquer Dunkerque, sans qu'aucune flotte espagnole sortît pour les combattre. Vers le milieu de l'automne, les deux amiraux furent obligés de se rapprocher du Portugal, pour renouveler les provisions de leur flotte, qui tenait la mer depuis plusieurs mois : ils laissèrent devant Cadix le capitaine Stayner, avec sept frégates. Ce fut lui qui reçut cette grande occasion, attendue si longtemps. Une première flotte espagnole, partie du port de Lima, avait heureusement tra-

versé les périls d'une course si longue et d'une saison avancée; elle était composée de quatre galions chargés d'or, de trois vaisseaux de guerre, et traînait à sa suite une prise portugaise. Le vice-roi de Lima revenait sur un des vaisseaux, avec ses trésors et sa nombreuse famille. Arrivée près de Saint-Lucar, toute cette flotte salua, d'une décharge d'artillerie, les côtes prochaines de l'Espagne. Alors parut l'escadre anglaise.... Stayner n'attaqua d'abord qu'avec trois frégates, et s'attachant au vaisseau vice-amiral, il le réduisit, après un combat de six heures; vainqueur, il put à peine arracher quelques richesses du milieu des flammes du navire, embrasé par la main des Espagnols. Le vice-roi de Lima expira dans les flammes avec son épouse; il s'était efforcé d'éloigner ses enfants de l'incendie, qu'il avait lui-même ordonné; malgré les soins de ce malheureux père, un de ses fils et sa fille, promise au jeune duc de Médina-Cœli, périrent dans l'affreux désordre du combat. Les cinq autres enfants, sauvés par une chaloupe, furent recueillis par la pitié des vainqueurs.

« Le vaisseau amiral, qui portait de grandes richesses, fit naufrage en fuyant; deux autres furent pris par les Anglais, et le reste s'échappa vers Gi-

braltar. Malgré tout ce que l'incendie avait enlevé aux vainqueurs, plus de deux millions en lingots furent portés à Londres, comme un monument de triomphe [1]. »

En 1657, « Blake, après avoir passé l'hiver entre Cadix et les côtes de Portugal, avait appris, au renouvellement de la saison, qu'une flotte espagnole, plus riche encore que sa première proie, était à l'ancre dans la baie de Ténériffe. Le 13 avril il partit, et le 20 il toucha Ténériffe. L'amiral espagnol, qui n'était pas indigne de combattre ce redoutable assaillant, avait abrité ses petits navires sous les batteries des forts qui défendaient le rivage, et placé plus avant six grands vaisseaux à l'ancre. Blake résolut de brûler les galions s'il ne pouvait s'en emparer. Il partagea ses forces. Stayner pénétra dans la baie, et vint attaquer les navires sous le feu même des forteresses. L'amiral disposa près des forteresses quelques-uns de ses plus grands vaisseaux, dont l'artillerie força la garnison ennemie d'abandonner un poste si dangereux. Avec le reste de sa flotte il combattit pendant quatre heures les grands galions, qui furent incendiés, tandis que

1. *Histoire de Cromwell*, par M. Villemain, t. II, p. 135 sq. M. Villemain se propose de publier une nouvelle édition de cet ouvrage, com-

Staynerbrûlait ou coulait bas le reste du convoi. Cette flotte, ainsi renfermée dans la baie de Santa-Cruz, périt tout entière sans enrichir les vainqueurs[1]. »

A cette époque, l'Océan avait cessé d'être espagnol[2], et le pavillon rouge de l'Angleterre y flottait sans rival[3]. Ce n'étaient plus alors les négociants de Cadix et de Séville, mais ceux de Londres, d'Amsterdam et du Havre qui approvisionnaient les marchés du Mexique et du Pérou, et qui, faute de concurrence, réalisaient d'immenses bénéfices. Il en fut de même pendant la longue guerre de succession. Des vaisseaux marchands de Saint-Malo passèrent en 1702 le détroit de Magellan pour arriver à Lima, et comme le pays était entièrement dépourvu de marchandises, ils gagnèrent huit cents pour cent sur les articles qu'ils vendirent aux habitants[4]. Les Anglais, opposés à Philippe V, assiégeaient les côtes de l'Espagne ; aussi les galions ne se hasardaient-ils pas volontiers à faire le voyage de l'Amérique. Ils furent atteints et brûlés au mo-

plété à l'aide des documents que M. Guizot lui a fournis pendant son ambassade à Londres.

1. *Histoire de Cromwell*, par M. Villemain, t. II, p. 205.

2. Expression de Caldéron.

3. Voyez le chant patriotique du poëte anglais Waller, traduit par M. Villemain. *Ibid.*

4. Ulloa, 2e part., p. 105.

ment où ils jetaient l'ancre dans le port de Vigo, et l'on vit alors un exemple remarquable de cette probité et de cette bonne foi qui caractérisaient les marchands espagnols : ils aimèrent mieux supporter la perte tout entière que de trahir la confiance publique, en révélant les noms des commerçants étrangers dont ils avaient transporté les marchandises sous leur nom [1].

Il serait difficile de donner des renseignements détaillés sur la nature et sur la quantité des marchandises que les étrangers importaient directement en Amérique. Le tableau suivant des importations effectuées par l'intermédiaire de la flotte et des galions pourra du moins offrir une idée de l'immense extension que le commerce de contrebande avait prise sous le règne de Charles II [2].

La France expédiait tous les ans en Espagne et en Amérique des toiles de Rouen de quatre sortes. Les plus fines, qui venaient de Louviers, étaient les moins recherchées dans ces deux pays. Toutefois les galions en prenaient pour environ 400,000 livres [3]. Mais celles qui étaient connues sous le nom

1. *Ulloa*, 2e part., p. 150.

2. La plupart des détails qui suivent sont empruntés au rapport encore manuscrit du comte de Rébenac.

3. On taillait alors dans le marc d'argent 32 livres 2 sols (année

de *fleurètes* et de *blanquardes* étaient achetées avec empressement aux foires de Porto-Bello, de Carthagène et de Véra-Cruz. Les galions en apportaient pour environ 2,400,000 livres, et la flotte pour 1,800,000. On en consommait en Espagne pour 150,000 livres. Les toiles ordinaires de Saint-Quentin et de Pontivy étaient fort estimées des Espagnols. Les galions en exportaient environ quatre cent mille pièces de cinq aunes chacune, du prix de 16 à 25 sous l'aune; et la flotte, jusqu'à deux cent mille pièces. On en consommait cinquante à soixante mille en Espagne. Le débit de cet article s'élevait à trois millions de livres. Les galions et la flotte n'emportaient pas beaucoup de toiles de Laval, dites *basse lice*, mais on en consommait environ huit cents ballots en Espagne. Le ballotin contenait six à huit cents vares du prix de 12 à 14 livres. Dans beaucoup de villes, et surtout à Cadix, à Séville et à Madrid, les pauvres se servaient de ces toiles pour en faire des chemises. On en débitait pour environ 400,000 livres. Mais les toiles de Laval, dites *haute lice*, étaient recherchées dans le Mexique et dans le Pérou. Les galions et la flotte en prenaient tous les ans pour environ 750,000 livres. On ven-

moyenne). Ainsi la livre tournois de cette époque vaut 1 franc 71 cent. Valeur relative : 3 francs 41 centimes.

dait en Espagne des toiles de Morlaix appelées *crées communes*, pour plus d'un million de livres. Les galions emballaient environ cent cinquante mille aunes de toiles de Coutances, la flotte en prenait autant, et l'on en consommait en Espagne de quarante à cinquante mille. D'immenses quantités de toiles étaient expédiées de Dinans, de Vitré, de Fougères, de Rennes, pour les mêmes destinations. Celles de Cambrai, connues sous le nom de *batistes*, étaient renommées pour leur finesse, et elles trouvaient un débit assuré en Espagne et dans les Indes. On en vendait pour environ 475,000 livres. Les négociants de Marseille et de Lyon achetaient des toiles de Saint-Gall pour les revendre aux Espagnols. Les galions en prenaient de sept à huit mille pièces, la flotte de deux à trois mille, et l'on en consommait environ mille dans le pays. Le débit de cet article pouvait monter à 120,000 livres. Les Espagnols emportaient en Amérique des chaussettes de Vitré, des bas de Châlons, des serges d'Amiens, et surtout des chapeaux de fabrique française dont la consommation s'élevait dans le Pérou à 4 ou 500,000 livres. Les galions prenaient des dentelles d'or et d'argent fin pour environ 495,000 livres, et la flotte pour 132,000. On vendait à la Nouvelle Espagne et au Pérou des den-

telles d'or et d'argent faux pour 48,000 livres; des boutons d'or et d'argent fin pour 70,000. Les galions prenaient des dentelles noires de Paris pour 70,000 livres, et la flotte pour 30 ou 40,000. On vendait en Amérique des gros-de-Naples fabriqués à Tours et à Lyon, des brocards d'or et d'argent fabriqués dans les mêmes villes. Le débit de ce dernier article s'élevait, sous le règne de Philippe IV, à 500,000 livres. Les galions prenaient des moires d'or et d'argent pour 300,000 livres, et la flotte pour 80,000. Les deux escadres apportaient des taffetas imprimés à Avignon et à Castres pour 100,000 livres, des merceries et des quincailleries pour la même somme. Les galions prenaient des picottes de laine fabriquées à Lille pour environ 900,000 livres, et la flotte pour environ 1,200,000. On s'en servait dans les colonies pour faire des habits. Les deux escadres apportaient des draps du Languedoc dont on faisait également des habits pour les pauvres. Cet article montait à 75,000 livres [1].

Il est à remarquer qu'en réalité les Français ne fai-

1. Dans le rapport du comte de Rébenac tous ces chiffres sont donnés conformément au prix des marchandises en France, et non point sur le pied de la vente qui s'en faisait à Cadix et dans les Indes.

saient pas plus des deux tiers de ce commerce pour leur propre compte. Les étrangers s'associaient avec nos négociants au moins pour l'autre tiers, dont les *retours* passaient en Angleterre, en Hollande et dans les villes de Gênes et de Hambourg, où l'argent était à plus haut prix qu'en France, et dont les capitalistes les plus riches entretenaient des agents dans nos ports pour obtenir des commandes lucratives. Aussi le commerce français diminuait-il d'année en année au profit de celui des étrangers. Il déclina surtout après la conquête de la Jamaïque par les Anglais et l'établissement des Hollandais dans l'île de Curaçao. Assurés d'une protection plus efficace, les négociants de ces deux nations ne songèrent plus qu'à débiter directement leurs marchandises en Amérique, et cette nouvelle contrebande ne porta pas moins de préjudice à la France qu'à l'Espagne elle-même[1]. Les Français les imitèrent, il est vrai, mais ils trouvèrent eux-mêmes le secret de nuire à leur commerce, en important ces mêmes marchandises en trop grande quantité, et en les donnant à bas prix à l'envi les uns des autres. Les Anglais et les Hollandais se montrèrent mieux avisés : ils surent

1. Voyez la dépêche de l'archevêque d'Embrun, du 5 mai 1667. Archives du Ministère des affaires étrangères.

se contenir, ne point se faire concurrence les uns aux autres et entretenir toujours le commerce sur le même pied[1]. Ils furent surtout assez habiles pour savoir perdre sur des articles de première nécessité, et gagner d'autant plus sur des objets de luxe que les Américains achetaient par ostentation[2]. Peu à peu ils parvinrent à dominer sur les marchés de Carthagène et de Porto-Bello, et à en exclure la plupart des articles manufacturés en France. Sous le règne de Charles II, les *étamines* d'Angleterre remplacèrent les serges d'Amiens ; les Hollandais substituèrent leurs brocards de soie, d'or et d'argent à ceux qu'on fabriquait à Tours et à Lyon et qui rapportaient autrefois à nos négociants plus de 500,000 livres. Les toiles du Brabant l'emportèrent sur celles de Rouen, celles de Hollande sur celles de Coutances, celles de Hambourg et d'Allemagne sur celles de Morlaix, de Laval et de Saint-Quentin[3].

Le comte de Rébenac signala le danger à Louis XIV :

« Quoique les négociants de Saint-Malo m'aient dit qu'ils n'estimaient pas que ces sortes de toiles que les Hollandais, les Flamands, les Hambourgeois

1. Labbat, t. V, p. 216.
2. *Ibid.*
3. Voyez la seconde partie du rapport du comte de Rébenac.

et les Allemands fabriquent avec toute sorte d'attention pour contrefaire les nôtres, pussent leur apporter beaucoup de préjudice, ces toiles n'ayant ni la beauté ni les bonnes qualités qui font rechercher les françaises, cependant il est certain que la grande consommation qui s'en fait dans les Indes et dans le pays en retranche d'autant le débit qui s'en ferait des nôtres, ce que j'estime très considérable, et très préjudiciable au bien de notre commerce, mais je ne sais quel remède on y peut apporter [1]. »

Les Hollandais expédiaient par l'intermédiaire des négociants de Cadix et de Séville des toiles du Brabant qui servaient à l'habillement des pauvres. Les galions en prenaient pour environ 300,000 livres. Les Hollandais expédiaient encore des toiles de coton des Indes, qui avaient été teintes dans leur pays et dont on se servait pour doubler les justaucorps. On en chargeait sur les galions pour 200,000 livres, sur la flotte pour 120,000, et l'on en consommait pour environ 60,000 dans le pays. Les étoffes de Leyde dont les Espagnols faisaient des mantes trouvaient partout un débit assuré. Il en passait aux Indes pour 100,000 livres par les ga-

1. Extrait de la seconde partie du rapport du comte de Rébenac.

lions, pour 90,000 par la flotte, et l'on en consommait en Espagne pour une somme à peu près égale. Les draps de Hollande n'étaient pas moins recherchés. Les galions en prenaient pour plus de 450,000 livres, et la flotte pour 300,000. Les Hollandais approvisionnaient les colonies espagnoles de serges et de chapeaux de Bréda. Ils vendaient des camelots de toutes sortes pour plus de 900,000 livres; du fil blanc pour 200,000; des ustensiles de cuivre pour environ 300,000; des épiceries et surtout de la canelle et des clous de girofle pour 750,000 livres par les galions, et pour 200,000 par la flotte; des brocards d'or et d'argent pour plus d'un million. Ils fournissaient le Mexique et le Pérou de planches, de mâtures et de toutes sortes de bois de construction qu'ils tiraient de la Norwège et du Canada; de cordages, de goudron, et même de certaines provisions de bouche telles que le beurre et le fromage.

Les Anglais expédiaient principalement des étoffes connues sous le nom de *bayettes*. Ils en vendaient une quantité prodigieuse, parce que les Espagnols en faisaient des vêtements pendant l'été et qu'ils en confectionnaient presque toujours leurs manteaux. Il en passait en Amérique pour environ 1,400,000 livres par les galions, pour 340,000 par la flotte, et l'on en

consommait dans le pays pour 280,000. Leurs étamines, qu'ils étaient parvenus à substituer aux serges d'Amiens et aux étoffes de Montauban, servaient à faire des habillements pour les classes moyennes. Les galions en prenaient pour 420,000, la flotte pour 350,000, et l'on en consommait en Espagne pour environ 100,000. Ils vendaient des bas de soie pour plus de 110,000. Les galions prenaient pour 240,000 livres de bas de laine, la flotte pour 180,000, et les Anglais en débitaient en Espagne pour 40,000. Ils vendaient de grandes quantités d'étoffes de laine connues sous le nom de *sempiternes*. Les galions en expédiaient pour 200,000 livres, la flotte pour 150,000, et il s'en débitait dans le pays pour 80,000. Leurs étoffes de laine moins fines que l'on appelait *sempiternilles* étaient également recherchées. Les galions en prenaient pour 150,000 livres, la flotte pour 75,000, et les Espagnols en consommaient pour 80,000. Les négociants anglais réalisaient de grands bénéfices sur les draps fabriqués dans leur pays. Les galions en expédiaient en Amérique pour 200,000 livres, la flotte pour 130,000. Ils débitaient une quantité considérable de toiles de coton des Indes, qui avaient été teintes en Angleterre. Les galions en prenaient pour 150,000 livres,

la flotte pour 100,000, et il s'en consommait en Espagne pour 50,000. Ils expédiaient enfin de la cire blanche pour plus de deux millions de livres. Les Espagnols en faisaient une immense consommation pour illuminer leurs églises pendant les nombreux jours de fête qu'ils célébraient tous les ans. Aussi les Français et les Hollandais leur vendaient-ils une quantité de cire au moins égale à celle qu'ils achetaient des Anglais.

Le commerce des Hambourgeois consistait principalement en toiles connues sous le nom de *platilles*. Elles étaient confectionnées à Hambourg et ressemblaient à celles de Saint-Quentin, mais elles étaient inférieures en qualité. Les galions en prenaient ordinairement pour 900,000 livres, la flotte pour 600,000, et l'on en consommait pour 300,000 en Espagne. Les Hambourgeois expédiaient encore des toiles dites *bocadilles* pour 300,000 livres, de grosses toiles de Westphalie et de Silésie, des *crées* d'Allemagne qui avaient la même *lice* que celles de Bretagne, mais qui étaient moins belles et d'une qualité inférieure, des toiles blanches et bleues que l'on appelait *listars* et dont on faisait des matelas et des habillements pour les pauvres, des nappes et des serviettes ouvrées, des ustensiles de cuivre et une

foule d'autres articles qui faisaient concurrence à ceux de Hollande, de France et d'Angleterre.

Le commerce des Génois consistait surtout en étoffes d'or, d'argent et de soie, dont la consommation s'élevait à quatre millions de livres par an. Ils expédiaient en outre des étoffes de velours pour 300,000 livres; des dentelles d'or et d'argent pour la même somme; du fil d'or et d'argent pour 100,000 livres; des soies torses de Gênes, de Naples et de Calabre pour 800,000; des rubans de toutes couleurs pour 1,500,000; des bas de soie fabriqués à Gênes, à Milan, à Messine, à Naples, pour 900,000; du papier fabriqué à Gênes, pour 500,000; des taffetas de Pise pour 200,000.

Outre ce commerce, les Génois en pratiquaient un autre qui leur donnait également de grands bénéfices. Ils prêtaient à usure aux officiers généraux et aux capitaines des galions, et même aux négociants de Cadix qui approvisionnaient les colonies. A chaque départ de la flotte et des galions, ils fournissaient jusqu'à trois et quatre millions de livres, qui leur rapportaient de trente à cinquante pour cent d'intérêt.

Le commerce des Flamands soumis à la domination du roi d'Espagne consistait principalement

en dentelles de fil blanc. Les galions en prenaient tous les ans pour 1,200,000 livres, la flotte pour 600,000, et il s'en consommait pour 250,000 en Espagne. Les Flamands expédiaient encore des camelots de Bruges et de Bruxelles pour 450,000 livres; des bas de laine de Tournay; des toiles du Brabant aussi fines et aussi belles que celles de Rouen, et surtout des *hollans* ou *batistes* supérieurs à ceux de Cambray, et dont ils vendaient tous les ans pour 400,000 livres tant en Espagne que dans les colonies.

Il n'y avait pas jusqu'à la Chine qui ne fournît son contingent à l'approvisionnement de l'Amérique. Le port d'Acapulco, dans le Mexique, servait de débouché à ses marchandises. Les Espagnols établis aux îles Philippines avaient construit deux vaisseaux, qui venaient presque tous les ans débarquer dans ce port une grande quantité de toiles de coton et d'étoffes de soie, fabriquées en Chine, des porcelaines chinoises, de la cire et des épiceries. La ville de Guayaquil, située dans la Nouvelle Espagne, servait également d'entrepôt au commerce de contrebande avec la Chine. Pour mieux dissimuler la fraude, on débarquait les marchandises prohibées dans les petits ports de Manta, d'Atacames et de Puerto-

Viejo, et on les transportait de là sur des bateaux, à Guayaquil. Les négociants américains qui achetaient de première main ces articles de contrebande, faisaient jusqu'à deux cents pour cent de bénéfice [1]. Ce commerce s'élevait à plus de deux millions d'écus.

Plaçons en regard de ce tableau celui des articles manufacturés en Espagne, que les négociants de Cadix envoyaient dans les colonies.

Sous le règne de Charles II, l'Espagne avait encore quelques manufactures de soieries et de lainage. On fabriquait à Séville, à Grenade, à Tolède et à Cordoue des velours, des taffetas doubles et quelques étoffes de soie. Le débit de ces articles s'élevait à onze ou douze cent mille livres. On fabriquait encore à Ségovie quelques draps d'une qualité supérieure, mais on n'en consommait en Espagne et dans les Indes que pour quarante à cinquante mille. Les Espagnols chargeaient principalement sur les galions et sur les flottes des vins, de l'eau-de-vie, des raisins secs et de l'huile qu'ils tiraient de leur pays. Ils envoyaient aussi en Amérique des fers de Biscaye. Le commerce de ces deux derniers articles s'élevait à environ 1,200,000 livres.

1. *Noticias secretas*, p. 202-222.

Ainsi, même en ne tenant aucun compte de la contrebande directe et en se bornant à l'examen des marchandises qui étaient exportées sur la flotte et sur les galions, on s'aperçoit qu'à la fin du XVIIe siècle le commerce des Indes n'était plus entre les mains des nationaux. Il y avait environ cent-soixante mille étrangers établis en Espagne, qui exerçaient presque exclusivement le monopole du trafic avec les colonies. Sur 54 millions de denrées et de marchandises de toute espèce que l'on vendait dans le Mexique et dans le Pérou, ils en fournissaient 50; et, en retour, ils recevaient 77 millions de livres des 85 millions qui sortaient tous les ans du Nouveau Monde[1].

II. — LE PRÉJUGÉ CONTRE LES MARCHANDS.

Parmi les causes secondaires de la ruine du commerce, on doit citer en première ligne le préjugé des nobles contre les marchands. L'honneur d'un commerçant, disait un adage espagnol, est plus fragile que celui d'une vierge, *el honor de un comerciante es mas delicado que no el de una doncella*. L'opinion publique était, on le voit, peu favorable au

1. Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*. Introduction, p. XXX.

commerce. Les moyens que mettait en usage l'habileté commerciale répugnaient au point d'honneur castillan, comme ils répugnaient autrefois à la fierté romaine. Le gentilhomme qui trafiquait encourait la déchéance. Un grand d'Espagne qui avait vendu les laines de ses troupeaux fut méprisé par ses égaux et flétri du surnom de *mercador*[1]. Aussi les gentilshommes ruinés aimaient-ils mieux entrer en service comme domestiques, car ils pensaient que, *dans la domesticité la noblesse sommeille, mais que dans le commerce elle périt.* « En Espagne, dit Lope de Vega, tout le monde est si bien né que la nécessité de servir distingue seule le pauvre du riche[2]. »

Le préjugé contre le commerce avait la même origine que le préjugé contre l'industrie. Les descendants des vieux chrétiens des montagnes dédai-

1. *Dell' Honore stranaturato di Spagna, et della lega disciolta de gli Olandesi Discorsi l'anno* 1683. Manuscrits français de la Bibliothèque du roi, supplément français, n° 63, fol. 58, verso.

2. On lit dans l'*Itinéraire descriptif de l'Espagne*, par M. Delaborde : « Le comte de Froberg, avec lequel j'ai voyagé en Espagne, ayant eu besoin d'un domestique, il se présenta pour entrer chez lui un homme des montagnes de Santander, auquel il dit d'aller chercher ses certificats, et qu'il se décidérait s'ils étaient en règle. Cet homme ne comprenant pas ce qu'on lui demandait, rapporta les titres les plus authentiques de noblesse depuis le roi Ordogno II. » Introduction, p. 154. Un cuisinier, menacé par son maître, lui dit : « No puedo padecer la riña, siendo christiano viejo, hidalgo como el rey y poco mas. » *Relation du voyage d'Espagne fait en* 1679, t. II, p. 63.

gnèrent les usages des Juifs et des Maures. C'est ainsi que pendant longtemps ils ne souffrirent pas de bains à Madrid, par aversion pour les ablutions ordonnées par la religion de Mahomet. Ils avaient surtout en horreur leurs occupations mercantiles, et comme les pecheros suivirent l'exemple des hidalgos, le commerce fut bientôt frappé d'une réprobation générale. Au XVIe et au XVIIe siècles, nous voyons à Madrid les marchands étrangers habiter dans les quartiers de leurs ambassadeurs, « ce qui, écrivait le maréchal de Villars, les garantit de mille insultes en leurs personnes et en leurs biens, même en temps de paix[1]. »

Le gouvernement aurait dû s'efforcer d'inspirer à la nation des idées plus saines, mais il faillit à sa mission. Tandis que Louis XIV anoblissait les principaux commerçants de son royaume et rendait cette ordonnance célèbre par laquelle il déclare que *le commerce maritime ne déroge pas à la noblesse,* essayant ainsi de détruire le préjugé féodal qui faisait regarder le négoce et les spéculations commerciales comme l'apanage des *gens de petit état*[2], le roi d'Espagne,

1. Dépêche du maréchal de Villars, du 10 février 1680. Archives du Ministère des affaires étrangères.

2. Voyez son édit de 1669.

Charles II, signifiait aux marchands français, génois, vénitiens, hollandais, flamands et portugais, qui résidaient dans la capitale, de changer de demeure et d'aller loger à l'avenir dans la grande rue d'Atocha. L'ordonnance infligeait à tous ceux qui n'obéiraient pas dans le délai d'un mois la confiscation de leurs biens. Cette mesure était une insulte adressée à toutes les nations de l'Europe. L'ambassadeur de Venise réclama sans pouvoir obtenir satisfaction. Celui de Hollande ferma les yeux sur cette injure. Le comte de La Vauguyon protesta vainement au nom de la France. Il eut de la peine à obtenir pour ses nationaux une prolongation de deux mois au-delà du terme fixé [1]. Ainsi, le gouvernement de Charles II reléguait les marchands dans un quartier à part, comme si leur contact eût eu quelque chose d'impur. Dès lors ils furent plus méprisés que jamais. Le peuple les traita comme il avait traité les Juifs au moyen âge. Sous le plus léger prétexte ils étaient expulsés, rançonnés ou mis à mort. Quelquefois il suffisait d'une calomnie pour les perdre. En 1685, des malveillants répandirent le bruit que le roi venait d'être empoisonné par

1. Voyez le Mémoire de M. le comte de La Vauguyon, sur ce qui s'est passé pendant son ambassade en Espagne, en 1682 et 1683. Manuscrits français de la Bibliothèque du roi, supplément français, n° 137.

la reine, à l'instigation de l'ambassadeur de Louis XIV. Aussitôt la populace se porta dans la rue d'Atocha pour massacrer les marchands français. Tous ceux qui étaient habillés à la française, tous ceux dont l'accent trahissait l'origine furent égorgés sans pitié [1].

En présence de tels faits, faut-il s'étonner s'il n'y avait à Madrid que trois ou quatre banquiers espagnols [2], et si presque tout le commerce était entre les mains des Génois et des Flamands?

III. — LE DÉFAUT DE COMMUNICATIONS.

Peut-être faut-il attribuer à ce même préjugé l'incurie du gouvernement pour construire de grandes routes, pour creuser des canaux et des ports et pour améliorer la navigation des fleuves.

« L'Espagne est une péninsule située à la limite occidentale de l'Europe. Le seul côté qui lui serve de communication avec le continent est lui-même barré par une vaste chaîne de montagnes qui n'a que deux ouvertures sur l'Europe. C'est par ces deux portes et par ses côtes que l'Espagne est en relation avec le reste du monde. Mais, outre la chaîne des

1. On leur faisait prononcer en bon castillan le mot *ajo* ou le mot *cebolla*. Voyez la dépêche du marquis de Feuquières, du 25 juillet 1685. Archives du Ministère des affaires étrangères.

2. *Dell' Hor ore stranaturato*, etc., fol. 58, verso.

Pyrénées qui la sépare du continent, elle est intérieurement coupée par d'autres chaînes, dirigées aussi de l'est à l'ouest, avec un peu plus d'inclinaison vers le sud, qui divisent ses diverses régions entre elles. Ces chaînes, d'où sortent des contreforts puissants et nombreux, qui courent dans un sens opposé et qui ont reçu comme elles le nom de *sierra*, forment des bassins sinueux où s'encaissent les eaux du pays. Elles dessinent le cours de l'Èbre, du Douro, du Tage, de la Guadiana, du Guadalquivir, qui coulent tous dans la même direction transversale et se rendent dans l'Océan, à l'exception du premier qui se jette dans la Méditerranée... Une position continentale si isolée, une forme si montagneuse, ne sont pas les plus favorables aux communications ni au mouvement. On pénètre difficilement d'Europe en Espagne : la grande muraille des Pyrénées en ferme l'accès. On ne passe point aisément d'une partie de l'Espagne dans l'autre; les chaînes intérieures s'y opposent. Le pays a, d'ailleurs, trop de montagnes pour ce qu'il a de plaines, et trop peu d'eaux pour ce qu'il a d'étendue [1]. »

La nécessité d'établir des communications faciles entre les différentes provinces était d'autant plus

1. Mignet, Introduction, p. IV et V.

pressante, que presque toutes les grandes villes se trouvent éloignées du centre et situées aux extrémités du royaume. Pour aller de Madrid à Barcelonne, à Cadix, à Séville, à Grenade, à Valence, à Carthagène, il faut traverser la moitié de la Péninsule. Et cependant le gouvernement montra la plus coupable incurie pour relier entre elles la capitale de la Castille et les villes commerçantes de la Catalogne, de l'Andalousie et des royaumes de Grenade, de Murcie et de Valence. Les routes de l'Estramadure étaient si mauvaises que les voitures chargées de marchandises pour Badajoz n'arrivaient à leur destination qu'en faisant d'innombrables détours[1]. Encore aujourd'hui, le voyageur qui traverse cette province pour aller de Madrid à Lisbonne, est obligé de faire près de cent lieues à cheval. La Castille aurait pu trouver dans les Asturies un débouché pour ses blés et pour les vins des districts de Rueda, de Nava et de Seca. Les Asturies lui auraient fourni en échange des fruits, des poissons, des bestiaux et un grand nombre d'articles fabriqués. Mais les communications étaient si difficiles entre ces deux provinces que les marchands de Barcelonne et d'Alicante

1. Voyez l'article Estramadure dans le *Dictionnaire* de Miñano.

envoyaient leurs vins par mer dans les ports des Asturies et les y donnaient à meilleur marché que ne pouvaient le faire les Castillans [1]. La fanègue de blé ne coûtait que 6 réaux sur le marché de Palencia, mais les frais de transport à Santander s'élevaient à 16 réaux, quoique la distance fût à peine de quarante lieues [2]. Aussi les Asturiens faisaient-ils venir les blés de France, tandis que ceux de la Castille se vendaient à vil prix dans l'intérieur du royaume. Les négociants de Cadix et de Séville gagnaient cent pour cent sur les blés qu'ils achetaient dans la Beauce et dans l'Orléanais pour les revendre aux Asturiens, quoique ces deux provinces fussent situées à cent lieues de la mer [3]. Lorsque l'on transportait des marchandises de Madrid à Séville, à Cadix, à Barcelonne, on se gardait bien de prendre d'autres marchandises en échange. Pour éviter des frais de transport beaucoup trop considérables, les marchands ne voulaient recevoir que de l'argent comptant ou des lettres de change sur lesquelles ils perdaient deux pour cent [4].

1. *Informe de la sociedad economica de Madrid al Real y supremo Concejo de Castilla*, por don Gaspar Melchior de Jovellanos, p. 204. Madrid, 1820.

2. *Ibid.*, p. 212.

3. *Ibid.*

4. Ulloa, 2e part., p. 182.

Il n'en était pas de même dans les provinces du nord de la Péninsule. Les Navarrais, les Biscayens, les Alavais, les Guipuscoans avaient compris les immenses résultats que des voies de communication plus nombreuses et plus faciles pouvaient assurer à leur commerce. Les Alavais avaient construit à leurs frais de grandes routes qui conduisaient de Vittoria à Pampelune, de Bilbao à Logrono, et de Miranda, par le port d'Arlaban, jusqu'à la frontière du Guipuscoa. Mais la Castille et les provinces voisines restèrent presque entièrement privées de ces avantages, sous les règnes de Philippe II et de ses successeurs. Les Bourbons eux-mêmes, qui firent tant pour régénérer l'Espagne, ne montrèrent pas un grand empressement à doter ce royaume des voies de communication qui lui étaient si nécessaires. Charles III entreprit, en 1761, la construction simultanée de quatre grandes routes, qui devaient faciliter les relations commerciales entre la capitale du royaume et les provinces de Valence, de Catalogne, de Galice et d'Andalousie. A ces grandes routes devaient s'en rattacher d'autres qui auraient établi des communications entre ces quatre provinces et les Asturies, la Murcie et l'Estramadure. Or, qu'advint-il de ce magnifique projet? Les travaux furent commencés

sur-le-champ, mais on les continua avec tant de lenteur que vingt ans après il n'y eut pas une seule de ces routes dont la moitié seulement fût achevée [1].

On ne mit pas moins de négligence à creuser des canaux, à améliorer le lit des fleuves. L'Èbre, le Tage, le Douro, la Guadiana et le Guadalquivir ne devenaient navigables qu'à dix ou vingt lieues de leur embouchure. Le Guadalête, le Jarama, le Mançanarès, la Ségra, le Jucar, qui auraient pu relier entre eux ces grands fleuves, formaient des torrents en hiver et se desséchaient en été. Ce ne fut que vers la fin du XVIe siècle que Philippe II s'occupa des moyens de favoriser la navigation intérieure. Après la conquête du Portugal, un ingénieur italien, Antoneli, vint lui proposer de rendre navigables le Tage, l'Èbre, le Douro, la Guadiana et le Guadalquivir. L'Espagne était alors à l'apogée de sa puissance. Elle n'avait pas encore éprouvé les terribles revers qui signalèrent les dernières années du règne de Philippe II. Ce prince approuva le projet d'Antoneli et lui ordonna d'améliorer avant tout la navigation du Tage, qu'il considérait comme le fleuve le plus important de la Péninsule. Les travaux furent commencés en 1581.

1. Jovellanos, *Informe de la Sociedad economica*, p. 209.

Sept ans après, six grandes chaloupes, chargées de blé, purent descendre ce fleuve depuis Tolède jusqu'à Lisbonne, où elles arrivèrent quinze jours après leur départ. La Castille et l'Estramadure se trouvèrent ainsi rapprochées du Portugal. Si l'on avait joint le Tage au Douro par l'intermédiaire du Mançanarès et du Jarama, les provinces du centre auraient trouvé un débouché facile pour leurs blés et pour leurs vins. Malheureusement les travaux furent interrompus à la mort d'Antoneli. On les reprit quelque temps après, mais la guerre contre l'Angleterre et la France les fit suspendre de nouveau. Quelques années avant sa mort, Philippe II assembla les cortès et demanda aux députés de la Castille et de l'Estramadure les fonds nécessaires pour la reprise de ces travaux. Toutes les villes y consentirent, excepté Tolède, qui opposa une résistance inexplicable à l'exécution d'un projet si avantageux pour elle. Les travaux ne furent continués que sous les règnes de Philippe III et de Philippe IV.

Ces deux princes résolurent en outre de faciliter la navigation du Douro, de l'Èbre et du Guadalquivir. Autrefois l'Èbre avait été navigable jusqu'à la ville de Logrono, située à soixante-cinq lieues de la mer [1]. Au

1. Jovellanos, p. 214.

commencement du XVIIe siècle, il ne l'était plus que jusqu'à Tortose. En réparant les anciens ouvrages des Maures, et en creusant un canal depuis Tortose jusqu'à la petite ville de Deva, comme le conseillait l'ingénieur Pignatelli, on aurait uni la Méditerranée à l'océan cantabrique. Le Guadalquivir n'était plus navigable qu'entre Cadix et Séville. A dix lieues au-dessus, on pouvait le passer à gué [1]. Autrefois, les Maures l'avaient rendu navigable depuis Séville jusqu'à Cordoue, et il l'était encore au XIVe siècle, sous le règne de Pierre le Cruel. Mais après leur expulsion, on avait cessé d'entretenir les digues qu'ils avaient élevées, et le fleuve avait repris peu à peu son ancien cours. Philippe IV résolut de rétablir les ouvrages par lesquels ils étaient parvenus à resserrer le lit du Guadalquivir. Le 23 décembre 1626, il promulgua l'ordonnance suivante :

« Le roi, aux juges et conseil de la ville de Séville savoir faisons qu'estimant que la navigation des principales rivières de mon royaume est un des moyens les plus efficaces pour y rétablir le commerce et le repeupler, j'ai résolu de faire travailler à rendre le Guadalquivir navigable depuis Séville

1. *Journal d'un voyage en Espagne*, p. 276. Paris, 1669.

jusqu'à Cordoue. A cet effet, j'ai mandé des ingénieurs flamands pour examiner et aplanir les obstacles de cette navigation, et, pour le présent, j'ai donné à don Gaspard Boniface, mon corrégidor de Cordoue, la surintendance de cette entreprise, avec pouvoirs tels et dans telle étendue que je l'ai déclaré dans une autre cédule; et comme le bien public qui en résultera est notoire, et que Séville même s'en ressentira par l'extraction facile de ses denrées, et par le bon marché qu'elle éprouvera sur celles des provinces circonvoisines, persuadé que vous me servirez dans cette occasion comme vous avez toujours fait, je vous enjoins et vous ordonne d'aider le dit Gaspard Boniface de tout votre pouvoir en tout ce qui vous paraîtra utile à cet objet, et de prendre dès à présent des arrangements pour lever ou trouver les fonds de la portion dont vous devez contribuer à la dépense de cette navigation, afin que votre empressement et votre bon exemple passent aux autres villes; et en ce faisant, vous ferez quelque chose de très agréable pour mon service[1].

« Moi, le Roi. »

Malgré cette déclaration pressante, rien ne fut

1. Ulloa, 1re part., p. 91.

achevé. En 1726, le fleuve n'était encore navigable que l'espace de deux lieues sur vingt-quatre entre Séville et Cordoue[1]. Lorsque les Français occupèrent l'Espagne sous Joseph Bonaparte, ils reprirent le projet de Philippe IV, et après quatre mois de travaux, ils rendirent le Guadalquivir à la navigation depuis Cadix jusqu'à Cordoue[2]. Les ouvrages entrepris au XVIIe siècle pour resserrer le lit de l'Èbre et du Douro ne furent pas poussés avec plus de vigueur. Il en fut de même des travaux exécutés sous la direction de Louis Carduchi et de Jules Marteli, pour améliorer le cours du Tage entre Lisbonne et Tolède. On les recommença en 1640, pour les abandonner cinq ans après. Pendant la minorité de Charles II, deux ingénieurs flamands, les colonels de Grunemberg offrirent à la régente de réaliser la pensée d'Antoneli, en creusant un canal qui tirât ses eaux du Mançanarès et du Jarama, et qui joignît le Tage et le Douro. Les conseillers d'Anne d'Autriche s'opposèrent vivement à ce projet, dont l'exécution ne leur semblait pas possible. Mais lorsque les deux frères eurent offert de déposer un million de réaux comme garantie de la réussite, la régente consentit à

1. Ulloa, 1er part., p. 92.
2. Voyez l'article Guadalquivir, dans le *Dictionnaire* de Miñano.

nommer une commission pour examiner le projet. Don Francisco Ramos del Manzano, membre du conseil d'État, et l'un des jurisconsultes les plus distingués de cette époque, fut désigné pour en faire partie. La junte accueillit avec défiance la proposition des deux ingénieurs, soit que la majorité fût entièrement étrangère aux mathématiques et à la science de l'hydraulique [1], soit que Ramos del Manzano lui-même partageât à ce sujet l'ignorance générale. Après de longues négociations, les travaux furent commencés, mais on les abandonna bientôt, faute d'argent [2]. Le projet de faciliter l'exportation des produits de l'Estramadure en améliorant le lit de la Guadiana, depuis Badajoz jusqu'à la frontière de la Nouvelle Castille, resta également sans exécution [3].

Une sorte de fatalité s'attachait à toutes ces entreprises. Il n'y en eut pas une qui réussît. Ni Philippe II, ni Philippe III, ni Philippe IV, ni Charles II, ne parvinrent à rendre navigable un seul des grands fleuves de l'Espagne. Ils ne creusèrent pas un seul canal pour favoriser le commerce intérieur.

1. C'est l'opinion de Campomanès.
2. Voyez l'article Canales, dans le *Dictionnaire* de Miñano.
3. Voyez l'article Estramadure, dans le *Dictionnaire* de Miñano.

L'Espagne devait aux Maures les canaux de Valence, de Murcie et de Grenade, qui n'avaient d'ailleurs d'autre but que l'arrosement de ces trois provinces. Le canal d'Aragon, qui réunit Saragosse et Tudèle, avait été commencé en 1528, sous le règne de Charles-Quint. Les travaux restèrent suspendus depuis le règne de Philippe II jusqu'à l'avénement de la dynastie des Bourbons. Ils ne furent repris et terminés que sous le règne de Charles III. Tous les autres canaux que l'Espagne possède aujourd'hui, le canal de la Castille, celui du Mançanarès, ceux de Guadarrama, de San Carlos, d'Urgel et de la Bétique ne furent creusés que sous les règnes de Charles III et de ses successeurs [1].

Pendant le XVIe et le XVIIe siècle, la plupart des ports de l'Espagne restèrent tels que la nature les avait faits. La main de l'homme ne les rendit ni plus sûrs ni plus commodes [2]. Les vaisseaux à l'ancre dans le port de Saint-Sébastien n'y étaient pas à l'abri de la tempête. Il s'y trouvait à peine assez d'eau pour les chaloupes. Aussi les vaisseaux de guerre se tenaient-ils au Passage; mais ce port n'était guère

1. Voyez l'article Canales, dans le *Dictionnaire* de Miñano.

2. Jovellanos, *Informe de la Sociedad economica de Madrid*, p. 216.

en meilleur état que celui de Saint-Sébastien [1]. Dans la principauté des Asturies, plus de trente ports étaient à peine fréquentés par les marchands. Celui de Vigo, qu'il eût été facile d'améliorer au point d'en faire l'entrepôt du commerce de tout le nord de l'Espagne, était presque inconnu des étrangers. Il est vrai que les frais de transport des marchandises, dans l'intérieur du pays, étaient immenses, faute de communications entre les Asturies et la province de Léon [2]. Le port de Santander n'était pas plus fréquenté que celui de Vigo; il ne fut amélioré qu'à la fin du XVIIIe siècle [3].

Les ports de l'Espagne étaient en outre sans fortifications du côté de la mer, et il était facile d'en forcer l'entrée. Un mémoire fut adressé à Henri IV pour lui conseiller de s'emparer du fort d'Alfaques et de garder cette place importante, d'où il était facile de remonter la vallée de l'Èbre et de tenir en respect la Catalogne et le royaume de Valence. « Alfaques, disait l'auteur, est un fort bon port... On s'en peut saisir quand on voudra, et y bâtir une

1. *Voyage d'Espagne fait en* 1655, p. 7. Cf. la *Relation du voyage d'Espagne fait en* 1679, t. I, p. 30.
2. Jovellanos, p. 217.
3. *Ibid.*

bonne forteresse qui incommoderait fort les Espagnols[1]. » En 1587, les Anglais avaient pénétré dans le port de Cadix et détruit vingt-six vaisseaux de guerre qui s'y trouvaient à l'ancre et qui devaient faire partie de l'armada. En 1596, ils forcèrent de nouveau l'entrée de ce port, et l'amiral espagnol, Diego de Sotomayor, mit lui-même le feu à ses vaisseaux qui allaient devenir la proie de l'ennemi. En 1666, au moment où Louis XIV se préparait à envahir la Flandre, son ambassadeur lui écrivit : « Les ports d'Espagne sont tous ouverts sans aucune défense[2]. » Il ajoutait que les Anglais venaient de s'emparer d'une tartane de Marseille sous le canon du port de Cadix[3]. En 1691, le comte d'Estrées bombarda Barcelonne ; l'année suivante, il lança deux mille bombes sur la ville d'Alicante. Au commencement de la guerre de succession, les Anglais s'emparèrent de Gibraltar à peine fortifié. La paix d'Utrecht leur assura la possession de ce rocher inaccessible qui domine le détroit, et qu'ils sont parvenus à garder jusqu'à nos jours.

1. Mémoire sur les ports d'Espagne adressé au roi de France en 1600. Archives du Ministère des affaires étrangères.

2. Dépêche de l'archevêque d'Embrun, du 2 mars 1666. Ministère des affaires étrangères.

3 *Ibid.*

IV. — LES BRIGANDAGES ET LES PIRATERIES.

Les communications n'étaient pas seulement lentes et difficiles, elles étaient encore peu sûres, à cause du nombre prodigieux de bandits qui infestaient les provinces. Le brigandage ne déshonorait pas en Espagne, comme en France et dans les autres contrées de l'Europe. Le courage déployé dans ce métier ne perdait pas le droit d'exciter l'admiration publique. Plusieurs des héros les plus populaires de Caldéron sont des chefs de brigands [1]. Cervantès lui-même, dont les ouvrages portent l'empreinte d'un sentiment moral que l'on ne trouve pas au même degré chez les autres écrivains de l'Espagne, ne craint pas de dresser un piédestal au chef des bandits catalans, au fameux Roque-Guinard.

Ce préjugé bizarre doit être attribué peut-être aux circonstances exceptionnelles dans lesquelles la Péninsule s'était trouvée au moyen âge. Les expéditions si fréquentes contre les Maures n'avaient été le plus souvent que des incursions dévastatrices. On préludait par le pillage à la conquête. Aussi les soldats avaient-ils pris, en Espagne plus que partout ail-

1. Luis Perez de Galice et Eusebio.

leurs, l'habitude de ravager et de voler (*talar y robar*)[1]. La paix conclue, ils se transformaient aisément en voleurs, et la gloire attachée à la profession des armes rejaillissait un peu sur ce métier.

On donnait le nom de *bandoleros* aux militaires licenciés, qui se faisaient voleurs de grands chemins. Au temps de Philippe II, il y avait des compagnies de ces *bandoleros* répandues dans toute l'Espagne. Elles dévalisaient les marchands qui voyageaient sans escorte, et leur faisaient rarement quartier[2]. La justice était si vénale et la police si mal organisée, que ces malfaiteurs échappaient presque toujours au châtiment[3]. Pendant tout le XVIIe siècle, les montagnes de la Sierra-Morena furent des repaires de brigands et de bêtes fauves. Depuis l'expulsion des Maures, elles étaient restées presque inhabitées; elles ne se repeuplèrent que sous le règne de Charles III. Avant cette époque, on ne pouvait sans péril traverser les gorges de ces montagnes. Il était plus dangereux encore de parcourir les vastes solitudes de la Manche ou les étroits défilés de la Galice. Le Manchego s'embusquait volontiers derrière quelque petit

1. Cette expression est souvent employée dans Mariana.
2. *Relation du voyage d'Espagne fait en* 1679, t. I, p. 152.
3. *Monarchia di Spagna*, p. 39.

bois de sapin, pour attendre et détrousser le marchand qui avait eu l'imprudence de voyager sans se faire accompagner de quelques *escopeteros*. C'était un proverbe accrédité dans la chaîne voisine de Guadarrama, que les *ventas* étaient autant de rendez-vous de brigands. La ville de Tudela, située dans la Navarre, sur les confins de l'Aragon, de la Castille et de la Biscaye, était la retraite habituelle des bandits du nord de l'Espagne. Ils s'y réunissaient souvent en grand nombre, pour exercer leurs brigandages avec plus de sécurité. Quelquefois ils s'associaient aux contrebandiers, qu'ils soutenaient volontiers contre les troupes royales. Dès la fin du XVIe siècle, le désordre était devenu si grand, que Philippe II rangea ce commerce illicite au nombre des crimes dont la connaissance était réservée à l'inquisition. Mais, les efforts que firent les tribunaux du saint-office pour atteindre et condamner, comme impies et sacriléges, ceux de ces hardis fraudeurs qui vendaient des chevaux en France furent inutiles. Le mal ne fit qu'augmenter sous les règnes de Philippe III et de ses successeurs[1]. Peu à peu, les troupes de contrebandiers qui exploitaient la frontière des Pyrénées et le littoral de l'Océan Cantabrique et de la Méditerranée, s'accou-

1. Llorente, *Histoire de l'Inquisition, passim.*

tumèrent à demander appui aux compagnies de *bandoleros*, et trouvèrent plus d'une fois en elles des auxiliaires pour engager de véritables combats avec les troupes royales. Il en fut de même sur les confins du Portugal. Le défilé d'Estacas, situé dans la province de Zamora, devint un centre de réunion pour les contrebandiers du royaume de Léon, et en même temps il offrit un asile inaccessible aux criminels du Portugal et de l'Espagne, forcés de s'enfuir de leur pays natal[1].

Ainsi l'on risquait fort, en voyageant en Espagne, d'annoncer aux passants futurs, par une croix plantée pieusement sur un tertre, que jadis un chrétien mourut en ce lieu, frappé d'une main qui s'était fâchée (*de mano airada*). Les villes elles-mêmes n'étaient point à l'abri des tentatives les plus audacieuses. C'était un usage de clouer une croix noire sur la muraille de la maison la plus voisine de l'endroit où un crime avait été commis, avec une inscription conçue le plus souvent en ces termes : « *Aqui murio de desgracia...* » Puis venait le nom de la victime avec l'indication du jour où elle avait succombé. Les rues de Valence et de beaucoup d'autres villes de province étaient remplies de petites croix

1. Voyez l'article Estacas, dans le *Dictionnaire* de Miñano.

destinées à rappeler le souvenir d'autant d'attentats semblables. A Madrid même, les crimes étaient si fréquents que l'impunité semblait assurée aux malfaiteurs. Les voleurs organisés en bandes dans les provinces, formaient une véritable corporation dans la capitale. En 1610, le chevalier Cottington écrivit au cabinet de Londres : « Depuis peu de temps, il ne se passe presque pas de nuit que des personnes de tout rang ne soient tuées dans les rues[1]. » Les étrangers prudents transigeaient avec ces bandits et faisaient entrer d'avance dans les frais de route leurs attaques présumées. Nul ne sortait le soir sans emporter la bourse des voleurs. Pendant la minorité de Charles II, le corrégidor de Madrid adressa plusieurs fois des requêtes à la régente pour la prier d'éloigner le régiment d'Aytona, dont les soldats aidaient les bandits à détrousser les passants. En 1686, le courrier dépêché par le marquis de Feuquières fut dévalisé par des voleurs à cinq lieues de la capitale. Cet événement ne causa aucune surprise. L'ambassadeur écrivit à Louis XIV que les coupables appartenaient sans doute « à l'un des trois quadrilles de voleurs

1. Lettre du chevalier Cottington, datée de Madrid, le 10 juin 1610. Apud Watson, *Histoire de Philippe III*, pièces justificatives, t. III, p. 176.

qui rôdaient depuis quelques semaines autour de Madrid [1]. »

Les provinces italiennes, soumises à la domination du roi d'Espagne, ne restèrent point à l'abri de ce fléau. Le royaume de Naples était rempli de bandes qui vivaient de pillage et de meurtres. Elles se réunirent un jour sous les ordres d'un chef célèbre, Marco Berardi de Cosenza. Lorsqu'il se vit à la tête de quinze cents hommes déterminés, le brigand se fit roi. Il battit les troupes que l'on envoya contre lui, et il fallut une expédition en règle pour délivrer le pays de ces voleurs disciplinés et aguerris. En 1590, le comte Alphonse Piccolomini, qui venait de perdre la faveur du grand duc de Toscane, se mit à la tête des bandes répandues dans le royaume de Naples et les États de l'Église. Le comte de Miranda [2] fut obligé d'envoyer des troupes pour les cerner dans leurs repaires. Elles furent repoussées [3]. Le grand nombre de ces bandits, la connaissance qu'ils avaient des lieux et les intelligences qu'ils entretenaient avec les habitants, ne

1. Dépêche du marquis de Feuquières, du 20 décembre 1686. Archives du Ministère des affaires étrangères.

2. Il était vice-roi de Naples.

3. Herrera, *Historia general*, p. 223.

permirent pas de tenter une nouvelle expédition. On les laissa rançonner impunément les villages et piller les voyageurs. Les gentilshommes napolitains, dispersés dans les campagnes, leur envoyaient de l'argent, de la poudre, du plomb, dans l'espérance d'être épargnés. Ils les priaient presque de demander quelque chose, tant ils avaient peur qu'ils ne prissent tout. Les brigands s'enhardirent jusqu'à leur transmettre des ordres toujours religieusement exécutés. La dévastation, l'incendie et le meurtre auraient suivi de près la désobéissance [1]. Sous les successeurs de Philippe II, le mal ne fit qu'augmenter. En 1676, les bandits se retirèrent dans la Calabre, après avoir dévasté le territoire de Reggio et de Melazzo. Ils battirent les milices envoyées contre eux et saccagèrent les environs de Maratea [2]. Le marquis de Los Velez, vice-roi de Naples, fit arrêter le marquis de Marzano, qu'il accusait d'être en correspondance avec ces bandits; et il exigea de toutes les villes un don gratuit, pour subvenir aux dépenses d'une nouvelle expédition [3].

Le commerce maritime n'était pas plus protégé

1. Herrera, *Historia general*, p. 226.
2. Petite ville de la Basilicate.
3. *Gazette de France*, numéro du 11 juillet 1676. Ce numéro contient une lettre de Naples, datée du 16 juin 1676.

que celui de terre. Les côtes de la Catalogne, de l'Andalousie et des royaumes de Grenade, de Murcie et de Valence étaient infestées par des pirates, pendant que les flottes d'Espagne étaient employées à des entreprises lointaines. A peine y apercevait-on quelques vaisseaux de guerre, chargés de protéger le littoral, mais les grands qui les commandaient, dédaignaient presque toujours de se battre, pour mettre de vils marchands ou d'obscurs pêcheurs à l'abri des insultes de l'ennemi [1]. Peu à peu les Barbaresques se rendirent maîtres de la Méditerranée, et y exercèrent impunément leurs brigandages. C'étaient pour la plupart des Mauresques originaires de Grenade ou de Valence, qui entretenaient des intelligences avec les Maures établis en Espagne, et, comme ils avaient une connaissance exacte de la côte, ils ne craignaient point d'aller en course, et avec leurs

1. *Monarchia di Spagna*, p. 35. Ce pamphlet italien est de la fin du XVIIe siècle. On y représente le roi discourant avec ses ministres sur l'état du royaume, lorsqu'arrive un nonce qui se plaint d'avoir été poursuivi par des corsaires jusque sur les côtes d'Espagne. S'il est parvenu à leur échapper, c'est par une espèce de miracle. Mais les brigands de terre ont achevé ce qu'avaient commencé ceux de mer. Ils ne lui ont laissé que la chemise et la dépêche sacrée qu'il porte au roi ; et s'il ne s'était trouvé un cavalier de Valence qui, par compassion pour le pauvre étranger, lui donna un vêtement et quelque argent pour le voyage, il n'aurait pu se rendre si tôt auprès de Sa Majesté.

frégates ou leurs brigantins ils répandaient partout la terreur et la désolation[1]. Ils descendaient fréquemment sur le rivage pour surprendre les habitants sans défense et les réduire en esclavage. Souvent ils remontaient l'Èbre, le Jucar, la Segura, pour pénétrer dans l'intérieur des terres et piller des villes situées à plus de dix lieues de la mer. Leurs légers navires faisaient quelquefois des prises à la vue des frégates et des vaisseaux de guerre de l'Espagne, retenus loin de la terre et forcés d'assister sans agir à des luttes inégales[2].

En 1564, Philippe II se trouvait à Valence, lorsqu'un corsaire vint fondre sur un navire richement chargé, qui avait jeté l'ancre à l'entrée de ce port. C'était le Turc Ajaja qui, à force de bravoure et d'audace, avait rendu son nom célèbre dans ces parages. Avec six bateaux à deux rangs de rames il entoura le navire espagnol, et, l'ayant abordé, il s'en rendit maître, sous les yeux du roi consterné. Puis, il remorqua sa proie, et, s'éloignant lentement du rivage, il se dirigea vers un rocher inabordable, situé près de la côte africaine. Les Barbaresques avaient

1. *Fondation de la régence d'Alger, histoire de Barberousse.* Chronique arabe du XVIe siècle, t. I, p. 75.

2. Ulloa, 2e part., p. 21.

construit sur ce rocher le château de Velez qui leur servait d'arsenal. C'était là qu'ils armaient leurs brigantins et leurs frégates, pour faire des descentes sur les côtes de l'Espagne[1]. Le pirate algérien, Morato Raëz, n'était pas moins redoutable par son audace. Toutes les provinces maritimes de la Péninsule avaient été tour à tour le théâtre de ses brigandages. Poursuivi en 1595, par les galères réunies du roi d'Espagne, du doge de Gênes et du grand maître de Malte, il se réfugia dans un port de la Provence[2]. En butte à la haine implacable de Philippe II, Henri IV avait fait alliance avec les Turcs, à l'exemple de François I, et plus d'une fois les ports de Marseille et de Toulon servirent d'asile aux corsaires africains. Mais le plus dangereux de tous les pirates qui infestèrent les côtes de l'Espagne à cette époque, fut un renégat de la Calabre entré au service du sultan. Il s'appelait Cigala. Sa réputation militaire était si grande que Sélim II lui confiait quelquefois des flottes de soixante à quatre-vingts vaisseaux, avec lesquels il allait ravager les côtes de la Sicile, du royaume de Naples et de l'Espagne[3]. Les

1. Sepulveda, *Histoire de Philippe II*, lib. III, p. 128.
2. Herrera, *Historia general*, p. 581.
3. *Ibid.*, p. 474.

habitants fuyaient à son approche; les bourgades, les villes devenaient désertes et le butin qu'il rapportait était immense. Les Uscoques, qui infestaient la mer Adriatique, prenaient part à ses entreprises et en partageaient avec lui les profits [1].

Le renégat grec, Dali Mami, et le renégat vénitien, Asan Aga, dont Cervantès fut l'esclave pendant près de six ans, se rendirent presque aussi redoutables que Cigala par leur audace et leurs cruautés [2].

Lorsque la tempête eut détruit la flotte invincible, les côtes de l'Andalousie, de la Catalogne et des royaumes de Murcie et de Valence furent plus exposées que jamais aux pirateries des Turcs et des Maures. Vers la fin du XVIe siècle, Campanella proposa de créer un ordre de chevalerie destiné à protéger la marine marchande. Dans un écrit célèbre qu'il adressa au roi d'Espagne, il lui conseilla d'employer les cadets de familles nobles à combattre les pirates et de récompenser les plus braves en leur donnant des grades dans l'armée [3].

Philippe II ne suivit pas ce conseil et ne fit presque

1. Herrera, *Historia general*, p. 647.

2. Cervantès fut pris par les pirates le 26 septembre 1575, en retournant de Naples en Espagne sur la galère *del Sol*.

3. Campanella, p. 328.

aucun effort pour mettre ses sujets à l'abri des insultes des Barbaresques. Il en résulta que le commerce entre Barcelonne et Valence, entre Alicante et Murcie, entre Murcie et Malaga, fut presque abandonné, et que les étrangers, mieux armés, en enlevèrent les profits aux nationaux. A la fin les pêcheurs eux-mêmes, trop pauvres pour acheter des armes, n'osèrent plus s'aventurer trop loin du rivage. Les corsaires fondaient impunément sur leurs frêles embarcations et allaient vendre leurs prisonniers sur les marchés d'Alger, de Tunis et de Tripoli [1]. Aussi les pêcheries les plus productives furent-elles délaissées. Celle du thon à Conil [2] avait rapporté autrefois quatre-vingt mille ducats au duc de Médina-Sidonia; elle n'en rapportait plus que huit mille sous le règne de Charles II [3]. Une conséquence non moins funeste de cet état de choses fut la disparition presque totale de la classe des pêcheurs, parmi lesquels on avait recruté jusqu'alors les meilleurs matelots.

Ce furent surtout les Catalans qui souffrirent des pirateries des Barbaresques. Ils avaient envoyé jadis des consuls à Tunis, au Caire, à Constantinople, à

1. Ulloa, 2e part., p. 17-20.
2. Petit port de l'Andalousie, dans le duché de Médina-Sidonia.
3. Ulloa, 2e part., p. 15.

Alexandrie. La découverte de l'Amérique et de la route maritime des Indes n'avait pas nui beaucoup à leur commerce, s'il est vrai que Charles-Quint attachait plus d'importance à son titre de comte de Barcelonne qu'à celui d'empereur romain. Leur soumission à la couronne de Castille fut la première cause de la ruine de leur commerce; car les Castillans les forcèrent de prendre part à leurs guerres et à leurs désastres, et ne les associèrent point à leur commerce avec le Mexique et le Pérou. Réduits au commerce de la Méditerranée, les Catalans virent bientôt leurs relations avec le Levant interrompues par les Turcs et les Barbaresques. La conquête de l'Egypte par Sélim II, la formation des régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli, qui suivit de près cette conquête, et les victoires navales remportées par les Turcs sur les flottes réunies d'Espagne et de Venise [1], les exclurent du commerce d'Alexandrie, de Smyrne et de Constantinople [2]. Ils n'osèrent plus entreprendre de longs voyages, depuis que les Turcs et les Barbaresques couvraient la mer de leurs vaisseaux; mais ils se virent réduits à fortifier contre eux les lieux de débarquement, à construire des tours à

1. En 1538.
2. Capmany, t. I, 1re part., p. 182.

l'embouchure du Llobregat et de l'Èbre, pour annoncer par des signaux leur apparition redoutée [1]. Exclue du commerce du Levant par les Turcs et de celui des Indes par la grande monarchie à laquelle elle était unie pour son malheur, la Catalogne se replia sur elle-même et ne fit que languir jusqu'à l'avénement de la dynastie des Bourbons.

Les provinces situées sur la mer Atlantique n'étaient pas moins exposées aux insultes des pirates. En 1573, le Maure Fanar traversa le détroit de Gibraltar, longea le Portugal, et étant arrivé sur les côtes de la Galice, il surprit les petites villes de Mungia et de Camariña, qu'il réduisit en cendres et dont il vendit les habitants comme esclaves [2]. Le 5 octobre 1606, un corsaire arabe parvint jusqu'à l'embouchure du Tage et s'empara d'une caravelle portugaise, mouillée dans le port de Cascaës [3]. Pendant plus de soixante ans, les armateurs de La Rochelle firent des courses sur les côtes des Asturies et de la Biscaye. Animés par la haine religieuse, ils croyaient user de représailles légitimes en saccageant des bourgades sans défense ou en capturant des navires

1. Capmany, *passim*.
2. Mémoires de l'Académie de l'histoire de Madrid, t. VII, p. 383.
3. Communiqué par M. Ferdinand Denis.

marchands. Lorsque Lanoue, surnommé Bras-de-Fer, fut tombé entre les mains des Espagnols qu'il avait combattus en Flandre, ils se souvinrent qu'étant gouverneur de La Rochelle il avait fait courir sur leurs vaisseaux, et, pour se venger, ils lui firent subir une captivité cruelle dans le château de Limbourg. Ce ne fut qu'après six années de souffrances qu'il recouvra la liberté. Les Rochelais continuèrent leurs brigandages même après le traité de Vervins, qui rétablit la paix entre la France et l'Espagne. Pendant tout le règne de Henri IV, ils amenèrent dans leur port des prises nombreuses. Sous la minorité de Louis XIII, ils devinrent plus audacieux encore. Ce fut en vain que Marie de Médicis promit de donner satisfaction au roi d'Espagne. Elle n'était pas assez puissante pour se faire obéir dans cette ville devenue le centre de la république protestante [1]. Lorsqu'enfin Richelieu mit le siége devant La Rochelle, Philippe IV envoya vingt-huit vaisseaux qui devaient se joindre à la flotte française. Le 21 janvier 1628, ils parurent en vue de la ville assiégée,

1. Voir, aux Archives de Simancas, les nombreuses dépêches adressées à Cardenas, ambassadeur d'Espagne à Paris, sur les déprédations exercées par les armateurs de La Rochelle en 1613, 1614 et 1615. A. 59, 317. — A. 59, 309. — A. 59, 374. — A. 60, 27, 28, 29, 42, 64, 126, 138, 148, 149.

mais ils étaient si mal équipés qu'ils ne purent rendre aucun service, et à l'approche de quelques vaisseaux anglais ils se hâtèrent de rentrer dans les ports d'Espagne.

La victoire de Richelieu mit un terme aux pirateries des Rochelais. Mais les Barbaresques continuèrent à infester les côtes de la Galice et des provinces voisines. Des armateurs anglais se joignaient quelquefois aux corsaires d'Alger pour surprendre les galions qui revenaient des Indes. En 1665, le vaisseau la Marguerite, dont le chargement s'élevait à près de deux millions d'écus d'or [1], tant en monnaie qu'en marchandises, fut attaqué près de San-Lucar et presque à la vue des autres galions par cinq vaisseaux corsaires, dont trois étaient maures et deux anglais. Après un combat opiniâtre il fut pris et conduit à Tanger, où les vainqueurs partagèrent le butin. Les Maures gardèrent l'argent et la cochenille; ils laissèrent aux Anglais le navire fort endommagé avec le bois de campêche, le cacao et les autres marchandises. Les prisonniers, au nombre de quatre cents, dont plusieurs avaient exercé des charges dans les Indes, furent vendus comme esclaves [2].

1. 24,000,000 francs.

2. Dépêche de l'archevêque d'Embrun, du 28 avril 1665. Archives du Ministère des affaires étrangères.

Le duc d'Albuquerque commandait, à cette époque, les forces navales de l'Espagne. Il se plaignit au gouvernement d'être réduit à la plus complète impuissance. Il n'y avait à Cadix ni vaisseaux ni galères qui fussent en état de tenir la mer. Le comte de Castrillo, qui présidait le conseil des finances, répondit que le trésor était épuisé, et il alla jusqu'à dire qu'il fallait renoncer à entretenir une armée navale[1]. Le cabinet de Madrid resta dans l'inaction, se bornant à espérer que les vaisseaux barbaresques pourraient tomber entre les mains du duc de Beaufort, que Louis XIV avait chargé de purger la Méditerranée[2]. Le roi de France venait de prendre sous sa protection les galions des Indes, parce que ses sujets étaient intéressés dans ce commerce. Il persista dans le même système jusqu'à la fin du règne de Charles II, sans vouloir cependant attaquer de nouveau les Algériens, dont les Espagnols étaient hors d'état de repousser les insultes. Le 21 septembre 1698, il écrivit de sa main au marquis d'Harcourt, son ambassadeur à Madrid :

1. Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. I, p. 315.

2. Dépêche de l'archevêque d'Embrun, du 28 avril 1665. Ministère des affaires étrangères.

« J'envoie les ordres au comte d'Estrées de préparer les dix vaisseaux qui vous ont été demandés, de les conduire lui-même ou de les remettre sous le commandement du chevalier de Coëtlogon, pour aller au-devant de la flotte que les Espagnols attendent, aussitôt que vous lui aurez fait connaître que le roi d'Espagne le souhaite. Je lui marque en même temps que s'il rencontre les vaisseaux d'Alger, lorsqu'il aura joint la flotte d'Espagne, il déclare au commandant que mes sujets étant considérablement intéressés dans cette flotte, j'ai lieu d'attendre que les Algériens ne l'inquiéteront point dans son passage; que s'ils l'entreprenaient il ne pourrait pas souffrir que mes sujets reçussent un préjudice aussi considérable à la vue de mon pavillon. Je lui ordonne cependant de ne point les attaquer le premier, mais d'attendre qu'ils soient les agresseurs, s'ils en ont la témérité.

« Quant à la demande que le consul d'Espagne a faite de déposter les Algériens du cap Saint-Vincent, je ne puis y satisfaire sans leur déclarer ouvertement la guerre et sans contrevenir par conséquent à la promesse que je leur ai faite de les laisser en paix [1]. »

1. Extrait d'une dépêche adressée par le roi au marquis d'Har-

Pendant que l'Espagne était en butte aux insultes des Turcs et des corsaires d'Alger, de Tunis et de Tripoli, de hardis flibustiers, dont la plupart étaient Français ou Anglais, infestaient les côtes du Mexique et du Pérou.

Le traité de Vervins avait rétabli la paix entre la France et l'Espagne et toutes les colonies de ces deux royaumes. Mais un article secret avait apporté quelques restrictions à ce traité. Des lignes furent établies au sud et à l'ouest, et on les appela les *lignes de l'enclos des Amitiés*. Il fut convenu qu'au-delà du tropique du cancer au sud et du méridien des Açores à l'ouest, il n'y aurait pas de paix entre les sujets des deux couronnes, en sorte que les vaisseaux espagnols et français qui viendraient à se rencontrer au-delà de ces deux lignes pourraient courir les uns sur les autres, et que les prises seraient jugées bonnes comme si l'on eût été en pleine guerre, sans que la paix fût regardée pour cela comme enfreinte.

Les ministres de Henri IV donnèrent communication verbale de cette clause aux négociants des ports. Dès lors, on vit des armateurs du Havre, de Dieppe

court, le 21 septembre 1698. Archives du Ministère des affaires étrangères.

et de Saint-Malo se cotiser pour entreprendre des voyages à *l'aval* ou de *long cours*. Leurs vaisseaux, chargés de marchandises de contrebande, ne partaient plus pour les Indes qu'armés en guerre et prêts à soutenir la lutte contre tous ceux qui viendraient les attaquer. S'ils rencontraient au-delà de *l'enclos des Amitiés* quelque navire espagnol égaré de la flotte ou des galions, ils le capturaient et le ramenaient en France. Aussi ces voyages étaient-ils extrêmement fructueux. En 1626, un vaisseau espagnol, richement chargé, fut pris dans l'*enclos des Amitiés* et réclamé par l'ambassadeur d'Espagne, mais il n'en fut pas moins jugé de bonne prise dans le conseil du roi [1].

Un grand nombre d'armateurs finirent par renoncer entièrement au commerce pour aller, comme ils disaient, *courir le bon bord* [2]. Excités par l'appât du butin, ils exécutèrent les entreprises les plus audacieuses. La plupart s'unirent avec d'autres aventuriers d'Angleterre et de Hollande pour pouvoir continuer avec plus de sécurité leur métier lucratif. Ce

1. Voyez le Mémoire adressé à Mazarin, le 22 mai 1648, avec ce titre : *Advis pour le commerce d'oultre mer, en traictant la paix.* Archives du Ministère des affaires étrangères. Espagne, 1647 et 1648.

2. Ils disaient aussi : *aller au cap de grap* ou *grapiller*.

fut alors qu'ils prirent le nom de *frères de la côte* ou *flibustiers*. Vers le milieu du XVIIe siècle, les plus déterminés occupèrent la petite île de la Tortue, située au nord de Saint-Domingue. Chassés deux fois par les Espagnols, ils la reprirent deux fois, et s'y fortifièrent si bien qu'elle devint entre leurs mains une citadelle inexpugnable. C'était là qu'ils s'associaient au nombre de quinze ou vingt hommes, pour aller en course. Ils s'embarquaient dans une pirogue et partaient quelquefois sans vivres, sans boussole et sans voiles. Lorsqu'ils découvraient un vaisseau marchand, ils lui donnaient aussitôt la chasse. On disposait le canon, et chacun préparait ses armes et sa poudre. Puis, on se couchait à plat ventre sur le tillac. Le pilote et quelques matelots restaient seuls debout pour diriger la manœuvre. On essuyait ainsi le feu de l'ennemi, et l'on se hâtait de l'aborder. Quelquefois, en moins d'une heure, un bâtiment changeait de maître [1].

Si l'expédition avait été heureuse, les flibustiers conduisaient leur prise à la Tortue et s'associaient de nouveaux compagnons, afin de pouvoir faire une *chasse partie*. C'était le nom qu'ils donnaient au contrat

1. Oexmelin, *Histoire des Flibustiers*, t. 1, p. 132-133. Trévoux, 1744.

passé entre eux. Lorsqu'ils avaient arrêté le but de la course, ils se dirigeaient vers quelque colonie mal défendue, pour se procurer des vivres, des munitions de guerre et un guide qui pût les conduire vers les lieux convenus. Les côtes qu'ils fréquentaient de préférence étaient celles de Saint-Domingue, de Cuba, de Nicarague et de Carthagène. Ils y surprenaient les navires qui arrivaient d'Espagne avec de riches cargaisons de marchandises, ou qui retournaient en Europe avec l'or du Nouveau Monde. Ils y trouvaient aussi d'immenses plantations dont ils enlevaient les esclaves, et d'opulents entrepôts de commerce qu'ils livraient au pillage et dont ils rançonnaient les habitants. Le butin mis en commun, chacun jurait sur l'Évangile qu'il n'avait rien retenu au-dessus de la valeur de cinq sous. On faisait le partage, et *les frères de la côte* regagnaient la Tortue ou la Jamaïque pour dissiper tout en quelques jours [1].

Un des plus célèbres et des plus anciens noms que présente l'histoire des flibustiers est celui de Pierre Legrand, de Dieppe. Il montait un bateau armé de quatre petites pièces de canon, qui avait seulement vingt-huit hommes d'équipage. Après avoir tenu

1. Voyez l'article de M. Souvestre, inséré dans la *Revue de Paris*, du 9 avril 1843, p. 91.

quelque temps la mer sans rencontrer un seul vaisseau marchand, il se dirigea vers le cap de Tiburon, situé à la pointe occidentale de Saint-Domingue. Pendant qu'il délibérait, le matelot placé au haut des mâts s'écria qu'il apercevait un navire, mais qu'il paraissait très grand et armé en guerre. « La prise en sera meilleure, » répondit Legrand. Aussitôt le conseil cessa, et les flibustiers ne songèrent plus qu'à donner la chasse au bâtiment. Lorsqu'ils ne furent plus qu'à une petite distance et qu'ils virent devant eux un grand vaisseau de guerre, ils s'effrayèrent de leur audace. Le capitaine les rassura en s'écriant qu'il répondait du succès. « Nous n'avons, dit-il, qu'à sauter à bord; les Espagnols ne croiront jamais qu'un navire aussi petit que le nôtre ait formé le dessein de les attaquer, et ils ne prendront aucune précaution. » Tous promirent avec serment de le suivre; mais comme il ne se fiait pas entièrement à leur courage, il prit à part le chirurgien, qui était son confident, et lui ordonna de monter le dernier à bord, après avoir fait couler le bâtiment. Cependant les matelots espagnols voyant que ce petit navire avançait toujours, en avertirent leur capitaine qui méprisa l'avis. Ils revinrent au bout de quelque temps et ne furent pas mieux reçus

du chef, qui continuait tranquillement une partie de cartes. Ils revinrent encore à la charge pour lui demander s'il ne voulait pas que l'on préparât deux pièces de canon. « Non, non, dit-il, qu'on prépare seulement le palent [1], et nous les guinderons. » Un instant après, les flibustiers sautaient à bord, armés chacun de deux pistolets et d'un bon coutelas. Pendant qu'ils faisaient main basse sur l'équipage, Legrand pénétra dans la chambre du capitaine, lui mit le pistolet sous la gorge et l'obligea de se rendre sans combat. En moins d'une demi-heure, les flibustiers se virent en possession de ce navire, qui contenait cinquante-quatre pièces de canon, dont la plupart étaient en bronze, avec des munitions de guerre et des richesses immenses. C'était le vice-amiral des galions qu'une tempête avait séparé de son escadre [2].

Cet exploit fit grand bruit, et bientôt de nouveaux aventuriers partirent de tous les ports de France, dans l'espoir de s'enrichir. Mais les Espagnols, instruits par l'expérience, ne se laissaient plus surprendre si facilement. Un vice-roi du Pérou avait

1. Le *palent* est une sorte de poulie dont on se sert sur les vaisseaux pour guinder les marchandises à bord.

2. Oexmelin, t. I, p. 116-120.

ordonné de mettre à mort tous les Français que l'on ferait prisonniers au-delà de l'*enclos des lignes d'amitié*. En même temps, il avait rendu presque désertes les côtes du nord du Pérou, en ordonnant aux habitants qui vivaient épars dans des bourgades de se réfugier dans les villes fortifiées les plus voisines.

Les flibustiers entreprirent alors des expéditions dans l'intérieur des terres. Louis Scott fut le premier qui réussit dans un de ces hardis coups de main. Il surprit la ville de Campêche et la livra au pillage. Quelque temps après, elle fut pillée de nouveau et saccagée par l'Anglais Mansfield [1]. Après Scott et Mansfield, le Hollandais Jean David, qui avait croisé longtemps sur les côtes de Carthagène et de Curaçao pour attendre au passage les navires qui allaient à Nicarague, forma le projet de se rendre maître de la ville de Grenade, située à quarante lieues de la mer et défendue par huit cents soldats. Il remonta le lac de Nicarague, accompagné de quatre-vingts flibustiers. Il en laissa dix pour garder son navire. Avec les autres il marcha sur Grenade, y pénétra par surprise au milieu de la nuit, et profitant de la terreur des habitants, il pilla les églises et un grand nombre de maisons. Le butin qu'il rapporta de

1. Oexmelin, t. I, p. 164.

cette audacieuse expédition fut évalué à quarante mille écus [1]. Le Gallois Morgan, que les flibustiers avaient choisi pour leur chef en 1668, et qui commandait douze bâtiments, montés par environ sept cents hommes, tant Français qu'Anglais, fit voile vers Saint-Domingue et surprit la ville de Port-au-Prince, qu'il pilla pendant quinze jours. Dans une seconde expédition, il prit d'assaut la ville de Porto-Bello et contraignit les habitants par les tortures les plus affreuses à révéler les lieux où ils avaient enfoui leurs richesses. Il ne se retira qu'à l'approche d'un corps de troupes, commandé par le président de Panama. De retour à la Jamaïque, il partagea la somme de deux cent soixante mille écus avec ses associés. Dans une troisième expédition, il prit Macaraïbo et Gibraltar, et incendia une flotte espagnole qui s'opposait à sa retraite. Avant de renoncer à cette vie aventureuse, il annonça qu'il voulait tenter une dernière entreprise plus hardie que toutes les autres. Les flibustiers accoururent de toutes parts pour se ranger sous ses ordres, et bientôt il se vit à la tête de trente-sept bâtiments, montés par deux mille deux cents hommes. Alors il arbora le pavillon royal d'Angleterre et prit le titre d'ami-

1. Oexmelin, t. I, p. 164.

ral. Il s'empara d'abord de l'île de Sainte-Catherine, ensuite il surprit Panama, égorgea la garnison et livra la ville aux flammes. Le butin dépassa la somme de quatre cent quarante mille écus. Après cette expédition, Morgan se retira à la Jamaïque, et renonçant au métier de pirate, il jouit en paix du fruit de ses rapines [1].

La terreur répandue par les cruautés de Louis Scott, de Mansfield, de Jean David et de Morgan était si grande que les femmes espagnoles se les figuraient noirs et armés de griffes comme des démons, et qu'elles s'évanouissaient en entendant prononcer leurs noms redoutés [2]. Les bourgades qu'ils surprenaient étaient excommuniées aussitôt par les prêtres, et les habitants s'enfuyaient dans les bois sans enterrer les morts. On plaçait près des embouchures des fleuves et sur les sommets des montagnes des vigies chargées d'annoncer leur approche. Comme on n'osait plus les combattre, on envoyait contre eux des troupeaux de buffles sauvages, et quelquefois on incendiait les savanes pour les enfermer dans un cercle de feu. Mais rien n'arrêtait

1. Oexmelin, t. II, p. 191.
2. *Journal du voyage fait à la mer du sud*, par Raveneau de Lussan. Voyez l'article déjà cité de M. Souvestre, p. 92.

les avides aventuriers de la Jamaïque et de la Tortue. Grâce à la ruine de la marine espagnole, ils ne cessèrent de désoler les côtes du Mexique et du Pérou, pendant les règnes désastreux de Philippe IV et de Charles II. Les plus renommés de leurs capitaines, après ceux dont nous avons raconté les exploits, furent Roc de Groningue, homme féroce et sanguinaire, qui marchait toujours un sabre nu sous le bras; Barthélemy, né en Portugal, qui fut fait prisonnier par les Espagnols et qui leur échappa par un prodige d'audace; Pierre Franc de Dunkerque; Moïse Vauclin, le Picard; Alexandre Bras-de-Fer; Michel le Basque, Brouage, Montauban. Ces hardis corsaires renonçaient à l'usage des canons, *parce qu'ils mangeaient trop de poudre,* et prenaient les navires à coups de fusil. Il faut assigner une place à part à l'Olonnais et à Montbars, « hommes étranges , dont l'imagination populaire s'empara, même pendant leur vie, et qui semblèrent résumer, l'un tout le côté épique, l'autre tout le côté brutal de cette terrible croisade contre les Espagnols [1]. »

Nau, surnommé l'Olonnais, parce qu'il était né aux Sables-d'Olonne, quitta sa patrie en 1650, pour cher-

1. Voyez l'article de M. E. Souvestre, inséré dans la *Revue de Paris*, numéro du 9 avril 1843, p. 93.

cher fortune en Amérique. Il servit quelque temps sur un vaisseau de flibustiers comme engagé volontaire. Sa bravoure le fit remarquer, et il obtint bientôt le commandement d'un petit navire avec lequel il fit tant de prises qu'il fut regardé comme le fléau du commerce espagnol. Un jour il se rendit maître d'une frégate envoyée à sa poursuite, et après avoir fait descendre l'équipage à fond de cale, il ordonna que l'on achevât tous les blessés, pour les punir, disait-il, de la résistance qu'ils avaient osé lui opposer. Pendant le carnage, un esclave vint se jeter à ses pieds, et s'écria en langue espagnole : « *Señor capitan, no me mateis, yo os dire la verdad* [1]. » L'Olonnais crut qu'il allait lui découvrir quelque mystère. Il lui promit la vie et l'interrogea. L'esclave répondit en tremblant que le gouverneur de la Havane avait armé cette frégate pour prendre l'Olonnais et qu'il avait ordonné de le pendre avec tous ses complices. Lui-même avait été désigné pour servir de bourreau. A peine eut-il prononcé ces paroles que le flibustier fit ouvrir les écoutilles, commanda aux Espagnols de monter un à un, et leur coupa la tête avec son sabre, à mesure qu'ils montaient. Un seul fut épargné. Il devait porter au gouverneur de la Havane une lettre dans laquelle

1. Seigneur capitaine, épargnez-moi et je vous dirai la vérité.

l'Olonnais lui mandait qu'il ferait subir le même traitement à tous les Espagnols qui tomberaient entre ses mains [1]. En 1666, il se joignit à Michel le Basque. Après avoir réuni six bâtiments montés par quatre cents hommes, ces deux aventuriers parcoururent la mer des Antilles et capturèrent un grand nombre de vaisseaux marchands. Ensuite ils se séparèrent, et l'Olonnais alla tenter un coup de main sur Macaraïbo. Il s'empara de cette ville et passa la garnison au fil de l'épée. Pendant six semaines entières, ses compagnons firent souffrir aux habitants les plus affreux tourments, pour les forcer à livrer les richesses qu'ils avaient enfouies. Ils emportèrent sur leurs vaisseaux jusqu'aux ornements des églises, jusqu'aux croix qui surmontaient les clochers [2]. Puis ils livrèrent la ville aux flammes et retournèrent à la Tortue avec un immense butin. En 1667, l'Olonnais croisait devant Carthagène. Ayant débarqué dans une petite île pour renouveler ses provisions, il fut surpris par les indigènes qui l'emportèrent dans les bois, le firent rôtir et le mangèrent dans un festin.

Montbars, originaire d'une famille noble du Lan-

1. Oexmelin, t. I, p. 172.
2. *Ibid*, t. I, p. 194.

guedoc, reçut des Espagnols le surnom d'*exterminateur*. Dans ses descentes sur les côtes de la Havane et du continent voisin, il n'attaquait que les hommes armés, sans se préoccuper du butin. Une troupe d'Indiens qui lui devaient la liberté et qui lui avaient voué un attachement sans bornes, le suivait dans ses expéditions. Il les exhortait sans cesse à exterminer les ennemis de leur race, et, comme s'il avait été un instrument de vengeance divine, il poursuivait partout les Espagnols avec un acharnement qui tenait du délire[1].

Dans les vingt dernières années du XVIIe siècle, un autre aventurier prit la place de l'Olonnais et de Montbars. Ce fut le Français Grandmont. En 1683, il s'associa avec deux aventuriers hollandais, Laurent de Graff et Van der Horn. Après avoir réuni sous ses ordres douze cents flibustiers choisis parmi les plus braves, il résolut de s'emparer de Véra-Cruz. Il partit secrètement de l'île de la Tortue et vint débarquer, pendant la nuit, sur les côtes de la Nouvelle-Espagne, à deux lieues de cette ville. Après avoir surpris la vigie placée sur le bord de la mer et passé par des chemins détournés sous la conduite de quel-

1. Oexmelin, t. II, p. 248.

ques esclaves qu'il trouva sur sa route et auxquels il promit la liberté, il pénétra dans Véra-Cruz une heure avant le jour. Laurent de Graff se hâta d'occuper la citadelle. Elle était munie de douze pièces de canon, qu'il pointa sur la ville. Réveillés par le bruit de l'artillerie, les Espagnols coururent aux armes; mais la victoire ne demeura pas longtemps indécise. Comme le nombre des prisonniers surpassait de beaucoup celui des vainqueurs, on les enferma dans la grande église, et l'on entassa devant chaque porte des sacs de poudre, pour faire sauter l'édifice en cas d'attaque. Dans ce dessein, les flibustiers établirent une traînée aboutissant à ces poudres, et près de chaque porte ils placèrent une sentinelle, avec ordre d'y mettre le feu au moindre signe de révolte de la part des prisonniers enfermés dans l'église. Devenus maîtres de la plus belle et de la plus opulente cité de l'Amérique, ils emportèrent sur leurs vaisseaux tout ce qu'ils trouvèrent de plus précieux dans les maisons. Le butin fut estimé à plus de six millions de livres. Craignant ensuite que les milices des environs ne se portassent sur la ville, ils proposèrent aux prisonniers de payer une somme de deux millions de piastres pour leur rançon. Elle leur fut comptée sur-le-champ, et les flibustiers re-

mirent à la voile pour la Jamaïque où ils partagèrent le butin [1].

L'année suivante, Grandmont entreprit une nouvelle expédition contre Carthagène. A la tête de neuf cents aventuriers, il pénétra dans les faubourgs de cette ville, les livra au pillage et rançonna les habitants. En 1685, il repartit de la Tortue avec douze cents flibustiers, prit terre à Champeton et marcha sur Campêche. Après un combat sanglant, il resta maître de la ville et de la forteresse qui la dominait. Deux flibustiers étaient tombés entre les mains des Espagnols ; Grandmont les réclama et offrit de livrer en échange tous ses prisonniers, avec menace de brûler la ville en cas de refus. Le gouverneur répondit que les deux flibustiers seraient pendus. Grandmont indigné prit l'officier par la main et le promena de rue en rue, faisant mettre le feu partout. Arrivé à la forteresse, il la fit sauter sous ses yeux; puis, se retournant d'un air calme : « Allez, dit-il, apprendre au gouverneur comment je tiens mes promesses, et avertissez-le que si demain il ne m'a pas rendu mes deux compagnons, je lui renverrai, moi, six cents Espagnols étranglés. » Les prisonniers furent rendus.

1. Oexmelin, t. I, p. 269-275.

Avant son départ, Grandmont célébra la Saint-Louis par un feu de joie de bois de campêche, qui coûta 200,000 écus [1].

La dernière expédition dans laquelle se signalèrent les flibustiers fut la prise de Carthagène, en 1697. Le baron de Pointis, après avoir armé dix vaisseaux de guerre, se rendit à Saint-Domingue, où les Français possédaient Léogane, le petit Goave, le cap Français et le port de la Paix. Il fit un appel aux flibustiers qui habitaient ces villes. Seize cents d'entre eux se présentèrent pour prendre part à l'entreprise. Mais, lorsqu'après la victoire il s'agit de partager le butin, le baron de Pointis prétendit réserver avant tout la part du roi, des armateurs et de l'amiral. Trompés dans leur attente, les flibustiers se vengèrent sur les malheureux habitants qui avaient déjà donné 30 millions de livres, pour préserver leur ville du pillage et de l'incendie. Ils les rançonnèrent de nouveau et se livrèrent aux excès les plus odieux [2].

1. Charlevoix, t. II, p. 232. Voyez l'article déjà cité de M. E. Souvestre, p. 102.

2. Voyez le chapitre sur le règne de Charles II, p. 45-46.

V. — DES MOYENS EMPLOYÉS POUR RANIMER LE COMMERCE.

Il n'y avait que deux moyens vraiment efficaces de remédier à la décadence du commerce : la création d'une marine militaire qui soutînt la marine marchande, et le prompt rétablissement des manufactures nationales qui devaient mettre le royaume en état de suffire à ses propres besoins et à ceux de ses colonies. Mais l'Espagne était trop affaiblie par ses guerres continentales pour songer à rétablir sa marine détruite. Quant à l'industrie, la ruine en était consommée. Il eût fallu toute une révolution dans le caractère national et dans la politique de la dynastie régnante, pour la faire refleurir. On essaya de la ranimer par des moyens artificiels.

Le gouvernement recourut d'abord aux lois restrictives. Il défendit successivement l'importation d'un grand nombre d'articles fabriqués à l'étranger, et même celle de plusieurs matières premières qui ne se trouvaient pas en Espagne. Une loi spéciale interdit l'introduction des marchandises provenant des États barbaresques. Mais, comme les Espagnols ne pouvaient se passer des cuirs, du cordouan et des drogueries que l'on tirait de cette contrée, les étrangers

s'emparèrent bientôt de ce commerce, et introduisirent en fraude les articles prohibés qu'ils vendirent à des prix exorbitants[1]. En 1623, Philippe IV défendit l'importation de presque tous les articles de luxe manufacturés à l'étranger, sous peine de confiscation et d'une amende de 30,000 maravédis à partager entre le roi, le juge et le dénonciateur[2]. Cette loi somptuaire, renouvelée du règne précédent, ne put être exécutée, parce qu'il n'y avait plus assez de manufactures en Espagne où l'on travaillât l'or et l'argent. En 1626, il fut enjoint à tous ceux qui faisaient venir des marchandises par terre ou par mer d'employer le profit qu'ils en tireraient à acheter des articles fabriqués dans le pays, pour les donner en retour aux marchands étrangers[3]. En même temps, on défendit aux Flamands, sous peine de confiscation, de faire usage des soies teintes et façonnées qui ne proviendraient pas des villes de Florence, de Gênes, de Lucques ou de Milan. Le gouvernement espérait exclure ainsi les soies de France, qui étaient teintes et manufactu-

1. Cortès de 1552, Petic. CXIV. Ap. Ranke, p. 426.
2. *Apendice à la Educacion popular*, t. V, p. 224. Note.
3. Archives du Ministère des affaires étrangères, Espagne, 1625 et 1626, fol. 307 et 308.

rées à Tours, à Marseille et à Lyon[1]. Un peu plus tard, il interdit aux Espagnols les étoffes de laine ou de soie de fabrique étrangère. Toutes ces défenses demeurèrent sans effet. Elles ne servirent point à relever l'industrie, et ne firent qu'entraver le commerce.

Des lois semblables furent publiées pour protéger, en le réglant, le commerce intérieur. Les cortès demandaient avec instance que, lorsqu'un marchand se présentait dans un village pour acheter de la laine dont il voulait trafiquer, le drapier de ce village fût autorisé à réclamer la moitié de la marchandise au prix d'achat. Elles voulaient que personne ne pût acheter du pastel et de la garance, sinon le drapier lui-même[2]. Cette manie de soumettre à de minutieux réglements toutes les transactions commerciales, cette tutelle permanente et sévère imposée aux négociants, et la nécessité qui en résultait de faire et de défaire sans cesse des lois inutiles ou funestes, exercèrent une influence désastreuse sur le commerce de l'Espagne.

L'institution des monts-de-piété fut un autre moyen

1. Archives du Ministère des affaires étrangères. Espagne, 1625 et 1626, fol. 307 et 308.

2. Cortès de 1560, Petic. XXXIV. Cf. les Mémoires de l'Académie de l'histoire de Madrid, t. VI, p. 296-297.

proposé au gouvernement pour ranimer le commerce. Campanella, le premier, conseilla cette mesure à Philippe II. « Le roi, dit-il, doit envoyer dans chaque ville un commissaire accompagné d'un prêtre, pour découvrir les usuriers, leur enlever la moitié des sommes qu'ils ont extorquées à leurs débiteurs et fonder avec cet argent des monts-de-piété. Il doit prêter sur gage aux pauvres, et rester en possession du gage qui n'est pas racheté dans le délai fixé [1]. » Louis Valle de la Cerda, ministre des finances pendant les dernières années de Philippe II et sous le règne de son successeur, entreprit de réaliser le projet de Campanella. Il proposa d'établir des monts-de-piété dans les principales villes d'Espagne, à l'exemple de ceux que l'on venait de créer à Rome, à Padoue, à Turin, à Vérone, et dans les villes les plus commerçantes de l'Allemagne et de la Flandre. Il écrivit même un traité dans lequel il faisait ressortir les avantages de cette institution nouvelle [2]. Sa proposition fut soumise aux cortès, qui furent unanimes pour l'approuver. Elles nommèrent une commission chargée de seconder le ministre, et cependant

1. Campanella, p. 131.

2. *Desempeño del patrimonio de S. M. y de los reinos*, por medio de los erarios publicos y montes de piedad. Madrid, 1600.

son projet ne fut pas exécuté [1]. Philippe IV le reprit un peu plus tard; mais, au milieu des embarras suscités par la guerre extérieure et par les soulèvements de la Catalogne et du Portugal, l'argent manqua et l'ordonnance publiée par ce prince ne reçut pas même un commencement d'exécution [2]. Ce ne fut qu'après l'avénement de la dynastie française que l'Espagne fut enfin dotée de monts-de-piété.

Une mesure d'une bien plus haute portée fut le blocus continental commencé par Philippe II contre l'Angleterre. L'ambassadeur de France à Londres, Bertrand de Salignac de la Mothe-Fénelon, raconte dans une de ses dépêches adressées à Catherine de Médicis, que l'envoyé d'Espagne vint le trouver un jour pour lui proposer un blocus continental contre le commerce des Anglais.

« La seconde particularité est que, si Vos Majestés très chrétienne et catholique vous accordez de remontrer vivement à cette reine une conjointe résolution d'interdire à ses sujets tout trafic et commerce

1. Mémoires de l'Académie d'histoire de Madrid, t. VI, p. 267. Cf. Jovellanos, *Collección de varias obras*, t. I, p. 370.

2. *Despues de aver (con el studio que la materia requiria) tenido varias conferencias, se avia resuelto, que en ninguno, como en los montes de piedad o en los erarios, concurrian los calidades referidas...* (pour diminuer les maux qui affligeaient la monarchie). *Cespedes y Meneses, Felipe quarto*, lib. IV, chap. V.

en France, Flandres et Espagne, s'ils ne reviennent à la religion catholique et à l'obéissance de l'église romaine, la dite dame sera contrainte d'y réduire elle et son royaume, d'autant que tous les deniers de son État sont pris sur les entrées et issues des marchandises de ce royaume, et le principal revenu des seigneurs et gentilshommes est en choses qui se transportent dehors, et celui du peuple en manufactures et trafics, quoi cessant, sera impossible à ses sujets de se maintenir; donc étant les catholiques encore en plus grand nombre dans le pays que les autres, ils contraindront, par la force de cette nécessité, tout le royaume de retourner à la religion catholique[1].... »

La religion n'était évidemment qu'un prétexte dans cette négociation. Le véritable but de Philippe II était de ruiner le commerce de l'Angleterre, au profit de celui de l'Espagne, qu'il aurait délivré d'une concurrence redoutable. Catherine de Médicis ne fut pas dupe de ces protestations hypocrites. Elle refusa d'accéder à sa demande et les ports de la France res-

1. Lettre secrète adressée à la reine par l'ambassadeur de France à Londres, le 28 décembre 1568. Voyez la correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac de La Mothe-Fénelon, ambassadeur de France en Angleterre, de 1568 à 1575, publiée par M. Cooper, t. I, p. 70. Paris et Londres, 1838.

tèrent ouverts aux vaisseaux marchands de l'Angleterre. Mais le Portugal, entraîné par l'ascendant de son redoutable voisin, ferma ses ports aux sujets d'Élisabeth. Bientôt un malaise général se fit sentir en Angleterre. Un grand nombre d'ouvriers en laines se mutinèrent; car depuis la suspension de tout trafic avec le Portugal, l'Espagne, la Flandre et les autres provinces qui dépendaient de la monarchie de Philippe II, ils manquaient de travail, et prévoyaient leur ruine complète. Élisabeth, pour se venger, soutint les révoltés des Pays-Bas et lança de hardis aventuriers sur toutes les mers. La Mothe-Fénelon eut lieu, plus d'une fois, d'être satisfait, lorsqu'il apprit les tentatives d'Hawkins en Amérique, ou que Winter amenait dans la Tamise les galions capturés. Si Philippe II avait réussi dans ses projets de domination en France, s'il était parvenu à étouffer l'insurrection de Flandre, l'Angleterre aurait été menacée sérieusement. Mais les désastres qu'il essuya vers la fin de son règne ruinèrent toutes ses espérances, et le blocus continental décrété contre ce royaume fut levé, sans que le commerce de l'Espagne en eût tiré un avantage réel.

Philippe II essaya aussi vainement de ruiner le commerce de la Hollande par un moyen semblable.

Il avait résolu, dans ce but, de s'allier étroitement avec le roi de Pologne et avec les villes d'Allemagne qui faisaient partie de la ligue hanséatique. Pendant plus de soixante ans, les rois d'Espagne poursuivirent ce projet chimérique, en offrant tantôt à la Pologne, tantôt aux villes de la Hanse des avantages commerciaux, à condition qu'elles renonceraient à tout trafic avec la Hollande. Les pièces diplomatiques relatives à ces négociations mystérieuses sont restées ensevelies jusqu'à ce jour dans la poussière des archives. On pourra juger de leur portée par la dépêche suivante, adressée à Richelieu par le consul de France à Dantzick :

« Pendant le règne d'Étienne Bathori, vint un ambassadeur du roi d'Espagne Philippe II, pour exposer à ce prince et aux États de Pologne la nécessité du blé où se trouvait le roi son maître, et le conjurer par la bonne intelligence qui avait toujours été entre les deux couronnes, de permettre que les commissaires de Sa Majesté catholique achetassent tous les grains de Pologne, offrant d'en donner autant sur le pays que les marchands étrangers en baillaient à Dantzick. Sur quoi le roi Étienne ayant mûrement pensé, ne put accorder à l'ambassadeur ce qu'il demandait, concevant bien que le roi ne de-

mandait pas du blé par nécessité qu'il en eût, mais seulement pour incommoder les Hollandais... L'ambassadeur n'ayant rien pu obtenir de Bathori, les Espagnols espérèrent de mieux faire leurs affaires à Dantzick. Celui qu'ils y envoyèrent quelque temps après fit une longue harangue au sénat, lui offrit l'amitié du roi son maître, et pour conclusion le pria de lui permettre d'acheter tous les grains qui étaient dans les magasins de la ville, promettant d'en donner davantage que les marchands étrangers. Les Dantziquois, bien que clairvoyants, eurent peine à se défaire honnêtement de ces demandes. Mais comme un jour, dans le conseil, l'ambassadeur d'Espagne eut répondu à un des principaux de la ville (qui lui avait demandé ce qu'il ferait d'une si grande quantité de blé) : que leur importait, pourvu qu'il fût payé, quand il le jetterait à la mer; là-dessus le sénat dit unanimement qu'il n'accorderait jamais cet achat, de peur d'être, en quelque façon, cause d'un si énorme péché...

« Ils ont remué ciel et terre pour avoir le feu roi Sigismond de Pologne à leur parti. Ils le gagnèrent d'abord par le mariage d'Anne d'Autriche, sœur de Ferdinand dernier mort, laquelle étant décédée, bien qu'elle lui eût laissé le prince Ladislas, après roi, de

peur qu'il ne s'alliât à quelque autre puissance qui ne leur fût pas favorable, sans avoir égard à la proximité du sang, foulant aux pieds les commandements divins, lui firent épouser Constance, sœur germaine de sa défunte femme, afin qu'il leur fût joint par des liens indissolubles, bien qu'extraordinaires et impies. Et ce sont ces alliances qui portèrent quasi le roi Sigismond à se rendre comme procureur du roi d'Espagne, s'étant mis en état d'acheter pour lui tous les salpêtres de la Prusse, afin d'en priver les Hollandais, si ceux de Dantzick n'eussent obvié au dessein de leur roi par des remontrances... Le dernier ambassadeur d'Espagne en Pologne donna, l'an 1637, à la diète de Varsovie un cahier d'articles qui devaient être adoptés, pour établir le commerce entre les sujets des deux couronnes de Pologne et d'Espagne, lesquels, entre autres choses, portent qu'il ne partira point de navire de Dantzick pour l'Espagne, sans être chargé de toiles, de cordages, de salpêtres et de cires, afin d'en garnir l'Espagne et d'en priver les Hollandais ; qu'il y aura toujours un résident d'Espagne à Dantzick, et que les Dantziquois ne se serviront point de navires bâtis en Hollande, de peur que directement ou indirectement leurs ennemis ne profitassent de leurs ventes... Le roi de Po-

esprit de recherche et d'investigation sérieuse. Elles demeurèrent étrangères aux progrès des sciences et ne songèrent plus qu'à veiller au maintien des anciens abus et d'un enseignement suranné qu'elles regardaient comme un patrimoine précieux. L'inquisition favorisait l'ignorance; elle osait la regarder comme une sauvegarde de la religion. Elle exerçait sa censure non seulement sur les livres de théologie, mais encore sur les livres de droit, de philosophie, de politique, et même sur les romans de mœurs qui frondaient l'avarice et la rapacité des prêtres, leurs déréglements et leur hypocrisie. C'est ainsi qu'elle proscrivit le *Lazarille de Tormès*, par Hurtado de Mendoza, et lorsque plus tard elle en autorisa la lecture, ce ne fut qu'après l'avoir mutilé [1]. Elle s'opposa de même à la lecture des livres de mathématiques, d'astronomie et de physique, qui avaient été publiés en France, en Angleterre et en Allemagne, sous prétexte qu'ils favorisaient la tendance du siècle au matérialisme. Elle ordonna aux professeurs de langues orientales de livrer à ses commissaires les bibles hébraïques et les bibles

1. Hurtado de Mendoza lui-même, malgré se haute naissance, n'échappa qu'à la faveur de l'anonyme aux haines implacables que son livre avait soulevées.

grecques qui étaient entre leurs mains[1]. Elle proscrivit sans distinction tous les livres hébreux et tous les livres arabes qui traitaient de la religion juive et de la religion mahométane. Elle défendit la lecture des ouvrages composés, traduits ou annotés par des hérétiques. Les œuvres de Du Moulin, l'un des premiers jurisconsultes du XVIe siècle, ne furent plus étudiées en Espagne, parce que l'auteur était protestant. Cette défense s'étendit jusqu'aux livres composés ou traduits par des catholiques dont l'orthodoxie paraissait suspecte. Certaines parties de l'*Imitation de Jésus-Christ*, traduite par Luis de Grenade, furent défendues par l'inquisition. Elle proscrivit les Traités de la prière, de la méditation, de la dévotion, qui avaient été composés par le même écrivain, et surtout son *Guide des pécheurs*[2]. Les réclamations de Luis de Grenade restèrent sans réponse; aucune explication ne lui fut donnée ni par l'inquisiteur général Valdès, ni par Quiroga son successeur. Les traductions de la Bible en langue vulgaire furent pareillement interdites[3]. Cette défense qui s'étendit encore à un grand nombre de livres de piété, composés par des

1. Llorente, *Histoire de l'Inquisition*, t. I, p. 469.
2. M. de Puibusque, t. I, p. 470. Note.
3. Llorente, t. I, p. 474.

auteurs sincèrement catholiques, fit dire à sainte Thérèse de Jésus, avec cette candeur qui lui était si naturelle : « Lorsqu'on enleva tant de livres composés en langue espagnole, afin d'en empêcher la lecture, j'en fus extrêmement affligée, car il y en avait plusieurs qui étaient une source de consolations pour moi, et il m'était impossible de lire ceux qui étaient écrits en latin. Ce fut alors que le Seigneur me dit : « Ne t'inquiète pas, je te donnerai le livre de vie. » On sait que sainte Thérèse ne fut pas à l'abri des persécutions du saint-office, et que peu d'hommes célèbres par leur savoir échappèrent aux poursuites de ce tribunal redoutable. Il suffit de nommer le premier archevêque de Grenade, Ferdinand de Talavera, l'apôtre des Alpujarras; Jean d'Avila, l'apôtre de l'Andalousie; Louis de la Cadena, chancelier de l'Université d'Alcala de Henarès [1]; Barthélemy de Las Casas, que l'on accusa d'avoir soutenu des opinions contraires aux doctrines de saint Pierre et de saint Paul, sur la soumission que les sujets doivent à leurs souverains; Pierre de Lerma, qui fut accusé de luthéranisme, parce qu'il cherchait à ranimer le goût de la littérature ecclésiastique, en engageant ses disciples à étudier les Pères de l'Église et

1. Il chercha un asile à Paris, et fut reçu docteur en Sorbonne.

à ne pas s'en rapporter aveuglément à l'autorité des maîtres[1]; Louis Ponce de Léon, qui passa cinq ans dans les cachots de Valladolid, séparé de la société des hommes et privé de lumière, parce qu'il avait eu le malheur d'exciter la haine d'un de ses collègues jaloux du succès de son enseignement. Le prétexte de cette violence fut la traduction en vers espagnols du Cantique de Salomon, traduction si orthodoxe qu'elle fut accueillie avec empressement en Italie et dans tous les pays catholiques. A cette époque, Louis Ponce de Léon ne l'avait pas même publiée; il s'était contenté de la confier, sous le sceau du secret, à un de ses amis dont l'indiscrétion le perdit[2].

Lorsque les accusés appartenaient à des familles riches et puissantes, on taisait les noms des témoins qui déposaient contre eux, précaution cruelle, qui encourageait la délation en assurant l'impunité au délateur. Il arrivait souvent, dans ce pays où les haines de famille étaient aussi fréquentes qu'implacables, que des innocents étaient condamnés sur de

1. Il mourut doyen de la Sorbonne.

2. Il reprit son enseignement avec la même ardeur au sortir de sa prison. « L'amour de ses élèves, dit M. de Puibusque, devint une sorte d'idolâtrie, lorsqu'on le vit toujours calme, modeste, généreux, s'élever au premier rang des prosateurs et des poëtes. » T. I, p. 466. Note.

faux témoignages, leurs enfants dépouillés, réduits à la misère, et longtemps après un homme obscur avouait à son lit de mort qu'il avait trompé la justice pour satisfaire sa vengeance.

La crainte de l'inquisition devait nécessairement éloigner les libres penseurs de toute recherche métaphysique et de tous les autres travaux de l'esprit qui exposaient sur la terre à des dangers si terribles, et qui, disait-on, exposaient l'âme à des dangers plus redoutables encore dans l'autre vie. La philosophie, les mathématiques, la chimie, la médecine et la plupart des autres sciences que les Arabes avaient fait fleurir en Espagne ne furent plus cultivées. On eût pu croire que l'éloquence de la chaire suppléerait au silence de la philosophie. Il n'en fut rien : tant il est vrai que le sentiment religieux contenu dans le domaine d'une foi stérile et d'une formule sans vie ne peut atteindre cette hauteur sublime où l'éleva le génie libre et hardi des saint Augustin, des saint Bernard et des Bossuet. De cette foule innombrable d'évêques, de prêtres et de moines, qui ont fait retentir de leurs paroles pieusement écoutées les cathédrales de l'Espagne, il n'est pas sorti, pendant tout le XVI et tout le XVIIe siècle, un seul orateur, pas même

un prédicateur de quelque renom, que l'on puisse comparer à Fléchier, à Massillon, à Bourdaloue. Il est vrai que, si l'Espagne resta privée de l'éloquence religieuse, elle eut ses casuistes de Salamanque, les Sanchez, les Escobar, les Molina, dont les ouvrages ont acquis une si triste célébrité. Sainte Thérèse elle-même, dont les œuvres méritent d'être placées à côté de celles des Pères de l'Église, dogmatise bien plus souvent qu'elle ne cherche à exprimer et à communiquer aux autres le saint enthousiasme qui remplit son âme ardente. Ses pensées empreintes d'une foi si touchante, ses élans d'amour vers le ciel sont des lueurs passagères auxquelles succèdent aussitôt des dissertations subtiles sur les mystères de la religion, que l'intelligence humaine ne saurait comprendre.

Le despotisme politique ne contribua pas moins que le despotisme religieux à la décadence de la littérature espagnole. Lorsque Sepulveda, chanoine de Salamanque et historiographe de Charles-Quint, eut rédigé l'écrit suivant : *Dissertation pour savoir s'il est permis de faire la guerre aux Indiens, de leur enlever leur pouvoir, leurs possessions, tous les biens temporels, et même de les tuer lorsqu'ils résistent, afin que, une fois dépouillés et soumis, ils puissent se laisser plus*

facilement convertir par les prédicateurs, le conseil des Indes et le roi, qui voulaient étouffer ces sortes de discussions, lui refusèrent le droit d'imprimer sa dissertation. Et cependant elle était favorable au système du gouvernement, car elle résolvait la question par l'affirmative, et déclarait que les Indiens étaient tenus de se soumettre aux Espagnols, « *parce que les moins entendus doivent se laisser gouverner par les plus sages.* » Sepulveda la fit publier à Rome et les franciscains la répandirent en Espagne. Lorsque Las Casas eut écrit en réponse sa *Brève relation de la destruction des Indiens,* qui fut imprimée à Séville, malgré l'inquisition, le roi fit saisir l'édition. Il est vrai que l'on parvint à sauver quelques exemplaires, qui furent envoyés en Hollande et traduits bientôt dans toutes les langues de l'Europe. Philippe II se montra plus sévère encore que son père. Campanella, qui avait osé blâmer son système de gouvernement et proposer des améliorations qui furent réalisées en partie dans la suite, fut jeté en prison et expia son audace par une longue captivité. Dès ce moment, personne ne prononça plus un mot de blâme, et Philippe II put ruiner la nation par ses entreprises gigantesques, sans trouver un seul contradicteur. Quand Philippe III exila les Mau-

res, quand son successeur provoqua par ses mesures ineptes et tyranniques les soulèvements de la Catalogne et du Portugal et les révoltes de Naples et de la Sicile, pas une voix libre ne s'éleva pour flétrir les actes d'un gouvernement qui préparait la dissolution de la monarchie. L'histoire resta muette en présence de ces événements qui changeaient la face de l'Europe et enlevaient à l'Espagne son ancienne suprématie. Si quelque écrivain rompit le silence, ce ne fut qu'avec crainte et réserve, et moins pour hasarder un jugement impartial que pour décerner des éloges que la postérité n'a pas confirmés.

Pedro Mexia, Sandoval, et même Sepulveda, qui écrivirent dans la première moitié du XVIe siècle, ne furent que des chroniqueurs. Ce fut, à vrai dire, Hurtado de Mendoza qui créa l'histoire. Après avoir représenté Charles-Quint à Venise, à Rome et au concile de Trente, il fut disgracié par le fils de ce prince et obligé de se retirer à Grenade, où il acheva ses jours dans la retraite. Il y composa son Histoire de la révolte des Maures (*Historia de la guerra contra los Moriscos de Granada*), qui n'est plus une simple chronique. Mendoza ne se borne pas à raconter les faits : il les juge. Les Espagnols soutiennent qu'il fut le premier écrivain de leur pays qui sût unir la poli-

tique à l'éloquence, et le talent de bien écrire à celui de bien penser. Ils le comparent volontiers à Salluste, dont il atteint souvent la nerveuse concision. Mais, sous tous les autres rapports, il est inférieur à son modèle. Ses réflexions, toujours sentencieuses, sont quelquefois vides et puériles; en outre, il est retenu par la crainte de déplaire, et l'on sent presque à chaque page qu'il n'a pas la franche et libre allure de l'historien romain. Malgré tous ces ménagements timides, il excita l'ombrageuse susceptibilité de Philippe II, qui défendit la publication de son ouvrage. L'Histoire de la Révolte des Maures ne fut imprimée qu'en 1610, c'est-à-dire trente-cinq ans après la mort de l'auteur. Encore eut-on soin d'en retrancher les passages les plus hardis.

Mariana, son successeur, composa le premier une histoire générale de l'Espagne. Une narration vive et quelquefois éloquente, un style clair, correct, élégant lui assurent un rang distingué parmi les écrivains nationaux. Mais il n'a pas les véritables qualités de l'historien. Il ne fait aucun effort pour tirer des événements du passé des leçons pour l'avenir. La franchise apparente qu'il affecte en s'adressant aux puissants de la terre ne sert le plus souvent qu'à mieux masquer sa servilité. On ne peut se fier à sa

critique, ni même aux faits qu'il rapporte, toutes les fois que son exactitude peut compromettre l'autorité de l'Église ou le pouvoir absolu du monarque. Malgré cette coupable complaisance, il fut dénoncé au tribunal de l'inquisition. Philippe II avait entrevu dans son ouvrage des traces de liberté dont il voulait effacer jusqu'au souvenir, et Mariana n'échappa qu'avec peine au châtiment dont il était menacé. En 1599, il fit paraître son fameux traité : *De rege et regis institutione*. Il y justifie le régicide, lorsqu'il est utile à la religion. La censure approuva cet ouvrage, qui arma peut-être le bras de l'assassin de Henri IV. Aussi, le parlement de Paris fit-il brûler le livre par la main du bourreau. C'était rendre service au roi catholique que de publier un pareil traité. Toutefois, dans une circonstance de sa vie, Mariana fit preuve de quelque courage. En 1609, il osa publier à Cologne son Mémoire sur l'altération des Monnaies (*De la alteracion de la Moneda*). Ce livre parut tellement séditieux qu'il valut à son auteur un procès criminel et une année de réclusion.

Herrera, Davila, Juan de la Puente, Cabrera, Fonseca, Coloma, qui vécurent sous le règne de Philippe III; Malvezzi, Cespedes y Meneses, Moncada,

Mendez Silva, Moreli, qui composèrent leurs ouvrages sous le règne de Philippe IV, ne firent qu'exagérer les défauts de leurs devanciers, dont ils n'avaient pas les qualités. La seule histoire sérieuse de cette époque, la Révolte de la Catalogne par Melo, fut l'œuvre d'un Portugais. Après tous ces écrivains, parut Antonio de Solis qui publia, sous le règne de Charles II, son Histoire de la conquête du Mexique. C'est le dernier historien de l'Espagne qui ait conservé la pureté du goût et l'amour de la vérité. Son ouvrage, que l'on regarde comme un chef-d'œuvre littéraire, n'excita pas même l'intérêt du public. Solis n'aurait pu le faire paraître sans la générosité d'Antonio Carnero, son protecteur, qui paya les frais d'impression et ne les recouvra jamais. Après lui, l'histoire cesse d'être cultivée dans la Péninsule, et elle ne se relève que fort tard, et grâce à l'influence de la dynastie des Bourbons.

Ainsi, pendant tout le XVIIe siècle, l'histoire nationale ne trouva pas de véritable interprète, grâce au despotisme ombrageux du gouvernement. Philippe II et ses successeurs défendirent jusqu'aux livres qui peignaient les mœurs et la civilisation des nations voisines, jusqu'aux auteurs anciens dont le libre langage eût contrasté trop vivement avec le

servilisme des écrivains espagnols. N'était-il pas à craindre que la nation regrettât ses libertés perdues, lorsqu'on mettrait sous ses yeux les constitutions de Rome ou d'Athènes, ou qu'elle répudiât les tribunaux du Saint-Office, lorsqu'elle connaîtrait mieux les peuples modernes, dont la liberté religieuse faisait la gloire et la prospérité? Il résulta de là que le cercle des études permises devint de jour en jour plus restreint. Les jugements d'Herrera, de Malvezzi, de Cespedes sur la France, l'Angleterre et l'Allemagne, accusent l'ignorance la plus profonde. Les poëtes, qui puisaient dans les ouvrages des historiens nationaux, restaient aussi étrangers à l'histoire des peuples anciens qu'à celle de leurs contemporains. On peut en juger par une pièce de Caldéron intitulée : *les Armes de la Beauté* (*las Armas de la Hermosura*). Romulus et Coriolan y sont présentés comme contemporains; tous deux combattent le roi Sabinius, qui n'a jamais existé; l'Espagne et l'Afrique sont des provinces romaines; déjà Rome étend son sceptre sur les nations conquises et médite la ruine de Jérusalem, sa rivale. Cette ignorance de l'histoire ancienne n'était pas particulière à Caldéron, car on la retrouve dans Lope de Vega et dans les autres poëtes de cette époque. Elle était partagée par toute la nation, et peut-être

par le gouvernement lui-même, qui l'imposait aux Espagnols.

Malgré le despotisme religieux et politique de Charles-Quint et de Philippe II, l'essor littéraire de l'Espagne ne s'arrêta pas du vivant de ces deux princes. Mais comme le droit, la philosophie, la politique, l'histoire et les sciences exactes ne pouvaient plus être cultivées sans danger, le génie de la nation se tourna tout entier vers la poésie. Les règnes de Charles-Quint et de Philippe II furent l'époque du plus grand développement de la poésie lyrique. Cette curiosité inquiète, ce goût du merveilleux qui, dans le siècle précédent, avaient fait écrire tant de romans imités de l'*Amadis des Gaules*, tant de romances qui célébraient les exploits du Cid, se calmèrent tout à coup et firent place à ce genre nouveau. Tandis que la France, l'Italie, l'Allemagne, la Flandre, le Mexique et le Pérou étaient inondés de sang par les armées espagnoles, les poëtes de cette nation ne visaient qu'à peindre dans des vers harmonieux les sentiments les plus intimes et les plus délicats de leur âme. C'est un grand sujet d'étonnement que, dans les poésies de cette époque, on retrouve si peu le retentissement du bruit des armes. On s'attend à des chants de guerre, pleins de

l'ivresse des combats, et ce sont presque toujours de douces rêveries pastorales et les accents mélodieux d'un amour tendre et soumis. L'étonnement redouble quand on songe que Boscan, Garcilaso de la Vega, Montemayor, Herrera, Ponce de Léon avaient combattu sous le drapeau castillan et pris part à ces guerres sanglantes qui ébranlèrent la chrétienté, tandis que, dans leurs vers, ils se représentent sous les traits de bergers occupés à tresser des guirlandes de fleurs et qui attendent en tremblant la faveur d'un regard de leurs amantes. Toutes leurs poésies sont d'une mollesse extrême, que l'on s'attendait à trouver chez un peuple efféminé par une longue servitude plutôt que chez une nation brave et belliqueuse.

Les poésies espagnoles du XVIe siècle respirent cette langueur, cet enivrement de la vie et de l'amour qu'on trouve chez les poëtes grecs et latins qui avaient survécu à la liberté de leur patrie. Théocrite et Callimaque, Ovide et Properce sont langoureux et tendres comme Garcilaso et Herrera le Divin. On dirait qu'ils se glorifient de leur mollesse, pour faire croire qu'ils l'ont choisie librement et qu'ils ont préféré leur vie voluptueuse aux mâles occupations de leurs aïeux. Peut-être les poëtes espagnols adoptè-

rent-ils également ce genre efféminé, parce que le despotisme comprimait le libre essor du génie; peut-être aussi la gloire des armes, souillée par trop de cruautés et dépouillée par la discipline du prestige de la valeur personnelle, ne parlait-elle plus autant au cœur et à l'imagination des poëtes. D'ailleurs les guerres de Charles-Quint et de Philippe II contre les Français, les Allemands, les Italiens et les Hollandais ne pouvaient pas exciter le sentiment poétique au même degré que ces luttes contre les Arabes, qui avaient donné naissance à tant de chants belliqueux, à tant de romances populaires. Au moyen âge, on haïssait l'ennemi, on savait quel serait le prix de la victoire; tandis qu'au XVIe siècle les Castillans connaissaient à peine les peuples qu'ils rencontraient sur les champs de bataille.

Aussi, la poésie de cette époque ne pouvait-elle briller que d'un éclat passager. Les symptômes d'une décadence prochaine sont en effet déjà visibles chez les poëtes qui créèrent ce genre nouveau. D'abord, ils se ressemblent presque tous par la nature de leur talent, et le goût de la poésie pastorale qu'ils adoptèrent bientôt établit entre eux plus d'uniformité encore; non seulement ils renoncèrent à peindre la vie réelle pour ne plus exprimer que les senti-

ments intimes, ils se bornèrent encore à ceux de ces sentiments qui leur paraissaient convenir à des bergers. De là vient l'étrange monotonie des poëtes de cette époque, bien qu'on trouve chez eux un certain talent de versification et une élégance naturelle, qui prouvent les dispositions les plus heureuses pour la perfection de la forme littéraire. La plupart se confondent dans la mémoire de ceux-là mêmes qui ont une connaissance approfondie de la littérature espagnole du XVIe siècle. « Ils laissent, dit M. de Sismondi, l'impression d'une rêverie harmonieuse, d'une grande délicatesse de sentiments, d'une mollesse langoureuse qui vous enivre; mais les pensées dont ils se sont nourris échappent bien vite à la mémoire; c'est une musique douce et sensible dont on était étonné sans que le motif ait laissé de traces *sur* notre oreille : aussitôt que les accords sont interrompus, on fait de vains efforts pour les rappeler, et le charme entier est détruit[1]. »

Pour échapper aux ennuis inséparables d'une trop grande uniformité, les poëtes espagnols eurent recours à tous les raffinements de la versification la plus compliquée. Il fallait sauver à tout prix le fond par la

1. Sismondi, *Littérature du midi de l'Europe*, t. III, p. 325-326.

forme et se faire pardonner la futilité des idées par une diction neuve et brillante. Herrera le Divin ouvrit cette carrière nouvelle à la poésie. Doué d'un talent plein de sève et de vigueur, il se sentit comme emprisonné dans les formes étroites que ses devanciers avaient acceptées. Elles lui parurent trop prosaïques, trop éloignées de cette perfection idéale qu'il espérait atteindre. Il essaya de créer un nouveau langage. Dans ce but, il sépara les mots nobles des mots vulgaires, il en changea la signification dans ses vers, il employa les répétitions pour ajouter à l'énergie de la pensée, il eut recours à des transpositions plus conformes au génie de la langue latine qu'à celui de la langue espagnole, et il forma des mots nouveaux qui lui paraissaient plus expressifs et plus sonores. Mais à force de tourmenter son style pour s'élever jusqu'aux sublimes hauteurs d'Horace et de Pindare, il ne parvint à créer qu'un langage plein de recherche et d'enflure[1]. La nation dont il était l'idole applaudit à ses efforts et considéra ses innovations comme essentielles à la vraie poésie. Aussi les poëtes qui le suivirent marchèrent-ils sur

1. Nous exceptons de cette critique un assez grand nombre de poésies d'Herrera, et surtout ses deux chants adressés à saint Ferdinand et à don Juan d'Autriche, son hymne sur la bataille de Lépante, et son élégie sur la mort de don Sébastien, roi de Portugal.

ses traces. Louis Ponce de Léon, qui exprimait la poésie mystique dont son âme était pleine avec une si rare élégance et une sensibilité si vraie et si profonde; Ferdinand d'Acunha, le gracieux traducteur d'Ovide; Gutière de Cetina, l'heureux imitateur d'Anacréon; Pedro de Padilla, l'émule de Garcilaso dans la poésie pastorale; Gaspar Gil Polo, qui continua la Diane de Montemayor et surpassa son modèle; Juan de Jaureguy, l'élégant traducteur de l'Aminta du Tasse, dont la copie, égalant l'original, a le rare privilége d'être aussi comptée parmi les œuvres classiques, tous ces poëtes que la nature avait doués d'une imagination si riante et si féconde, furent forcés de se plier au goût général et de tout sacrifier à une pompe vaine et stérile. L'école prétentieuse de Seicentisti, que Marini avait formée à Naples, ne tarda pas à réagir sur l'Espagne et à rehausser encore la vogue de cette littérature recherchée. Déjà les facultés des poëtes commençaient à s'épuiser dans la carrière de l'imagination, la seule qui leur fût encore ouverte, et le goût du peuple achevait de se pervertir, lorsque Gongora essaya de donner une nouvelle vogue à cette poésie, en la transformant par une *plus haute culture*. C'était un écrivain d'une valeur réelle, plein de verve et d'originalité, mais

qui, par sa prétention au bel esprit, réussit à détruire méthodiquement son incontestable mérite. Ce ne fut pas dans le délire de l'inspiration, mais froidement et de propos délibéré qu'il inventa pour la poésie un style plus élevé qu'il nomma *estilo culto*. « Dans ce but, dit M. de Sismondi, il se forma, avec la recherche la plus pénible, un langage précieux, obscur, ridiculement figuré, et tout à fait étranger à la manière habituelle de parler et d'écrire ; il s'efforça, de plus, d'introduire les transpositions les plus hasardées du grec et du latin dans l'espagnol où l'on ne se les était jamais permises ; il inventa une ponctuation particulière pour aider à deviner le sens de ses vers ; il chercha les mots moins usités ou il altéra le sens des plus connus, pour donner une nouvelle dignité à son style. En même temps il rassembla avec effort toutes ses connaissances mythologiques pour en orner son langage nouveau. C'est après un pareil travail qu'il écrivit ses *Solitudes* (*Soledades*), son Polyphème, et d'autres poëmes. Ce sont toujours des fictions sans charme, pleines d'images mythologiques, et recouvertes par une pompe fantastique de phrases obscures[1]. »

Le *cultérianisme* reposait, à vrai dire, sur le triple

1. Sismondi, *Littérature du midi de l'Europe*, t. IV, p. 56-57.

abus du néologisme, des inversions et des métaphores. On peut en juger par le passage suivant des *Solitudes*. Le poëte veut chanter le retour du printemps. Voici par quelles circonlocutions il exprime sa pensée :

« C'était la saison fleurie de l'année dans laquelle le ravisseur déguisé d'Europe, le front ceint d'une demi-lune et le corps parsemé des rayons du soleil, menait paître les étoiles dans des champs de saphir... C'était l'époque où le beau Phaéton, plus digne que le jeune homme du mont Ida de présenter la coupe à Jupiter, fit naufrage et tomba, délaissé par son père, pour aller confier ses larmes d'amour et ses douces plaintes à la mer. Celle-ci, émue de compassion, les transmit aux feuilles des arbres qui, agités par le vent, répétèrent ses tristes sanglots. Ainsi le mélodieux instrument d'Arion... »

On se moqua d'abord de Gongora, et l'on finit par l'imiter. Le brillant comte de Villa-Mediana se chargea d'intéresser la cour au succès du *Gongorisme ;* le prédicateur Paravicino, de gagner le clergé. Après quelques railleries, Quevedo se rangea sous la nouvelle bannière. Lope de Vega suivit l'exemple de Quevedo. Il avait commencé par déclarer une guerre à mort à ce qu'il appelait le jargon *cultidiablesco*. Il

avait terminé un sonnet écrit dans le goût nouveau par ce dialogue : « Entends-tu, Fabius, ce que je viens de te dire?—Parbleu, si je l'entends!—Tu mens, Fabius, car c'est moi qui le dis, et je ne l'entends pas. » Lui qui n'eut jamais de fiel contre personne, il avait porté sur Gongora ce jugement sévère :

« Il voulut enrichir l'art, et même la langue, de ces ornements et de ces figures qu'on n'avait jamais imaginés jusqu'à lui... Beaucoup se sont laissé emporter par l'attrait de la nouveauté vers ce genre de poésie, et leur calcul n'a pas été faux. Dans le style ancien, ils n'eussent pu de leur vie devenir poëtes; dans le moderne, ils le sont du jour au lendemain. Avec quelques inversions, quatre sentences, six mots latins et autant de phrases ampoulées, ils se trouvent transportés si haut qu'eux-mêmes ne se connaissent plus, ni ne s'entendent. Faire une composition toute de figures, c'est aussi vicieux, aussi absurde, que si une femme qui se farde mettait la couleur, non sur les joues, mais sur le nez, le front et les oreilles... Qu'est donc une composition remplie de tropes et d'images? un visage enflé et coloré à la manière des anges qui sonnent de la trompette au jugement dernier, ou des quatre vents des cartes géographi-

ques... Les mots sonores, dit-on, et les figures oratoires émaillent le discours; oui, mais si l'émail couvre tout l'or, ce ne sera plus la parure du joyau, ce sera son enlaidissement... Bien des esprits en Espagne se sont gâtés à de si pernicieux exemples, et tel poëte insigne qui, en écrivant selon ses forces naturelles et dans sa langue propre, avait mérité l'applaudissement général, a tout perdu en passant au cultérianisme, et s'est perdu lui-même [1]. »

Et cependant, lorsque Lope de Vega s'aperçut que l'école nouvelle avait soumis et maîtrisé le public, il se laissa emporter par le torrent. Avec lui tomba la dernière barrière qui avait retardé l'invasion du mauvais goût. Impatients de se signaler, avides du neuf et du merveilleux, les poëtes se décidèrent à briser tous les obstacles que leur opposait la raison. Ils crurent avoir découvert un monde nouveau, lorsqu'ils ne faisaient que s'abandonner aux écarts de l'imagination la plus extravagante. Il se forma bientôt une école poétique, pleine d'orgueil et d'arrogance, qui déversa le mépris sur tous ceux qui n'admiraient pas le style du maître. Les uns commentaient Gongora, comme en Italie on commentait le Dante : ce furent les *cultoristos*. Les autres essayaient de l'imiter : ce

1. Traduction de M. Viardot. *Études sur l'Espagne*, p. 296-297.

furent les *conceptistos*. Ces derniers renchérissaient à l'envi sur le langage du chef de l'école, dont ils n'avaient pas le talent. Ils recherchaient les formes les plus extraordinaires, les plus bizarres. A l'exemple des poëtes de l'Orient, ils semaient avec profusion les métaphores et les hyperboles gigantesques. Ils semblaient vouloir enivrer à la fois tous les sens et ne jamais éveiller une idée sans l'entourer de tout le prestige des couleurs les plus suaves et des sons les plus ravissants. Le plus célèbre de ces écrivains, le seul dont les œuvres aient survécu à la renaissance du goût, Gracian, se fit le législateur de cette école. Il en traça la théorie dans son Art de l'Esprit (*Agudeza y arte de ingenio*), et réunissant le précepte et l'exemple :

« Il y a, dit-il, des gens qui se contentent de l'âme seule de l'*agudeza*, sans s'occuper de la galanterie à l'exprimer; ils tiennent pour félicité la facilité du dire. Ce ne fut point paradoxe, mais ignorance, de condamner tout jeu d'esprit, et celui-là ne fut pas un Aristarque, mais un monstre, qui satirisa l'*agudeza*, antipode du génie, dont l'intention devait être le désert du discours. Les *conceptos* sont la vie du style, l'esprit de la parole, et ils ont d'autant plus de perfection qu'ils ont plus de subtilité. Mais quand on réunit le

rehaussé du style à l'élevé du *concepto*, alors l'œuvre est achevée. Il faut donc tâcher que les propositions embellissent le style, que les difficultés l'avivent, que les mystères le rendent curieux, les exagérations saillant, les renchérissements profond, les allusions dissimulé, l'opiniâtreté piquant, les transmutations subtil; que les ironies lui donnent du sel, les crises du fiel, les paranomasies de la grâce, les sentences de la gravité; que les ressemblances le fécondent et que les rapprochements le rehaussent. Mais tout cela avec un grain de justesse, car la prudence assaisonne tout [1]. «

Voici comment ce même Gracian, qui, dans ses autres ouvrages, est un modèle de retenue, de gravité, de saine raison, chante l'approche de l'été :

« Après que, dans le céleste amphithéâtre, le cavalier du jour, monté sur Phlégon, a vaillamment piqué le taureau lumineux, vibrant pour javelots des rayons d'or, et ayant pour applaudir à ses attaques la charmante assemblée des étoiles, qui, pour jouir de sa taille élégante, s'appuient sur les balcons de l'aurore; après que, par une singulière métamorphose, avec des talons de plume et une crête de feu, le blond Phébus, devenu coq, a présidé la multitude

1. Traduction de M. Viardot. *Études sur l'Espagne*, p. 300-301.

des astres brillants, poules des champs célestes entre les poulets de l'œuf de Tyndare... [1] »

C'est à ce degré de déraison que descendirent les imitateurs de Gongora. Une poésie aussi contraire au bon sens, aussi antipathique au génie de l'Europe, ne pouvait pas avoir un long avenir. Elle périt en effet accablée sous le poids de ses fausses richesses, moins de trente ans après la mort de celui qui l'avait créée.

De tous les genres littéraires le drame est le plus propre à faire connaître le goût d'un peuple, l'état intellectuel et moral d'une époque. Il échappe plus que tout autre aux caprices de l'individualité, aux entraînements de l'imagination. Le poëte lyrique peut jusqu'à un certain point se soustraire à l'action de son siècle et se livrer à son inspiration personnelle. Mais une pièce de théâtre que beaucoup de personnes réunies verront et jugeront ensemble, doit être nécessairement conforme à leur manière de voir et de sentir. Aussi le drame espagnol ne pouvait-il pas avoir un plus long avenir que la poésie lyrique.

Cervantès fut le véritable créateur du drame espagnol. Lope de Vega le féconda, et Caldéron l'éleva

1. Traduction de M. Viardot. *Études sur l'Espagne*, p. 302-303.

au plus haut degré de perfection qu'il pût atteindre. La Numancia de Cervantès et sa vie d'Alger représentent l'esprit héroïque et l'ardente dévotion qui animaient les contemporains de Charles-Quint et de Philippe II. Sa Numancia respire le sentiment du patriotisme le plus pur. Il y règne un naturel et en même temps une majesté terrible que l'on ne trouve plus dans Lope de Vega. Sa vie d'Alger est une œuvre politique autant que poétique. Cervantès voulut soulever ses concitoyens contre les Barbaresques, et briser les chaînes des chrétiens captifs dont il avait partagé les souffrances. Dans les pièces de Lope de Vega l'action est plus vive, plus animée; l'intrigue est nouée plus savamment, et grâce à l'impossibilité d'en prévoir l'issue, l'émotion ne cesse pas un seul instant. Mais si l'art est en progrès, on entrevoit aussi des germes de décadence. Lope de Vega est entaché des défauts de son siècle. Malgré sa fécondité prodigieuse, il trouve plus commode d'orner ses pièces de *concetti*, d'expressions outrées, de métaphores extravagantes, que de modérer son imagination par le bon goût et la raison. Cet homme extraordinaire, qui aurait pu réformer le goût du public, n'eut qu'un désir, celui de s'y conformer. « Il faut, dit-il dans une de ses préfaces, que les étran-

gers remarquent bien qu'en Espagne les comédies ne suivent pas les règles de l'art. Je les ai faites telles que je les ai trouvées; autrement on ne les aurait point entendues. » — « Ce n'est pas, dit-il encore dans son *Arte nuevo de hacer comedias*, ouvrage qui, selon l'expression de Martinez de la Rosa, semble plutôt écrit par un coupable pour justifier ses excès que par un législateur pour les réprimer, ce n'est pas que j'ignore les préceptes de l'art, Dieu merci ! mais quelqu'un qui les suivrait, en écrivant, serait sûr de mourir sans gloire et sans profit..... J'ai quelquefois écrit suivant l'art, que très peu de gens connaissent; mais quand je vois, d'autre part, les monstruosités auxquelles accourent le vulgaire et les femmes, qui canonisent ce triste exercice, je me fais barbare à leur usage. Aussi.... quand je dois écrire une comédie, j'enferme les règles sous six clefs, et je mets dehors Plaute et Térence, pour que leur voix ne s'élève pas contre moi, car la vérité crie dans les livres muets..... Je fais des pièces pour le public, et puisqu'il les paye, il est juste, pour lui plaire, de lui parler la langue des sots [1]. »

Quelle que soit la sévérité du jugement que le grand poëte, rassasié de gloire et d'honneur, crut devoir

1. Traduction de M. Viardot. *Études sur l'Espagne*, p. 336.

porter sur lui-même, il est certain qu'aucune de ses innombrables pièces de théâtre ne mérite de servir de modèle et d'être placée à côté des immortels chefs-d'œuvre de Sophocle et de Racine. On sent partout l'absence du travail consciencieux et de cette rigueur salutaire pour soi-même sans laquelle il n'y a pas de véritable perfection.

Caldéron lui-même, l'écrivain le plus brillant, le génie le plus élevé peut-être que l'Espagne ait produit, porte l'empreinte du mauvais goût de son époque. Un examen rapide des qualités et des défauts de ce prince des poëtes fera comprendre que le drame devait finir nécessairement avec lui.

Les pièces de théâtre de Caldéron furent accueillies avec des transports vrais et unanimes par le peuple espagnol. Et certes, si jamais poëte mérita les applaudissements de la foule et même les suffrages des esprits d'élite, ce fut Caldéron. Quelle grandeur et quelle noblesse dans ses caractères ! quelle vivacité dans ses tableaux ! quelle profondeur dans ses pensées ! La beauté des conceptions jointe à l'élégance des vers et à l'énergie soutenue du style, lui donnent un attrait irrésistible. On ne peut lire le Prince Constant, le Médecin de son honneur, les deux Amants du Ciel, l'Alcade de Zalaméa, Luis Perez de

Galice, Aimer après la mort, sans comprendre l'enthousiasme des Espagnols, sans excuser l'espèce de culte que Schlegel lui a voué. Toutefois, ne nous faisons pas illusion. L'admiration qu'inspirent tout d'abord les œuvres d'un homme de génie est toujours aveugle, et l'enthousiasme ne réfléchit pas. Les grandes beautés nous frappent vivement; elles nous éblouissent, nous fascinent et ôtent la liberté nécessaire à celui qui veut juger avec discernement. Il faut tenir compte de cette disposition des esprits, pour justifier entièrement les transports qu'excita la première apparition de Caldéron. Ses qualités ont en effet un caractère de force et d'originalité dangereuses. Il brille souvent par l'élévation de la pensée, par l'éloquence du sentiment et par la vérité de la passion. Mais ces qualités conduisent à des défauts qui en sont la parodie, et Caldéron ne se tient pas toujours dans les limites du vrai. Trop souvent sa grandeur touche à l'exagération, son éloquence à l'emphase et à la déclamation, sa vigueur de raisonnement à la subtilité d'une fausse dialectique, et quelquefois sa profondeur n'est qu'apparente.

Y a-t-il une véritable élévation dans ces héros guindés qui s'écrient à chaque instant : *Yo soy quien soy* ? N'y a-t-il pas un sentiment de fausse dignité dans

ces paroles de Luis Perez de Galice, qui craint de recevoir enfin le châtiment dû à ses crimes : « Lorsque la rigueur cruelle de mon étoile et de ma destinée me coûtera la vie, je mourrai content, pourvu que la renommée dise un jour : Voilà le prix dont la fortune a payé la *probité* de Luis Perez ? »

Les imprécations de Gutière qui ne soupçonne pas encore la vertu de sa femme, mais qui suppose qu'il pourrait la soupçonner un jour, ne sont-elles pas empreintes d'une étrange exagération : « Pour moi, si j'aimais une femme et que j'en fusse jaloux, lors même que ce serait une servante ou une esclave, je lui déchirerais la poitrine de mes mains, j'en arracherais le cœur... puis je le couperais, puis je le mangerais..... et ensuite je boirais son sang goutte à goutte ; je déchirerais son âme, si l'âme pouvait souffrir la douleur.

Au commencement du troisième acte du Médecin de son honneur, Gutière parle avec cette même exagération barbare :

« Je n'ai rien vu, Sire, car les hommes comme moi n'attendent pas qu'ils voient ; il suffit qu'ils imaginent, qu'ils soupçonnent, qu'ils aient une crainte, une idée, qu'ils..... Je ne sais comment m'exprimer, car il n'y a pas de mot qui rende ce que je sens. »

Quelle étrange forfanterie dans cette apostrophe que don Juan, généralissime des armées de Philippe II, adresse à la montagne de l'Alpujarra :

« Montagne rebelle qui, par ton âpreté sauvage, ta structure bizarre et ta hauteur gigantesque, fatigues la terre de ton poids, rétrécis les airs de ta masse et élèves ton front jusqu'aux cieux, repaire infâme de brigands ! toi dont le sein nourrit des foudres impuissantes et dont les vallées portent dans leurs flancs une guerre odieuse... C'est aujourd'hui, oui, c'est aujourd'hui le jour fatal à ta perfide trahison, car je viens et avec moi viennent la vengeance et le châtiment... »

De même que Caldéron touche à l'exagération par la grandeur, de même par l'éloquence et le fréquent emploi des formes oratoires il touche à l'emphase et à la déclamation. Les imprécations de Gutière et l'apostrophe de don Juan d'Autriche présentent déjà ce défaut, car il y a liaison entre la fausse grandeur et la fausse éloquence. On retrouve ce même défaut dans la scène du Médecin de son honneur, où Léonore vient demander justice à Pierre le Cruel :

« O roi, s'écrie-t-elle, toi que le monde appelle le Justicier, astre brillant de la Castille, dont la lu-

mière répand la clarté sur cet hémisphère, Jupiter espagnol, dont l'épée fait jaillir des flammes de l'acier!... »

Dans le troisième acte de la même pièce, Gutière adresse au roi des paroles non moins emphatiques :

« Apollon de l'Espagne, Atlas de la Castille, toi dont les fortes épaules soutiennent tout un monde de saphir, tout un globe de diamant. »

Ce ton déclamatoire est encore plus déplacé dans un passage célèbre où Caldéron veut exprimer la douleur dans ce qu'elle a de plus cruel. Les Espagnols qui combattent les Maures révoltés ont fait sauter le château fort de Galera ; le Maure Alvaro Tuzani, surnommé le foudre des Alpujarras, s'élance au milieu des ruines fumantes, dans l'espoir de sauver Clara, sa fiancée. Il la trouve poignardée, mais respirant encore. A la voix de son amant, elle semble renaître, et se soulevant avec effort : « Ta voix seule, ô mon amour, pouvait me prêter un nouveau souffle de vie et me procurer une mort heureuse. Laisse-moi tembrasser, laisse-moi mourir dans tes bras, laisse-moi... » Elle meurt sans pouvoir achever, et le langage déclamatoire et prétentieux de Tuzani détruit aussitôt l'émotion profonde excitée par ces touchantes paroles :

« O combien, combien il est ignorant celui qui prétend que l'amour réunit deux vies en une seule ! Si ce miracle était véritable, ou tu ne mourrais pas, ou je cesserais de vivre ; car en cet instant nous ne serions unis que si je mourais ou si tu vivais. O cieux qui voyez mes peines, montagnes témoins de mes douleurs, vents qui entendez les rigueurs que j'éprouve, flammes qui apercevez mes tristes soucis, pourquoi laissez-vous s'obscurcir la lumière la plus brillante, se faner la fleur la plus belle, s'éteindre le souffle de vie le plus pur ? Hommes qui connaissez l'amour, conseillez-moi dans ma détresse ; dites-moi, dans mon malheur, ce que doit faire un amant qui, allant chercher sa fiancée, la nuit qui devait couronner son persévérant amour, la trouve baignée dans son sang !... Que doit faire un infortuné qui espérait trouver un lit nuptial (*talamo*) et qui trouve un tombeau (*tumulo*) ? qui poursuivait l'image adorée de sa divinité et qui ne voit plus qu'un cadavre ? Mais non, non, ne me répondez pas, ne me donnez point de conseils. Celui que sa douleur ne conseille pas dans une pareille circonstance agirait mal d'après l'avis d'un autre. O chaîne invincible de l'Alpujarra ! théâtre de l'exploit le plus lâche, de la victoire la plus souillée, de la gloire la

plus honteuse! Jamais, jamais, ni tes montagnes, ni tes vallées, n'auront vu sur leurs sommets ni dans leurs profondeurs beauté plus malheureuse! Mais pourquoi me plaindre? mes inutiles plaintes ne sont-elles pas aussitôt emportées par le vent. »

Il y a dans tout ce passage une subtilité de sentiment, une logique amoureuse qui dégénèrent en froids raisonnements, dénués d'intérêt et de vérité, en déclamations puériles et ridicules. Ce n'est pas ainsi que s'exprime la passion. Au lieu d'un amant qui exhale ses plaintes, qui pleure et se désespère, c'est un acteur qui répète une leçon de douleur. La même affectation règne dans la scène suivante où Tuzani se retrouve au milieu des Maures et jure de poursuivre le meurtrier :

« Si je ne puis venger la mort de mon amante, je veux au moins satisfaire ma haine, afin que le feu qui le voit, le monde qui le sait, le vent qui l'entend, le sort qui le veut, le ciel qui le permet, les hommes, les animaux sauvages, les poissons, les oiseaux, le soleil, la lune, les étoiles, les fleurs, l'eau, la terre, le feu, l'air, apprennent et publient partout que, dans le cœur d'un Arabe, l'amour survit à la mort. »

Caldéron est un logicien admirable, mais la vigueur du raisonnement le conduit souvent à la

subtilité, à la fausse dialectique et à tous les abus qui en dérivent. Puis il fait raisonner tout, le sentiment même et la passion qui souvent s'exprimeraient avec plus de naturel par un mot, par une exclamation, par un geste ou un regard. Aussi ses personnages sont-ils quelquefois de froids dialecticiens, des sophistes alambiqués. On a déjà pu en juger par les déclamations emphatiques de Tuzani en présence du cadavre de son amante. Il y a dans une scène du *Grand prince de Fez* un exemple curieux du même défaut. Blessé sur le champ de bataille, le prince entend les cris lamentables de sa femme et de son jeune fils. Il n'en a pas moins assez de présence d'esprit pour raisonner ainsi sur sa position : « Quelle épée d'acier se vit jamais attirée par deux aimants aussi forts ? Au lieu d'aller vers tous les deux, elle reste immobile et ne peut rejoindre ni l'un ni l'autre. » Mais nulle part ce défaut n'est plus sensible que dans les dialogues galants. En voici une preuve tirée de la *Maison à deux portes* :

« Madame, le soleil obtiendrait difficilement que la fleur de l'héliotrope ne se tournât point vers sa lumière ; difficilement la brillante étoile du nord obtiendrait que l'aimant ne regardât pas de son côté ; et il ne serait pas moins difficile à l'aimant d'obtenir

que l'acier ne le poursuivît pas avec ardeur. Si votre éclat égale celui du soleil, mon bonheur est celui de l'héliotrope; si votre indifférence égale celle de l'étoile polaire, mon regret est celui de l'aimant; et si votre rigueur égale celle de l'aimant, mon empressement est celui de l'acier. Ainsi donc, comment puis-je demeurer tranquille, lorsque je vois s'en aller mon soleil, mon étoile polaire et mon aimant, moi qui suis l'héliotrope et l'aimant et l'acier. »

La dame n'est nullement embarrassée de répondre sur le même ton :

« Chaque soir le soleil disparaît devant le brillant héliotrope, et chaque matin l'étoile du nord se dérobe à l'aimant. Et puisqu'il est permis au soleil et à l'étoile polaire de s'absenter, vous ne vous plaindrez pas, vous non plus, de mon absence. Vous vous direz, pour vous consoler, seigneur héliotrope ou seigneur aimant, qu'il y a la nuit pour le soleil et le jour pour l'étoile du nord. Ainsi restez... »

C'est ainsi que Caldéron fait raisonner l'amour. Il prête au sentiment de l'honneur un langage non moins précieux. « Je ne saurais, dit Schlegel, trouver une plus parfaite image de la délicatesse avec laquelle Caldéron représente le sentiment de l'honneur, que la tradition fabuleuse sur l'hermine, qui, dit-on,

se résigne à la mort, lorsqu'elle est poursuivie par des chasseurs, plutôt que de traverser un marais où elle tacherait sa blanche fourrure[1]. » L'alcade de Zalaméa répond à Lope de Figueroa : « Ma fortune et ma vie appartiennent à mon roi, mais l'honneur est le patrimoine de l'âme, et l'âme ne relève que de Dieu. » Dans *le Médecin de son honneur*, le roi Pierre le Cruel dit lui-même : « L'honneur est l'asile inviolable de l'âme, et je n'ai pas d'empire sur les âmes. » Ce sont là de belles, de nobles paroles, et il faut en savoir gré à Caldéron, qui, partout ailleurs, s'incline avec tant de respect devant la royauté. Mais qu'il analyse ce sentiment comme il analyse celui de l'amour, et qu'il lui prête le même langage subtil et précieux, c'est là ce que nous ne saurions approuver. En voici un exemple : « L'honneur est un diamant ; pourquoi donc, ô Dieu, suffit-il d'un souffle léger pour l'embraser et pour le consumer? Son éclat est plus pur que celui du soleil ; pourquoi donc le vent d'une haleine le ternit-il comme un nuage ? » Il y a également quelque chose de trop calculé dans les paroles de la fille de l'alcade de Zalaméa, lorsqu'elle vient prier son père de lui

1. Schlegel, *Cours de littérature dramatique*, t. III, p. 265.

donner la mort, pour rendre la vie à son honneur : « Je suis ta fille, je suis déshonorée ; sauve ta renommée par ma mort ; que l'on dise un jour de toi que, pour donner la vie à ton honneur, tu as donné la mort à ta fille. » Tout ce raisonnement et surtout l'antithèse qui le termine sont maniérés et de mauvais goût.

La fausse grandeur des personnages de Caldéron, leur ton déclamatoire, leurs raffinements de dialectique ne sauraient être excusés, mais on en trouve l'explication dans le caractère guindé de l'époque de Philippe IV. Caldéron fut obligé, comme Lope de Vega, de prêter à tous ses personnages un langage poétique, qui exclut presque toujours l'expression naturelle. Il ne pouvait pas leur permettre de s'exprimer avec simplicité. Souvent il les farde de couleurs qui les déparent, et les oblige d'abdiquer leurs couleurs véritables, qui seules sont belles, parce qu'elles ne sont pas empruntées. Aussi trouve-t-on rarement dans ses pièces ces sentiments que l'on pourrait appeler moyens, ces sentiments à la fois graves et doux, qui sont vraiment conformes à la nature humaine, qui sont de tous les siècles, de toutes les nations, et dont Sophocle et Racine ont su trouver le touchant langage.

Il est une dernière qualité qui souvent donne à Caldéron un éclat extraordinaire, mais qui plus souvent encore dégénère en abus : c'est la profondeur en matière de religion. Nous ne saurions partager à ce sujet l'admiration de Schlegel. « C'est dans les compositions religieuses, dit-il, que les sentiments de Caldéron se déploient avec le plus d'audace et d'énergie. Il n'a peint l'amour terrestre que sous des traits vagues et généraux. Il n'a parlé que le langage poétique de cette passion. La religion est son amour véritable, elle est l'âme de son âme. Ce n'est que pour elle qu'il pénétre jusqu'au fond de nos cœurs, et l'on croirait qu'il a tenu en réserve pour cet objet unique nos plus fortes et nos plus intimes émotions. Ce mortel favorisé s'est échappé de l'obscur labyrinthe du doute et a trouvé un refuge dans l'asile inviolable de la foi. C'est de là qu'au sein d'une paix éternelle, il contemple et dépeint le cours orageux de la vie. Eclairé de la lumière religieuse, il pénètre tous les mystères de la destinée humaine. Le but même de la douleur n'est plus une énigme pour lui, et chaque larme de l'infortune lui paraît semblable à la rosée des fleurs, dont la moindre goutte réfléchit le ciel [1]. »

1. Schlegel, *Cours de littérature dramatique*, t. III, p. 268.

Les pièces de Caldéron justifient mal cet éloge exagéré. Dans le *Purgatoire de Saint-Patrice*, dont Schlegel vante la tendance pieuse, nous voyons un scélérat persister toujours dans sa foi, tandis qu'il commet les excès les plus coupables, les forfaits les plus révoltants. Et cependant, par la ferveur de sa croyance, il mérite de plus en plus la faveur de Saint-Patrice, qui veille sur lui comme un ange tutélaire, pour lui inspirer le repentir après le crime, et qui finit par assurer son salut. Dans le *Grand Prince de Fez*, Caldéron met en scène Ignace de Loyola, et lui prête un discours on ne peut plus étrange sur l'immaculée conception. Le saint s'efforce de convertir un Maure, mais il n'y peut réussir. Irrité de sa résistance, il veut tuer l'incrédule. « Que l'on ne dise pas, s'écrie-t-il, que j'ai entendu ses blasphèmes contre Marie, sans en tirer vengeance. Je vais le suivre et le frapper de mon poignard : mon action paraîtra digne d'éloges. » En disant ces mots, il abandonne les rênes à l'instinct de son cheval. S'il rejoint le Maure, il le tuera pour le punir de ses blasphèmes, sinon, il l'oubliera. Dans les *Deux amants du ciel*, le futur martyr, Carpoforo, veut convertir deux jeunes païens, et, pour y parvenir, il a recours aux arguments les plus futiles. Il

les détermine cependant à recevoir le baptême et à courir au-devant de la mort. Mais si l'on est forcé d'admirer la constance et l'héroïsme des deux néophytes, on ne peut s'empêcher de rire de la candeur avec laquelle ils ont accueilli les raisonnements du vieux confesseur. Dans la *Dévotion à la Croix*, Caldéron dénature presque l'esprit du christianisme. Voici l'analyse de cette pièce, que Schlegel regarde comme le chef-d'œuvre de ce poëte :

Eusebio et Julia naquirent dans une forêt, au pied d'une croix. Pendant les douleurs de l'enfantement, leur mère implora l'assistance de la croix, dont l'image sanglante s'imprima sur la poitrine des deux enfants, comme un signe visible de la grâce divine. Recueilli par un berger qui l'élève, Eusebio se lasse bientôt de la vie paisible qu'il mène chez son bienfaiteur. Il préfère à sa chaumière l'agitation d'une vie aventureuse. Grâce à la croix qui le protége, il échappe au naufrage, à l'incendie, aux poursuites des brigands. Mais il finit par se faire brigand lui-même, et devient incestueux et assassin. Toutefois, au milieu de ses forfaits, il conserve une ardente dévotion à la croix, au pied de laquelle il est né, et dont l'image est gravée sur sa poitrine. Il habite les forêts et les montagnes les plus inaccessibles, et guette

les voyageurs pour les dépouiller. Lorsqu'il tue un homme, il a soin de couvrir le cadavre d'un peu de terre et de planter une croix sur le lieu de la sépulture. Sa conscience est ainsi satisfaite, et il ne ressent plus aucun remords. Quelquefois, l'aspect subit du signe sacré l'arrête au moment où il va verser le sang. Lorsqu'il a déjà frappé sa victime, il lui permet d'aller se confesser avant de mourir. Lisardo, le fiancé de sa sœur, auquel il vient d'accorder cette grâce, lui promet d'intercéder auprès de Dieu, pour lui obtenir plus tard la même faveur. Un jour, il surprend avec sa bande un saint évêque, nommé Alberto, qu'il épargne. Le prêtre, touché de sa générosité pieuse, prend l'engagement de venir l'assister dans ses derniers instants.

Sa sœur Julia est entrée dans un couvent, après la mort de son fiancé. Eusebio vient l'en arracher; mais, en voyant l'image de la croix empreinte sur sa poitrine, il s'enfuit éperdu. Cependant Julia, déguisée en homme, s'échappe de son couvent et va rejoindre Eusebio, qui la repousse avec terreur. En ce moment, des cris de mort se font entendre. Les paysans armés fondent sur les brigands. A leur tête est Curcio, le père d'Eusebio et de Julia. Eusebio paraît sur un rocher. Les paysans l'entou-

rent : ils vont l'atteindre. Désespérant de son salut, il se précipite en invoquant Lisardo et Alberto. Les paysans trouvent son corps brisé et l'enterrent sous d'épais branchages, car il est mort sans confession et ne mérite pas de reposer en terre sainte. Mais un cri sourd et plaintif a retenti dans la forêt : Alberto ! En effet, le saint évêque est revenu de Rome pour remplir sa promesse. Il entend la voix qui l'appelle et se hâte d'écarter les branches qui couvrent Eusebio. C'est un cadavre, déjà glacé par la mort. Il se dresse lentement et se confesse au milieu des assistants frappés de terreur. Le prêtre n'hésite pas à donner l'absolution à celui pour qui Dieu vient d'accomplir un miracle. Aussitôt le cadavre redevient muet et rentre dans sa tombe. Julia arrive en ce moment. Alberto lui apprend la mort d'Eusebio et le miracle dont il a été témoin. Saisie d'épouvante, elle embrasse la croix plantée sur la sépulture de son frère, et fait vœu de retourner dans son couvent. Son père approche pour la saisir, mais au même instant ses vêtements d'homme tombent et on la voit agenouillée, en habit de religieuse, devant la croix qui s'élève avec elle dans les airs et l'emporte triomphante au ciel. Les nuages se partagent ; Eusebio apparaît entouré

d'une auréole radieuse, les bras étendus vers Julia [1].

Sismondi porte sur cette pièce un jugement sévère et peut-être trop empreint des idées d'un protestantisme exclusif. Mais quoi qu'on puisse dire pour justifier le grand poëte, nous ne croyons que ce soit là l'idéal de la poésie chrétienne. Nous voyons, il est vrai, les symboles extérieurs du christianisme, mais l'intelligence de ces symboles semble avoir disparu. Pourquoi ce miracle étrange qui sauve un assassin et qui lui ouvre les portes du paradis, lorsque cet assassin n'a d'autre mérite qu'une dévotion impie et grossière à la croix dont l'image est gravée sur sa poitrine, d'autre titre à la miséricorde de Dieu que d'avoir permis à ses victimes de se confesser avant de mourir et d'avoir planté des croix sur leurs sépultures? On a beau supposer « que l'effigie de la religion couvre l'idée de la foi, et que le poëte a voulu attacher au symbole une puissance miraculeuse comme une vertu de plus, et non comme une vertu unique [2]. » Cette interprétation n'est fondée que sur une conjecture; mais quand même elle serait conforme à la pensée de Caldéron, nous n'en blâmerions

1. Nous avons complété l'analyse donnée par la *Revue encyclopédique*. V. l'article Caldéron.

2. M. de Puibusque, t. II, p. 135.

pas moins cette puissance surnaturelle attribuée au signe extérieur de la religion. Dans l'*Exaltation de la Croix*, tout un peuple est sauvé par le signe céleste que Caldéron appelle « un arc-en-ciel, placé entre les colères de Dieu et les fautes des hommes. » Dans cette pièce, comme dans l'autre, le poëte semble attribuer au symbole une vertu qui n'appartient qu'à la foi. « Il y a là, certes, ajoute M. de Puibusque lui-même, une dévotion violente qui effraie plus qu'elle n'attire; au lieu d'une ferveur éclairée, c'est une pratique aveugle [1]. »

Nous concevons les éloges d'un prédicateur espagnol, qui, voulant exprimer les regrets de l'Église après la mort de Caldéron, disait en parlant de ce poëte: « Ses sujets sont si pieux, ses allégories si religieuses, la morale et la doctrine si bien enchaînées avec l'action, la sainteté mêlée avec tant d'art à l'éloquence, et l'utilité si étroitement liée à l'intérêt, qu'il se fait également admirer par l'esprit et suivre par le cœur; le spectateur se retire plein d'autant de piété que d'admiration, d'autant de contrition que de plaisir [2]. » C'est là le jugement d'un homme imbu des préjugés de son siècle.

1. M. de Puibusque. T. II, p. 142.
2. Fr. Manuel de Guerra y Ribeira. Voyez Puibusque, t. II, p. 141.

Mais, que Schlegel décerne à Caldéron la palme du drame chrétien, qu'il traduise la *dévotion à la croix* pour justifier ses éloges passionnés, et qu'on la représente avec succès sur les théâtres de quelques petites villes de la Bavière, c'est là ce que nous déplorons.

L'exagération de la grandeur, l'emphase, la subtilité d'une fausse dialectique et la profondeur apparente, tels sont, suivant nous, les principaux défauts de Caldéron. Schlegel ne l'en considère pas moins comme le génie de la poésie romantique. « Elle l'a doué, dit-il, de toutes ses richesses, et il semble qu'avant de disparaître à nos regards, elle ait voulu, dans les ouvrages de Caldéron, comme on le fait dans un feu d'artifice, réserver les plus vives couleurs, la lumière la plus éblouissante et les plus rapides fusées pour la dernière explosion[1]. » Caldéron est, en effet, le dernier grand poëte dramatique que l'Espagne ait produit. Après sa mort, après celle de Roxas, de Moreto et de Tirso de Molina, qui furent ses émules sans pouvoir l'égaler, l'impulsion qui avait animé les Castillans, s'arrêta tout à coup. L'affectation, l'enflure avaient corrompu la littérature. Dans le drame, comme dans la poésie lyrique, le mauvais goût avait atteint ses

1. Schlegel, *Cours de littérature dramatique*, t. III, p. 254.

dernières limites. Une réaction était inévitable. On comprit enfin la vanité de la gloire attachée au faux esprit qui était celui du siècle. Mais on ne voyait pas encore la possibilité de donner à la poësie un esprit nouveau.

A cette époque de décadence littéraire, un seul homme essaya de relever le drame espagnol. Ce fut Solis, déjà célèbre par son histoire de la conquête du Mexique. Plusieurs de ses pièces de théâtre doivent être rangées au nombre des meilleures productions dont l'Espagne puisse se glorifier. Mais la reine régente rendit un décret que lui dicta sans doute le Père Nithard, son confesseur, et qui est unique dans l'histoire littéraire des peuples modernes. Elle ordonna « que toutes les comédies cessassent jusqu'à ce que son fils fût en âge de s'en amuser, *que las comedias cesen enteramente, hasta que el rey mi hijo tenga edad bastante para gustar de ellas.* » Il est probable que cet ordre étrange ne fut pas rigoureusement exécuté, mais il n'en produisit pas moins un effet funeste; car la littérature ne pouvait alors se passer de la protection des grands, et le théâtre, en butte aux attaques des évêques et du conseil de Castille, avait besoin du patronage du monarque[1].

1. Voyez Viardot, *Études sur l'Espagne*, p. 346-347.

Après Solis, la mort intellectuelle fut complète. Toute littérature disparut alors que disparaissait toute gloire et que les calamités publiques annonçaient la prochaine dissolution de la monarchie.

L'histoire de l'art présente les mêmes vicissitudes d'élévation et d'abaissement que celle de la littérature. L'Espagne avait eu de grands artistes en même temps qu'elle avait de grands écrivains et de grands capitaines. Par une suite de cette commune destinée, la décadence se manifesta à la fois dans l'art, dans les lettres et dans l'État. Lorsque l'Espagne laissa chasser ses armées de la Flandre, du Portugal et de l'Italie [1], elle perdit aussi cette noble passion des beaux-arts, que les communications avec ces pays avaient fait naître et qu'elles avaient entretenue si longtemps. Pendant les revers qu'éprouva la monarchie, sous le règne de Philippe IV, la nation se préoccupa moins de l'art qui ne peut fleurir qu'au milieu de la prospérité publique. En vain Philippe IV oubliait ses devoirs de roi dans la culture des lettres et des arts, en vain se consolait-il, parmi les peintres et les poëtes, de ses disgrâces politiques. Il eut beau envoyer Velasquez en Italie, pour

1. Voyez dans le premier volume les fréquentes révoltes de Naples et de la Sicile au XVIIe siècle.

acheter des tableaux, des statues et des médailles, dépensant ainsi les derniers écus d'un trésor vide et d'une nation ruinée. La décadence commença sous son règne, et ne s'arrêta qu'à la fin du XVIIe siècle. Lorsqu'arriva la désastreuse époque de Charles II, lorsque le théâtre se ferma, lorsqu'on cessa d'imprimer et de lire, les ateliers de peinture devinrent déserts. En 1660, peu d'années avant la mort de Murillo, tous les artistes de Séville, tous ceux qui avaient survécu à la grande école de Velasquez, d'Alonzo Cano, de Zurbaran, s'étaient réunis pour former une académie de peinture et de dessin, promettant de donner des leçons gratuites, et de fournir gratuitement tous les objets nécessaires à la culture de cet art qui avait fait la gloire de l'Espagne. Vingt ans après sa fondation, cette académie n'existait déjà plus, faute de professeurs et de disciples.

La musique espagnole déclina également pendant la seconde moitié du XVIIe siècle. Consacré presque entièrement au culte religieux, cet art était resté, comme autrefois en Égypte, renfermé dans le sanctuaire. « Non seulement l'Espagne ne communiqua pas à l'Europe les richesses musicales de ses églises, mais aucune province ne voulait communiquer les

siennes à l'autre. Chaque cathédrale avait ses traditions distinctes : Séville n'empruntait rien à Valence, ni Burgos à Saint-Jacques. Il n'y avait point d'école, point d'œuvres communes [1]. »

Une seconde cause de la décadence de la musique espagnole fut la recherche et l'affectation. Ces mêmes défauts avaient déjà perdu la littérature. De même que la poésie du XVIIe siècle, la musique eut ses *cultos* et ses *conceptistos*. « On abandonna les larges et claires mélodies pour les canons, les fugues et toutes les subtilités du contre-point. L'art fit place au métier et le génie à la patience. Le goût de ces vains jeux d'esprit, qui n'ont d'autre mérite que celui de la difficulté vaincue, alla, on peut le dire littéralement, jusqu'à l'anagramme. Ainsi le cantique de saint Jean :

Ut queat laxis
*Re*sonare fibris, etc.

dont les premières syllabes des six premiers vers ont servi à nommer les six notes primitives, fut mille fois travaillé dans cette ridicule manière. Pour le faire mieux comprendre, je vais citer au hasard un des exercices à la mode dans les maîtrises. On

1. Viardot, *Études sur l'Espagne*, p. 379.

dictait aux élèves ces vers à peu près dépourvus de sens :

*La fa*brica suprema,
*Mi re*yno celestial,
Del infeliz mortal
Hara mo*fa sol*tando, etc.

Les syllabes formant le nom d'une note, *la*, *mi*, *re*, *fa*, *sol*, devaient toujours reposer sur la note qu'elles semblaient appeler, et cet exercice était d'autant plus difficile qu'il fallait l'écrire à quatre ou huit voix, quelquefois en fugue ou en canon. C'étaient d'incroyables tours de force ; mais quel effet produisaient-ils ? Est-ce qu'ils pouvaient, je ne dirai pas remuer l'âme, mais flatter l'oreille[1] ? »

1. Viardot, *Études sur l'Espagne*, p. 380-381.

CONCLUSION.

DES RÉFORMES RÉALISÉES PAR LES BOURBONS D'ESPAGNE JUSQU'A LA RÉGENCE DE MARIE-CHRISTINE.

« L'Espagne, dit Albéroni au cardinal de Polignac, est un cadavre que j'avais animé, mais, à mon départ, il s'est recouché dans sa tombe [1]. »

A la fin du XVIIe siècle, l'Espagne n'avait plus de marine, plus d'armées. Ses finances étaient entièrement épuisées. Le peuple avait sacrifié ses libertés à l'espérance trompeuse d'une administration forte et régulière, et partout régnait l'anarchie. L'agriculture, l'industrie, le commerce n'enrichissaient plus personne. Les travaux de l'esprit avaient cessé. La mort avait pénétré partout. On vit les classes élevées subir une dégénération physique dont aucune nation n'avait encore offert l'exemple, résultat inévitable du préjugé des nobles qui interdisait les mariages avec les

1. « Que era enfin la España toda antes que entrase à ocupar el trono la Augusta Casa de Borbon? Un cuerpo cadaverico, sin espiritu ni fuerzas para sentir su misma debilidad. » Capmany, t. II, p. 366.

familles d'un rang inférieur. Enfin la mort atteignit la dynastie elle-même par l'impuissance.

On conserve dans le musée de Madrid une série de portraits qui représentent les rois d'Espagne de la maison d'Autriche, depuis celui de Charles-Quint par Titien, jusqu'à ceux de Philippe IV et de Charles II par Velasquez et Carreño. En comparant ces portraits on est frappé d'une singulière analogie entre la dégradation des formes physiques et celle des intelligences. La ressemblance est grande dans cette dynastie de cinq rois; c'est la même physionomie, ce sont les mêmes traits, mais ils descendent par degrés de l'expression du génie à celle de la nullité. « Charles-Quint, dit M. Viardot dans ses Études sur l'Espagne, a le front haut et plein, l'œil pénétrant, le nez un peu aquilin et fermement dessiné, la lèvre inférieure fière et dédaigneuse, le menton large et court. Dans Charles II, tous ces traits, quoique ressemblants encore, se sont allongés, rétrécis, hébétés. Le front est étroit et bas, l'œil est morne, le nez pend, comme une glande charnue, du front sur la bouche, la lèvre pend sur la mâchoire, et la mâchoire sur l'estomac... On reconnaît dans Charles-Quint la pénétration fine, l'activité opiniâtre, la force calme; dans Philippe II, le soup-

çon jaloux, la volonté puissante encore, mais rusée et vindicative ; dans Philippe III, l'envie d'une volonté, mais incertaine, insuffisante, le vouloir sans le pouvoir ; dans Philippe IV, la faiblesse insouciante; dans Charles II, l'imbécillité [1]. »

Il semble en effet que les facultés royales se soient amoindries à mesure que l'action du roi devenait plus limitée.

« Charles-Quint, dit M. Mignet, avait été général et roi; Philippe II n'avait été que roi; Philippe III et Philippe IV n'avaient pas même été rois; Charles II ne fut pas même homme... Non seulement, il ne sut pas régner, mais il ne put pas même se reproduire [2]. »

Arrivée à ce degré d'abaissement, l'Espagne ne pouvait être sauvée que par une dynastie nouvelle, qui ne fût pas enchaînée par les traditions d'une politique surannée. Charles II le comprit peut-être lui-même, lorsque, après avoir pris conseil des grands de Castille et du saint-siége, il exclut sa propre famille du trône d'Espagne pour y appeler un petit-fils de Louis XIV. Un prince français alla régner dans le palais de Philippe II et commencer l'œuvre de la ré-

1. Viardot, *Études sur l'Espagne*, p. 409-410.
2. Mignet, Introduction, p. XXXI-XXXII.

génération. Attaquée par l'Autriche et l'Angleterre, par les Catalans et les Aragonais révoltés, chassée de Madrid, délaissée un instant par la France elle-même, la dynastie nouvelle triompha de tous ces obstacles, grâce au dévouement et à la valeur des Castillans. L'énergique adhésion de ce peuple de braves consacra le choix libre de Charles II, et Philippe V ne régna plus seulement par la volonté d'un mourant, mais par celle de la nation qui avait fondé la monarchie espagnole.

Cent ans se sont écoulés depuis cette époque mémorable, et l'Espagne, nous le croyons, n'a pas eu lieu de se repentir d'avoir confié ses destinées aux Bourbons. Un coup-d'œil rapide, jeté sur l'administration des princes de cette race, prouvera, nous l'espérons, que les descendants de Louis XIV n'ont pas failli à leur mission, qu'ils ont détruit le plus grand nombre des abus qui s'étaient introduits sous le gouvernement autrichien, et qu'ils n'ont pas souffert que l'Espagne restât stationnaire au milieu des autres nations.

Et d'abord, l'avénement de la dynastie française fut une ère nouvelle dans la politique extérieure. Les Bourbons renonçèrent prudemment à ce système de propagande qui avait entraîné le pays dans un si

grand nombre de folles dépenses et d'expéditions ruineuses. Au lieu de poursuivre la vaine chimère d'une monarchie universelle, appuyée sur le triomphe complet de la religion catholique en Europe, ils réalisèrent les améliorations intérieures qui pouvaient relever l'Espagne de son abaissement et la replacer au rang qu'elle devait occuper en Europe.

Lorsque Philippe V monta sur le trône, l'Espagne n'avait pas même une armée qui fût en état de la défendre. Après la guerre de la succession, elle comptait cent vingt bataillons d'infanterie, cent trois escadrons de cavalerie, et la discipline militaire, si relâchée naguère, était rétablie[1]. En 1704, Philippe V avait créé les compagnies des gardes-du-corps et les deux régiments des gardes espagnoles et wallones. En 1734, il augmenta l'armée de vingt-huit régiments de milices provinciales, auxquels Charles III ajouta quatorze nouveaux régiments en 1766. Les troupes furent organisées sur le modèle de celles de Louis XIV. Un grand nombre d'officiers français, qui avaient combattu dans les rangs des Espagnols, pendant la guerre de la succession, se firent Espagnols eux-mêmes et communiquèrent à leur patrie d'a-

1. *Apendice à la Educacion popular*, t. V. Introduction, p. CLXXI.

doption la connaissance qu'ils avaient de l'art militaire. L'artillerie fut mise sur le même pied que celle de Louis XIV. Sous le règne de Charles II, les soldats d'artillerie n'avaient formé que des compagnies isolées. Philippe V en fit un régiment qu'il divisa en canonniers et bombardiers. Il créa des compagnies de mineurs et un corps de capitaines du train. En 1711, il organisa le corps du génie militaire. Des écoles préparatoires d'artillerie furent établies à Barcelonne, à Oran, à Ceuta. Les fonderies de Barcelonne et de Malaga, qui ne servaient plus depuis longtemps, furent remises en activité par les soins d'Albéroni, et le pays put enfin se soustraire à la dangereuse dépendance des puissances étrangères pour la fourniture de la plupart des articles nécessaires à l'équipement des soldats [1]. Les expéditions de Sardaigne et de Sicile en 1717, celle d'Afrique en 1732, la conquête du royaume de Naples en 1734, les campagnes d'Italie couronnées, en 1748, par la glorieuse paix d'Aix-la-Chapelle, prouvèrent à l'Europe étonnée que l'Espagne s'était réveillée de sa longue léthargie et qu'elle pouvait déployer encore une vigueur digne des plus beaux jours de la monar-

1. Coxe, l'*Espagne sous les Bourbons*, t. II, p. 418, p. 488, p. 489; t. III, p. 577-581.

chie. En 1761, elle avait quatre-vingt mille hommes sous les armes, parfaitement équipés et disciplinés [1]. Charles III, qui régnait à cette époque, avait amené d'Italie un ministre habile, le comte de Gazola, qui compléta l'organisation de l'armée. Le règlement de 1762, qui fut son ouvrage, créa quatre départements d'artillerie, à Barcelonne, à Valence, à la Corogne et à Séville. En 1764, il fonda le collége d'artillerie de Ségovie, pour procurer aux élèves qui se destinaient à cette partie du service militaire les connaissances exigées par les progrès de la tactique moderne. C'est de ce collége, dont les études furent perfectionnées encore par le général comte de Lacy, que sont sortis jusqu'à nos jours les meilleurs officiers d'artillerie de l'Espagne [2].

En moins d'un demi-siècle, les Bourbons surent créer une marine plus formidable que celle de Philippe II. Sous le règne de Philippe V, des chantiers, des arsenaux, des ateliers de construction furent établis à Ferrol et à Cadix, par les soins d'Albéroni. Pendant la durée si courte et si agitée de son administration, ce ministre entreprenant parvint à construire quatorze vaisseaux de ligne et à fonder à

1. Coxe, t. IV, p. 435.
2. *Ibid.*, t. VI, p. 136-137.

Cadix une école de marine dans laquelle cinq cents élèves apprenaient la théorie de la navigation[1]. Patiño, qui lui succéda au département de la marine, acheva l'organisation de cette école et créa celle de Barcelonne. Ce fut sur ses plans et sous sa direction que s'élevèrent à Cadix les magnifiques ouvrages de la Caraca où furent construits tant de beaux et de solides bâtiments. Les chantiers de Ferrol furent agrandis, on en établit de nouveaux à Carthagène[2]. Aussi, dix ans après la paix d'Utrecht, l'Espagne eut-elle une escadre de vingt-deux vaisseaux de ligne et trois cent quarante bâtiments de transport montés par trente mille hommes de troupes[3]. Le pavillon de l'Espagne fut enfin respecté. L'expédition d'Oran, la rapide conquête de la Sardaigne et de la Sicile, replacèrent ce royaume au nombre des puissances maritimes. En 1739, un an après le commencement de la guerre contre les Anglais, le nombre des prises faites par ses armateurs s'élevait à quatre cents vaisseaux estimés un million de livres sterling[4]. Le marquis de la Ensenada voulut également honorer son administration par l'accrois-

1. Coxe, t. II, p. 488.
2. *Ibid.*, t. III, p. 379, p. 392, p. 584.
3. *Ibid.*, t. III, p. 582.
4. *Ibid.*, t. III, p. 414.

sement de la marine. Lorsqu'il sortit du ministère, l'Espagne comptait quarante-quatre vaisseaux de ligne, dix-neuf frégates et un grand nombre de chébecks, de paquebots et de bombardes[1]. Ces progrès alarmèrent l'Angleterre. En 1761, le comte de Bristol écrivit au comte d'Égremont que les Espagnols avaient quarante-neuf vaisseaux de ligne, vingt-et-une frégates et vingt-six mille matelots en état de servir[2]. Le cabinet de Londres résolut de détruire cette marine renaissante qui lui portait ombrage. Au sortir de la guerre désastreuse dans laquelle l'Espagne se vit engagée par le pacte de famille, elle ne posséda plus que trente-sept vaisseaux de ligne. Mais, déjà en 1770, elle en avait cinquante et un de cinquante-huit à cent douze canons, plus vingt-deux frégates et un grand nombre de bâtiments de guerre d'un rang inférieur. En 1774, elle avait soixante-quatre vaisseaux de ligne et vingt-six frégates; en 1778, soixante-quatre vaisseaux de ligne et trente-deux frégates[3]. Avant les événements malheureux qui marquèrent le commencement du XIXe siècle, l'Espagne était la troisième puissance maritime de l'Europe.

1. Coxe, t. IV, p. 332.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 434.
3. *Ibid.*, t. VI, p. 141-142.

Les Bourbons s'efforcèrent encore d'établir un système de gouvernement uniforme dans toutes les provinces de la monarchie. Les essais de centralisation, abandonnés depuis soixante ans, furent repris par eux. En 1707, Philippe V rendit une ordonnance qui supprima les derniers fueros de l'Aragon. En 1714, il abrogea les priviléges des Catalans, et cette province ne se montra plus, pendant le XVIIIe siècle, animée de cet esprit de rébellion qui l'avait disposée tant de fois à faire appel à l'étranger. Jusqu'alors la Catalogne et l'Aragon n'avaient supporté qu'une faible partie des charges publiques. Après la suppression définitive de leurs priviléges, elles contribuèrent comme les autres provinces, et Philippe V vit ses revenus excéder d'un tiers ceux de ses prédécesseurs [1]. Ferdinand VI mit un terme aux prétentions surannées du saint-siége. Il déclara qu'à l'avenir les brefs du pape ne seraient plus exécutés en Espagne qu'après avoir été soumis à la sanction royale. En vertu de cette déclaration les nonces furent obligés de présenter les brefs à l'examen préalable du conseil de Castille [2]. Depuis longtemps ils abusaient de la foi pieuse du peuple, pour étendre

1. Coxe, t. II, p. 271.
2. *Ibid.*, t. V, p. 214.

l'influence du saint-siége au préjudice des droits de la couronne. On leur avait permis d'établir un tribunal, devant lequel on interjetait appel des décisions des évêques, et qui jugeait les procès civils et criminels concernant le clergé séculier. Un auditeur nommé par la cour de Rome était chargé de prononcer la sentence. A cette juridiction étrangère et sujette aux inconvénients les plus graves, Charles III substitua une juridiction nationale, en établissant à Madrid le tribunal de la Rota[1]. Il assura la tranquillité de l'Espagne et la complète indépendance de la couronne par la suppression de l'ordre des jésuites, qui formaient un État dans l'État. Il restreignit enfin l'autorité de l'inquisition. Une ordonnance, rendue sur la proposition du comte d'Aranda, enjoignit aux inquisiteurs de ne plus empiéter sur la juridiction civile et de se renfermer dans le cercle de leurs attributions qui étaient de poursuivre l'hérésie. Charles III se contenta de mettre des bornes au pouvoir de ce tribunal redoutable, qui avait accompli sa mission et n'était plus alors qu'un obstacle au progrès des lumières. Il répondit à ceux qui le pressaient de l'abolir : « Je n'ose pas affronter

1. Coxe, t. V, p. 113.

la résistance d'une partie du peuple et du clergé qui ne sont pas encore assez éclairés pour consentir à cette suppression[1]. » L'inquisition ne fut définitivement abolie qu'au commencement du XIXe siècle. Enfin, la loi sur les *ayuntamientos*, promulguée sous la régence de Marie-Christine et qui a déjà reçu un commencement d'exécution, et l'abolition violente mais nécessaire peut-être des priviléges de la Navarre et des provinces basques, viennent de briser les plus grands obstacles qui s'opposassent encore à l'action libre et régulière du pouvoir central. C'est à ces deux mesures que l'Espagne devra, s'il plaît à Dieu, son unité nationale. Elles seront la dernière consécration du système de politique intérieure, inauguré sous le règne glorieux de Ferdinand et d'Isabelle.

L'agriculture, l'industrie et le commerce furent remis en honneur sous l'administration bienfaisante des Bourbons.

L'agriculture se releva déjà, sous le règne de Philippe V, par le seul effet de la disparition des entraves qui avaient arrêté son développement naturel. Des expéditions non interrompues dans des contrées lointaines avaient épuisé la population, déjà dé-

1. Coxe, t. VI, p. 77-78.

cimée par l'expulsion des Maures. La guerre de la succession, si funeste d'ailleurs, retint non seulement en Espagne les hommes et les capitaux que dans les guerres précédentes on perdait au dehors, mais elle attira de nombreux étrangers, qui s'établirent dans la Péninsule et lui rendirent un peu de vie et d'activité. Depuis la paix d'Utrecht jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, l'Espagne ne prit plus une part active aux grandes luttes dont l'Europe fut le théâtre. Aussi la population ne cessa-t-elle d'augmenter. En 1702, elle ne montait qu'à 5,700,000 âmes; en 1726, elle s'élevait à 6,025,000; en 1768, à 9,307,000[1]; en 1797, à 10,541,000[2]; en 1822 à 11,661,000[3]; en 1825, à 14,000,000[4]. L'agriculture y gagna. Des milliers de bras furent employés aux travaux des champs; une immense étendue de terrains qui restaient en friche depuis près d'un siècle fut rendue à la culture.

Le gouvernement contribua par de sages mesures à ces heureux résultats. La taxe des blés, qui remontait au règne d'Alphonse X et qui avait eu les con-

1. Apendice, t. I, p. 312. Note.
2. Agustin de Blas, p. 205.
3. *Ibid.*, p. 214.
4. Mignet, Introduction aux *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, p. XXXI. Note.

séquences les plus désastreuses, sous les règnes de Philippe II et de ses successeurs, fut abolie sous les Bourbons[1]. L'établissement des *positos* par Ferdinand VI assura la subsistance du peuple dans les années de disette. C'étaient des magasins de blé fondés à la fois dans plus de cinq mille communes et entretenus par les cultivateurs qui fournissaient tous les ans un certain nombre de fanègues. L'année suivante, chacun reprenait ce qu'il avait donné, et y substituait une quantité de blé nouveau un peu plus forte que la première. Au bout de quelques années, la somme des excédants ou *creces* remplissait suffisamment le magasin de la commune[2]. Une autre mesure non moins utile fut la création de monts-de-piété, destinés spécialement à venir au secours des cultivateurs et à leur procurer les blés nécessaires pour ensemencer leurs champs[3]. On en établit en même temps à Madrid, à Malaga, à Valence, et dans les provinces de Grenade et de Galice[4]. Enfin, dans la Manche et dans la Castille où, faute de bois et d'ombrage, les habitants souffraient également des rigueurs de l'hiver et des chaleurs de l'été, les Bour-

1. Agustin de Blas, p. 202.
2. Coxe, t. VI, p. 144.
3. *Ibid.*
4. Jovellanos, *Coleccion de varias obras*, t. I, p. 370-373.

bons encouragèrent les plantations d'arbres qui rendirent un peu de fertilité à ces contrées nues et arides. La main-morte des terres du clergé, les majorats de la noblesse et les priviléges de la Mesta, étaient les principaux obstacles qui s'opposaient aux progrès de l'agriculture. Il était difficile de déraciner entièrement ces abus consacrés par le temps, sans violer le droit de propriété. Ferdinand VI et Charles III essayèrent du moins de préparer les voies à leurs successeurs. En 1765, le comte de Campomanès composa son traité célèbre contre la main-morte ecclésiastique et civile [1]. Charles III l'engagea lui-même à poursuivre la tâche qu'il avait entreprise, il le protégea contre le saint-office et le maintint dans le conseil de Castille, malgré la haine de ses ennemis. Un second mémoire de Campomanès sur les priviléges de la Mesta répandit une défaveur marquée sur cette association de pasteurs, dont le monopole ôtait aux propriétés territoriales la plus indispensable de leurs prérogatives. Charles III aplanit ainsi les difficultés aux princes qui régnèrent après lui et marchèrent sur ses traces. En 1788, Charles IV permit d'enclore les jardins, les vignes et les

1. *La Regalia de la Amortizacion* (le droit de la couronne de disposer des biens de main-morte).

terres destinées à être plantées d'arbres [1]. En 1789, il défendit de créer de nouveaux majorats [2]. A toutes ces mesures qui exercèrent l'influence la plus salutaire sur l'agriculture, il faut ajouter les traités conclus avec les beys d'Alger, de Tunis et de Tripoli. Plus de trois cents lieues du territoire le plus fertile de l'Andalousie et des provinces de Murcie et de Valence étaient depuis longtemps abandonnées à cause de la terreur qu'inspiraient les pirates. Elles se repeuplèrent et se couvrirent d'abondantes moissons, aussitôt que les Barbaresques cessèrent de les infester [3].

Grâce au gouvernement éclairé des Bourbons, l'industrie se releva de ses ruines. A peine la guerre de la succession fut-elle terminée, que les ministres de Philippe V établirent dans presque toutes les provinces des fabriques nouvelles : Albéroni dota le premier l'Espagne d'une manufacture de cristaux. Il fit construire aux frais de l'État un vaste édifice, destiné à recevoir des imprimeries. Sous ses prédécesseurs, Anvers et Aix-la-Chapelle fournissaient à l'Espagne la plupart des ouvrages et jusqu'aux livres

1. Jovellanos, *Informe de la Sociedad economica de Madrid*, p. 37.
2. *Sempere y Guarinos, de los vinculos y Mayorasgos*, p. 383.
3. Voyez le compte rendu du comte de Florida Blanca.

de piété. Il établit à Guadalajara une manufacture de draps, à laquelle il donna un tel développement, qu'au bout de peu d'années elle occupait vingt-quatre mille ouvriers. Il créa dans la même ville une fabrique de toiles fines à l'instar de celles de Hollande, si recherchées en Espagne. Un grand nombre de familles hollandaises répondirent à son appel et vinrent s'établir à Guadalajara. Les matériaux et les ustensiles les plus indispensables furent achetés en Angleterre. Aussitôt que la première de ces deux fabriques présenta quelques garanties de durée, Philippe V ordonna qu'à l'avenir les troupes ne seraient plus habillées qu'avec des draps confectionnés en Espagne [1]. Grâce au décret, daté du 20 octobre 1719, le royaume conserva des sommes immenses qui passaient naguère à l'étranger. Philippe V établit encore aux portes de Madrid une manufacture de tapis pour les résidences royales. Il accorda sa protection à un grand nombre de fabricants, qui fondèrent à Madrid des manufactures de glaces, de tissus et de diverses étoffes imitées de celles de France [2]. Il fit venir d'habiles ouvriers des pays étrangers où l'industrie était plus avancée qu'en Espagne.

1. Voyez Ustariz, chap. L et chap. LI.
2. Coxe, t. III, p. 558.

Une circulaire envoyée aux capitaines généraux des provinces leur recommanda de bien traiter les fabricants de France, d'Angleterre, d'Allemagne et de Hollande, qui viendraient s'établir dans la Péninsule[1]. En 1726, on afficha dans toutes les villes un avis aux étrangers, portant que ceux qui voudraient fonder des manufactures de fil, de toile et de papier devaient s'adresser au duc de Riperda, qui leur en faciliterait le moyen[2]. Ce ministre et ses successeurs Patiño, Campillo, Ensenada, signalèrent tous leur passage au pouvoir par des mesures favorables à l'industrie. Ils favorisèrent surtout les fabriques de draps qui furent créées à Valdemoro, à Saragosse, à Texil, à Béjar , sur le modèle de la grande manufacture de Guadalajara[3]. A l'avénement de Charles III, elles se trouvèrent en état de suffire à la consommation de tout le royaume. Ce prince agrandit encore la manufacture de Guadalajara, en y joignant celle de San Fernando. Il établit une fabrique de toiles à Saint-Ildefonse. La manufacture de glaces, fondée dans cette même résidence par un Catalan que protégeait Philippe V, s'était perfectionnée au point

1. Ustariz, chap. XLVIII.
2. Coxe, t. III, p. 557.
3. *Ibid.*, p. 555.

que, sous le règne de Charles III, elle put rivaliser avec celles de Venise et de Saint-Gobin. Les armes blanches de Tolède étaient renommées autrefois pour leur trempe et leur solidité. Charles III fit construire à ses frais un édifice spacieux qui reçut des milliers d'ouvriers, et Tolède recouvra cette branche de son antique industrie.

Pour encourager les fabricants, Philippe V facilita l'écoulement de leurs produits, en supprimant les douanes qui gênaient la libre circulation des marchandises dans l'intérieur du royaume. Il n'excepta de cette sage mesure que l'Andalousie, où la franchise des transports eût été plus nécessaire encore que partout ailleurs, parce que tous les articles expédiés pour les colonies passaient nécessairement par cette province. Quant aux douanes qui subsistaient depuis tant de siècles entre la Galice et la Castille, entre la Castille et les Asturies, elles furent transférées dans les ports de mer. Celles qui étaient établies entre la Castille, la principauté de Catalogne et les royaumes de Valence et d'Aragon, furent transférées également dans les ports de mer ou sur les frontières de France [1]. Les marchandises ne payèrent plus de droits qu'à leur entrée en Espagne et à leur sor-

1. Ulloa, 1re part., p. 59. Cf. Ustariz, chap. LV.

tie. En 1720, Philippe V remit aux fabricants l'impôt des *cientos* et d'*alcavala*, que l'on percevait à la première vente des objets manufacturés. En 1722, il les affranchit de l'impôt des *millones*, que le fisc prélevait sur l'huile et le savon dont ils faisaient usage. Il dégréva successivement de toute imposition les matières premières qui servaient à la fabrication[1]. Le prix du sel, dont le gouvernement avait la vente exclusive, fut considérablement réduit en 1725. Le monopole de l'eau-de-vie fut aboli. Toutes ces mesures favorisèrent l'industrie, sans porter préjudice aux revenus de l'État. En diminuant le nombre des percepteurs, en simplifiant la perception de l'impôt, Philippe V parvint à rétablir l'équilibre entre la dépense et la recette, tout en allégeant le lourd fardeau qui pesait sur le peuple[2]. Ajoutons enfin que ce prince essaya le premier de lutter contre le funeste préjugé qui avait frappé jusqu'alors de mépris les arts mécaniques. Lorsque don Juan de Goyeneche établit sa manufacture de cristaux dans les villages de Llana et d'Olmeda, situés aux environs de Madrid, il accorda les distinctions les plus honorables à ce fabricant et déclara que tous les ouvriers

1. Agustin de Blas, *passim*.
2. Coxe, t. II, p. 534-536.

pourraient être nommés à des emplois municipaux [1]. Ses successeurs suivirent son exemple. Sous le règne de Charles III, le comte de Campomanès écrivit son Traité sur l'éducation populaire, dans lequel il s'élevait contre ce même préjugé. « Si les déclamateurs contre notre industrie ne trouvent pas le moyen de rendre leurs concitoyens heureux, dit-il dans ce Traité célèbre, qu'ils laissent au moins à d'autres le soin d'ouvrir la route, sans inspirer aux personnes peu réfléchies des idées funestes de paresse et d'indolence; qu'ils ne prêchent pas au moins l'ignorance si facile à persuader aux hommes. Les Barbaresques ne nous causent pas autant de préjudice avec leurs incursions et leurs hostilités que ces insinuations faites pour propager l'ignorance et flatter l'inaction. » Les efforts de Campomanès ne furent pas infructueux. En 1773, parut la célèbre ordonnance portant que l'industrie n'altérait en rien la noblesse, et que les gentilshommes qui établiraient des manufactures de draps, de soieries, de toiles, de tissus d'or et d'argent, conserveraient tous les priviléges attachés à leur naissance, pourvu qu'ils ne travaillassent point de leurs propres mains [2].

1. Coxe, t. III, p. 558.
2. Voici le texte de cette ordonnance : Habiendonos informado que

Le rétablissement des manufactures nationales fit revivre le commerce. Pour hâter cet heureux résultat, Philippe V régularisa les communications de l'Espagne avec les Indes, en fixant les départs et les retours de la flotte et des galions. Il déclara exemptes de toute imposition les marchandises embarquées pour les colonies et les denrées expédiées pour la métropole, ne réservant que les droits perçus à la douane de Cadix. Le système d'approvisionnement de l'Amérique par la flotte et les galions, pré-

una de las causas que ha ocasionado el descaecimiento de las fabricas en estos Reynos... ha sido el haberse llegado a dudar, de si el mantener fabricas de paños, sedas, telas, y otros qualesquiera texidos de oro, plata, seda, lana o lino, contrabiene à la nobleza que en estos Reynos gozan los hijos dalgo de sangre y calidad de ella ; y que esta duda ha sido de embarazo para que muchos hombres nobles de estos Reynos se hayan abstenido de mantener fabricas de los generos referidos, y que otros que las han tenido las han dexado : por esta razon, para que cese el inconveniente, y los naturales de estos Reynos se apliquen a la conservacion y aumento de estas fabricas, visto por los de Nuestro Consejo, y con Nos consultado, fue acordado dar esta nuestra Carta, que queremos tenga fuerza de Ley y Pragmatica Sancion, como si fuera hecha y promulgada en Cortes, por la qual declaramos que el mantener ni haber mantenido fabricas de la calidad de las que van expresadas, no ha sido ni es contra la calidad de la nobleza, ni inmunidades y prerogativas de ella, y que el trato y negociacion de las fabricas ha sido y es en todo igual al de la labranza y crianza de frutos propios... con tanto que los que hubieren mantenido o en adelante mantubieren, o de nuevo tubieren fabricas, no hayan labrado ni labren en ellas por sus propias personas, sino por las de sus menestrales y oficiales, porque siendo laborantes por sus personas, queremos seguarde lo que por leyes del Reyno esta dispuesto. (Mémoires de la Société économique de Madrid, t. III, 2e part., p. 111.)

sentait de grands inconvénients en temps de guerre. Philippe V y remédia par l'établissement des vaisseaux *registros*, qui donnaient moins de prise à l'ennemi [1]. C'étaient des vaisseaux détachés qu'il n'était pas facile de guetter et de surprendre, tandis que la flotte et les galions avaient été souvent bloqués dans les ports ou interceptés en pleine mer par des escadres envoyées à leur poursuite. La dernière flotte partie pour la Véra-Cruz mit à la voile en 1735. Deux ans après, eut lieu la dernière expédition des galions. A partir de cette époque, le commerce avec les Indes ne se fit plus que par des vaisseaux isolés. Mais le plus grand de tous les abus ne disparut que sous le règne de Charles III. En 1764, ce prince modifia pour la première fois, dans l'intérêt des colonies et de la métropole, le système commercial qui avait été suivi depuis la conquête du Mexique et du Pérou. Il établit à la Corogne des paquebots qui partaient, une fois tous les mois, pour la Havane et pour le port de Porto-Rico, et deux fois, pour la rivière de la Plata, et il autorisa les commerçants de cette ville à emporter une demi-cargaison de marchandises espa-

1. On donnait ce nom à des vaisseaux détachés dont les marchandises avaient été *enregistrées* dans le port de Cadix pour l'acquittement des droits. *Ibid.*, t. III, 2e part., p. 285.

gnoles, et à rapporter une demi-cargaison de productions de l'Amérique. Cette modification de l'ancienne routine servit d'acheminement à la célèbre *Ordonnance sur le libre commerce avec les colonies*, qui parut en 1765. Le monopole du trafic avec les Indes ne fut plus limité au port de Cadix. Les ports de la Corogne, de Gijon, de Santander, de Séville, de Carthagène, d'Alicante et de Barcelonne furent autorisés à commercer directement avec les îles du Vent, l'île de Cuba, Hispaniola, le Jucatan, Porto-Rico, Campêche et la Louisiane. Le même droit fut accordé successivement à plusieurs autres ports du royaume, et leur nombre finit par s'élever jusqu'à douze, en y comprenant Ténériffe et Palma. L'ordonnance royale portait qu'à l'avenir les produits de l'Andalousie seraient exportés en Amérique par les ports de Cadix et de Séville; ceux de Valence et de Murcie par les ports d'Alicante et de Carthagène; ceux du royaume de Grenade par le port de Malaga; ceux de la Catalogne et de l'Aragon par le port de Barcelonne; ceux de la Castille par Santander; ceux de la Galice par la Corogne; ceux des Asturies par le port de Gijon; ceux des Canaries par Ténériffe; ceux de Majorque, de Minorque et d'Ivice [1] par le port de

1. *Apendice à la Educacion popular*, t. II, p. 41.

Palma. Ainsi toutes les provinces furent appelées à prendre part aux bénéfices du trafic direct avec les Indes. Les seuls habitants de l'Alava, du Guipuscoa, de la Biscaye et de la Navarre, préférèrent la conservation de leurs priviléges et les profits de leur commerce avec la Castille aux avantages d'un commerce régulier avec les colonies.

Les effets de l'ordonnance de Charles III furent rapides et salutaires. Dans toutes les provinces maritimes de l'Espagne le commerce reçut une immense impulsion. L'année même où l'ordonnance fut promulguée, Cadix envoya dans les colonies soixante-trois vaisseaux chargés de marchandises. La Corogne en expédia vingt-six; Barcelonne vingt-trois; Malaga trente-quatre; Santander treize; Alicante trois. Quinze ans après, cent cinquante vaisseaux abordèrent dans le seul port de la Havane qui recevait à peine quatre vaisseaux *registros* sous les règnes de Ferdinand VI et de Philippe V [1]. Mais aucune province de l'Espagne ne montra plus d'activité que la Catalogne. Barcelonne sembla renaître. Cette ville d'où la vie s'était presque retirée se repeupla rapidement. Son port se couvrit de vaisseaux et le commerce lui rendit bientôt la richesse et la prospérité.

1. Mémoires de la Soc. économique de Madrid, t. III, 2e part., p. 285.

Aucun obstacle ne nuisait plus au développement du commerce que le manque de communications intérieures. On peut en juger par le passage suivant du *testament politique d'Albéroni* : « Le commerce dans l'intérieur du royaume n'a pas plus de facilités que dans les pays les plus sauvages ; les chemins sont encore les mêmes qu'au temps où, chaque province formant un royaume particulier, n'avait pour toute richesse que ses moissons, et devait chérir les défilés qui empêchaient son voisin de venir les ravager. A peine les mulets peuvent traverser les Castilles. Dans un pays coupé des plus belles rivières, on ignore l'usage des bateaux. Les marchandises remontent et descendent la Guadiana, l'Èbre et le Tage sur des sommiers. On n'a point tenté de rendre ces fleuves navigables; on s'est même refusé aux offres qu'en faisaient les Hollandais. Les restes encore admirés des grands chemins des Romains n'inspirent point une noble émulation. On a entendu, pour ainsi dire, le bruit des travailleurs qui joignaient les deux mers par un canal de soixante lieues; on les a vus aplanir des montagnes, exhausser des vallées, percer des rochers... Un si beau modèle n'a produit qu'une admiration stérile. »

Charles III alloua le premier un fonds spécial pour

la construction de quatre grandes routes qui devaient faciliter les relations commerciales entre Madrid et les villes de la Corogne, de Barcelonne, de Valence et de Séville, et pour la construction de plusieurs routes provinciales destinées à établir des communications entre la Galice, la Catalogne, le royaume de Valence, l'Andalousie et les provinces des Asturies, de la Murcie et de l'Estramadure. Ces travaux commencés d'abord avec mollesse, sous les ministères de Grimaldi et de Squilace, furent poursuivis avec vigueur sous l'administration du comte de Florida-Blanca. Dans l'espace de neuf ans, le nouveau ministre parvint à livrer à la circulation plus de cent quatre-vingt-quinze lieues de grandes routes. Il en répara plus de deux cents dans les différentes provinces; il fit bâtir trois cent vingt-deux ponts; il en répara quarante-six. En même temps, il établit un règlement pour l'entretien des grandes routes. Des ouvriers furent placés de distance en distance et des intendants furent chargés de les surveiller et de faire exécuter promptement les réparations nécessaires. Dans les endroits trop éloignés des villes on éleva des maisons pour les travailleurs et on leur recommanda de prendre soin des voyageurs en cas d'accident. Parmi les travaux achevés à cette époque, on re-

marquait ceux de Puerto de Cadena, sur la route de Carthagène; ceux de la route d'Antequera à Malaga; ceux d'Astorga sur la route de la Galice. On admirait surtout la magnificence et la solidité des routes construites dans les défilés naguère impraticables de la Sierra Morena [1].

Le premier canal navigable que posséda l'Espagne fut creusé, en 1753, sous le règne de Ferdinand VI. C'est le canal de la Castille, dont le parcours est de quarante-six lieues et qui réunit Olivia et Ségovie. Le canal d'Aragon, commencé en 1528, sous le règne de Charles-Quint, et qui devait relier Saragosse et Tudèle, ne fut achevé que sous le règne de Charles III. Tous les autres canaux qui ont facilité les relations commerciales de l'Espagne moderne sont dus aux Bourbons. Celui du Mançanarès fut commencé en 1770; celui de Murcie en 1774; ceux de Guadarama, de San Carlos et d'Urgel furent creusés vers la même époque. Enfin le canal de la Bétique, qui réunit Séville et Cordoue, fut commencé, sous le règne de Ferdinand VII, par la compagnie du Guadalquivir [2].

Les Bourbons ne se contentèrent pas d'établir des communications plus faciles dans l'intérieur du

1. Voyez le compte rendu de l'adminis. du compte de Florida Blanca.
2. Voyez l'article *Canales*, dans le Dictionnaire de Miñano.

royaume, ils les rendirent encore plus sûres en délivrant le pays des bandes de brigands qui l'infestaient. Philippe V ôta le droit d'asile aux *sagrados frios*[1]. Il rendit une ordonnance portant que les ermitages, les cimetières et toute église dans laquelle on ne célébrait plus la messe régulièrement, perdraient de même cette dangereuse immunité. Ferdinand VI restreignit encore le droit d'asile. Il réduisit à deux le nombre des églises qui devaient conserver ce privilége dans la capitale de chaque province, et il ne le maintint qu'à une seule église dans toutes les autres villes de l'Espagne. Charles III purgea la Méditerranée des pirates qui l'infestaient; puis il conclut des traités de paix avantageux avec la Porte-Ottomane, avec l'empereur du Maroc et avec les beys d'Alger, de Tunis et de Tripoli. « Par ces moyens, dit avec raison le comte de Florida Blanca dans son rapport adressé à Charles III, Votre Majesté affranchit la mer de pirates et d'ennemis, depuis le royaume de Maroc et de Fez sur l'Océan jusqu'aux États de l'empire ottoman, à l'extrémité de la Méditerranée. Le pavillon espagnol paraît continuellement dans les mers du Levant, où il était jus-

1. On appelait ainsi les lieux consacrés dans lesquels on ne célébrait plus le culte divin, et qui n'en avaient pas moins conservé le droit d'asile.

qu'à présent inconnu; les nations commerçantes elles-mêmes, qui l'avaient poursuivi indirectement, le préfèrent aujourd'hui, ce qui donne un grand accroissement à notre marine et à notre commerce, instruit nos matelots et contribue à la splendeur de l'Espagne et de son auguste souverain. »

Une refonte générale des monnaies, si souvent altérées au XVIIe siècle, et dont la valeur intrinsèque fut enfin rétablie; des surintendants envoyés dans tous les ports de mer pour protéger les marchands; des consulats établis dans les principales villes des autres pays, prouvèrent aux Espagnols que la dynastie française honorait le commerce autant que la dynastie autrichienne l'avait méprisé [1]. Les Bourbons combattirent ainsi le préjugé funeste qui éloignait un si grand nombre d'Espagnols des spéculations mercantiles. Lorsque Philippe V eut concédé à la compagnie du Guipuscoa la vente exclusive du sucre et du cacao de la colonie de Caracas, il accorda des lettres de noblesse à tous ceux qui voulurent prendre part à cette entreprise. Ajoutons enfin que l'ordonnance de Charles III, promulguée en 1773, et qui rappelle la célèbre ordonnance de Louis XIV, rendue sur la proposition de

1. Agustin de Blas, *passim*.

Colbert, contribua puissamment à diminuer la répugnance de beaucoup d'Espagnols pour le commerce, en même temps qu'elle diminuait le préjugé contre les arts mécaniques.

La littérature prit également un élan nouveau sous le gouvernement des Bourbons. Louis XIV avait étendu sa royale protection sur les écrivains du grand siècle : son petit-fils encouragea comme lui les lettres et les arts. En 1713, il créa l'Académie du Langage et lui donna la mission de « *fixer et d'épurer la langue castillane étrangement dénaturée par le mauvais goût et par l'ignorance, de distinguer les mots, les phrases et les constructions étrangères de celles qui lui sont propres, celles qui sont tombées en désuétude de celles que l'usage autorise, de marquer quelles expressions sont triviales ou grossières, et quelles doivent être regardées comme de bon goût, de distinguer enfin les expressions badines des expressions sérieuses et les mots propres des mots figurés.* » En 1738, il créa l'Académie de l'Histoire. Les membres de ces deux Académies reçurent les mêmes honneurs et les mêmes prérogatives que les personnes attachées à la cour. Peu à peu le goût des lettres se ranima dans la capitale, grâce à l'influence qu'exercèrent ces deux Académies, et de la capitale il se répandit dans les provinces. Une société

médicale fut organisée à Séville, une académie de belles-lettres à Barcelonne, une académie de géographie et d'histoire à Valladolid, une académie de mathématiques à Grenade.

La renaissance littéraire de l'Espagne remonte aux dernières années du règne de Philippe V. Après les longs déchirements de la guerre de la succession, lorsque la dynastie française fut affermie sur le trône, le travail de la pensée, interrompu depuis près d'un demi-siècle, recommença de toutes parts. Sous le règne pacifique de Ferdinand VI, l'instruction publique fit des progrès rapides. On étudia les langues orientales, on traduisit les auteurs classiques de l'antiquité. Le règne libéral de Charles III fut plus favorable encore aux lettres. L'affaiblissement du pouvoir de l'inquisition, l'exil des jésuites, qui s'étaient opposés à toute investigation sérieuse en histoire et en philosophie, une première réforme des universités de Salamanque, d'Alcala, de Grenade et de Valence, l'ordonnance qui défendit aux évêques de publier les brefs de Rome sur la condamnation des livres, sans le consentement de l'autorité civile, la défense de censurer les écrits d'auteurs vivants qui n'auraient pas été préalablement entendus : toutes ces mesures provoquèrent l'esprit de recherche et

contribuèrent à la renaissance littéraire de l'Espagne.

Le bénédictin Feyjoo fut le véritable restaurateur de la prose espagnole. Formé à l'école de Bacon, de Descartes et de Bayle, il attaqua toutes les erreurs accréditées par l'imposture et l'ignorance, couvrit de ridicule les faux prodiges dont se nourrissait la crédulité populaire, la fausse dévotion et les prétentions surannées des scolastiques qui dominaient dans les universités. Son livre contre les préjugés (*Teatro critico universal o discursos varios en todo genero de materias, para desengaño de errores communes*) exerça sur les Espagnols l'influence la plus heureuse. Il remit en honneur l'esprit d'examen que l'on avait d'abord jugé criminel, et que l'on regarda, depuis, comme un devoir commandé par la raison. En même temps, le Père Isla s'élevait dans son *Gerundio* contre les étranges aberrations de l'éloquence de la chaire, et obtenait sur les prédicateurs de son temps un triomphe semblable à celui que Cervantès avait remporté sur les romanciers. Grâce à lui, l'éloquence religieuse rentra dans les voies qu'elle avait abandonnées depuis un siècle. Aux hyperboles ampoulées, aux jeux de mots qui dépravaient le goût et dégradaient la langue, succédèrent le naturel, la vraisemblance et une élégante simplicité.

Pendant que ces deux écrivains réformaient la prose, Luzan réformait la poésie. Sa poétique et quelques exemples de bon goût qu'il joignit à ses préceptes firent revivre les saines traditions du siècle d'or de la littérature espagnole. Débarrassée de la funeste enflure de l'école de Gongora, la poésie reprit l'usage de son bel idiome, si malheureusement dénaturé. Le comte de Torre Palma, Montiano, La Huerta, Iglesias, rappelèrent dans leurs œuvres diverses la noblesse de Garcilaso, la vivacité de Villegas et la fougue d'Herrera. Cadalso qui publia de charmantes poésies fugitives; Melendez, son élève et son ami, dans les écrits duquel la poésie castillane retrouva ses grâces naturelles et les richesses de l'imagination la plus brillante; Iriarte, écrivain si remarquable par la pureté du goût et la correction du style, surpassèrent leurs devanciers et répandirent l'éclat le plus vif sur le règne de Charles III.

En même temps, Campomanès et Jovellanos offraient à leur pays les premiers modèles de l'économie politique, tandis que Fernandez et Leandro Moratin ranimaient l'art dramatique et frayaient la voie à Ramon de la Cruz, à Cienfuegos, à Quintana, à Martinez de la Rosa.

La renaissance de l'art suivit de près la renaissance des lettres. L'académie de San Fernando, fondée par Philippe V et organisée complétement par Ferdinand VI, contribua puissamment à faire revivre la peinture, la sculpture et l'architecture. Vers le milieu du XVIIIe siècle, le célèbre Mengs releva la peinture et parvint à former une école d'où sortirent Joseph de Vergara, Bayeux de Saragosse, Maëlla, Estéve et Acunha. En même temps, Alvarez et Philippe de Castro ranimaient la sculpture, tandis que Vierna, Fernandez, Villanueva, Ventura Rodriguez ornaient les villes de Madrid, de Valence, de Barcelonne et de Séville des plus beaux monuments d'architecture.

Un esprit plus libéral, une politique plus sage et plus conforme aux véritables intérêts de la nation, la réorganisation des armées de terre et de mer, de puissants encouragements donnés à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, la renaissance de la littérature et de l'art, voilà ce que l'Espagne doit aux Bourbons. Toutefois les changements dus à leur influence ne furent pas complets. Bien des améliorations, bien des réformes se sont arrêtées à la surface du pays et n'ont pas pénétré dans ses entrailles. La dynastie française a rencontré des obstacles trop puis-

sants, des préjugés trop enracinés. Il fallait les affaiblir, avant de les attaquer de front, pour les vaincre et pour les détruire. Une œuvre si difficile ne pouvait être accomplie dans l'espace d'un siècle; mais ce sera toujours un titre de gloire pour la France de l'avoir entreprise. Il appartient au peuple espagnol de la poursuivre. Engagé désormais dans la voie du progrès, éclairé par ses malheurs sur ses intérêts véritables, il n'a pas besoin de la tutelle de l'étranger. Qu'il rompe sans retour avec les idées du moyen âge auxquelles il est resté trop longtemps fidèle! qu'il détruise les derniers abus qui s'opposent à sa régénération! Qu'il achève surtout de constituer son unité nationale qui sera la garantie la plus sûre de son bonheur! Qu'il cesse enfin de regarder les Français comme des rivaux jaloux de sa grandeur. Depuis que les Anglais, établis à Gibraltar, ont paru destiner à la Péninsule entière le sort du Portugal, la nation française est devenue l'alliée naturelle du peuple espagnol. Elle ne peut qu'applaudir à ses efforts et appeler de ses vœux le jour qui lui rendra la puissance et la prospérité.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE (suite).

Des causes de la décadence politique de l'Espagne.

CHAPITRE IV. — Règne de Charles II. 1

SECONDE PARTIE.

Des causes de la décadence de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

CHAPITRE Ier. — Des causes de la décadence de l'agriculture. 57
1° La dépopulation du royaume. . . . . *ib.*
2° La main-morte des terres du clergé. 77
3° Les majorats de la noblesse. 88
4° Le privilége de la mesta. 97
CHAPITRE II. — Des causes de la décadence de l'industrie. 109
1° Le renchérissement de la main-d'œuvre. . . . . *ib.*
2° Le préjugé contre les arts mécaniques. 124
3° L'augmentation de l'impôt. 150
CHAPITRE III. — Des causes de la décadence du commerce. 204
1° La contrebande, nécessitée par la ruine des manufactures. . . . . *ib.*
2° Le préjugé contre les marchands. 256
3° Le défaut de communications. 260

4° Les brigandages et les pirateries. 274
5° Des moyens employés pour ranimer le commerce. . 308

TROISIÈME PARTIE.

Des causes de la décadence de la littérature et de l'art. . 319

CONCLUSION.

Des réformes réalisées par les Bourbons d'Espagne jusqu'à la régence de Marie-Christine. 371

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND ET DERNIER.

Imprimerie de J. Belin-Leprieur Fils, rue de la Monnaie, 11.